



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

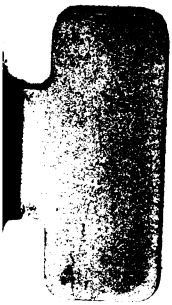
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



Belg. 149^{su}
(5, 2

Tuste



Belg. 149 — Hist
(5) 9

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

LÉOPOLD I^{ER}

ROI DES BELGES

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

THÉODORE JUSTE

DEUXIÈME PARTIE

1832-1865



BRUXELLES

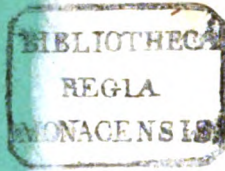
C. MUQUARDT, LIBRAIRIE EUROPÉENNE

MÊME MAISON A GAND ET A LEIPZIG

LONDRES

Sampson Low, Son et Marston

1868



LÉOPOLD I^{ER}
ROI DES BELGES

FR. GOBBAERTS, IMP. DU ROI, SUCCESSEUR D'EM. DEVROYE.
Bruxelles, rue de Louvain, 40.

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

LÉOPOLD I^{ER}

ROI DES BELGES

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

THÉODORE JUSTE

DEUXIÈME PARTIE

1833-1865

BRUXELLES

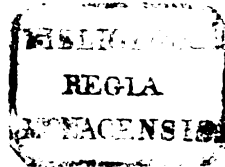
C. MUQUARDT, LIBRAIRIE EUROPEENNE

MÊME MAISON A GAND ET A LEIPZIG

LONDRES

Sampson Low, Son et Marston

1868



TOUS DROITS RÉSERVÉS.

TABLE.

INTRODUCTION	1-7
I. (1832-1833). Entrevue du roi des Belges et du roi des Français au château de Compiègne. — Préliminaires de l'alliance de Léopold I^{er} avec la maison d'Orléans; instances du roi des Belges; obstacles divers, etc. — Annonce officielle du mariage du roi Léopold avec la princesse Louise d'Orléans. — Négociations pour l'exécution du traité des vingt-quatre articles; le général Goblet accrédité auprès de la conférence de Londres. — Correspondance du roi avec le général Goblet et M. Le Hon. — Le prince de Talleyrand et le duc de Wellington. — Le roi presse l'accomplissement de la promesse faite au château de Compiègne. — Mariage de Léopold I^{er} avec la princesse Louise d'Orléans. — Arrivée de la jeune reine en Belgique. — M. Vande Weyer reprend les fonctions de ministre plénipotentiaire près la cour de Saint-James et près la conférence de Londres. — Le thème de lord Palmerston. — Le général Goblet est chargé du ministère des affaires étrangères. — Vaine tentative de négociation directe avec la Hollande. — Cabinet du 11 octobre 1832, présidé par le duc de Broglie. — MM. Lebeau et Rogier s'associent au	

général Goblet. — Mise en demeure adressée à la France et à l'Angleterre. — Siège de la citadelle d'Anvers. — Le roi Léopold à Lierre. — La citadelle d'Anvers est remise aux troupes belges. — Entrevue du roi et de la reine des Belges avec Louis-Philippe, à Lille. — Reconnaissance de Léopold I^{er} par les diverses puissances. — M. Behr à Washington. — Le comte de Lalaing et le baron de Loë à la cour de l'empereur d'Autriche. — Le général de Merx au château de Charlottenbourg. — Mission remplie par M. le vicomte Ch. Vilain XIII en Suisse, à Rome et près des diverses cours d'Italie. — Trêve avec la Hollande; convention du 21 mai 1833. 9-51

II. (1833-1839). Nouvelles tentatives pour amener un arrangement définitif avec la Hollande. — Participation du roi Léopold à ces nouvelles négociations. — Elles échouent. — Le roi et la reine des Belges à Paris. — Mort du premier prince royal. — Violente réaction contre les orangistes; scènes déplorables à Bruxelles. — Le général Goblet, accrédité près la cour de Prusse, ne peut remplir la mission dont il est chargé. — M. Ancillon et les princesses hollandaises. — Jugement du duc de Saxe-Cobourg sur cet épisode diplomatique. — Léopold I^{er} et George Stephenson; loi du 1^{er} mai 1834 établissant le chemin de fer. — Popularité croissante du roi Léopold. — Ministère tory du duc de Wellington; vaines espérances des orangistes. — Naissance du duc de Brabant. — Intervention du roi Léopold dans les affaires du Portugal; mariage de la reine dona Maria II avec le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg-Kohary; missions de M. Vande Weyer et du général Goblet. — Les princes Ernest et Albert de Saxe-Cobourg à Bruxelles. — Avènement de la reine Victoria. — Récit du duc de Wellington. — Le prince de Ligne représente Léopold I^{er} au couronnement de la reine d'Angleterre. — Le roi de Hollande donne son adhésion au traité du 15 novembre 1831. — Crise provoquée par cette résolution soudaine. — D'accord avec son peuple, Léopold I^{er} veut combattre pour maintenir l'intégrité du territoire belge. — Opposition de l'Europe; laborieuses et pénibles négociations; délaissé par la France, Léopold est obligé de se soumettre aux décisions finales et irrévocables de la conférence de Londres . . . 53-87

III. (1839-1848). Participation de Léopold I^{er} au mariage de la reine Victoria avec le prince Albert. — Ministère du 1^{er} mars 1840 présidé par M. Thiers. — Mariage du duc de Nemours avec la princesse Victoire de Saxe-Cobourg-Kohary; appréhensions du duc Ferdinand sur l'état de la France. — Question égyptienne; traité du 15 juillet. — Le roi Léopold et M. Thiers. — Résolution de Louis-Philippe. — Opinion des Allemands sur la Belgique. — Crise européenne. — Le roi Léopold à Wiesbaden; ses communications avec le prince de Metternich et le comte de Munch-Bellinghausen, par l'entremise de M. Nothomb, accrédité près la diète de Francfort. — M. Guizot remplace M. Thiers; opinion de Louis-Philippe sur le ministère du 29 octobre 1840. — Les libéraux et les catholiques belges. — Politique unioniste du roi Léopold. — Faute qu'il commet en s'opposant à la dissolution du Sénat. — Ministère du 13 avril 1841 présidé par M. Nothomb. — Démarches à Rome pour faire retirer une proposition concernant l'université catholique de Louvain. — Vues commerciales du roi. — Complot orangiste. — La loi organique de l'enseignement primaire; résistance du clergé; opinion du roi Léopold sur l'intervention religieuse. — Fin des différends avec la Hollande par la convention du 5 novembre 1842. — Léopold témoigne le désir de déléguer ses pouvoirs à la reine; représentations du chef du cabinet. — La reine Louise. — Opinion du roi sur le régime constitutionnel. — Projet de colonisation. — Négociations commerciales avec le Zollverein et avec la France. — Traité du 13 décembre 1845. — Participation personnelle du roi Léopold aux négociations concernant les *mariages espagnols*. — Alarmes de Louis-Philippe à propos de l'agitation constitutionnelle qui se manifeste en Belgique. — Retraite de M. Nothomb; courte durée du cabinet mixte ou unioniste présidé par M. Vande Weyer. — Les catholiques au pouvoir. — Le *congrès libéral* du 14 juin 1846. — Lettre véhémement de Louis-Philippe au roi Léopold. — Cabine libérale formé, le 12 août 1847, par M. Rogier. — Symptômes d'une tempête en France. — Avertissements du roi Léopold. . 89-124

IV. (1848-1850). La Belgique pendant les orages de 1848. — Ils n'ébranlent pas le trône de Léopold I^{er}. — Combat de *Risquons-*

Tout. — Ovation faite au roi. — Jugements des cabinets étrangers sur la Belgique. — Le prince de Metternich à Bruxelles. — Distribution des drapeaux à la garde civique; nobles paroles du roi. — Le droit au travail; lettre au ministre de l'intérieur. — Pose de la première pierre du monument érigé en commémoration du Congrès national. — Maladie et mort de la reine Louise. . . . 125-142

V. (1850-1856). Préoccupations du roi au sujet de la défense nationale.

— Coup d'État du 2 décembre 1851, en France. — Mission confidentielle remplie par M. H. de Brouckere à Paris. — Réaction en Belgique. — Dissolution du ministère formé le 12 août 1847. — M. H. de Brouckere constitue un nouveau cabinet. — Concessions du gouvernement français. — Majorité du duc de Brabant. — Réorganisation militaire votée en 1853. — Satisfaction du roi Léopold et de l'héritier du trône, alors à Vienne. — Mariage du duc de Brabant avec l'archiduchesse Marie d'Autriche. — La question d'Orient. — Rôle du roi Léopold. — Visite du prince Napoléon à Bruxelles. — Nouveau traité de commerce avec la France. — Guerre de Crimée. — Le roi Léopold, accompagné du duc de Brabant, se rend à Calais; entrevues avec l'empereur Napoléon III. — Retraite de M. H. de Brouckere; le roi charge M. de Decker de former un nouveau ministère. — Congrès de Paris; accusations contre la presse belge; paroles mémorables de M. le vicomte Ch. Vilain XIIII, ministre des affaires étrangères. — Loi relative aux extraditions; lettre du roi à M. A. Nothomb, ministre de la justice. — Fêtes qui consacrent la vingt-cinquième année du règne de Léopold I^{er} . . . 143-172

VI. (1856-1865). Projet de loi sur les établissements de bienfaisance.

— Débats violents; agitation populaire; scènes déplorables. — Détails sur les conseils des ministres présidés par le roi. — Ajournement des Chambres. — Lettre du roi au ministre de l'intérieur sur la situation résultant des derniers événements. — Le roi consulte M. Guizot et M. Thiers. — Mariage de l'archiduc Ferdinand-Maximilien avec la princesse Charlotte. — Efforts du roi pour calmer l'effervescence des ultra-conservateurs. — Élections communales. — Dissidences dans le conseil. — Dissolution du cabinet. — Opinion du comte de Montalembert sur les ultra-conservateurs.

— Les ministres libéraux de 1847 et de 1850 reviennent au pouvoir. — Événements divers; naissance de la princesse Louise-Marie-Amélie; mariage du prince Frédéric-Guillaume de Prusse, etc. — Naissance du comte de Hainaut; paroles du roi. — Guerre d'Italie; prévisions de Léopold. — Entrevue avec le prince-régent de Prusse, à Ostende. — Visite dans la résidence de Biarritz à l'empereur des Français; autres entrevues; relations régulières et amicales du roi des Belges avec Napoléon III. — Inauguration du monument élevé en l'honneur du Congrès et de la Constitution. — Réunion de la Savoie et de Nice à l'empire français. — Étrange attitude d'une fraction de la presse française à l'égard de la Belgique. — Paroles prononcées par le roi à Gand. — Manifestations imposantes dans tout le pays. — Entrevue à Liège du roi des Belges et de Guillaume III, roi des Pays-Bas. — Mort du prince Albert. — Séjour du roi Léopold à Osborn. — Il revient malade. — Ovation qui est faite au roi le 24 septembre 1862. — Guerre civile des États-Unis; entretiens du roi avec M. Sanford. — Fortifications d'Anvers. — Le général Chazal. — Réponse du roi à l'adresse qui lui est présentée, au nom du conseil communal. — Le roi Léopold arbitre entre l'Angleterre et le Brésil. — Il préside à l'inauguration de la statue de Jacques d'Artevelde. — Il ouvre, pour la dernière fois, en 1863, la session des Chambres législatives. — Portrait du roi Léopold par M. Faider, ancien ministre de la justice. — Crise ministérielle. — Le pouvoir offert aux conservateurs; entretiens du roi avec M. Dechamps. — Dissolution de la Chambre des représentants; les électeurs donnent la majorité aux libéraux. — Expédition du Mexique. — Le Congrès européen. — Inauguration du monument érigé à la mémoire des frères Van Eyck. — Le roi Léopold et l'agriculture. — Départ pour Baden-Baden, Genève, etc. 173-216

VII. (1865). Le roi Léopold au château de Windsor. — Affaires du Schleswig. — Le roi revient malade d'Angleterre. — Retour sur le passé. — Trente-quatrième anniversaire de l'avènement de Léopold I^{er} au trône; lettre adressée à M. H. de Brouckere. — Réflexions sur le présent. — Le roi à Ostende. — Visite de dom Luis I^{er}, roi de Portugal, à Laeken. — Mort de lord Palmerston. —

Dernière excursion du roi au château d'Ardenne. — Le *Moniteur belge* annonce officiellement la maladie du roi. — Préoccupations qui se font jour en Europe. — Derniers moments et mort du roi Léopold I^{er}. — Proclamation des ministres et communication faite aux Chambres législatives. — Les restes mortels du roi sont conduits du château de Laeken au palais de Bruxelles. — Obsèques de Léopold I^{er}. — Vœu manifesté par l'héritier du trône. — Hommage rendu par l'empereur Napoléon III au premier roi des Belges. — Paroles prononcées par M. Thiers au Corps législatif de France. — Manifestation de la Chambre des pairs du royaume de Portugal. — Monument élevé à Windsor par la reine Victoria à la mémoire de Léopold I^{er}. — Conclusion 217-240

APPENDICE.

I. Entrevue avec Louis-Philippe; alliance de famille, etc.	
— Le roi Léopold à M. Le Hon, ministre de Belgique à Paris	243
Le même au même	247
Le même au même	248
Le même au même	250
Le même au même	ib.
Le même au même	251
II. Mariage du roi des Belges et de la princesse Louise d'Orléans. — Extrait des registres de l'état civil de la maison royale de France.	252
III. Exécution du traité du 15 novembre 1831; blocus de Maestricht, etc. — Le roi Léopold au général Goblet.	256
Le même au même	259
Le même au même	260
Le même au même	262
M. Vande Weyer au roi des Belges	263
Le roi Léopold au général Goblet.	266
IV. Siège de la citadelle d'Anvers. — M. Le Hon au général Goblet, ministre des affaires étrangères.	267

Lettre du duc de Broglie, adressée à M. le comte de Latour-Maubourg, ministre de France à Bruxelles, et transmise par celui-ci, le 18 octobre 1832, au ministre des affaires étrangères de Belgique	270
Le général Goblet à M. Le Hon	272
Le même à M. Vande Weyer	273
Le ministre des affaires étrangères à MM. Vande Weyer et Le Hon.	274
Le roi Léopold au général Desprez, chef d'état-major général de l'armée belge.	277
Le même au même	278
Le même au même	279
Le prince d'Orange au général Chassé	280
V. Préventions contre la révolution belge aux États-Unis.	
M. Behr au ministre des affaires étrangères.	282
VI. Exécution du traité du 15 novembre 1831. — Industrie et commerce ; convention du 21 mai 1833. — Le roi Léopold à M. Le Hon	283
Le roi Léopold à Louis-Philippe, roi des Français	285
Le roi Léopold à M. Le Hon.	288
Le même au même	289
VII. Ministère anglais. — Affaires belges. — Le roi Léopold à Louis-Philippe, roi des Français	290
VIII. Mission du général Goblet à Berlin. — Note	293
Le roi Léopold au général Goblet.	295
Le même au même	297
IX. Ministère du duc de Wellington et de sir Robert Peel. —	
Le statu quo. — Le roi Léopold à M. Le Hon.	298
Le même au même	299
Le même au même	300
X. Portugal. — Le roi Léopold à M. Le Hon	303
Le roi Léopold au général Goblet	ib.
Le général Goblet au roi des Belges	305
XI. Traité du 19 avril 1839. — Louis-Philippe au roi des Belges.	308
Le même au même	314

Le même au même	317
Le roi Léopold à M. Le Hon.	320
Le même au même	321
Note du roi Léopold à M. de Decker, ministre de l'intérieur (1855).	ib.
XII. Mariage de la reine Victoria avec le prince Albert. —	
Le roi des Belges à la reine Victoria	322
La reine Victoria au roi des Belges	323
XIII. Négociations commerciales; projet d'union douanière avec la France. — Le roi Léopold à M. Le Hon . . .	325
Le même au même	327
Le même au même	328
XIV. Conspiration orangiste. — Le roi Léopold à M. Le Hon.	329
A.-R. Falck, ministre plénipotentiaire du roi des Pays-Bas près la cour de Bruxelles, à C.-J. Van Assen . .	331
XV. Régime constitutionnel; colonisation. — Le roi Léopold au général Goblet, ministre des affaires étrangères .	332
XVI. Chemin de fer. — Le roi Léopold à M. Dechamps, ministre des travaux publics	333
XVII. Négociations commerciales. — Le roi Léopold au général Goblet, ministre des affaires étrangères. . . .	334
Le même au même	335
XVIII. Traité de commerce avec la France, du 13 décembre 1845. — Le roi Léopold à M. A. Dechamps, ministre des affaires étrangères	336
Le même au même	338
Le même au même	341
Le même au même	342
Le même au même	ib.
Le même au même	343
Le même au même	344
XIX. Esprit national, la royauté, etc. — Le roi Léopold à M. le baron Nothomb, ministre plénipotentiaire de Belgique à Berlin	345
XX. Congrès libéral. — Le roi Louis-Philippe au roi des Belges.	346

XXI. Mariages espagnols. — La reine Victoria à la reine Marie-Amélie	348
XXII. Révolution du 24 février 1848. — Le roi Léopold au lieutenant général baron Chazal, ministre de la guerre.	350
Le comte Vander Duyn à M. de Capellen	351
Le roi Léopold à M. Rogier, ministre de l'intérieur.	ib.
Le roi Léopold à M. Verhaegen, vice-président de la Chambre des représentants.	352
Le roi Léopold au général Chazal.	353
Le même au même	354
Le même au même	354
Le même au même	355
XXIII. Bienfaisance publique. — Le roi Léopold à M. de Haussy, ministre de la justice.	356
XXIV. Droit au travail. — Le roi Léopold à M. Rogier, ministre de l'intérieur.	357
XXV. Incident ministériel. — Le roi Léopold à M. Rogier, ministre de l'intérieur.	359
XXVI. Mort de la reine des Belges. — Le roi Léopold à M. A. Dechamps, ancien ministre des affaires étrangères	360
M. J. Van Praet, ministre de la maison du Roi, à M. V. Dechamps.	361
La reine Marie-Amélie au révérend père Dechamps.	362
XXVII. Défense nationale. — Le roi Léopold à M. J. Lebeau, membre de la Chambre des représentants	363
XXVIII. Mort du prince Ferdinand de Saxe-Cobourg. — Le roi Léopold à M. Rogier, ministre de l'intérieur	365
XXIX. Défense nationale. — Le roi Léopold à M. Rogier, ministre de l'intérieur	366
Le roi Léopold au général Chazal.	367
XXX. Loi sur l'organisation de l'armée. — Mariage du duc de Brabant. — Le roi Léopold à M. Henri de Brouckere, ministre des affaires étrangères	ib.

XXXI. Guerre de Crimée. — Le roi Léopold au baron Nothomb, ministre plénipotentiaire de Belgique à Berlin.	369
XXXII. Loi d'extradition. — Le roi Léopold à M. A. Nothomb, ministre de la justice.	370
XXXIII. Fêtes jubilaires. — Le roi Léopold à M. Lebeau, membre de la Chambre des représentants.	371
Le roi Léopold à M. le baron Nothomb, ministre d'État, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Berlin.	372
Discours du Roi.	373
XXXIV. Troubles de 1857. — Le roi Léopold à M. de Decker, ministre de l'intérieur.	376
M. Guizot à M. A. Nothomb, ministre de la justice.	379
XXXV. Retraite du ministère du 30 mars 1855.	380
Lettre de la majorité du conseil.	<i>ib.</i>
Autre lettre de la minorité.	382
XXXVI. Fortifications d'Anvers. — Le roi Léopold au général Chazal, ministre de la guerre.	385
Le même au même.	<i>ib.</i>
Le même au même.	386
Le même au même.	387
XXXVII. Expédition de Chine. — Le roi Léopold au général Chazal, ministre de la guerre.	388
XXXVIII. Rôle de la cavalerie dans les guerres modernes. — Le roi Léopold au général Chazal, ministre de la guerre.	389
XXXIX. Rôle de l'armée dans les émeutes. — Le roi Léopold au général Chazal, ministre de la guerre.	391
Le même au même.	392
XL. Fortifications d'Anvers (suite). — Le roi Léopold au général Chazal, ministre de la guerre.	<i>ib.</i>
Le même au même.	393
Le même au même.	394
Note du roi Léopold à M. Jules Van Praet.	<i>ib.</i>
XLI. Rentrée du roi à Bruxelles. — Le roi Léopold au général Chazal, ministre de la guerre.	395

XLII. Mexique. — Le roi Léopold au général Chazal, ministre de la guerre	395
Le même au même	396
XLIII. Progrès de l'agriculture. — Le roi Léopold à M. de Decker, ministre de l'intérieur.	397
XLIV. Maladie du Roi. — Politique intérieure ; Mexique ; M. de Bismark, etc., etc. — Le roi Léopold au général Chazal, ministre de la guerre	398
Le même au même	399
Le même au même	<i>ib.</i>
Le roi Léopold au cardinal-archevêque de Malines	400
Le roi Léopold au général Chazal.	401
Le même au même	<i>ib.</i>
Le même au même	402
Le même au même	<i>ib.</i>
Le roi Léopold à M. Henri de Brouckere, ministre d'État	403
Le roi Léopold au général Chazal.	404
Le même au même	405
XLV. Acte de décès	406
Note.	409



INTRODUCTION.



« Tant que je vivrai, je servirai de bouclier
« à la Belgique. »

LÉOPOLD I^{er}.

En 1832, la Belgique indépendante était reconnue par les cinq grandes puissances de l'Europe. Mais cette indépendance devait maintenant se manifester, s'affirmer, disons même se naturaliser au point de ne plus rencontrer ni un antagoniste, ni un incrédule, ni un sceptique. La nationalité belge devait secouer le linceul qui l'avait recouverte pendant les derniers siècles et resplendir comme aux jours glorieux des Artevelde et durant l'époque également mémorable des puissants ducs de Bourgogne.

Ce fut en s'identifiant avec sa nouvelle patrie, en la guidant habilement à travers tous les obstacles et les périls, que Léopold I^{er} parvint à remplir sa haute et glorieuse destinée. Il disait très-bien (car il en avait le droit) aux anciens membres du Congrès national : « Vous autres, vous avez fait la Belgique; moi, je l'ai introduite au dehors. »

Jusqu'à son avènement au trône, le prince de Saxe-Cobourg n'avait pas eu l'occasion, si l'on excepte la négociation relative à la souveraineté de la Grèce, de se signaler réellement comme politique et comme diplomate. Jusque-là il avait honorablement figuré, comme général russe, dans l'armée libératrice de 1813-1814 et, depuis son mariage avec la princesse Charlotte de Galles, comme feld-maréchal dans l'armée anglaise. Roi des Belges, il fut mêlé, avec la Belgique elle-même, à tous les grands événements des trente-cinq dernières années.

C'est cette participation, commandée par sa position officielle, accrue de tout ce que ses qualités personnelles lui donnaient d'importance et d'autorité, que je me propose maintenant de rappeler.

Léopold I^{er} embrassait l'Europe entière dans sa sollicitude et nul n'avait mieux étudié, mieux

suivi les phases diverses de l'histoire du dix-neuvième siècle. Il eut des relations avec tous les souverains qui ont successivement occupé l'attention des hommes depuis l'empereur Alexandre I^{er} jusqu'à l'empereur Napoléon III ; il vit de près tous les politiques influents depuis le duc d'Otrante jusqu'au duc de Morny, depuis lord Castlereagh jusqu'à l'honorable M. Gladstone. Et ce qui fit sa renommée et caractérisa sa personne, c'est qu'il apporta une grande abnégation dans les affaires qui pouvaient passer pour les siennes et une extrême impartialité dans celles des autres. La sagesse de ses conseils, la fermeté et la droiture de son esprit, le tact avec lequel il cherchait toujours à écarter ou à aplanir les difficultés, ces qualités, qui le firent respecter en premier lieu par les Anglais, qui le rendirent ensuite l'objet des vœux et des désirs des Hellènes, qui fixèrent enfin sur lui le choix des Belges, ces mêmes qualités lui valurent aussi d'être si souvent accepté comme arbitre par les princes et les peuples. Ils venaient de concert soumettre leurs contestations à son jugement impartial et universellement respecté. Du haut d'un phare qui, selon l'image d'Homère, était protégé contre le vent, il suivait les mouvements tumultueux du monde ; et

partout où il portait ses conseils amis, c'était pour apaiser les tempêtes.

Il n'aura pas dans l'histoire une place à côté des Gustave-Adolphe ou des Joseph II, à côté des conquérants et des réformateurs. Mais il vivra dans le souvenir des siècles comme le fondateur d'un État qui, avant lui, avait vainement cherché l'indépendance; comme le premier chef de cette Belgique constitutionnelle que, par sa sagesse, il sut élever au rang d'État modèle.

Il vivra dans la mémoire des hommes comme le confident, souvent consulté et écouté, des autres monarques, comme un des plus fermes soutiens de cette politique sagement progressive, qui seule peut assurer le bonheur des nations et la paix du monde. Enfin, il conservera dans l'histoire le beau nom de juge de paix de l'Europe, le nom de pacificateur, qui vaut bien celui de conquérant.

Parlons aussi du souverain constitutionnel. Il n'est pas exact, comme on l'a dit, que Léopold I^{er} n'accepta qu'en murmurant le pacte voté par le Congrès. Il constata seulement que la royauté n'ayant pas été là pour se défendre, les constituants belges, qui délibéraient au milieu d'une révolution, avaient donné au pouvoir législatif

la part du lion. Il adopta néanmoins l'avis d'un sage et loyal conseiller : après avoir examiné attentivement la constitution, il l'accepta, décidé à tenter l'épreuve confiée à son dévouement. C'était une tâche pleine de difficultés. Pour l'accomplir avec succès, il fallait, selon la remarque d'un excellent publiciste, une certaine nature de supériorité, plus conciliante que dominatrice, plus éclairée qu'élevée, prétendant moins au génie qu'au bon sens et à la raison. Et les Anglais rendaient un bel hommage à cette supériorité lorsqu'ils disaient : L'esprit du roi Léopold semble avoir été taillé exprès par la nature pour les Belges.

Léopold I^{er} se garda bien de provoquer des conflits avec les assemblées législatives qui succédèrent au Congrès. Lui aussi resta fidèle aux traditions de 1831. N'outrepassant point ses prérogatives, il s'efforça de les maintenir avec une tranquille fermeté et de les exercer avec modération et avec tact. Faible d'abord, l'influence du roi s'accrut lorsqu'on eut reconnu en lui un chef vraiment habile et prévoyant. Réservé dans son attitude, quoiqu'il eût une haute idée de la dignité royale, prudent dans son langage, bien qu'il laissât percer quelquefois une certaine susceptibilité, il finit par acquérir, mais

par la persuasion seule, un ascendant incontestable dans son pays comme au dehors. Cette influence personnelle, dont il évitait l'apparence, était plus grande, comme l'a constaté M. Guizot, que celle dont Louis-Philippe se préoccupait tant pour lui-même.

On a remarqué aussi que Léopold n'avait pas eu ce que les Français appelaient un ministre du règne. Quelles que fussent ses sympathies, il les dissimulait pour se soumettre aux vœux de l'opinion publique. Que cette abnégation lui coûtât parfois, pourquoi le nier? Mais reconnaissons néanmoins qu'il n'a cessé de remplir fidèlement son rôle constitutionnel. Loyal dans ses rapports avec les ministres, il résistait quelquefois à leurs propositions, il les discutait assez vivement et s'efforçait même de les écarter; mais souvent aussi il encourageait ses conseillers par de nobles et affectueuses paroles. Et lorsque les vicissitudes du gouvernement parlementaire l'obligeaient à se séparer des uns ou des autres, il ne perdait point le souvenir des services rendus. Jusqu'à son dernier jour, il conserva des relations affectueuses avec la plupart des hommes qui avaient siégé dans ses conseils.

Toujours attentif et vigilant, mais ne se prodiguant point, selon la maxime de Périclès, il

savait contenir les partis sans se livrer à eux, et se faire respecter des libéraux comme des catholiques, des progressistes aussi bien que des conservateurs. Il ne recherchait point l'initiative, rarement il la prenait, car il n'était pas entraîné vers les résolutions promptes et décisives.

Dans la plupart des occasions, la conciliation, qui faisait le fond de son caractère, l'emportait vite sur l'énergie d'un premier mouvement. Il supportait la contradiction, mais il savait aussi marquer son mécontentement : il n'oubliait pas cependant que la justice, selon les expressions de Bossuet, est la véritable vertu des monarques. Heureux de la félicité publique et s'efforçant de l'accroître encore, il ne recherchait point les ovations populaires, et pourtant il était très-sensible à ces manifestations de la reconnaissance du pays.

En résumé, on peut affirmer que le régime constitutionnel, loin d'amoindrir Léopold I^{er}, a mieux fait ressortir les éminentes qualités dont ce prince était doué. Si la Belgique a mérité le nom d'école de l'Europe, elle en est certainement redevable, pour une grande part, à son premier roi. C'est le plus bel éloge du souverain qui a régné depuis 1831 jusqu'en 1865.

LÉOPOLD I^{ER}, ROI DES BELGES.

I

Le 28 mai 1832, à six heures du matin, Léopold, accompagné des principaux officiers de sa cour, partit de Bruxelles pour le château de Compiègne, où il devait se rencontrer avec le roi des Français. A la frontière le duc de Choiseul, le maréchal Gérard, commandant en chef de l'armée du nord, le préfet du département et d'autres personnages attendaient le roi des Belges.

Arrivé vers deux heures devant Valenciennes, il fut complimenté hors de la porte de Mons par le corps municipal, puis il monta à cheval,

et, escorté par la garde nationale, fit son entrée dans la ville, salué par l'artillerie de la place. Vers quatre heures, les autorités le reconduisirent jusqu'à la barrière de la porte de Paris d'où il se dirigea vers Cambrai. Le lendemain il repartit pour Péronne. A cinq heures de l'après-midi, il arrivait sur le sommet de la montagne de Mouchy, où l'attendaient, pour lui servir d'escorte, deux escadrons de cuirassiers, sous le commandement du général Merlin. Au pied de la montagne, il fut reçu par le duc de Nemours, accompagné d'un brillant état-major. Le roi Léopold, ayant mis pied à terre, tendit affectueusement la main au jeune prince, l'embrassa avec une cordialité expressive et le pria de prendre place à côté de lui dans la calèche qu'on lui avait préparée. Le cortège fit ensuite son entrée dans Compiègne au bruit de l'artillerie (1).

Une foule considérable se pressait derrière

(1) Le roi des Belges était accompagné, dans ce voyage, du comte d'Arschot, grand maréchal de sa cour; du marquis de Chasteler, grand écuyer; du général d'Hane, premier aide de camp; du major de la Gotellerie, officier d'ordonnance; de M. Jules Van Praet, secrétaire du cabinet; de sir Henry Seton, ancien aide de camp; et de M. Lebeau, médecin.

la haie d'honneur, qui avait peine à la contenir, et de tous côtés, disent les relations contemporaines, on n'entendait que des remarques flatteuses sur l'air à la fois noble et doux de l'auguste voyageur. Bientôt le cortège arriva dans la cour du château. Le roi des Belges fut reçu au bas du grand escalier par Louis-Philippe, qui avait revêtu l'uniforme de la garde nationale. Les deux rois s'embrassèrent affectueusement et montèrent ensemble le grand escalier, au haut duquel les attendaient la reine Marie-Amélie et M^{me} Adélaïde d'Orléans. La journée du 30 fut occupée par une grande revue et par une promenade dans la forêt de Compiègne. Ces fêtes et ces démonstrations révélaient l'intimité qui s'était bientôt établie entre les deux rois et qui devait aboutir à des résolutions importantes. Le 2 juin, à six heures du soir, Léopold rentrait à Bruxelles.

Une alliance avec la maison d'Orléans était vivement désirée par le roi Léopold comme gage irrévocable des intentions de la France à l'égard de la Belgique, et aussi comme un moyen de dissiper les inquiétudes et les susceptibilités persistantes de l'Angleterre ⁽¹⁾. Léopold s'était

(1) Le baron de Stockmar, confident de Léopold, écrivait

donc efforcé d'obtenir du roi Louis-Philippe une résolution formelle; et il n'avait cessé de stimuler son ministre à Paris pour qu'il hâtât cette résolution. Mais, malgré toute son impatience d'avoir avec Louis-Philippe une entrevue, dont la signification serait retentissante en Europe, ce n'était qu'avec la plus grande peine, et non sans une certaine appréhension même, qu'il s'était décidé à sortir pour quelques jours de la Belgique. Lorsque, le 2 mai, Léopold avait proposé l'entrevue, qui était désirée de part et d'autre, il fit remarquer que Compiègne serait un peu loin pour faire connaissance avec la princesse Louise. « Nous nous connaissons, disait-il, depuis seize ans : cela me paraît suffisant. » Il aurait donc voulu que le roi des Français lui donnât rendez-vous quelque part d'où il pût, dans les vingt-quatre heures, reprendre la direction des affaires, si les Hollandais tentaient de renouveler leur agression. A ses

à M. Le Hon, de Londres, 10 octobre 1834 : « ... Sur l'alliance du roi, je pense tout à fait comme vous. C'est, selon moi, le seul vrai gage de bonne foi que la France peut donner à l'Europe, et, sous plus d'un rapport, je le désire on ne peut plus. Quoique les ministres anglais ne se soient pas encore prononcés sur ce point vis-à-vis de moi, je sais, de bonne part, qu'ils partagent tout à fait notre opinion... »

yeux, Lille était le lieu qui convenait le mieux. Un peu plus tard, il déclarait que le rendez-vous à Compiègne ne pourrait avoir lieu que si le roi des Français voulait envoyer à Bruxelles le maréchal Gérard ou au moins le général Saint-Cyr ('). Il avait fini toutefois par se rendre aux instances de Louis-Philippe.

En recherchant la main d'une princesse de la maison d'Orléans, Léopold non-seulement descendait aux vœux des Belges, impatients de consolider leur indépendance, mais, répétons le, il rassurait l'Europe, parce qu'il portait le dernier coup au parti qui préconisait la réunion de la Belgique à la France. Or Louis-Philippe étant encore intéressé à ménager sérieusement ce parti, le projet d'alliance rencontra des lenteurs imprévues et des difficultés qui firent naître quelquefois des doutes pénibles. Léopold surmonta tous les obstacles par sa persévérance et sa conduite à la fois très-digne et très-délicate. Le 7 mars, il s'exprimait en ces termes : « Relativement au mariage, je crois qu'il ne faut pas le presser outre mesure ; les démarches actuelles doivent suffire ; on pourrait sans cela

(') Le roi Léopold à M. Le Hon, 7 mars, 20 avril 2 et 9 mai 1832.

nous accuser d'importunité. Je le désire sous le rapport de l'individualité de la princesse Louise plus que pour toute autre raison, et certainement je ne connaîtrai de plus vive sollicitude que celle de la voir heureuse ⁽¹⁾. » Il disait encore que les arrangements pécuniaires ne devraient pas être une cause de délai. « C'est l'aimable princesse, ajoutait-il, et non sa dot qui m'intéresse. » Dot, douaire, espérances, il traitait toutes ces questions avec un parfait désintéressement. Enfin, il fit une concession d'un grand prix pour la reine Marie-Amélie et la princesse Louise. « Comme la reine et peut-être la princesse elle-même, disait-il, attachent une grande importance à ce que des enfants d'un mariage contracté avec une de ces princesses soient catholiques ; comme cela sera un lien de plus avec le peuple,

(1) Le 19 décembre précédent le baron de Stockmar écrivait de Londres à M. Le Hon : « ... Même dans le cas où le gouvernement ou la famille voudrait différer le mariage jusqu'à la conclusion de l'affaire entre la Belgique et la Hollande, il n'en faudrait pas moins travailler à disposer dès à présent les choses de manière que le public regarde cette alliance comme une affaire entendue et faite. J'espère que le bruit de cette nouvelle fera un très-bon effet tant en France qu'ici et en Belgique et qu'il calmera un peu l'effervescence du roi Guillaume pour une restauration... »

qui est dévoué à sa religion, je n'y objecte nullement. C'est la vertu et non pas le nom qui fait le véritable chrétien ⁽¹⁾. »

L'entrevue de Compiègne eut lieu, comme nous l'avons dit, et le mariage de la princesse Louise d'Orléans avec le roi Léopold fut décidé. Le *Moniteur belge* du 4 juin annonça officiellement cette nouvelle.

L'exécution du traité des vingt-quatre articles était aussi une des préoccupations dominantes du roi Léopold. En acceptant à Londres la ratification conditionnelle donnée par la Russie le 4 mai, M. Vande Weyer avait cédé à des nécessités dont le gouvernement belge n'apprécia pas tout de suite la valeur. Le ministère n'eut d'abord égard qu'à l'embarras extrême où le plaçait l'acte de la Russie ; il demanda au roi que M. Vande Weyer fût appelé à Bruxelles jusqu'à ce qu'on pût mieux apprécier les conséquences possibles de l'acceptation dont il s'agissait. Le général Goblet, envoyé à Londres afin d'y repré-

(1) Le roi Léopold à M. Le Hon, 15 septembre 1834, 20 février, 7 mars, 12, 16 et 17 mai 1832. Enfin, le 22 mai, il lui écrit : « J'adopte avec plaisir l'itinéraire que le roi m'a proposé et le suivrai en toute chose, quoique je me fusse volontiers passé du cérémonial... »

senter la Belgique auprès de la conférence, reçut pour instructions (25 mai) de faire la déclaration formelle que le roi Léopold ne participerait à aucune négociation sur les articles *réservés*, avant que le traité n'eût reçu son exécution dans les articles *non réservés*, c'est-à-dire avant l'évacuation du territoire encore occupé par les Hollandais.

Le général Goblet arriva à Londres le 30 mai, remit le lendemain ses pleins pouvoirs à la conférence, et le 1^{er} juin rendit compte au roi Léopold de ses entretiens avec lord Palmerston, le baron de Bulow et le prince de Talleyrand. Il avait acquis la conviction, disait-il, que les plénipotentiaires des trois puissances du Nord ne voulaient encore que temporiser, que celui de France dissimulait parfaitement bien sa pensée et que celui d'Angleterre paraissait seul avoir envie d'en finir. Léopold trouva cette dépêche à son retour de Compiègne; le 6, il répondit : « Ma persuasion personnelle est que, tant que la Hollande ne se verra pas forcée d'évacuer la citadelle d'Anvers, elle ne négociera pas. » Il voyait une injustice criante dans l'injonction commune adressée aux Belges et aux Hollandais de ne pas commencer les hostilités, attendu que les premiers avaient adopté les vingt-quatre

articles et que les seconds n'en tenaient aucun compte. Si donc les puissances étaient lentes à exécuter le traité, elles ne devaient pas empêcher les Belges de l'exécuter eux-mêmes. « Faites mes amitiés au prince de Talleyrand, poursuivait-il, et dites que je ne lui écris pas pour lui annoncer mon mariage par ce que je sais que M^{me} Adelaïde vient de le faire... Tous les jours, il faut demander l'exécution du traité. Talleyrand ne saurait s'y refuser ; le roi Louis-Philippe est déterminé d'adhérer à tout ce que l'Angleterre proposera ⁽¹⁾... » Cependant Léopold se fiait si peu encore au célèbre diplomate que le lendemain (7 juin) il écrivait à M. Le Hon de faire tout au monde pour que le roi Louis-Philippe envoyât immédiatement à Londres

(1) C'est la participation personnelle de Léopold I^{er} aux mémorables négociations de cette époque que nous voulons faire ressortir ici en nous servant de la correspondance particulière et inédite du roi avec le général Goblet. Quant aux négociations mêmes et aux divers incidents qui aboutirent à des événements décisifs, les uns et les autres sont exactement rapportés dans l'ouvrage publié par cet homme d'État, sous le titre de : **MÉMOIRES HISTORIQUES. Dix-huit mois de politique et de négociations se rattachant à la première atteinte portée aux traités de 1815.** (Bruxelles, 1864, 2 vol. in-8°.)

M. de Flahault comme *voyageur*, parce que le gouvernement anglais n'était pas très-satisfait du silence du prince de Talleyrand.

Informé que les cours du Nord faisaient de grands efforts pour induire le cabinet anglais à accepter un traité avec la Hollande, différent des vingt-quatre articles, il écrit à son plénipotentiaire à Paris : « Vous devez empêcher que le gouvernement français ne se laisse prendre dans ces filets. Les puissances ne peuvent pas, sans le consentement de la Belgique, faire un nouveau traité qui changerait les vingt-quatre articles. » La conférence de Londres ayant, le 11 juin, rédigé trois *articles explicatifs*, d'après lesquels l'évacuation réciproque des territoires respectifs de la Belgique et de la Hollande devait s'effectuer le 20 juillet, il ne dissimule point son déplaisir. « Ces derniers protocoles, écrit-il à son ministre à Paris, sont fort bien ; mais c'est du papier, il nous faut des *faits*. Pourquoi donner au roi de Hollande jusqu'au 30 juin, quand il a eu deux ans pour se décider ? Et puis de nouveau un autre mois jusqu'au 20 juillet ? Il faut faire sentir au ministère français qu'il faut finir ; il faut lui dire cela tous les jours. Le prince de Talleyrand va venir avec toutes ses finesses ; eh bien, cela ne nous a fait que du

mal. Le peu que la Belgique a obtenu, elle ne l'a obtenu que quand la France a été ferme. Si l'intention du prince de Talleyrand est que la Belgique ne doit être faite que pour quelques années, c'est différent. »

Le 14 juin, le prince de Talleyrand chargea le général Goblet de dire au roi Léopold, que si, le 30, on n'avait pas une réponse satisfaisante du roi de Hollande, la France et l'Angleterre étaient décidées à recourir à la force et que lui-même avait reçu la parole d'honneur des plénipotentiaires des cours du Nord que cette résolution n'altérerait pas la bonne harmonie entre les cinq cours ⁽¹⁾. Le prince de Talleyrand paraissait alors bien disposé pour le roi Léopold, et il traitait les affaires belges avec plus de sérieux ⁽²⁾.

Dans un moment où l'Angleterre était sollicitée à employer la force contre la Hollande, son ancienne alliée, il n'importait pas moins de se concilier le duc de Wellington.

Léopold, connaissant mieux que personne la

(1) Le général Goblet au roi Léopold, Londres, 14 juin 1832.

(2) Peu de temps après il quitta Londres, où il fut remplacé momentanément par M. de Mareuil, jusqu'alors ministre à La Haye.

haute influence du vainqueur de Waterloo, recommandait bien expressément à son représentant à Londres de ne point le négliger. « Dites au duc de Wellington, écrivait-il, le 19 juin, que, me promenant hier aux environs de Waterloo, j'ai pensé à sa belle volonté de héros qui lui a valu sa victoire importante. C'est une justice à lui rendre qu'il a obtenu ses victoires par sa bravoure personnelle. Le contraste des riches moissons, de la tranquillité et de la paix de ce paysage, qui doit avoir offert un tableau si horrible de morts et de mourants, ce 18 de l'an 1815, m'a vivement frappé et fait faire bien des réflexions philosophiques (1). »

Peu de temps après il écrivait de nouveau à son plénipotentiaire à Londres : « Ce sont des faits qu'il nous faut... Nos bons Belges ne sont plus dupes de bonnes paroles sans résultats (2). » Dans la prévision des événements que rendrait inévitables l'inaction éventuelle des puissances, après le refus du roi des Pays-Bas d'accepter les propositions de la conférence, Léopold hâtait l'organisation de l'armée nationale. En outre, il ordonnait le blocus le plus étroit de

(1) Le roi Léopold au général Goblet, Laeken, 19 juin 1832.

(2) Le roi Léopold au général Goblet, 22 et 27 juin 1832.

Maestricht, afin de mettre un terme aux excursions de la garnison hollandaise hors du rayon réservé de la forteresse.

Le 6 juillet, lord Palmerston informa le général Goblet que le roi Guillaume refusait de signer aucun traité dans lequel entreraient les vingt-quatre articles, et qu'il proposait un nouveau projet. Au lieu de recourir sans plus retard à des moyens coercitifs, la conférence, à son tour, élaborait un projet nouveau, qu'elle voulait opposer à celui qui venait de La Haye. Le général Goblet protesta hautement contre cet oubli des droits des Belges et sa conduite à la fois ferme et habile fut approuvée par le roi Léopold, quoique celui-ci, sous des influences faciles à deviner, se montrât assez disposé à faire quelques sacrifices à l'amour-propre de la Hollande.

Mais une note énergique, adressée le 7 juillet par son plénipotentiaire à la conférence, vint rétablir la vraie situation des Belges à l'égard des puissances qui avaient garanti leur indépendance. La conférence, cependant, réitéra ses démarches auprès du roi Guillaume afin de l'amener à une exécution amiable du traité du 15 novembre 1831. « Vous pouvez dire à lord Palmerston, écrivit alors le roi Léopold, que la conférence me fait mal au cœur quand j'y pense;

la seule chose dont elle paraît capable, c'est de me maltraiter et de protéger le roi de Hollande ⁽¹⁾. »

Il aurait fallu plutôt s'en prendre à Louis-Philippe qui, pour éviter tout différend de nature à altérer le bon accord entre les grandes puissances, engageait le roi Léopold à donner sans délai son adhésion aux nouvelles propositions du cabinet de La Haye. Mais, pour rester fidèle à ses engagements envers la législature, le ministre des affaires étrangères ⁽¹⁾ repoussait bien loin ce conseil. Le 26 juillet, le capitaine Beaulieu, aide de camp du général Goblet, lui rapportait de Bruxelles les instructions suivantes : « Si des propositions nouvelles, acceptées par le gouvernement hollandais, lui étaient soumises, le plénipotentiaire belge devrait se borner à répondre à la conférence que le gouvernement ne peut se prononcer et ne se prononcera qu'après l'évacuation du territoire belge. »

Tels étaient les remarquables incidents qui se succédaient à Londres au moment où le roi

✓ ⁽¹⁾ Le roi Léopold au général Goblet, Bruxelles, 17 juillet 1832.

⁽²⁾ M. de Muelenaere.

Léopold pressait aussi l'accomplissement de la promesse faite naguère au château de Compiègne.

Après son retour de cette résidence, il s'était affligé de l'idée de la reine Marie-Amélie qui voulait remettre le mariage aux premiers jours du mois d'août. Le 16 juin, il écrivait à son ministre à Paris : « Il faut emporter l'affaire belge dans ces deux mois-ci. C'est autant de l'intérêt de la France et de Louis-Philippe que du mien. » Le lendemain, il s'exprime avec plus de force : « . . . J'espère que ma lettre au roi influencera heureusement sa détermination. . . Je vous invite à suivre votre système d'agression avec la plus grande énergie. . . Répétez éternellement qu'il faut absolument pour le bien-être de la France, de l'Angleterre et de la Belgique que cela soit terminé aussitôt que possible. . . » Il supposait que Louis-Philippe voulait attendre l'évacuation de la citadelle d'Anvers pour fixer l'époque du mariage. « En diplomatie, disait-il à ce sujet, c'est un grand mérite quand on ne veut pas tromper les autres de ne pas se laisser tromper soi-même. » Du reste, comme nous l'avons déjà dit, il se montrait facile et coulant dans les questions d'intérêt. « Tout ce que je possède au monde, écrivait-il, le 23 juin, à son

représentant près Louis-Philippe, sera au service de la *regina in spe*, et tout ce qui pourra lui être agréable ou utile, je serai trop heureux de le lui offrir. » Il n'était pas moins explicite quatre jours après. « Je viens de recevoir, disait-il, les trois copies du contrat de mariage. Pour le douaire je vous ai écrit positivement que je ne vois point d'objection aux trois cent mille francs, quoique, proportion gardée, je trouve que le douaire est considérable, quand on n'en assurait qu'un de cinq cent mille francs à une impératrice des Français. — Je présume que la Chambre le votera, et si elle n'en votait pas tout le montant, contre toute attente, je pourrais toujours lui assurer de mon bien particulier le complément... » Louis-Philippe ayant consulté ensuite le roi Léopold sur le lieu où le mariage serait célébré, celui-ci répondit : « Mon opinion qu'on m'a demandée est pour Compiègne, puisque à Paris cela ne serait ni une chose ni une autre. Je promets cependant, en ce cas, de revenir, au mois d'octobre, pour une série de fêtes à Paris. » Vers la fin de juillet, le représentant du roi Léopold à la cour des Tuileries combattit de tous ses efforts et par tous les moyens d'influence dont il pouvait disposer le projet sérieux de retarder encore

l'époque de cette union si désirée. Fermant l'oreille à certaines insinuations diplomatiques, Louis-Philippe décida enfin, le 1^{er} août, que le mariage serait définitivement fixé au 9.

Le 6, vers le soir, le roi Léopold fit son entrée à Compiègne. Il était dans une calèche découverte où avaient pris place les ducs d'Orléans et de Nemours ; dans d'autres voitures se trouvaient le duc de Choiseul et le marquis de Marmier, qui avaient été au-devant du roi des Belges jusqu'à la frontière, et les personnages qui accompagnaient ce prince. Ceux-ci étaient : MM. Le Hon et Van de Weyer, représentants de la Belgique à Paris et à Londres ; le comte d'Arschot, le comte Félix de Mérode, le général d'Hane de Steenhuyse, le colonel sir E. Cust, ancien aide de camp, le général de Chasteler, M. J. Van Praet, le baron de Stockmar et le colonel Prisse. Un arc de triomphe, pavoisé de drapeaux français et belges, avait été élevé à l'entrée de la ville, sur le pont.

Des fêtes signalèrent les deux jours suivants.

Le jeudi, 9 août, à huit heures et demie du soir, le roi Louis-Philippe, donnant la main à la princesse Louise, alors âgée de vingt ans (*),

(*) Elle était née à Palerme le 3 avril 1812.

et suivi des membres de sa famille, entra dans le grand cabinet du château où le roi Léopold prit également place, avec ses témoins désignés ainsi que les autres personnes qui l'avaient accompagné à Compiègne. Plusieurs ministres et les plus hauts personnages de l'État se trouvaient parmi les assistants. Le baron Pasquier, président de la Chambre des pairs, remplissait les fonctions d'officier de l'état civil. Les témoins du roi des Belges étaient le comte d'Arschot, grand maréchal de sa cour et membre du Sénat, et le comte Félix de Mérode, ministre d'État et membre de la Chambre des représentants. Quatre pairs et quatre députés servaient de témoins à la princesse Louise ; les premiers étaient : le lieutenant général duc de Choiseul, le marquis de Barbé-Marbois, premier président de la cour des comptes, le comte Portalis, premier président de la cour de cassation, et le duc de Bassano. Le maréchal Gérard, M. Dupin, procureur général près la cour de cassation, M. Béranger et M. Benjamin Delessert appartenaient à la Chambre des députés.

Lorsque les deux conjoints eurent prononcé l'assentiment exigé par la loi, M. Pasquier dit : « Par ordre du roi, et au nom de la loi, nous déclarons que très-haut, très-puissant et très-

excellent prince Léopold, premier du nom, roi des Belges, duc de Saxe, prince de Cobourg-Gotha, et très-haute et très-puissante princesse Marie-Louise-Thérèse-Caroline-Isabelle, princessed'Orléans, sont unis en mariage.» L'évêque de Meaux leur donna ensuite la bénédiction nuptiale dans une des salles du château qui avait été convertie en chapelle. Après la cérémonie catholique, la famille royale et les assistants se rendirent dans une autre salle où un pasteur protestant donna aux augustes époux la bénédiction nuptiale selon le rite luthérien.

Quatre jours après, le roi et la reine des Belges quittèrent le château, et leur voyage depuis Compiègne jusqu'à Laeken ne fut qu'une marche triomphale. Il faut avoir été témoin de la joie spontanée de nos populations pour pouvoir apprécier le prestige qui, dès lors, entourait en quelque sorte la jeune reine. Les maisons étaient décorées de fleurs et de drapeaux aux trois couleurs de la France et de la Belgique; partout une foule immense; partout aussi des acclamations qui disaient : Soyez la bienvenue parmi nous ⁽¹⁾.

(1) Tout s'évanouit. On ne lira pas sans émotion les lignes suivantes tracées par le comte Félix de Mérode le 14 août 1853

La reine Louise apportait la consolidation de l'indépendance de la Belgique. « L'union bénie dans la chapelle de Compiègne, disait plus tard un éloquent orateur, révéla aux nations étonnées deux faits du premier ordre : l'alliance de la France et de l'Angleterre, formée à cette occasion même, et qui fut alors la sauvegarde de la paix du monde ; la reconnaissance de la neutralité belge, qui fixa, d'une manière rationnelle et durable, les limites si longtemps incertaines et disputées des nations voisines. »

Cependant le cabinet de Bruxelles persistait à subordonner, d'une manière absolue, la négociation directe entre la Belgique et la Hollande, qui était désirée par les puissances, à l'évacua-

et adressées de Trélon au roi Léopold : « ... Naguère, revenant d'un voyage jusque près des frontières d'Espagne... j'ai voulu revoir le lieu où j'étais, Sire, le témoin de votre mariage, il y a vingt-cinq ans. Je me suis promené solitaire dans les appartements du château de Compiègne, où j'avais vécu une semaine avec tant de personnages illustres. J'ai exploré le parc magnifique et toujours charmant, entretenu avec un soin parfait. Un ancien domestique de M^{me} Adélaïde me conduisait. Vous pouvez juger, Sire, si j'ai pensé à vous, à notre reine si digne d'éternel souvenir, à sa famille, devenue la vôtre... » *Vie du comte Félix de Mérode*, par J.-J. THONISSEN, p. 370.

tion préalable du territoire national. Mais après avoir énergiquement adhéré à ce système, après avoir même promis de recourir aux armes, dans l'hypothèse où les ratifications réservées mettraient obstacle à l'adoption des vingt-quatre articles par la Hollande, le roi Léopold comprit que le pays se trouverait dans une situation périlleuse, si l'on s'obstinait à repousser toute proposition transactionnelle ⁽¹⁾. Quant à M. de Muelenaere, il resta inébranlable; il résistait et aux conseils patriotiques du général Goblet et aux puissantes instances du baron de Stockmar, de même qu'aux raisons d'ordre européen et aux prophéties presque menaçantes de lord Palmerston.

Depuis le mois de mai, le général Goblet supportait tout le poids de ces difficiles négociations. Le 18 août, M. Van de Weyer reprit les fonctions de ministre plénipotentiaire près la cour de Saint-James et près la conférence. Il eut avec lord Palmerston une entrevue de plusieurs heures qui fut suivie d'un second entretien non moins important. Pour se conformer à ses instructions, il rappela à lord Palmerston ce que le roi Léopold avait écrit de Compiègne

(1) *Mémoires historiques* du général Goblet, I, p. 435.

et ce qu'il lui avait répété à Tournay, à savoir qu'il voulait qu'on en finît le 30 septembre et que, en tout cas, les ratifications de la Hollande et l'évacuation du territoire eussent lieu immédiatement. Mais lord Palmerston s'éleva avec énergie contre le système auquel le cabinet de Bruxelles s'attachait obstinément : « Le dévouement que j'ai pour le roi Léopold, dit-il, est réel et véritable. Je vois donc avec une véritable douleur la politique de ses ministres ; elle compromettra le sort du roi et l'indépendance de la Belgique... Ils veulent l'évacuation préalable ! Mais cette évacuation n'est possible qu'en vertu de l'adhésion du roi Guillaume aux vingt-quatre articles... Cette adhésion pure et simple, comment l'obtenir ? Par des moyens coercitifs ? Eh bien, je vous déclare que nous n'y aurons point recours : nous serions inexcusables de les employer, au moment où nous avons lieu de croire que les négociations peuvent amener une solution conforme aux engagements que nous avons pris avec la Belgique. Jamais la nation ne sanctionnerait une pareille mesure ; et si l'Angleterre se refuse, comme elle le doit, à recourir à la force, la France, à coup sûr, ne suivra pas une route différente. Mais dans ce cas, dites-vous, la Belgique fera seule la guerre ; elle contraindra

seule la Hollande à signer les vingt-quatre articles ! Je réponds que la guerre dont on parle si légèrement en Belgique est le parti le plus dangereux pour votre avenir, votre indépendance et le trône du roi, en même temps que le plus nuisible à vos intérêts commerciaux et industriels. » Lord Palmerston entretint M. Van de Weyer d'un moyen qui avait été suggéré par l'empereur de Russie à lord Durham, ambassadeur du roi Guillaume IV à Saint-Pétersbourg, pour amener l'évacuation de la citadelle d'Anvers : c'eût été de la faire occuper par des troupes anglaises, avec lesquelles le roi de Hollande consentirait à capituler. M. Van de Weyer répondit que la Constitution belge s'y opposait formellement et que le ministre qui autoriserait une semblable occupation serait indubitablement mis en accusation (1).

Le 17 août, le roi Léopold mandait aussi au général Goblet, qu'il fallait en finir pour le 10 septembre; mais il ajoutait toutefois que la grande affaire du moment était d'écouter et de voir si la Hollande était de bonne foi. Après avoir reçu les dernières dépêches de Londres, il écrivit : « Nous devons écouter les proposi-

(1) M. Van de Weyer au roi des Belges, Londres, 24 août 1832.

tions de la Hollande : si elle nous offre une fin acceptable et prompte, les accepter ; si elles sont perfides, les rejeter et insister sur le traité (').» Cédant aux instances du roi et appréciant d'ailleurs toute la délicatesse de son collègue, le général Goblet avait consenti à poursuivre, de concert avec M. Van de Weyer, ces durs labeurs. Le 9 septembre, il revint inopinément à Bruxelles, porteur de propositions émanant de lord Palmerston. Concertées avec les plénipotentiaires belges, rédigées en partie par M. Van de Weyer, elles posaient des bases au delà desquelles le cabinet du roi Léopold ne pourrait être entraîné dans la négociation directe qu'il s'agissait d'ouvrir avec la Hollande. On appela cette sorte d'ultimatum le *thème de lord Palmerston*.

Le roi y souscrivit sans peine ; mais M. de Muelenaere demeurait inébranlable. Alors, le 15 septembre, Léopold convoqua tous les ministres en conseil sous sa présidence et les invita à faire connaître individuellement leur opinion sur les propositions apportées de Londres. Ils déclarèrent en substance que, par suite des engagements qu'ils avaient pris devant les chambres, ils ne pourraient concourir à la nouvelle

(') Le roi Léopold au général Goblet, Laeken, 31 août 1832.

négociation. M. de Muelenaere ayant déposé le portefeuille des affaires étrangères, le général Goblet consentit, le 18, à s'en charger provisoirement. Les autres ministres, également démissionnaires, restèrent à la tête de leurs départements, mais comme administrateurs temporaires, et jusqu'à ce que le cabinet fût reconstitué. Du reste, ils ne firent rien pour hâter ce moment : aucun des membres de l'ancien ministère ne voulut même contre-signer la nomination du général Goblet. On dut faire chercher presque mystérieusement le comte Félix de Mérode, qui se trouvait à son château de Trélon, sur la frontière française : il fut amené directement dans le cabinet du roi et là il donna, comme ministre d'État, membre du conseil, le contre-seing qui devait rendre valable la nomination du général Goblet. Celui-ci écrivit alors au baron de Stockmar : « Le roi a montré une patience, je dirai même une impassibilité admirable dans les circonstances pénibles où ses conseillers l'ont placé. »

Ce qui rendait la position du général Goblet plus difficile, c'est qu'il n'était compris par personne : il se trouvait, comme il l'a dit lui-même, réellement isolé dans le pays. N'ayant d'autre auxiliaire que M. Nothomb, secrétaire général

du ministère des affaires étrangères, il restait néanmoins impassible et confiant. M. Vande Weyer, ayant reçu des pleins pouvoirs pour ouvrir une négociation directe avec la Hollande, notifia à la conférence, dans une note du 20 septembre, que son gouvernement se réservait de réclamer l'exécution des engagements contractés par chacune des puissances, si la nouvelle négociation n'amenait aucun résultat. On entrevit promptement le dénoûment de ce drame diplomatique. Le 26, la conférence, ayant entendu le plénipotentiaire hollandais en personne (1), après avoir reçu préalablement des réponses écrites aux questions qui lui avaient été posées, constata que tout espoir de conciliation semblait, pour le moment, devenir illusoire, et qu'il ne lui restait plus que de se concerter sur la marche ultérieure à adopter. La conférence, à l'unanimité, prit, le 1^{er} octobre, une décision plus grave : elle reconnut que des mesures coercitives étaient devenues nécessaires. Toutefois les représentants des cours du Nord s'arrêtèrent à mi-chemin : ils déclarèrent, en effet, que leurs cours ne pouvaient s'associer à d'autres mesures qu'à des mesures pécuniaires.

(1) C'était le baron de Zuylen.

Louis-Philippe se montrait hésitant : mais les événements l'entraînèrent. Le 11 octobre, s'était constitué, sous la présidence du maréchal Soult, le cabinet où le duc de Broglie avait le portefeuille des affaires étrangères, M. Thiers le ministère de l'intérieur et M. Guizot le département de l'instruction publique. Dès le lendemain, le représentant de la Belgique à Paris signifiait au duc de Broglie que tous les moyens de temporisation étaient épuisés ; que, le 20 octobre au plus tard, le gouvernement belge, à défaut d'action de la part des puissances, serait forcé d'agir et agirait sans aucun doute. Le cabinet du 11 octobre, exposé aux plus violentes attaques de l'opposition, devait faire acte de vigueur ou périr en naissant. Aussi le duc de Broglie répondit-il au ministre belge : « Nous agirons et de suite si l'Angleterre y consent ⁽¹⁾. » Le cabinet de Saint-James, qui redoutait l'avènement en France d'un ministère de l'extrême gauche, donna son assentiment. La convention signée le 22 octobre entre la France et l'Angleterre stipulait que si, le 15 novembre, il se trouvait encore des troupes hollandaises sur le territoire assigné à la Belgique, une armée fran-

(1) M. Le Hon au général Goblet, Paris, 12 octobre 1832.

çaise y pénétrerait pour le faire évacuer (').

MM. Lebeau et Ch. Rogier venaient de s'associer au général Goblet, le premier comme ministre de la justice, le second comme ministre de l'intérieur. Ces trois hommes, dont l'énergie et le patriotisme étaient au niveau des événements, avaient décidé, le 21 octobre, que si, au 3 novembre, la France et la Grande-Bretagne n'étaient pas sorties de l'inaction, ils proposeraient au roi de reprendre immédiatement les hostilités, et que, si le chef de l'État ne croyait pas pouvoir adopter ce parti, les ministres résigneraient leurs portefeuilles. Mais déjà Léopold avait autorisé les représentants belges à Londres et à Paris, MM. Vande Weyer et Le Hon, à faire connaître son immuable résolution de se mettre, par ses propres forces, en possession du territoire occupé par l'ennemi, si l'Angleterre et la France demeuraient inactives. Pour lui, il désirait ardemment, en combattant avec l'armée nationale, qui s'éle-

(') Quelques mois après (30 août 1833), le roi Léopold écrivait au général Goblet : « ... Ce que l'on dit sur l'assistance des deux puissances est une bonne plaisanterie : le ministère Broglie était mort sans Anvers, et le ministère anglais a jugé plus sage de laisser faire que d'avoir un ministère de l'extrême gauche, qui menait à la guerre générale... »

vait alors à cent dix mille hommes, de faire oublier les cruels revers du mois d'août 1831. L'occupation de la citadelle d'Anvers par les Hollandais était d'ailleurs une humiliation permanente : tant que les canons de cette forteresse menaceraient la métropole commerciale du pays, l'indépendance de la Belgique restait chancelante.

Mais la France et l'Angleterre tinrent leurs engagements. Le 5 novembre, leurs flottes combinées firent voile pour les côtes de Hollande. Le 15, l'armée française du Nord, sous le commandement du maréchal Gérard, franchit la frontière de la Belgique, et, le 19, l'avant-garde se trouva sous les murs d'Anvers. Le roi Léopold ne pouvait se dissimuler que le rôle imposé à l'armée belge par la conférence de Londres devenait dès lors très-pénible. Il se rendit cependant, le 30 novembre, à son quartier général de Lierre « pour se trouver, disait-il, plus à proximité. » Bien qu'il n'ajoutât pas foi entière à la menace d'un nouveau bombardement, il voulait, selon ses expressions encore, « être près de ceux de ses enfants qui se trouvaient le plus exposés au danger ⁽¹⁾. » Le vieux général

(1) Le roi Léopold au général Desprez, 30 novembre 1832.

Chassé, qui commandait dans la citadelle, fut informé par une lettre confidentielle du prince d'Orange qu'il n'avait aucun secours à attendre. Il se défendit néanmoins avec opiniâtreté, avec héroïsme, et, le 23 décembre, il ne remit aux Français qu'un monceau de ruines ⁽¹⁾. Le 31, les troupes belges prirent possession de la citadelle et, quelques jours après, les Français repassaient la frontière ⁽²⁾.

⁽¹⁾ *Seelig op de citadel van Antwerpen (1830-1832) door W.-J. KNOOP, lieutenant-generaal bij het nederlandsche leger, passim. (Schiedam, 1867, 2 vol. in-12.)*

M. Vande Weyer écrivait au général Goblet, le 28 novembre : « Pour ce qui regarde l'intervention de la France et l'attaque de la citadelle d'Anvers, je crois pouvoir vous annoncer que ni la Prusse ni l'Autriche ne blâment sérieusement cette mesure. Si elles paraissent, par quelques démonstrations de mécontentement, s'éloigner des intentions des cabinets de Londres et de Paris, j'ai lieu de penser que c'est uniquement pour ne pas indisposer la Russie, et qu'au fond les cabinets de Berlin et de Vienne approuvent l'intervention armée, en faisant des vœux pour la prompte conclusion de l'affaire. Toutes nos difficultés nous viennent de la Russie... »

⁽²⁾ Louis-Philippe au roi Léopold, 27 décembre 1832 : « ... Ce dont je suis très-pressé, c'est que rien n'arrête le mouvement rétrograde de notre armée, qu'il me tarde beaucoup de voir rentrer en France... » *Revue rétrospective*, p. 327.

Les principaux organes du parti légitimiste, en France, soutenaient hautement que, si les Bourbons de la branche aînée s'étaient trouvés encore sur le trône, la Belgique se faisait française. Cette assertion au moins téméraire fut énergiquement relevée par les journaux catholiques belges. Le plus influent répondit : « On ne finirait pas si on voulait relever toutes les inexactitudes, toutes les exagérations que nos voisins débitent chaque jour sur notre compte. Telle est, entre autres, l'illusion qu'ils se sont formée sur une prétendue tendance de la Belgique à se laisser incorporer à la France. Ils ne reviennent pas de cet aveuglement. Cependant, après les deux expéditions que l'armée française a faites dans nos provinces, ils auraient bien de quoi se détromper, et il faut qu'ils se plaisent dans leur erreur, pour ne pas changer de langage, depuis cette double expérience. Ils savent que nos alliés ont été reçus avec bienveillance, mais sans enthousiasme; comme des amis, mais non pas comme des compatriotes. Les Belges sont demeurés Belges à la vue du drapeau tricolore; nos soldats, en embrassant d'anciens frères d'armes, n'ont pas oublié leur patrie, les deux armées ne se sont point confondues, chacun est demeuré sous ses drapeaux; nos libérateurs ont

pu partir, sans avoir à se défendre contre notre empressement à les retenir; ils emportent nos sentiments de gratitude et de reconnaissance, mais ils n'emportent pas nos regrets sur cette séparation... »

Louis-Philippe s'était rendu à Lille pour distribuer aux troupes qui revenaient d'Anvers les récompenses qu'elles avaient si bien méritées. Il fit, le 12 janvier 1833, son entrée dans le chef-lieu du département du Nord, où l'avaient précédé le roi et la reine des Belges. Il y eut entre les deux souverains de longs entretiens sur les moyens de revivifier la Belgique. Louis-Philippe posa comme principe que celle-ci, devenue nation indépendante, devait être pour le moins aussi bien que lors de sa réunion à la Hollande; et ce fut avec cette déclaration que les deux rois se quittèrent ⁽¹⁾. Prenant acte de la promesse du roi des Français, Léopold rechercha sans relâche les moyens de remédier aux souffrances du commerce et de l'industrie, et il ne cessait aussi de protester contre le désastreux blocus de la Meuse et de l'Escaut. Des vues prévoyantes dirigeaient sa politique.

(¹) Le roi Léopold à M. Le Hon, Bruxelles, 29 janvier 1833.

Pendant que la reconnaissance solennelle du premier roi des Belges s'accomplissait en Europe, l'Amérique applaudissait à notre indépendance et son gouvernement établissait également des rapports officiels avec le nouvel État. M. Behr, envoyé aux États-Unis, était arrivé à Washington, le 3 juin 1832, et, le surlendemain, y avait eu une première entrevue avec M. Livingston, secrétaire d'État, et le vrai chef du gouvernement, sous le président André Jackson, alors considéré comme un vieillard à moitié retombé en enfance. Mais l'ancien et implacable adversaire de J.-Q. Adams et des *fédéralistes*, le vieux chef des *républicains*, celui qui se déclarait *l'homme du peuple*, n'avait rien perdu de son prestige sur la multitude. Le général Jackson était toujours pour le peuple l'Annibal de l'Ouest, le défenseur des libertés du monde, le vainqueur des vainqueurs du grand Napoléon ⁽¹⁾.

L'envoyé belge fut très-bien accueilli du bizarre et célèbre personnage qu'on appelait aussi le Marius de l'Amérique.

(1) Élu, en 1829, président, à une grande majorité, A. Jackson obtint une majorité plus forte encore en novembre 1832, lorsqu'il se présenta pour la seconde fois aux suffrages.

M. Behr écrivit à Bruxelles que le président, les ministres et tous les Américains, avec lesquels il s'était entretenu, lui avaient témoigné le désir d'entrer en relation intime avec la Belgique ⁽¹⁾. Il profita de ces bonnes dispositions pour entamer des négociations, qui devaient aboutir à la conclusion d'un traité de commerce. Il rendit encore un autre service : il combattit habilement les préventions très-fortes qui existaient, à New-York principalement, contre la Belgique et sa révolution.

Après les États-Unis, ce fut l'Autriche qui noua des négociations régulières avec la Belgique nouvelle. Dès le 18 mai 1832, le prince de Metternich écrivait à sir Robert Adair, représentant de l'Angleterre à Bruxelles : « Le roi Léopold, auquel je vous prie d'offrir mes hommages, doit avoir reçu l'invitation par le baron Wessemberg d'adresser à l'empereur une lettre pour lui notifier son avènement, c'est-à-dire de refaire ce qui, lors du premier essai, n'a point été accueilli. » Trois mois se passèrent néanmoins avant que cette formalité diplomatique, comme disait Metternich, fût accomplie, et le roi Léo-

(1) M. Behr au ministre des affaires étrangères, Washington, 9 juin 1832.

pold s'impacienta plus d'une fois des difficultés qu'opposaient l'Autriche et la Prusse à la réception d'envoyés belges. « Il est temps, écrivait-il à Londres, le 10 juin, que toutes ces petites choses finissent. » Enfin, le 5 août, le comte de Lalaing fut reçu à Baden en audience particulière par l'empereur François, et il lui remit la lettre de notification du roi des Belges. L'empereur se montra très-bienveillant, amical même. Il dit qu'il allait répondre à la lettre du roi et que personne plus que lui ne formait des vœux pour le bonheur de ce prince et celui de son peuple. Le comte de Lalaing ne faisait que précéder le baron de Loë, accrédité comme ministre plénipotentiaire près la cour d'Autriche. Le roi Léopold l'avait choisi, non à cause de sa supériorité, mais parce qu'il avait une bonne réputation, qu'il était un peu parent de plusieurs familles autrichiennes et qu'il parlait allemand. Reçu également à Baden, le 19 août, le baron de Loë trouva l'empereur François plus réservé, mettant de la froideur, même une certaine amertume dans son langage. Il dit qu'il y avait eu de l'injustice à dépouiller le roi de Hollande; mais que celui-ci, ayant lui-même reconnu l'indépendance belge en principe, l'Autriche avait, avec les autres puissances, concouru à l'établissement du

royaume de Belgique, quoique l'Autriche n'aimât point à consacrer les injustices. Reportant ensuite sa pensée vers la fin du siècle précédent, l'empereur ajouta qu'il avait toujours eu beaucoup à se louer des Belges, mais qu'il était charmé cependant que ses États ne touchassent plus les frontières de France; que, pour le bonheur de ses sujets, il voulait éviter le contact des opinions de ce pays. Parlant, enfin, des dernières propositions de la conférence, il exprima l'opinion que la Belgique devait les accepter et que le roi devait être *discret*. L'accueil fait par le prince de Metternich au second envoyé belge avait été moins raide; il s'était néanmoins vivement récrié lorsque le baron de Loë lui eut annoncé la ferme et inébranlable résolution du roi et de son gouvernement de ne plus traiter sur *rien* qu'après l'évacuation au moins de la citadelle d'Anvers (¹).

Léopold regardait Berlin comme un « poste délicat », et il voulait y envoyer le général Goblet. Mais celui-ci, ayant été retenu à Londres puis à Bruxelles, fut remplacé par le général de Mercx. Le 13 septembre, il remit à Frédéric-

(¹) Le baron de Loë au ministre des affaires étrangères, Baden, 24 août 1832.

Guillaume III, au château de Charlottenbourg, ses lettres de créance et celles qui notifiaient le mariage du roi des Belges. Frédéric-Guillaume dit être très-sensible aux sentiments du roi Léopold, qu'il connaissait, ajouta-t-il, depuis sa tendre jeunesse, dès l'âge de douze à treize ans ; puis il exprima fortement le désir de voir finir à l'amiable le différend avec la Hollande. « Des hostilités, ajouta-t-il, ne pourraient être tolérées cette fois-ci, pas plus qu'elles ne l'avaient été l'année dernière ⁽¹⁾. »

Le jour même où le général de Mercx était reçu au château de Charlottenbourg par Frédéric-Guillaume III, M. le vicomte Charles Vilain XIII remettait au président de la confédération helvétique, à Berne, les lettres de notification de l'avènement du roi Léopold I^{er} et celles de son mariage. « La Belgique, dit le représentant du roi Léopold, est aujourd'hui, comme la Suisse, constituée en État indépendant et neutre... Quoique éloignés, nous nous unissons pour écarter la guerre des rives du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut.... » Le président répondit : « En recevant des mains de Votre

(1) Le général de Mercx au ministre des affaires étrangères, Berlin, 15 septembre 1832.

Excellence les lettres destinées à la confédération suisse, les avoyer et conseil d'État du canton de Lucerne, directoire fédéral, s'empressent de vous exprimer combien ils sont sensibles aux assurances amicales qui y sont consignées.... La confédération, éclairée par une longue expérience, apprécie pleinement les bienfaits de sa position neutre ; elle y voit le gage de sa liberté et celui des rapports bienveillants qu'elle entretient avec tous les États de l'Europe. Ces mêmes principes qui l'ont guidée jusqu'ici, elle les observera avec plaisir envers une nation qui, comme elle, doit sa prospérité à l'industrie, et qui trouvera, comme elle, dans une neutralité honorable et forte, la garantie de son indépendance. »

M. Vilain XIII était également accrédité près des cours d'Italie ; mais, dans ces foyers d'absolutisme, l'accueil qu'il reçut fut moins expansif. Arrivé à Turin, le représentant du roi Léopold remarqua partout une grande crainte de la France et une horreur pour sa révolution qu'on ne cherchait pas à déguiser ; toutefois, les personnes, avec lesquelles s'entretenait M. Vilain XIII, s'efforçaient de le persuader, par politesse sans doute, qu'on ne confondait pas les Belges avec les révolutionnaires français. Le

roi Charles-Albert, qui le reçut le 5 octobre, se montra gracieux, quoique très-peu communicatif ⁽¹⁾. Il demanda des nouvelles du roi Léopold, qu'il avait connu, et des nouvelles de la reine, puis il ne dit plus un mot de politique ni rien qui eût le moindre rapport avec les affaires de la Belgique; il causa de beaux-arts, surtout de peinture et de l'école flamande, qu'il connaissait bien.

Marie-Louise, duchesse de Parme, reçut le ministre de Belgique, le 17 octobre; elle ne dit pas un mot de politique, mais elle parla du château de Laeken, qu'elle avait habité lorsqu'elle était impératrice des Français, et s'informa beaucoup du roi et de la reine.

Le 23 novembre suivant, le représentant du roi Léopold fut admis à l'audience solennelle du pape Grégoire XVI. Il garda un précieux souvenir de la bienveillance du pontife. « Le pape m'a dispensé, écrivit-il, de toute l'étiquette d'usage, des génuflexions, du baisement de pied, même du baisement de main; il m'a pris les deux mains, me les a serrées à l'anglaise, et m'a fait asseoir tout à fait à côté de lui. Il m'a gardé

(1) Charles-Albert occupait le trône de Sardaigne depuis le 27 avril 1831.

trois quarts d'heure pendant lesquels il m'a raconté en détail toutes les tribulations que le roi Guillaume lui avait fait éprouver, en qualité de cardinal Capellari, lors du concordat de 1826 : il me disait tout cela avec cette bonhomie, ce laisser aller, ce plaisir d'un ancien ami qui raconte à son compagnon de fatigues les dangers passés et qui aime à s'appesantir sur les détails de la tempête. » Grégoire XVI, élevé à la chaire de saint Pierre depuis la destruction du royaume des Pays-Bas (2 février 1831), résuma cette longue conversation par les paroles suivantes : « Je vous charge, monsieur le Ministre, d'exprimer au roi toute ma reconnaissance de la loyauté avec laquelle il maintient l'article de la Constitution qui a rendu à l'Église son indépendance du pouvoir civil et au saint-siège ses droits sur le gouvernement de l'Église. »

Arrivé à Naples vers la fin de décembre, alors que la Belgique était redevenue le théâtre d'événements qui pouvaient de nouveau embraser l'Europe, M. Vilain XIII fut mal accueilli dans une capitale dont les légitimistes français avaient fait un nouveau Coblenz. Le prince de Cassaro, ministre des affaires étrangères, fervent adepte de la diplomatie rétrograde, montra une froideur et une hauteur remarquable. Il ne put,

toutefois, empêcher le ministre d'un État révolutionnaire de remettre, le 20 décembre, au roi de Naples les lettres qui annonçaient le triomphe de la révolution de septembre. Ferdinand II, alors âgé de vingt-deux ans, se montrait assez embarrassé. Il dit ou plutôt il balbutia qu'il était charmé d'établir de bons rapports entre lui et son cousin et qu'il était persuadé que sa cousine serait très-heureuse. « J'ai essayé, écrivit M. Vilain XIII, de parler de Naples, du Musée, du Vésuve, de l'armée napolitaine, dont les uniformes sont superbes, mais rien n'a réussi, et l'audience a cessé au bout de peu d'instant⁽¹⁾. »

Subordonnant l'intérêt dynastique à l'intérêt du pays, Léopold ne désirait pas avec une ardeur extrême la fin de ses différends avec la Hollande, c'est-à-dire un arrangement qui lui aurait valu, à la vérité, la reconnaissance du roi Guillaume I^{er}, mais qui eût obligé la Belgique à remplir les charges du traité du 15 novembre. « Si, en Belgique, disait-il ⁽²⁾, tout le monde pensait comme moi, on prendrait son parti pour ne pas avoir le traité définitif. Il nous coûtera

(¹) Le vicomte Vilain XIII au ministre des affaires étrangères, Naples, 24 décembre 1832.

(²) Le roi Léopold à M. Le Hon, 18 janvier 1833.

environ vingt-quatre millions de francs par an, et cela est immense pour un petit pays; et la cession de beaucoup de bonnes gens qui nous aiment est chose vraiment douloureuse. »

Comme les Hollandais avaient refusé, après la capitulation de la citadelle d'Anvers, de rendre les forts de Lillo et de Liefkenshoeck, le gouvernement belge, de son côté, se maintenait en possession des territoires du Limbourg et du Luxembourg, séparés de la Belgique par le traité du 15 novembre.

Une flotte britannique continuait cependant à bloquer étroitement les ports de la Hollande, malgré les réclamations de la cité de Londres. Bientôt les plaintes de la classe prépondérante des commerçants devinrent tellement vives que le roi Guillaume se vit contraint de plier. Des pouvoirs furent donnés à ses agents pour discuter les conditions d'un armistice indéfini, qui était proposé par le cabinet de Saint-James. Dans la nuit du 21 au 22 mai, le prince de Talleyrand et lord Palmerston, d'une part, stipulant pour la France et l'Angleterre, M. Dedel, ministre du roi des Pays-Bas, de l'autre, signèrent une convention qui laissait à la Belgique les parties contestées du Luxembourg et du Limbourg jusqu'à la conclusion du traité défi-

nitif, et qui obligeait le roi des Pays-Bas à déposer les armes, et à débarrasser de leurs entraves la navigation de l'Escaut et celle de la Meuse.



II

Si Léopold, content des avantages que lui assurait la convention du 21 mai, ne hâtait plus de ses vœux la conclusion d'un traité définitif avec la Hollande, il ne pouvait néanmoins se soustraire à une stipulation essentielle de cette convention. Il avait été dit que les hautes parties contractantes s'engageaient à s'occuper sans délai du traité définitif qui devait fixer les relations entre les États du roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, et la Belgique. En conséquence, les plénipotentiaires d'Angleterre et de France se concertèrent avec leurs collègues d'Autriche, de Prusse et de Russie, et la conférence se réunit de nouveau à Londres ; le

15 juillet 1833. M. Verstolk de Soelen, ministre des affaires étrangères du roi Guillaume I^{er}, vint s'adjoindre à M. Salomon Dedel, comme plénipotentiaire des Pays-Bas; de son côté, le général Goblet, ministre des affaires étrangères du roi Léopold, rejoignit M. Van de Weyer. « C'est à présent aux Hollandais, écrivait le roi Léopold, de venir faire leurs propositions, et à nous à ne pas les accepter, si elles sont onéreuses: ce qu'elles seront bien positivement ⁽¹⁾. »

Ces prévisions devaient se réaliser. Les plénipotentiaires hollandais élevèrent des prétentions excessives quant à la navigation de l'Escaut, en même temps qu'ils exigeaient le paiement intégral des arrérages de la dette, à partir du 1^{er} novembre 1830, ne tenant aucun compte des charges énormes qu'avait imposées à la Belgique la non-exécution du traité des vingt-quatre articles par le roi Guillaume. « La position des plénipotentiaires belges, écrivait le roi Léopold au général Goblet ⁽²⁾, exige la plus grande prudence pour ne pas être de nouveau dupés par la diplomatie étrangère. La Hollande,

⁽¹⁾ Le roi Léopold à M. Le Hon, Bruxelles, 18 juin 1833.

⁽²⁾ Le roi Léopold au général Goblet, Laeken, 22 juillet 1833.

vis-à-vis de nous, suit la politique dont on faisait usage du temps du Régent et d'Alberoni... Tout est bon pourvu qu'on puisse brouiller les affaires et gagner du temps. »

Le roi était également mécontent du ministère français : il savait de bonne source que, à l'exception du duc de Broglie, ce cabinet était d'une grande mollesse relativement aux intérêts les plus chers de la Belgique. Ce qui lui donnait un peu d'espoir, c'était la déclaration réitérée par Louis-Philippe qu'il ne ratifierait aucune stipulation qui n'eût, au préalable, reçu la sanction et l'approbation du roi des Belges.

Parfaitement secondé par ses plénipotentiaires à Londres, Léopold défendait avec une grande persévérance les droits de la Belgique ; il rédigeait même de sa main de volumineux mémoires sur les questions les plus ardues, arrérages de la dette, navigation de l'Escaut, etc. Sa recommandation constante était : « Tenez-vous-en au thème de lord Palmerston. » Bien que la conférence eût déjà été en mesure de suspecter l'apparente volonté de la cour de La Haye d'aboutir à un arrangement, elle appuyait pourtant quelques-unes de ses prétentions, notamment le maintien des arrérages de la dette au détriment de la Belgique. Cet appui froissait,

chagrinait le roi Léopold. « Réellement, disait-il, si on faisait un traité avec des nègres sur une des côtes de l'Afrique, on aurait honte de prétendre des choses aussi déloyales.... Je recommande, en finissant, les ressources de notre pauvre pays. Si les puissances veulent que la Belgique ne tombe pas entre les griffes de puissants voisins, qu'elles la traitent avec loyauté; nulle part nous n'avons manqué à nos engagements, mais qu'elles aussi s'y conforment..... ⁽¹⁾ » Il arriva même un moment où sa patience parut épuisée. « Bien souvent, écrivit-il alors, je suis tenté de mettre le feu aux poudres, car les traitements qu'on m'a fait essuyer passent le maximum de patience que le ciel donne aux hommes. Voilà deux ans qu'on me laisse personnellement dans la position la plus avilissante, qu'on ne me tient à peu près rien de tout ce qu'on m'avait promis ⁽²⁾.... »

Mais déjà les négociations étaient rompues. Le roi Guillaume avait promis de faire auprès des agnats de la maison de Nassau et auprès de la confédération germanique les démarches indispensables pour l'échange des territoires tel

⁽¹⁾ Le roi Léopold au général Goblet, Laeken, 12 août 1833.

⁽²⁾ Le même au même, 30 août 1833.

qu'il était stipulé dans le traité des vingt-quatre articles. Or, une brusque interpellation de lord Palmerston aux plénipotentiaires hollandais fut suivie d'une réponse prouvant clairement que le roi des Pays-Bas n'avait nul dessein de conclure un arrangement définitif avec la Belgique. Avant de quitter Londres, le général Goblet, conjointement avec M. Vande Weyer, adressa, le 28 septembre, à la conférence une note dans laquelle la responsabilité de la rupture était énergiquement attribuée au cabinet de la Haye. De son côté, la conférence donna aux plénipotentiaires belges l'assurance que leur note indiquait avec exactitude les incidents qui avaient entravé les négociations.

Si le roi des Belges se plaignait de la mollesse du cabinet français, il conservait néanmoins les relations les plus affectueuses avec Louis-Philippe et sa famille. « La reine, ma belle-mère, écrivait-il le 22 mars, a été bien contente de la Belgique. » Il avait surtout une grande confiance dans le duc d'Orléans et il entretenait avec lui une correspondance confidentielle.

Au mois de novembre suivant, le roi Léopold et la reine Louise, venus à Paris, assistèrent à la soirée dansante que, selon des expressions contemporaines, la garde nationale offrait aux

royautés française et belge dans la magnifique salle de l'Opéra.

Mais le printemps de 1834 fut triste pour le roi Léopold ; il avait le pressentiment d'un grand malheur domestique, ce qui lui ôtait souvent, disait-il, toute disposition des'occuper d'affaires. Au commencement du mois de mars on eut déjà des inquiétudes sérieuses relativement à la santé du prince royal, né le 24 juillet précédent. Peu à peu cependant le danger sembla s'éloigner et disparaître. Mais, le 13 mai, le roi écrivait : « Le docteur Clark, dans lequel j'ai la plus grande confiance, a bien voulu quitter sa nombreuse clientèle pour venir ici ; il a trouvé l'enfant si réduit, si faible, qu'il est impossible de répondre de l'avenir. Ce qu'il y a de plus triste, c'est que cet enfant était si fort et si beau, et que, s'il eût appartenu à quelque paysanne, il serait probablement frais et dispos maintenant ; mais, à force de timidité et d'ignorance, on avait permis à un état inflammatoire des membranes muqueuses de s'établir. Au commencement de l'année, les soins les plus ordinaires suffisaient pour y obvier... Dieu sait si à présent nous pouvons encore espérer (1).... » Les

(1) Le roi Léopold à M. Le Hon, 13 mai 1834.

pressentiments du roi se réalisèrent ; le jeune prince mourut au château de Laeken , le 16 mai. Léopold fut un instant comme foudroyé. « Il est, disait un témoin de cette profonde douleur, abattu et affligé à un point qui attendrirait l'être le plus insensible. »

La nation aussi était profondément émue. Beaucoup de membres de la Chambre des représentants étaient même d'avis de prier le roi d'assurer éventuellement la ligne de succession au trône, en faisant usage du droit que lui donnait la Constitution. On désirait que son choix se portât sur l'un de ses neveux, fils du duc Ferdinand de Saxe-Cobourg-Kohary. Mais ce projet n'eut pas de suite.

La maladie du prince royal avait coïncidé avec des événements regrettables.

Le 6 avril, Bruxelles était le théâtre de graves désordres. Bravé et surexcité par des manifestations orangistes, mollement contenu par la police municipale, le peuple saccagea quelques-unes des plus opulentes demeures du quartier du Parc. Témoin indigné de ces violences, qui attristaient le repos d'un dimanche, sir Robert Adair, ministre d'Angleterre, se rendit au palais et rendit compte au roi de ce qu'il avait vu. Léopold n'hésita pas : il se fit amener un cheval,

et, suivi de quelques officiers, se rendit sur le théâtre du désordre. Les contemporains rapportent qu'il lui suffit de quelques paroles énergiques pour faire cesser le pillage. Ils disent que partout le peuple, abandonnant les habitations des orangistes, l'accueillait par des acclamations chaleureuses, et que partout l'ordre semblait renaître comme par enchantement. Trêve trop courte : le roi parti, les pillards reprirent leur œuvre. Pour mettre un terme à ces tristes scènes, le gouvernement dut à certains égards se substituer au pouvoir municipal (').

Un incident diplomatique, très-inattendu, était venu accroître encore les contrariétés de Léopold. Le général Goblet avait, le 27 décembre 1833, déposé le portefeuille des affaires étrangères : il devait se rendre à Berlin où sa nomination comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi des Belges était agréée depuis longtemps. En effet, Frédéric-Guillaume III, répondant, le 5 juillet 1832, à une lettre du roi Léopold, avait non-seulement exprimé le désir de pouvoir former avec la Belgique des relations diplomatiques directes et

(') Voir *La Belgique sous le règne de Léopold I^{er}*, par THONISSEN (Louvain, 1864), t. II, p. 176 et suiv.

soutenues, mais il avait aussi donné son acquiescement au choix du général Goblet en qualité de ministre plénipotentiaire. « Comme le général Goblet, disait-il, a la confiance du roi, je ne doute pas qu'il ne mérite la mienne par sa sagesse et sa mesure, et je ne tarderai pas à accréditer près de Votre Majesté un ministre du même caractère et à former ainsi avec elle des relations plus intimes. » Le roi de Prusse accrédita, en effet, près de la cour de Bruxelles le baron d'Arnim ; mais le général Goblet, ayant été envoyé près la conférence de Londres pour devenir ensuite ministre des affaires étrangères, fut remplacé provisoirement à Berlin par le général de Mercx. Lorsque le général Goblet eut volontairement renoncé au portefeuille des affaires étrangères, ses anciens collègues le pressèrent vivement d'accepter la position pour laquelle il était désigné depuis l'année précédente. Il se rendit à leurs instances, et, au commencement de 1834, le capitaine Beaulieu, son aide de camp, nommé secrétaire de légation, partit pour Berlin afin de l'y précéder de quelques semaines, en qualité de chargé d'affaires. La nomination du général Goblet avait été très-bien accueillie en Allemagne ; c'était, selon la *Gazette d'Augsbourg*, une mesure de bon augure

pour les relations ultérieures du nouveau royaume avec le cabinet prussien. « Nous nourrissons, disait-elle, l'espoir que, par l'entremise de cet homme d'État, les Allemands tendront une main amicale à la Belgique pour ne pas l'obliger à se donner entièrement à la France contre son propre intérêt et, ce dont chacun doit convenir, contre l'intérêt de l'Allemagne et par conséquent de toute l'Europe. » Mais la *Gazette d'Augsbourg* ne tenait pas compte des ressentiments de la cour de La Haye. Là, on ne pardonnait point au général Goblet les éminents services qu'il avait rendus à la Belgique indépendante, et on conservait un souvenir amer de la note si énergique qui, le 28 septembre précédent, avait clos les derniers et inutiles efforts de la conférence de Londres. On se souvint que le général Goblet, aide de camp du roi Léopold, inspecteur général des fortifications et du corps du génie, ancien ministre des affaires étrangères, était, moins de trois ans auparavant, capitaine du génie au service des Pays-Bas. Les alliances qui unissaient la maison de Prusse à celle d'Orange devaient favoriser les adversaires de la révolution belge : la reine de Hollande était sœur du roi Frédéric-Guillaume III ; le prince Albert de Prusse avait épousé la princesse

Marianne des Pays-Bas, et le prince Frédéric, fils puîné de Guillaume I^{er}, était gendre du roi de Prusse. Les princes Albert et Frédéric, qui se trouvaient alors à Berlin, exerçaient, en outre, une irrésistible influence sur le ministre Ancillon, regardé comme l'instrument des absolutistes.

Le 3 février, M. Bresson, ministre de France à la cour de Prusse, avertit le général Goblet de la question de forme que M. Ancillon élevait relativement à sa nomination. « Ne vous inquiétez pas, ajoutait-il, et suivez votre marche. On a cherché, probablement de Hollande, à vous desservir, en donnant à penser que vous aviez sans ménagement quitté le service du roi des Pays-Bas. »

M. Ancillon, mis le lendemain par le capitaine Beaulieu en demeure de s'expliquer, avoua qu'en effet les deux princesses hollandaises avaient porté à sa connaissance des faits sur lesquels il avait cru devoir demander des explications au baron d'Arnim avant de répondre à la notification de la nomination du général Goblet (').

Le 6, M. Beaulieu remit à M. Ancillon une

(') Le capitaine Beaulieu au roi Léopold, Berlin, 5 février 1834.

note pour réclamer une déclaration écrite. Le ministre prussien fit savoir le lendemain que le roi, son maître, et les membres de son cabinet professaient une grande estime pour le caractère et les talents du général Goblet; mais que, s'il n'entendait pas exiger que l'agent diplomatique belge, quel qu'il pût être, fût muni d'autre témoignage que celui de son souverain, il maintenait néanmoins la « question de forme » qu'il avait précédemment soulevée.

Le général Goblet, qui s'était déjà mis en route pour Berlin, reçut à Gotha une dépêche par laquelle le roi Léopold lui communiquait, sous la date du 18 mars, une lettre confidentielle de Frédéric-Guillaume III. C'était un document remarquable en ce que son caractère tenait le milieu entre la lettre officielle et la lettre particulière. Le roi de Prusse, après avoir fait un grand éloge du général Goblet, poursuivait en ces termes : « Il s'est cependant répandu une nouvelle à Berlin qui est venue de la Haye, que le général a quitté le service du roi des Pays-Bas, sans avoir demandé ou obtenu son congé définitif, et qu'il y est nommément désigné sur la liste des déserteurs. Cette nouvelle a été vérifiée et a fait une impression nuisible dans l'opinion publique contre ce général qui, dans

les relations sociales, l'exposerait à des désagréments de diverses sortes, désagréments dont je serais très-peiné, mais que je ne saurais empêcher, qui pourraient avoir des suites importantes, et qui pourraient être nuisibles au service de Votre Majesté. Je désirerais donc beaucoup qu'il puisse être possible au général Goblet de démentir ces faits avant que de le voir accrédité près de moi.... » Le général Goblet s'empressa d'envoyer au roi Léopold un récit exact des relations qui avaient eu lieu entre le prince d'Orange et lui, au moment où il avait quitté Anvers; mais il refusa formellement de se disculper aux yeux d'un cabinet étranger. « ... Je croirais, disait-il, manquer au gouvernement de Votre Majesté et à moi-même si je laissais croire au cabinet de Berlin que je ferais jamais la moindre démarche pour obtenir, pour ainsi dire, la permission du roi de Hollande de représenter Votre Majesté à la cour de Prusse ou de toute autre puissance ⁽¹⁾. » Le roi Léopold fit communiquer à lord Palmerston l'historique complet de cet épisode diplomatique; et persuadé que les renseignements qui seraient transmis à Berlin par le baron d'Arnim aplaniraient

(1) Le général Goblet au roi Léopold, Gotha, 24 mars 1834.

toutes les difficultés, il encouragea le général Goblet et lui adressa, pour sa direction, une peinture très-intéressante de la cour de Prusse. Tout en ne se dissimulant point que la famille royale était antibelge, il y comptait, croyait-il, de véritables amis, depuis les guerres de 1813 et de 1814, et depuis son long séjour en Silésie et à Berlin, en 1828. Il avait toujours particulièrement aimé le roi, abstraction faite de toutes considérations politiques; il n'avait cessé d'être très-lié avec le prince héréditaire et d'avoir une profonde estime pour son frère, le prince Guillaume. Quoique le prince Charles, frère du roi, fût *ultra*, Léopold conservait de lui un bon souvenir; l'autre frère, le prince Guillaume, et la princesse, sa femme, il les regardait comme des amis auxquels il avait voué la plus sincère affection ⁽¹⁾.

Malheureusement le roi Léopold, dans la profonde affliction que lui causait la maladie qui devait emporter le prince royal, ne répondit pas immédiatement à la lettre qui lui avait été adressée par le roi Frédéric-Guillaume III. Ce retard froissa le souverain et ajouta de nouvelles

(1) Le roi Léopold au général Goblet, Bruxelles, 31 mars 1834.

difficultés à toutes celles qui étaient déjà accumulées devant le général Goblet. Celui-ci, malgré les hostilités puissantes qu'il devait rencontrer à Berlin, crut néanmoins que la dignité du gouvernement belge devait le déterminer à se rendre dans la capitale de la Prusse le plus tôt possible, et le roi Léopold partagea cet avis. Le général arriva donc à Berlin, le 6 avril, et le surlendemain remit au conseiller intime de Küster, remplaçant M. Ancillon, qui était parti pour Vienne, copie de la lettre par laquelle le roi des Belges l'accréditait près du roi de Prusse en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Quelques jours après il apprenait que la cour de Berlin avait résolu de faire auprès du gouvernement belge une démarche extraordinaire : elle déclarerait que la réception officielle du général Goblet n'aurait lieu qu'après que sa position vis-à-vis du roi de Hollande serait régularisée; le roi de Prusse annonçait d'ailleurs le dessein de faire personnellement près la cour de La Haye les démarches nécessaires à cet effet. Mais le général ne voulut pas admettre que son admission à la cour de Berlin dût dépendre du bon plaisir du roi des Pays-Bas : il protesta de nouveau contre cette atteinte à la dignité du roi des Belges et envoya le

capitaine Beaulieu à Bruxelles pour demander des instructions ⁽¹⁾. Le cabinet de Bruxelles résolut que des ordres de rappel seraient immédiatement transmis ⁽²⁾. Cette décision reçut l'assentiment du roi Léopold, lequel adressa en même temps au roi de Prusse une lettre qui, écrite plus tôt, aurait pu prévenir des incidents bien fâcheux.

Le général Goblet quitta Berlin le 6 mai, et, après avoir séjourné quelque temps à Dresde, revint à Bruxelles, brisant sa carrière diplomatique plutôt que de consentir à une démarche humiliante. Le roi Louis-Philippe et son ministre des affaires étrangères, consultés sur les notes échangées à cette occasion, se prononcèrent avec une extrême réserve. Ils furent d'avis de ne pas prolonger la correspondance parce que l'effet ordinaire d'une pareille discussion était, disaient-ils, d'apporter du mécontentement et de l'irritation dans les relations des deux parties, lorsqu'elles n'en amenaient pas la rupture ⁽³⁾.

(1) Le général Goblet au comte Félix de Mérode, ministre intérimaire des affaires étrangères, Berlin, 15 avril 1834.

(2) Le ministre des affaires étrangères au général Goblet, Bruxelles, 24 avril 1834.

(3) Louis-Philippe écrivit au roi Léopold (27 avril 1834) :

Par suite de cet épisode diplomatique, la Belgique, jusqu'en 1840, n'eut qu'un chargé d'affaires à Berlin.

Le duc régnant de Saxe-Cobourg jugeait bien les procédés dont le général Goblet avait eu à se plaindre lorsqu'il écrivait à ce dernier : « J'y vois contre vous le résultat d'une intrigue de la

« L'affaire de Goblet est un fâcheux contre-temps... Même en supposant que le roi Guillaume accordât le *radiatur*, il ne peut pas vous convenir que votre ministre fût reçu à Berlin *par sa permission*... J'avais prié M. Le Hon de vous rappeler ou de vous apprendre, car vous devez l'avoir ignoré, qu'en 1830, quand j'eus nommé l'amiral Verhuel pour mon ministre à Berlin, le roi de Prusse me fit dire (même sans me l'écrire) que cette nomination l'embarrassait en raison de ce qu'il avait été Hollandais, au service de la Hollande ; qu'il craignait que cela ne suscitât des désagréments à l'amiral, et qu'alors nous ne donnâmes pas de suite à la nomination de l'amiral Verhuel, et nous le remplaçâmes. Je regrette infiniment que vous n'ayez pas suivi la même marche, et surtout que vous n'ayez pas répondu à la lettre du roi de Prusse, ce dont il a été, me dit-on, très-irrité. Il paraît que cette irritation a été bien exploitée par les princes et princesses et par un parti de la cour dont les dispositions à notre égard, loin de s'améliorer, deviennent de jour en jour plus aigres et plus mauvaises. Vous savez aussi que les événements de Bruxelles n'ont pas été négligés et qu'ils ont été commentés de manière à en tirer parti... »
Revue rétrospective, p. 329.

part des adversaires de la cause que vous étiez appelé à représenter ⁽¹⁾. » De son côté, le roi Léopold reconnaissait qu'un dédommagement était dû à l'homme qui, depuis deux ans, avait rendu de si grands services à la Belgique : il lui fit offrir le portefeuille de la guerre, mais sans participation au conseil, et, par conséquent, sans obligation de retraite à chaque dissolution ministérielle. Le général Goblet déclina l'offre du roi, exprimant l'opinion que, dans l'état actuel des choses, ce ministère ne pouvait lui convenir.

Le 1^{er} mai, Léopold avait sanctionné la loi qui devait créer les premiers chemins de fer du continent européen, lier l'Escaut au Rhin, et rapprocher la mer du Nord de la frontière méridionale du pays. Le roi s'était formé sur cette question une opinion personnelle très-prononcée : il avait étudié avec soin les projets préparés par les ingénieurs Simons et de Ridder, et il avait pris l'avis de George Stephenson, l'illustre créateur des railways anglais. D'accord avec le ministre de l'intérieur, qui avait déposé les projets et qui était chargé de les défendre, il était d'avis que l'exécution devait se faire par l'État, afin que la loi soumise à la législature

(1) Ernest, duc de Saxe, au général Goblet, 12 mai 1834.

conservât un caractère de nationalité au dedans et au dehors. Il avait suivi avec le plus vif intérêt les discussions des chambres et applaudi à ces mâles et patriotiques paroles du ministre : « Gloire à la nation qui, à trois années de sa naissance, après avoir traversé des jours mauvais, se montrerait l'égale des plus fortes et des plus anciennes ; qui, enchaînée et mutilée, hélas ! en deux de ses parties, saurait se redresser sur elle-même et puiser dans ses propres forces des germes de vie et de gloire... ⁽¹⁾. »

La nation, à laquelle Léopold s'était dévoué, commençait à bien apprécier la droiture et l'élévation du caractère de son souverain. Lui-même disait qu'il gagnait constamment du terrain. On en eut une preuve éclatante dans le

(¹) Voir le discours de M. Ch. Rogier, ministre de l'Intérieur, séance de la Chambre des représentants du 17 mars 1834. (*Moniteur belge* du 18.)

M. de Mérode, quoique ministre d'État et membre du conseil, allait de banc en banc dans la Chambre répéter que ce que les ministres disaient était absurde, et, quand on lui en faisait l'observation, il répondait que les ministres n'étaient pas quatre perroquets obligés de dire constamment la même chose. Le roi lui écrivit pour lui faire envisager les inconvénients qu'il y aurait à ce qu'il *votât* différemment de ses collègues.

voyage presque triomphal que, vers la fin de l'été, il fit, accompagné de la reine, à Gand et dans les autres villes de Flandre.

Mais les partisans de la maison d'Orange n'avaient pas perdu toute espérance de voir reconstituer l'ancien royaume des Pays-Bas. Lorsque le duc de Wellington prit le pouvoir, le 16 novembre, les orangistes saluèrent dans son avènement la restauration du roi Guillaume. Léopold, cependant, se confiait au sens droit du duc de Wellington et à la prudence habile de l'autre chef des torys, sir Robert Peel. Et il ne se trompait pas : le duc de Wellington ne tarda point à donner au gouvernement belge des témoignages de sympathie, qui dissipèrent toutes les craintes. Le vainqueur de Waterloo était persuadé qu'aucune puissance de l'Europe ne se compromettrait facilement dans le seul dessein de reconstruire le royaume des Pays-Bas, comme il existait avant 1830. Du reste, Léopold s'était beaucoup occupé à détruire chez le duc l'idée qu'il paraissait avoir que la Belgique était déterminée à rester indéfiniment dans son *statu quo* actuel, quoique, en réalité, le roi appréciait tous les avantages de ce *statu quo*. « Elle est tenue, écrivait-il, le 13 mars 1835, de négocier si on lui fait des

offres raisonnables, et il est de son intérêt de tâcher généralement de donner cette impression - aux puissances étrangères. »

Le 9 avril 1835, naquit à Bruxelles le prince qui, après avoir porté depuis 1840 le titre national de duc de Brabant, règne aujourd'hui sous le nom de Léopold II. On a pu dire avec raison que, depuis la capitale jusqu'au dernier des hameaux, des cris de joie accueillirent un événement qui consolidait la dynastie belge.

Le roi était radieux. « La naissance de cet enfant, écrivait-il le 13 mai, nous est une grande consolation. » Et quelques mois après (12 décembre) : « La reine se repose ici (à Laeken), et notre enfant va, Dieu en soit loué, bien ; nous ne pouvons que former des vœux pour que le ciel nous le continue aussi bien qu'il est à présent ('). » En même temps, Léopold constatait que le peuple était heureux, qu'il y avait du travail et que les choses de première nécessité n'étaient pas chères. Il ajoutait que rarement on avait vu, après une révolution, un pays se trouver dans une meilleure situation.

(') Le prince Philippe, comte de Flandre, naquit au château de Laeken, le 24 mars 1837, et la princesse Charlotte a vu le jour dans la même résidence, le 7 juin 1840.

Léopold jetait aussi les fondements de la grandeur que devait atteindre la maison de Saxe-Cobourg. Le 9 avril 1836, dona Maria II, reine de Portugal, épousait le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg-Kohary, neveu du roi des Belges. Deux ans s'étaient écoulés depuis que la convention signée à Evora avait terminé une guerre civile qui avait dévoré, dit-on, plus de dix-sept mille hommes. Un corps organisé en Belgique avait combattu les miguélistes, et le duc de Bragance avait noblement signalé, au sein des Cortès, les preuves non équivoques de bienveillance et d'efficace amitié qu'il avait reçues du nouveau royaume (1). Mais à la guerre civile succéda la lutte violente des *constitutionnels* et des *chartistes*, lutte qui ébranla le trône et qui faisait prévoir de nouvelles calamités. Léopold envoya à Lisbonne M. Vande Weyer, son ministre à Londres, pour soutenir et diriger les jeunes princes qui parfois s'effrayaient de l'orage. Au commencement de l'automne, le général Goblet, de son côté, se rendit deux fois en Angleterre, afin d'intéresser le vicomte Melbourne et lord Palmerston, redevenus ministres depuis le 18 avril 1835, au sort périlleux de la

(1) Don Pedro mourut cette même année (24 sept. 1836).

reine dona Maria. Léopold aurait voulu que l'Angleterre réagît contre les *constitutionnels*, c'est-à-dire les ultra-libéraux ; que la reine, après s'être réfugiée au château de Belem, se plaçât sous la protection de la flotte anglaise ; au besoin même, il ne répugnait pas à laisser recruter en Belgique une légion étrangère qui aurait été débarquée par les vaisseaux britanniques. La prompte intervention de l'Angleterre en faveur des *chartistes* était, pensait-il, le seul moyen d'empêcher le triomphe de don Miguel et conséquemment la ruine de dona Maria et des libéraux eux-mêmes ⁽¹⁾. Cette crise, dont nous n'avons pas à rappeler ici les péripéties diverses, se prolongea longtemps encore.

En 1832, les deux fils du duc régnant de Saxe-Cobourg, Ernest et Albert, avaient accompagné leur père à Bruxelles pour faire visite à leur oncle Léopold. Quatre ans après, ils y revinrent afin de compléter, sous les yeux du roi des Belges, leur éducation. Ils y passèrent dix mois et se rendirent ensuite à l'université de Bonn, emportant un souvenir durable du pays qui pratiquait avec modération et bon sens les

(1) Le roi Léopold au général Goblet. Laeken, 29 octobre 1836.

plus grandes libertés. Dès cette époque, il était question de marier un jour le prince Albert, qui avait été dans son enfance le favori de son oncle Léopold, avec la princesse Victoria, réservée à de si hautes destinées ⁽¹⁾.

Ce fut le 20 juin 1837 que, par la mort de Guillaume IV, la princesse Victoria devint reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande. Le duc de Wellington, dans un entretien avec l'homme d'État qui allait remplacer M. Vande Weyer à Lisbonne, raconta l'avènement de la jeune reine. Laissons parler le général Goblet : « Après les compliments d'usage et les paroles flatteuses que Votre Majesté m'avait chargé de lui adresser, écrivit-il ⁽²⁾, Sa Grâce entra brusquement en matière : « Eh bien, me dit-elle, il vient de se
« passer ici un grand événement, tout un changement de dynastie, car l'avènement de la
« reine n'est rien moins que cela. Cependant
« nulle autre chose n'est changée, et, si l'on
« excepte quelques mutations dans les fonctions
« de cour, l'on peut dire que le passage d'un

⁽¹⁾ Voir *The early years of his royal highness the prince consort*, etc., passim.

⁽²⁾ Le général Goblet au roi des Belges, Londres, 8 juillet 1837.

« règne à l'autre a été inaperçu, seulement il
« est incontestable que la position de la reine
« est la plus belle de toutes celles que puisse
« avoir un monarque. En effet, que dans les
« prochaines élections la balance penche vers
« l'un ou l'autre parti, Sa Majesté doit y être
« indifférente : j'ose dire cependant que, si,
« comme je le crois, le parti conservateur gagne
« du terrain, la position ne fera que s'en amé-
« liorer. Mais, ajouta le duc, si la position est
« bonne, la reine en paraît bien digne. » Et ici,
pour donner un cadre à ses éloges, il me cita la
seule circonstance où il lui a été permis jusqu'ici
de voir Sa Majesté. C'est celle où les membres
nombreux du conseil privé ont été appelés à la
cérémonie de la prestation de serment. Il me
décrivit cette audience solennelle dans tous ses
détails et en homme qui n'avait cessé d'avoir les
yeux fixés sur l'auguste nièce de Votre Majesté.
D'abord, il fut frappé des ressources que
l'on peut puiser dans la dignité, l'aplomb, le
regard, la démarche, pour se grandir au phy-
sique. Il chercha à me mettre au courant des
localités pour me faire concevoir plus complé-
tement son admiration ; il me parla d'un im-
mense fauteuil capable de recevoir six reines de
la dimension de Sa Majesté et qu'elle par-

vint à remplir seule par sa dignité pleine de grâces. Le son de voix de la reine, l'expression qu'elle mit en prononçant certains passages, paraissent avoir fait beaucoup d'impression sur le duc. Il n'a pu observer dans Sa Majesté qu'un seul moment d'émotion, c'est celui où ses deux oncles agenouillés lui baisaient la main ⁽¹⁾ : alors une légère rougeur se fit remarquer aux joues de Sa Majesté. Quand vint le tour des deux archevêques, qui, en diverses circonstances antérieures, avaient *examiné* la princesse Victoria, la reine les reçut, comme si elle ne les connaissait pas. Sa figure impassible fit alors aussi beaucoup d'impression sur le duc, qui m'exprima ce qu'il avait éprouvé, en me disant que ce n'était pas six heures que la reine paraissait avoir régné, mais bien plutôt six années. Je crois, Sire, que ces détails suffisent pour donner à Votre Majesté une idée de l'esprit qui a présidé à la conversation ; je puis, d'ailleurs, la résumer, en disant que pas un regret pour le feu roi ne s'y est glissé, et qu'il y avait un grand culte pour la reine Victoria. »

(1) Les deux oncles survivants de la reine étaient le duc de Cumberland, qui devenait roi de Hanovre, et le duc de Sussex.

Toujours prudent, Léopold s'était empressé de donner au prince Albert, qui se trouvait à Bonn, des informations exactes sur l'Angleterre : là, tous les partis se réunissaient, à la vérité, dans leurs hommages à la jeune reine, mais ils semblaient plus que jamais manœuvrer et intriguer les uns contre les autres. Léopold conseillait à ses neveux de faire un voyage dans le midi de l'Allemagne et en Suisse. Son but était de détourner pour quelque temps l'attention publique de la personne des jeunes princes, à propos du projet de mariage dont le bruit s'était déjà répandu pendant leur séjour à Bruxelles.

En même temps, Léopold continuait d'étendre sa sollicitude à un autre de ses jeunes parents, le prince Ferdinand, qui partageait avec dona Maria II le trône de Portugal. Le général Goblet partait alors pour Lisbonne, en qualité de ministre plénipotentiaire, ou, pour mieux dire, comme ministre de famille. Il fut le conseiller du roi et de la reine, pendant les incidents si dramatiques de 1837 et de 1838.

Le 28 juin de cette dernière année (1838), eut lieu le couronnement de la reine Victoria, cérémonie imposante où le roi des Belges fut représenté par le prince de Ligne, chef d'une des plus illustres maisons des anciens Pays-Bas,

petit-fils de ce célèbre feld-maréchal, qui avait été un des plus glorieux contemporains de l'empereur Joseph II, de la reine Marie-Antoinette et de la grande Catherine de Russie.

Mais déjà le roi de Hollande avait suscité une nouvelle crise qui devait mettre encore une fois en péril la paix européenne.

Après avoir résisté pendant sept ans aux sollicitations de son peuple et aux protocoles de la conférence de Londres, Guillaume I^{er} venait de donner enfin son adhésion au traité du 15 novembre 1831. Cette résolution était consignée dans une note du 14 mars 1838, remise à la conférence par le plénipotentiaire hollandais. Replacé ainsi devant le traité de 1831, menacé de se voir arracher ces populations du Limbourg et du Luxembourg, qui étaient et désiraient rester belges, Léopold, d'accord avec son peuple, voulut à son tour essayer de résister à l'Europe. Les cours du Nord avaient formellement déclaré que le traité du 15 novembre 1831 ne pouvait pas recevoir la moindre modification quant à la consistance territoriale de la Belgique; le ministère britannique avait pris une résolution analogue, et le cabinet français ne voulait défendre que la Belgique des vingt-quatre articles. Déjà même il était question de préparer la contre-

partie du siège d'Anvers, en arrachant, par une exécution allemande, Venloo aux Belges.

La représentation nationale ne tarda point à révéler énergiquement les vœux du pays : le 30 avril, la Chambre, à l'unanimité, votait une adresse dans laquelle elle exprimait l'espoir, la certitude même, que l'intégrité du territoire belge serait maintenue. Dix-sept jours après, le Sénat, à l'unanimité aussi, demandait la conservation de cette intégrité. Léopold, bravant les menaces que l'adresse vigoureuse de la Chambre des représentants avait déjà suscitées au delà du Rhin, répondit que ses sentiments et ses vœux étaient d'accord avec ceux de son peuple.

Ce n'étaient point de vaines paroles : Léopold était disposé à défendre, les armes à la main, les droits et les prétentions de la Belgique. Il désirait ardemment prendre la revanche de l'échec subi en 1831 ; il croyait qu'une guerre consoliderait la nationalité belge et qu'il lui fallait un baptême. Il pressait donc les armements, rappelait les miliciens et finissait par avoir une armée de cent seize mille hommes, qui ne demandaient qu'à combattre pour la patrie (1).

(1) On prétend que les Hollandais n'avaient réellement sous les armes que soixante ou soixante et dix mille

Léopold manifesta hautement son ferme dessein, lorsque, le 13 novembre, ouvrant la session des Chambres, il prononça ces paroles mémorables, que lui-même avait dictées : « Nos « différends avec la Hollande ne sont pas encore « arrangés; les droits et les intérêts du pays « sont les seules règles de ma politique; ils « ont été traités avec le soin que réclame leur « importance; ils seront défendus avec persévérance et courage. . . » Ces mots électrisèrent l'assemblée : elle se leva spontanément et fit retentir l'enceinte législative de ses applaudissements prolongés. Et lorsque le souverain sortit du palais de la Nation, les acclamations enthousiastes de l'armée et du peuple ratifièrent l'approbation donnée aux paroles royales par les membres de la législature. La déclaration belliqueuse de Léopold fit également une profonde sensation en Hollande et dans les cours du Nord : comme le roi des Belges revenait de la cour des Tuileries, on supposait, à tort cependant, qu'il avait la certitude d'être soutenu par le gouvernement français.

Non-seulement Léopold avait essayé de se

hommes. Voir *La Conférence de Londres*, par SIRTEMA DE GROVESTINS (Paris, 1844), p. 96.

concilier l'appui de son beau-père, mais en outre il s'était efforcé de détacher des cours du Nord le cabinet britannique, sachant bien que la coopération de Louis-Philippe dépendrait d'un accord préalable avec l'Angleterre. Aussi avait-il habilement travaillé à se concilier lord Palmerston, à le rendre favorable au système de résistance qu'il avait adopté⁽¹⁾. Lord Palmerston n'avait pas renoncé à sa prédilection pour les Belges; mais ses collègues, redoutant de compromettre le sort du cabinet, l'obligèrent à se soumettre aux décisions de la conférence. D'un autre côté, le comte Molé, chef du cabinet français, avait nettement déclaré qu'il voyait avec une véritable peine l'engagement personnel du roi Léopold dans la difficulté territoriale; il avait même ajouté : « Nous ne pouvons suivre le roi sur ce terrain. » C'était bien la pensée de Louis-Philippe. Il considérait comme déplorables les adresses des Chambres belges, blâmait les armements du cabinet de Bruxelles et ajoutait qu'il ne fallait s'attacher qu'à la réduction de la dette; enfin, il conjurait son gendre de ne pas attirer sur la France la tem-

(1) Le comte Molé à Louis-Philippe, 2 août et 5 septembre 1838. *Revue rétrospective*, pp. 102 et 104.

pête ou la guerre ⁽¹⁾. Heureux de se voir appuyé cette fois par lord Palmerston, il adjurait le roi Léopold de suivre les sages conseils de cet homme d'État, c'est-à-dire d'adhérer au traité, au lieu de favoriser ceux qui voulaient la guerre, la révolution et le bouleversement général ⁽²⁾. Pour dissiper les dernières illusions du roi des Belges, il lui annonça que son intention bien arrêtée était de se joindre aux autres puissances et de signer le protocole ouvert à Londres ⁽³⁾.

Ce protocole final avait été adopté le 6 décembre; il fixait à une rente annuelle de cinq millions de florins (au lieu de huit millions quatre cent mille) la part des Belges dans les dettes du royaume-uni des Pays-Bas, avec libération des arrérages jusqu'au 1^{er} janvier 1839; mais il reproduisait, d'autre part, et maintenait les arrangements territoriaux du traité du 15 novembre 1831.

Le cabinet de Bruxelles fit encore une tentative pour obtenir, par voie de transaction, le territoire contesté. Le 15 janvier 1839, M. Vande

⁽¹⁾ Louis-Philippe au roi Léopold, 8 décembre 1838. *Revue rétrospective*, p. 334.

⁽²⁾ Le même au même, 11 décembre 1838.

⁽³⁾ Le même au même, 18 décembre 1838.

Weyer remettait à la conférence de Londres une note par laquelle le gouvernement belge proposait de racheter les districts qu'on voulait lui arracher, moyennant un capital de soixante millions de florins immédiatement exigible, indépendamment de la rente de cinq millions de florins. La reine des Belges, qui se trouvait alors à Paris, donna communication de cette note à son père : mais Louis-Philippe, au lieu de l'appuyer, dit tenir pour certain que la conférence ne consentirait, en aucun cas, au rachat de la totalité des territoires. Dans la nuit du 20 au 21 janvier, M. Molé envoya au général Sébastiani, ambassadeur de France à Londres ⁽¹⁾, l'ordre de signer le traité déjà revêtu de la sanction des quatre autres cours.

Quelques jours après, la crise arrivait à son paroxysme. Le cabinet de Bruxelles, où des opinions divergentes s'étaient manifestées, entra en dissolution, tandis que les représentants d'Autriche et de Prusse, prétextant l'admission du général Skrzynecki dans l'armée belge, rompaient tous rapports diplomatiques et quittaient la capitale avec les personnes attachées à leurs légations. « Ce n'est pas moi qu'on peut accuser,

(1) Le prince de Talleyrand était mort le 17 mai 1838.

écrivait alors Louis-Philippe au roi Léopold, de vous avoir entraîné dans ce guépier pour m'emparer de vos dépouilles. »

« Nous sommes pour notre compte, disait-il encore, très-décidés à ne pas nous séparer de la conférence, car la paix du monde tient à cette union; mais vous pouvez être bien sûr qu'en maintenant cet accord, nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir pour que les conditions de la paix belge soient aussi favorables que l'équité peut le permettre ⁽¹⁾. »

Léopold, malgré son isolement, ne se serait pas encore soumis s'il avait entrevu dans l'avenir l'espoir d'une autre conduite de la part de la France. Mais les chefs de la coalition, qui allaient renverser le ministère présidé par M. Molé, ne se montraient nullement disposés à adopter une politique plus décidée, plus belliqueuse en faveur des Belges. Les déclarations de M. Thiers et de M. Guizot étaient identiques sous ce rapport. Le cabinet de Bruxelles, alors réduit à trois membres, crut enfin devoir se rallier aux conseils de Louis-Philippe et de lord Palmerston. Le roi Léopold se résigna aussi,

(1) Louis-Philippe au roi Léopold, 9 janvier et 7 février 1839.

mais non sans peine. Le 19 février, M. de Theux, ministre des affaires étrangères, proposa à la législature l'acceptation des dernières décisions de la conférence de Londres. Après de violentes discussions, la Chambre des représentants donna son adhésion le 19 mars, et quelques jours après le Sénat suivait cet exemple.

Le 19 avril, avant d'apposer sa signature sur ce traité qui avait tant ému l'Europe et tant contristé les Belges, le représentant du roi Léopold à Londres s'adressa en ces termes à la conférence : « ... Sa Majesté devait un dernier effort à des populations qui ont montré tant d'affection et de dévouement ; et, si elle renonce à les conserver, c'est moins à cause des dangers qui menaçaient la Belgique entière, qu'en considération des maux qui devaient fondre sur les provinces de Limbourg et de Luxembourg. Jamais Sa Majesté n'a senti plus péniblement toute l'étendue de la tâche qu'elle a acceptée dans l'intérêt de la paix générale, et pour constituer une nationalité devenue une condition nécessaire de la politique européenne ; elle trouvera une consolation dans l'idée que cette nationalité et cette paix sont désormais à l'abri de toute atteinte... »



III

Léopold n'avait pas cessé de se préoccuper de l'union qui devait associer le sort du prince Albert, son neveu, à la haute destinée de la reine Victoria. Au mois d'octobre 1839, Albert et son frère furent rappelés par leur oncle à Bruxelles, d'où ils partirent bientôt avec une lettre par laquelle le roi les recommandait à la bienveillance de sa nièce bien-aimée. Le 15 octobre, la reine Victoria, dans une réponse touchante, informait son oncle qu'elle avait fait savoir au prince Albert sa résolution spontanée et irrévocable. Le 10 février suivant, le mariage était célébré.

Vingt jours après, le 1^{er} mars 1840, Louis-Philippe acceptait le ministère qui, sous la présidence de M. Thiers, devait soulever tant d'orages. Les commencements de la nouvelle administration ne faisaient pourtant pas présager ces tempêtes. Le président du conseil était fort occupé de négocier le mariage du duc de Nemours avec la princesse Victoire, fille du duc Ferdinand de Saxe-Cobourg-Kohary et sœur du roi de Portugal. Les négociations, conduites par le ministre belge à Paris, représentant direct du roi Léopold en cette circonstance, furent assez laborieuses. Le duc Ferdinand ne dissimulait pas ses appréhensions sur l'état de la France, et Louis-Philippe, par l'entremise du roi des Belges, cherchait à le rassurer ⁽¹⁾. Toutes les difficultés ayant été aplanies, le mariage fut célébré au palais de Saint-Cloud, le 27 avril.

L'orage éclata enfin, lorsque le traité du 15 juillet eut placé la France dans une situation nouvelle. Le roi Léopold, se trouvant à Paris, observait, avec sa sagacité ordinaire, les dispo-

(1) Il écrivit notamment au roi Léopold, le 18 avril 1840 :
« ... J'ai la conviction que nous en avons pour plus longtemps que ces messieurs et surtout ces dames nous en accordent... » *Revue rétrospective*, p. 362.

sitions du gouvernement français. M. Thiers ne dissimulait pas les armements de la France, et, dans un entretien qu'il eut avec le roi des Belges, au château de Saint-Cloud, il jeta même en avant le projet de réunir une armée de cent mille hommes sur la frontière, vers le Rhin. Il voulait par ce déploiement donner à réfléchir aux puissances allemandes qui s'étaient unies à l'Angleterre et à la Russie contre le système de la France dans la question égyptienne. M. Thiers appréciait d'ailleurs les avantages de la neutralité belge et manifestait une confiance entière dans les dispositions personnelles du roi Léopold. Une revue politique, écrite, disait-on, sous son influence, présentait la royauté née de l'indépendance de la Belgique comme la médiatrice naturelle et impartiale dans les conflits qui pouvaient diviser l'Allemagne, la France et l'Angleterre.

Le roi Léopold avait quitté Paris, avec la conviction que Louis-Philippe voulait le maintien de la paix : Louis-Philippe laissait M. Thiers continuer ses armements parce qu'il fallait donner satisfaction à l'opinion publique, mais il n'était point disposé à adopter une politique aventureuse ou périlleuse. Le ministère français, cependant, ne voyait pas de bon œil les

tendances du cabinet de Bruxelles, où M. Lebeau tenait, depuis le 18 avril, le portefeuille des affaires étrangères, tendances que M. Thiers supposait plutôt allemandes que françaises ⁽¹⁾. Non-seulement l'Allemagne était hostile à la France, mais elle supposait toujours que la Belgique, par ses sentiments, restait inféodée à cette puissance. On n'était pas encore détrompé, au delà du Rhin, de la prétendue tutelle que la France faisait subir aux Belges. C'est ce que venait de constater récemment un des hommes d'État les plus pénétrants de notre pays, pendant une mission qui lui avait permis de recueillir des renseignements authentiques. « Quant à l'importance, disait-il, qu'en Allemagne, princes et peuples attachent à la Belgique comme État indépendant, elle n'est pas encore bien définie, parce qu'on ne croit pas encore assez généralement à nos éléments de nationalité. On admet la richesse de notre sol, l'industrie de nos populations, on considère le

(1) Déjà le 20 juillet précédent, M. Serurier, ministre de France à Bruxelles, informait son gouvernement que le parti *allemand* s'efforçait de ressaisir la principale influence en Belgique et qu'il y avait de nombreux et puissants éléments. *Revue rétrospective*, p. 361.

territoire belge sous le rapport de son influence politique et militaire comme un objet si digne de fixer l'attention de toute l'Europe, qu'il ne peut échoir à aucune grande puissance sans rompre à l'instant l'équilibre existant; et nonobstant tous ces mérites et une position si remarquable, on est en Allemagne très-porté à douter de la durée de l'état des choses actuel; on n'y croirait même pas si la couronne de Belgique n'avait pas été placée sur la tête d'un prince dont la prudence et la sagesse sont de toutes parts si bien appréciées, si l'on n'attribuait pas à sa haute influence la brillante position que prend en Europe la maison de Saxe-Cobourg-Gotha. Aux yeux de la plupart des Allemands, c'est là que réside pour la Belgique la meilleure garantie d'une indépendance durable⁽¹⁾. »

Quelles que fussent les dispositions personnelles de Louis-Philippe, il était à craindre néanmoins que, dans l'état d'effervescence des esprits, en présence de l'antagonisme de l'Allemagne et de la profonde irritation du peuple français contre l'Angleterre, le cabinet du 1^{er} mars ne fût entraîné bien plus loin qu'il ne

(1) Le général Goblet au ministre des affaires étrangères (décembre 1839).

l'aurait voulu. Dans les premiers jours du mois de septembre, le roi Léopold arriva à Wiesbaden. De là il continua de correspondre avec Louis-Philippe et de s'enquérir près de son ministre à Paris des dispositions de M. Thiers et de la situation des esprits ⁽¹⁾. Le 7 septembre, le roi des Belges eut un long entretien avec le comte de Munch-Bellinghausen, président de la diète germanique à Francfort, et grand ami du prince de Metternich. Le roi le trouva très-sage, très-raisonnable et comprenant la position difficile où se trouvait Louis-Philippe. Il s'attacha à lui expliquer que ce qui avait avec raison blessé la France dans la conclusion du traité du 15 juillet, c'était la non-communication du texte, communication qui aurait dû lui être faite officiellement. Les rapports du roi avec le comte de Munch devinrent fréquents; mais comme ce personnage ne pouvait se rendre constamment à Wiesbaden, ce fut M. Nothomb, alors accrédité à Francfort, qui servit d'intermédiaire entre le souverain et le président de la diète. Le roi Léopold lui lisait les lettres de Louis-Philippe, le comte de Munch celles

(1) M. Ed. Conway au comte Le Hon, Wiesbaden, 7 septembre 1840.

du prince de Metternich; des unes il rendait compte au roi, des autres à M. de Munch. Le prince de Metternich acquit ainsi la conviction que le roi des Français s'efforcerait de maintenir la paix et finirait conséquemment par se détacher de M. Thiers. Dans cette persuasion, il était, de même que Louis-Philippe, d'avis que la Belgique devait se tenir tranquille. Le roi des Français avait été mécontent des armements ordonnés par le ministère belge. De son côté, le roi Léopold, tout en rendant justice au patriotisme de M. Lebeau, trouvait qu'il avait montré trop d'agitation et s'était trop facilement alarmé. Les prévisions du roi des Belges et du prince de Metternich ne tardèrent point à se réaliser. Le 21 octobre, Louis-Philippe refusa de s'associer plus longtemps à la politique belliqueuse de ses ministres. Le cabinet du 1^{er} mars fut immédiatement dissous, et huit jours après, le 29 octobre, M. Guizot remplaçait M. Thiers. Louis-Philippe semblait, du reste, persuadé qu'il avait joué son va-tout. « Si ce ministère est renversé, écrivit-il au roi Léopold (6 novembre), point d'illusions sur ce qui le remplace; c'est la guerre à tout prix, suivie d'un quatre-vingt-treize perfectionné... S'il est consolidé, c'est la paix qui triomphe,

et ce n'est que par la paix qu'il peut l'être... (1). »

Le prince de Metternich, qui ne s'était pas montré favorable au prince de Saxe-Cobourg pendant les négociations de 1829 et de 1831, changea d'attitude et se rapprocha alors tout à fait du roi Léopold. Ayant un jour demandé incidemment, dans une de ses lettres au comte de Munch, s'il ne pouvait rien faire d'agréable au roi des Belges, M. Nothomb fut autorisé à dire que rien en ce moment ne serait plus agréable au roi Léopold que la reconnaissance par l'Autriche de sa nièce, dona Maria, reine de Portugal. La cour de Vienne finit, en effet, par abandonner la cause de don Miguel. Depuis 1840, le roi Léopold écrivit souvent au prince de Metternich sur l'une ou l'autre affaire amenée par les événements, sans qu'on puisse dire, toutefois, qu'il ait entretenu avec ce personnage une correspondance suivie.

La révolution belge ayant été faite et ayant triomphé par l'union des catholiques et des libéraux, le roi Léopold s'était gardé de briser l'alliance des deux partis. Cette alliance était d'ailleurs une nécessité aussi longtemps que la Belgique n'aurait pas été définitivement con-

(1) *Revue rétrospective*, p. 365.

stituée. Jusqu'à la conclusion du traité de paix de 1839, l'unionisme reste donc le principe dominant de la politique royale et nationale. Mais, par la force même des choses, le cabinet dont M. de Theux avait été le chef, depuis 1834 jusqu'en 1840, s'était peu à peu transformé et avait pris une couleur de plus en plus exclusive. Ce ministère ayant succombé en 1840, M. Lebeau forma une administration homogène libérale, la choisissant toutefois, comme on l'a dit, sur la limite presque commune des deux opinions. Quelle que fût sa modération, ce cabinet vint se heurter contre l'aristocratie catholique qui avait la majorité au Sénat : celle-ci adopta une adresse par laquelle elle demandait au roi, quoique en termes ambigus, le renversement du ministère. C'était entrer dans une voie irrégulière et dangereuse, attendu que le cabinet n'avait point démerité et qu'il conservait la confiance de la Chambre des représentants. Les ministres demandèrent la dissolution du Sénat : le roi n'acquiesça point à ce vœu légitime, mais, d'autre part, il engagea ses conseillers à conserver leurs portefeuilles. A leur tour, ils résistèrent au désir de la couronne et envoyèrent leurs démissions. Le roi voulait calmer les partis ; il se trompa : la retraite

du cabinet libéral devant la majorité catholique du Sénat devait, au contraire, surexciter les esprits et susciter des luttes nouvelles. Le roi, cependant, ne remit pas le pouvoir aux catholiques. M. Nothomb, un des plus éminents fondateurs du nouveau royaume, ancien ami de M. Lebeau, fut appelé, le 13 avril 1841, à la tête d'un cabinet unioniste ou mixte. « Le cabinet actuel, dit-il lui-même, est le point culminant d'une situation. Après lui, il faut presque inévitablement que le pouvoir se porte à droite ou à gauche. » Cette prophétie devait se réaliser presque littéralement.

Désirant donner tout de suite aux libéraux un gage de sa bonne foi, M. Nothomb, avec l'assentiment du roi, entreprit de faire retirer une proposition qui, déposée au mois de janvier 1841, avait soulevé de vives protestations; elle tendait à conférer, par un privilège spécial, la qualité de personne civile à l'université catholique de Louvain. L'épiscopat ayant refusé de retirer spontanément cette proposition qu'il avait suggérée, M. Nothomb fit agir à Rome, par le nonce Fornari, avec lequel il était très-lié, et par le comte d'Oultremont, ministre belge près Grégoire XVI. Le roi lui-même adressa directement une lettre au pape, et le prince de Met-

ternich intervint aussi, à la demande de M. Nothomb, à qui le comte de Dietrichstein, ministre d'Autriche à Bruxelles, servit d'intermédiaire. Au mois de février 1842, les évêques belges, par une communication adressée à la Chambre des représentants, déclarèrent enfin qu'ils retiraient leur demande.

Le roi avait également fait les plus grands efforts pour améliorer la situation industrielle et commerciale du pays. C'était pour lui une question d'existence nationale : il y voyait la tranquillité de la Belgique et de la France, l'affermissement de la paix européenne. Mais les négociations, commencées en 1840, étaient pleines de vicissitudes : la France voulait une union douanière, le roi Léopold un traité différentiel.

« Il faut, disait-il, une ligne de douanes entre les deux pays; il faut au reste de l'Europe une preuve palpable qu'il n'y a pas d'incorporation. »

Au milieu des préoccupations produites par ces négociations, avorta, dans l'automne de 1841, le dernier complot que les orangistes tramèrent contre le trône du roi des Belges. Cette conspiration, si elle avait été mieux conduite, aurait pu acquérir momentanément un caractère

sérieux, en réveillant les espérances de Guillaume II, roi des Pays-Bas depuis le 7 octobre 1840, et en donnant lieu à une tentative suprême. Le roi Léopold avoua même que cette tentative, dirigée contre Anvers, aurait pu avoir quelques chances de succès, dans un moment où, par suite de la quiétude générale, l'armée belge était entièrement sur le pied de paix et la ville convoitée presque dépourvue de garnison.

Depuis son avènement, Léopold avait toujours suivi avec une sérieuse attention les débats des Chambres belges. Par le talent éminent du chef du cabinet, par l'émulation que ce talent même entretenait parmi ses amis de la veille, devenus maintenant des antagonistes, les discussions législatives avaient pris un grand éclat. La question la plus importante qui fut alors débattue concernait l'organisation de l'enseignement primaire public. Le roi s'intéressa extrêmement à cette mémorable discussion qui prépara la loi du 23 septembre 1842. Le jour où il la sanctionna, il adressa une lettre très-remarquable à M. Nothomb, qui avait soutenu le projet, comme ministre de l'intérieur, et qui venait de remporter une grande victoire. La loi du 23 septembre était loin, d'ailleurs, de réaliser les prétentions de l'épiscopat, notamment celles de

l'évêque de Liège, qui aurait voulu une part directe et officielle dans les nominations concernant les écoles. Il y a plus : cette loi votée et sanctionnée, comme une grande mesure transactionnelle, ne fut pas spontanément acceptée par le clergé belge. M. Nothomb dut agir de nouveau à Rome, par l'intermédiaire du nonce Fornari et du comte d'Oultremont. Grégoire XVI, plus accommodant que le clergé de Belgique, trouva la loi du 23 septembre 1842 conforme à tout ce qu'on pouvait attendre du pouvoir civil dans les temps modernes. Quant à Léopold I^{er}, il redoutait pour le peuple (et cette crainte chez lui était sincère) l'enseignement civil sans éducation religieuse obligée ; en 1860, il écrivait encore à M. Dechamps, qui avait été rapporteur de la loi de 1842 : « Vous connaissez depuis longtemps mes sentiments et combien je crois que l'existence d'un esprit religieux est dans l'intérêt des populations ('). »

Au mois d'octobre, le roi Léopold se trouvait au château de Saint-Cloud, près de Louis-Philippe. Le cabinet de Bruxelles négociait alors directement avec celui de La Haye une

(') Le roi Léopold à M. Dechamps, ministre d'État, Laeken, 24 février 1860.

convention qui devait, en réglant l'application des principes généraux du traité du 19 avril 1839, clore définitivement les longs différends de la Belgique avec la Hollande. M. Guizot désirait que Louis-Philippe décidât le roi des Belges à terminer ces négociations. « Il importe extrêmement, disait-il en persistant dans son illusion, que le démêlé hollando-belge soit clos, pour que nous puissions attirer la Hollande dans l'union franco-belge ⁽¹⁾. » La convention fut conclue le 5 novembre 1842, et, après l'approbation donnée par les Chambres, sanctionnée le 3 février 1843.

L'indépendance de la Belgique était alors devenue, selon les expressions d'un homme d'État, un « article de foi », même pour les diplomates de la vieille école de 1815. Léopold, voyant affermie l'œuvre à laquelle il s'était si vaillamment dévoué, crut que sa présence continue au gouvernail n'était plus indispensable.

Il n'éprouvait ni lassitude, ni ennui ; mais, voyant la paix assurée, il aurait désiré plus de liberté pour sa personne. A l'exemple des princes allemands, il aurait voulu avoir la

(1) M. Guizot au roi Louis-Philippe, Auteuil, 29 septembre et 11 octobre 1842. *Revue rétrospective*, p. 151.

faculté de déléguer ses pouvoirs à la reine, pour entreprendre de longs voyages. Du lac de Côme, où il se trouvait en ce moment, il s'adressa à son ministre de l'intérieur. M. Nothomb, d'accord avec les membres principaux de la majorité qui soutenait son administration, n'hésita point à se refuser au désir du roi, désir qui lui paraissait, d'ailleurs, très-impolitique ; il représenta que la Constitution s'opposait à une régence facultative. Le roi finit par se rendre aux raisons de son ministre, car il se prêtait avec bonne grâce à toute controverse polie et loyale. Pendant quelque temps, il se montra aussi préoccupé d'une autre idée : convaincu que la reine lui survivrait, il voulait faire fixer par les chambres le douaire mentionné dans les conventions matrimoniales du 28 juillet 1832. M. Nothomb soutint alors que, si la Belgique avait le malheur de le perdre, on pouvait compter sur le patriotisme et la générosité de la législature, et le roi finit aussi par admettre cette opinion.

La reine Louise, que Léopold aurait voulu associer aux affaires de l'État, n'y prenait, malgré son esprit et son jugement exquis, qu'une part très-indirecte. Elle servait quelquefois d'intermédiaire entre le roi des Belges et le roi des Français, ou entre Louis-Philippe et

la reine Victoria. Les hautes vertus dont elle était douée, sa bienveillance, son inépuisable charité lui avaient concilié l'affection du peuple ; mais , modeste autant que spirituelle , elle s'effaçait. « Sa politique, a-t-on dit, c'était sa bienfaisance. Elle s'occupait de vêtements pour les pauvres ; non qu'elle se désintéressât des choses publiques, lisant beaucoup les livres, les revues, les journaux, les publications importantes ; mais elle s'abstenait. Elle était prodigue par charité ; sa mère parfois l'en grondait, et elle, à trente-quatre ans, et souveraine, en 1846, promettait d'être plus économe à l'avenir ; puis, avec une timidité charmante, par un touchant retour vers les souvenirs d'autrefois, elle s'en excusait, disant que sa caisse était ici mieux garnie que celle de Paris ⁽¹⁾. »

Léopold n'aurait pu, d'ailleurs, se désintéresser des affaires de l'État : il reconnaissait même que son impulsion était encore bien nécessaire. « Nous devons, disait-il, tout créer pour ce pays, car l'entreprise particulière ne fait presque rien ⁽²⁾. » Il disait aussi que le régime

(1) *Revue française* (1^{er} février 1866).

(2) Le roi Léopold à M. Dechamps, ministre des travaux publics, Ardenne, 20 mai 1844.

constitutionnel, surtout dans un petit pays, prenait beaucoup de temps et faisait perdre de vue les questions qui seules pouvaient lui assurer un avenir politique. Or, il était temps, selon lui, de s'occuper sérieusement de ces questions, si la Belgique ne voulait pas se trouver en arrière de toutes les autres nations. Il citait l'exemple d'une association de princes allemands qui s'occupait activement d'un essai de colonisation au Texas ⁽¹⁾. Lui aussi désirait vivement établir une colonie belge dans l'Amérique centrale. Plusieurs mesures préliminaires lui avaient été proposées; mais, après mûr examen et après avoir envoyé sur les lieux une mission spéciale et confidentielle, il dut reconnaître qu'on ne pourrait donner suite à ce projet. En effet, on lui fit observer que l'établissement d'une colonie devait être précédée par l'acquisition de la souveraineté territoriale du pays où il s'agissait de placer des colons; et cette souveraineté, il était impossible de l'obtenir. Mais il regretta longtemps encore l'insuccès de la tentative qui avait été faite. « L'Amérique centrale, écrivait-il en 1851, est devenue fort importante; elle a de

(1) Le roi Léopold au général Goblet, ministre des affaires étrangères, 27 février 1844.

l'avenir, et il est inconcevable comment en Belgique on ne lui accorde pas plus d'intérêt ⁽¹⁾. »

En même temps qu'il cherchait pour l'industrie belge des débouchés hors de l'Europe, Léopold hâtait la conclusion d'un traité avec les États composant le *Zollverein*. Cette convention fut enfin conclue le 1^{er} septembre et sanctionnée le 31 décembre 1844. Comme la France aurait pu voir dans ce traité avec l'Allemagne une manifestation hostile et s'en prévaloir pour retarder encore l'arrangement discuté depuis 1840, Léopold fit en sorte que la fausseté de ces accusations fût pleinement établie : la Belgique, disait-il, était toujours disposée à négocier et à conclure avec la France l'arrangement le plus complet, auquel la France voudrait consentir ⁽²⁾. Mais il avait précédemment, dans une lettre à Louis-Philippe, signalé toutes les difficultés de cet arrangement et aussi les embarras politiques qui résulteraient d'un non-succès du traité ⁽³⁾. Du palais des Tuileries, où il se trouvait vers la

(1) Le roi Léopold à M. Rogier, ministre de l'intérieur, 7 août 1851.

(2) Le roi Léopold au général Goblet, ministre des affaires étrangères, 25 novembre 1844.

(3) *Mémoires de M. Guizot* (édit. de Leipzig), t. VI, p. 277.

fin de l'année, Léopold, après avoir passé en revue toutes les péripéties de cette négociation depuis 1843, signala à son conseil l'urgente nécessité de satisfaire la France, lorsque les prétentions de celle-ci étaient raisonnables ⁽¹⁾. La négociation pour la conclusion d'un traité définitif avait éprouvé de nouveaux retards quand approcha le moment où expirait la convention linière conclue avec la France, le 16 juillet 1842. Or, Léopold avait, selon ses expressions, déclaré très-franchement à son conseil qu'il ne partagerait pas avec lui la responsabilité d'un événement aussi désastreux que le non-renouvellement de la convention linière. Mais la convention expirant le 16 juillet 1846, fallait-il dès 1845 faire une démarche pour son renouvellement? Le cabinet, contrairement à l'opinion du roi, trouvait cette démarche prématurée et semblait pénétré de l'idée qu'on offrait des avantages nouveaux gratuitement à la France pour une position acquise. Léopold, qui se trouvait à Londres, vit avec déplaisir ce revirement dans l'opinion de ses ministres : il le combattit longuement et

(1) Le roi Léopold au général Goblet, ministre des affaires étrangères, 17 décembre 1844.

avec beaucoup de vivacité. « Un petit pays qui négocie, écrivit-il au général Goblet, avec un voisin puissant, doit profiter des moments favorables; ils ne reviennent pas si souvent qu'on est tenté de le croire. Veuillez de nouveau traiter l'affaire au conseil et me communiquer le résultat. Vous êtes sous l'impression de petits événements, résultat de *très-mesquines intrigues* locales; il s'agit des moyens d'assurer l'existence politique de la Belgique : cette existence n'est pas tellement solide qu'il soit prudent de la compromettre comme on paraît disposé à le faire ⁽¹⁾. »

Pendant l'automne, les négociations pour un traité définitif avec la France furent reprises avec plus d'activité. Léopold les suivait attentivement et y prenait un vif intérêt et une grande part. Il écrivait de Saint-Cloud à M. Dechamps, qui avait remplacé le général Goblet au ministère des affaires étrangères : « Ce qui nous ôte beaucoup de notre force, c'est que la question politique, qui dominait les intérêts matériels et qui commençait déjà en 1841 à s'affaiblir, est d'année en année moins discutée en face de la

(1) Le roi Léopold au général Goblet, ministre des affaires étrangères, Buckingham-Palace, 1^{er} juillet 1845.

position du ministère dans la chambre qui domine tout ⁽¹⁾. » Dans une lettre remarquable, écrite quelques jours plus tard, il s'exprimait en ces termes : « Si quelque chose peut influencer M. Guizot, ce n'est nullement une rupture avec la Belgique comme pays, car on a parfaitement ici la mesure de ce qu'elle pourrait ou ne pourrait pas faire ; mais bien de ne pas perdre l'appui qu'il a toujours trouvé en moi pour la grande politique de l'Europe, appui sur lequel il a toujours pu compter quand sa politique personnelle a été conforme aux grands et véritables intérêts de l'Europe ⁽²⁾. » Les négociations traînèrent jusque vers la fin de l'année ; le roi continuait à y être extrêmement attentif, alors même qu'on le croyait occupé à chasser le loup et le sanglier à Ardenne ou à Saint-Hubert. « En Belgique, écrivait-il, on est un peu gâté. On considère qu'on doit toujours obtenir les meilleures conditions ; j'ai sous ce point de vue gâté le pays en lui obtenant, depuis quinze ans, des choses auxquelles seul il n'avait pas la moindre

(1) Le roi Léopold à M. Dechamps, ministre des affaires étrangères, Saint-Cloud, 20 octobre 1845.

(2) Le roi Léopold à M. Dechamps, ministre des affaires étrangères, Saint-Cloud, 29 octobre 1845.

chance de parvenir ⁽¹⁾. » Le traité, conclu à Paris le 13 décembre, après avoir donné lieu à de vives discussions au sein de la Chambre des représentants, fut sanctionné le 26 juillet 1846.

Huit jours après (29 juillet), un traité commercial, qui succédait à une guerre de tarifs, avait été également signé avec les Pays-Bas. « Il faut, écrivait Léopold au moment où il s'était vu contraint de décréter des représailles, il faut conserver son calme et ne pas se laisser irriter ou terroriser par nos voisins ⁽²⁾... »

Mais depuis longtemps le roi Léopold se trouvait mêlé à des négociations d'une toute autre gravité, à une question qui agitait profondément le monde politique et dont la solu-

⁽¹⁾ Le roi Léopold à M. Dechamps, ministre des affaires étrangères, Ciergnon, 14 décembre 1845. — Louis-Philippe écrivit le même jour au roi Léopold (Saint-Cloud, 14 décembre 1845) : « ... J'ai aussi à me féliciter avec vous de la conclusion de notre convention et de la signature d'hier. C'est une bonne affaire, et il était temps d'en finir ; mais à présent qu'elle est signée, il importe plus encore de cesser la complainte des petites choses et de défendre rondement son acte... »

⁽²⁾ Le roi Léopold à M. Dechamps, ministre des affaires étrangères, Saint-Hubert, 8 janvier 1846.

tion allait exercer une influence fatale sur les destinées de la monarchie de juillet. Nous voulons parler des mariages espagnols.

On sait que le cabinet français avait déclaré aux chambres qu'il s'efforcerait d'empêcher tout mariage de la reine Isabelle avec un prince qui n'appartiendrait pas à la maison de Bourbon. Si Louis-Philippe n'osa pas convoiter le trône de Castille pour le duc d'Aumale, qui en était pourtant bien digne, il voulait, d'autre part, en écarter tous les princes qui ne seraient pas issus du sang de Louis XIV. Il désirait aussi que, en tout cas, la main de l'infante, sœur de la reine, fût réservée pour le duc de Montpensier.

Or, en 1841, l'idée vint on ne sait à qui ni par qui, selon Louis-Philippe et M. Guizot, de donner pour époux à la reine d'Espagne le prince Léopold de Saxe-Cobourg, frère du roi de Portugal, de la duchesse de Nemours, et du prince Auguste qui, en 1843, devait épouser la princesse Clémentine d'Orléans. Le prince Léopold était aussi le neveu du roi des Belges et le cousin-germain de la reine Victoria et du prince Albert. Il n'en fallait pas tant pour que ce membre de la famille de Cobourg, très-bien vu du prince Albert, qui en parla à lord Aberdeen,

fût représenté comme un candidat anglais ⁽¹⁾. Quant au roi Léopold, pour éviter qu'on ne lui reprochât d'avoir appuyé un candidat désagréable à la France, il s'abstint de faire aucune espèce de démarche directe ou indirecte en faveur de son neveu. Louis-Philippe déclara à M. Guizot que, sur ce sujet, ils gardaient, le roi des Belges et lui-même, une extrême réserve l'un envers l'autre. Désappointé, M. Guizot s'adressa à M. de Sainte-Aulaire, ambassadeur de France à Londres, pour qu'il cherchât à pénétrer les dispositions du roi Léopold. M. de Sainte-Aulaire lui répondit, le 14 juillet 1843 : « Vous me demandez ce que je sais du roi Léopold. Pas grand'chose, et pourtant j'y ai regardé de mon mieux. Il est très-fin et très-boutonné sur ce point. Pendant deux heures d'escrime, il a très-dextrement paré mes bottes sans jamais se découvrir; mais cette réserve même, n'est-elle pas significative? Il m'a dit
« qu'il ne fallait pas nous faire illusion sur les
« Bourbons d'Espagne, qu'ils seraient toujours
« hostiles à notre roi, le duc de Cadix comme les

(1) Lord Aberdeen était ministre des affaires étrangères dans le cabinet formé par sir Robert Peel, le 3 septembre 1841.

« autres. » Il m'a dit aussi, en m'assurant qu'il le répétait souvent à la reine Victoria et au prince Albert, pour apaiser toute rancune contre le roi, que, « dans une question pareille, il fallait tenir « grand compte du sentiment français, et que « c'était, pour notre gouvernement, un devoir « de ne pas le blesser. » Je me suis avancé jusqu'à dire que lord Aberdeen regardait un mariage Cobourg comme une fort mauvaise combinaison pour l'Angleterre, et qu'il ne ferait assurément rien dans le sens de cette politique. J'ai ajouté que je n'étais pas aussi certain que les influences personnelles de la cour fussent tout à fait en-dehors de la question. Le roi Léopold m'a répondu avec vivacité que je pouvais me rassurer complètement sur ce point, et qu'il n'y avait ni volonté, ni moyen d'agir en Espagne autrement que par la diplomatie patente. En résumé, mon impression est que le roi Léopold ne veut pas mécontenter notre roi, qu'il s'emploiera toujours en bon esprit entre nous et l'Angleterre, mais qu'après tout, il est beaucoup plus Cobourg que Bourbon, et qu'il ferait pour son neveu tout ce qu'il jugerait possible ('). »

Aujourd'hui on pourrait reprocher au roi

(') *Mémoires* de M. Guizot, t. VIII, pp. 131 et suiv.

Léopold de n'avoir pas fait assez, d'être demeuré trop strictement passif. Pour ne pas froisser Louis-Philippe et la famille de la reine Louise, il s'attacha constamment à dire : « Je ne me prononcerai pour la candidature de mon neveu que si elle est de nature à amener un accord entre toutes les puissances; hors de là, je garderai à son sujet le silence le plus absolu ⁽¹⁾. » M. Bresson, ambassadeur de France à Madrid, insinuait néanmoins, mais en riant, que le chargé d'affaires de Belgique, à l'ombre de sir Henry Bulwer, ministre d'Angleterre, « glissait de temps en temps l'offre de son Cobourg ⁽²⁾. » Mais M. Bresson était mal servi dans ses informations. Le comte Charles de Marnix, qui représentait alors la Belgique à Madrid, avait pour instructions permanentes de s'abstenir de la manière la plus complète, et il se conformait loyalement à ces instructions.

(¹) M. de Sainte-Aulaire écrivait à M. Guizot (Londres, 18 juillet 1845) : « ... J'ai demandé crûment à lord Aberdeen ce que le roi Léopold lui avait dit pour son neveu Cobourg. Il m'a répondu que l'avis du roi Léopold était de ne rien faire en faveur du mariage et d'attendre ce que les événements pourraient amener... » *Revue rétrospective*, p. 298.

(²) *Mémoires de M. Guizot*, t. VIII, p. 218.

La chute du cabinet de sir Robert Peel et l'entrée de lord Palmerston dans le ministère formé par lord John Russell, le 26 juin 1846, allaient hâter le dénouement de ce drame diplomatique. Un mois environ après son installation au *Foreign-Office*, lord Palmerston envoya à M. Bulwer une instruction dans laquelle il limitait à trois les princes dont l'Angleterre admettait la candidature à la main de la reine Isabelle II, savoir : 1^o le prince Léopold de Saxe-Cobourg; 2^o don François d'Assise, duc de Cadix; 3^o don Enrique, duc de Séville.

Cette dépêche, datée du 19 juillet 1846, et communiquée le lendemain à M. de Jarnac, chargé d'affaires à Londres, émut beaucoup le gouvernement français. C'était bien là, selon M. Guizot, cette chance probable et imminente d'un mariage de la reine d'Espagne avec le prince Léopold de Cobourg, que le ministère de Louis-Philippe avait toujours considérée et annoncée comme lui rendant la pleine liberté d'agir immédiatement pour parer le coup en demandant la main, soit de la reine, soit de l'infante pour le duc de Montpensier. Cependant lord Palmerston, quoiqu'il eût placé le prince Léopold en tête des prétendants, écrivit d'une manière officieuse à M. Bulwer pour lui recom-

mander spécialement de soutenir la candidature de don Enrique, chef des progressistes, et le véritable candidat du nouveau cabinet ⁽¹⁾. La reine Victoria, le prince Albert et le roi Léopold partageaient le sentiment de lord Palmerston en ce sens qu'ils voulaient toujours accorder la préférence à un prince espagnol. Mais alors M. Guizot eut une autre crainte : « On renonce peut-être à la reine pour le Cobourg, écrivait-il à Louis-Philippe, mais dans la pensée de vouloir pour lui l'infante quand la reine sera mariée... ⁽²⁾ » Pour parer ce nouveau coup, le gouvernement français pressa le mariage de la reine Isabelle avec l'infant don François d'Assise et celui de l'infante Louise-Fernande avec le duc de Montpensier. Ils furent unis le même jour, 10 octobre 1846.

Cette victoire des descendants de Louis XIV fut, on a eu raison de le dire, plus malheureuse qu'une défaite; car elle créa des abîmes autour du trône de Louis-Philippe. Si le roi des Belges, par sa haute influence, avait fait triompher la

⁽¹⁾ *Quarterly Review*, janvier 1868, p. 135.

⁽²⁾ Louis-Philippe à M. Guizot, Neuilly, 25 juillet 1846 et M. Guizot à Louis-Philippe, Val-Richer, 8 août 1846. *Revue rétrospective*, pp. 185 et 197.

candidature de son neveu, n'aurait-il pas rendu un notable service à tout le monde, même à la France? La seule objection qu'eût pu faire Louis-Philippe, c'est que le prince Léopold de Saxe-Cobourg n'était pas un Bourbon. Mais la tranquillité de l'Espagne, le bonheur de la reine Isabelle et la concorde de l'Europe étaient intéressés à ce qu'on ne poussât pas à l'extrême les traditions surannées de Louis XIV ⁽¹⁾.

Louis-Philippe ne tarda point à voir que l'orgueil de l'Angleterre était vivement froissé. La reine Victoria, en répondant à l'annonce du mariage du duc de Montpensier avec l'infante Louise-Fernande, n'avait point dissimulé son mécontentement ⁽²⁾. Très-ému, Louis-Philippe pria la reine des Belges, sa fille, de transmettre à la reine d'Angleterre une sorte de mémoire justificatif. Il prévoyait les malheurs qui accablèrent le monde si la tourmente actuelle,

(1) *Quarterly Review*, janvier 1868, p. 132.

(2) La reine Victoria à la reine Marie-Amélie, Osborn, 10 septembre 1846. *Revue rétrospective*, p. 116.

En novembre 1849, discourant, à Claremont, de ces mariages espagnols, Louis-Philippe disait qu'il avait failli se brouiller avec la reine Victoria et qu'il se serait brouillé avec l'Europe entière, s'il l'avait fallu. *Abdication de Louis-Philippe racontée par lui-même*. (Paris, 1851, in-42, p. 81.)

disait-il, ne se terminait pas par le maintien et la consolidation de la précieuse *entente cordiale* qui pouvait seule l'en préserver ⁽¹⁾. En même temps, il pria le prince de Joinville, alors avec son escadre dans la baie de Naples, de s'abstenir de tout contact avec les Anglais afin de ne point donner lieu à des incidents plus graves ⁽²⁾. Le roi Léopold joignit son intervention aux bons offices de la reine des Belges pour dissiper les nuages qui s'étaient élevés entre les deux cours. C'est une justice que Louis-Philippe lui rendait lorsqu'il écrivait : « Quelle que puisse devenir l'issue de vos bons efforts pour amener

⁽¹⁾ Dans cette lettre, datée de Neuilly, 14 septembre 1846, Louis-Philippe attribuait tout ce qui arrivait à l'influence de lord Palmerston : « ... La reine, poursuivait-il, ne voit maintenant les choses que par la lunette de lord Palmerston, et cette lunette les fausse et les dénature trop souvent. C'est tout simple. La grande différence entre la lunette de cet excellent Aberdeen et celle de lord Palmerston provient de la différence de leur nature : lord Aberdeen aimait à être bien avec ses amis ; lord Palmerston, je le crains, aime à se quereller avec eux. C'est là, ma chère Louise, ce qui causait mes alarmes sur le maintien de notre entente cordiale, lorsque lord Palmerston a repris la direction du Foreign-Office... » *Revue rétrospective*, pp. 17 et suiv.

⁽²⁾ Louis-Philippe au prince de Joinville, La Ferté-Vidame, 16 septembre 1846. *Revue rétrospective*, p. 249.

la reine Victoria à une appréciation plus saine et plus équitable de toute la transaction, je suis pressé de vous en remercier et de dire combien j'y suis sensible ⁽¹⁾. »

Louis-Philippe, confiant dans son habileté et dans l'imperturbable quiétude de son principal conseiller, au lieu de s'inquiéter de l'état de la France, où se révélaient partout les symptômes d'un sourd mécontentement, s'alarmait de l'agitation constitutionnelle qui se manifestait en Belgique.

M. Nothomb prévoyait bien l'avenir lorsqu'il disait que, si le cabinet du 13 avril 1841 succombait, le pouvoir se porterait presque inévitablement à droite ou à gauche. Quoique cet homme d'État, dans la reconstitution partielle de son administration, le 16 avril 1843, eût cherché à se rapprocher autant de la gauche que de la droite, il ne put concilier les deux partis dans lesquels il trouvait également des antagonistes. Après avoir occupé le pouvoir pendant plus de quatre années et signalé son passage par une remarquable activité et les plus rares talents, M. Nothomb se retira devant l'opposi-

(1) Louis-Philippe au roi des Belges, Saint-Cloud, 4^{er} novembre 1846.

tion qui s'était manifestement déclarée contre sa politique dans les élections du mois de juin 1845. Privé de ce conseiller, qui alla occuper le poste de ministre plénipotentiaire de Belgique à Berlin, Léopold, après quelques pourparlers avec M. Rogier, voulut essayer encore le système unioniste pour lequel sa préférence était toujours la même. Il fit un appel au dévouement de M. Vande Weyer, son représentant à la cour de Londres, dont le libéralisme, attesté par des écrits remarquables, par des discours prononcés au Congrès de 1830, par la part que cet homme d'État avait prise à la création de l'université libre de Bruxelles, ne pouvait être suspect. M. Vande Weyer consentit à prendre la direction d'un nouveau cabinet mixte. Entré au pouvoir, le 30 juillet 1845, il en sortit le 31 mars 1846, reconnaissant l'impossibilité de maintenir plus longtemps l'accord entre les diverses fractions de la majorité qui l'avait soutenu. Il sut, ce qui est une grande vertu politique, faire retraite à propos.

Le roi, quelles que fussent ses sympathies, dut alors entrer dans une voie nouvelle. Il offrit d'abord à M. Rogier, représentant du libéralisme modéré, la mission de reconstituer le ministère; mais on ne put s'entendre sur un

des points essentiels du programme, M. Rogier demandant et le roi lui refusant la faculté, jusqu'aux élections de 1847, de dissoudre éventuellement les Chambres. Les libéraux et les unionistes écartés ou ajournés, il fallut recourir à l'homme d'État qui avait eu le pouvoir de 1834 à 1840. M. de Theux constitua, le 31 mars 1846, une administration catholique homogène, qui fut immédiatement combattue avec la plus grande énergie.

Bientôt même la principale association électorale de Bruxelles convoqua, pour le 14 juin, à l'hôtel de ville, un *congrès libéral*, qui devait être composé de délégués des associations des provinces. L'annonce seule de cette assemblée indigna, alarma, stupéfia Louis-Philippe. Il écrivit le 14 mai au roi Léopold : « ... Vos lettres et tout ce que je recueille d'informations sur la situation de la Belgique fermentent dans ma tête, sur le fonds de ma vieille expérience et des orages révolutionnaires qui ont passé sous mes yeux. C'est surtout cette assemblée de délégués des associations belges, qui va se réunir à Bruxelles, qui me préoccupe. Elle ne me rappelle rien moins que la commune de Paris de 1792, dictant de l'hôtel de ville à la convention nationale aux Tuileries (après la disparition

de la royauté) tout ce qu'il lui plaisait de lui imposer, et parvenant jusqu'à envoyer à sa barre des députations audacieuses qui lui faisaient rapporter le lendemain des décrets qu'elle avait prononcés la veille. » Louis-Philippe offrait sa coopération pour le cas où le gouvernement belge se trouverait impuissant devant cette audacieuse réunion ; il conseillait en outre au roi Léopold de bien garder son ministère actuel et d'empêcher l'accès au pouvoir des délégués, de leurs adhérents et de ceux de leur couleur politique. Un moment ébranlé par les appréhensions de la diplomatie et par les véhémentes supplications du roi des Français, Léopold reprit bientôt son calme. D'accord avec ses ministres (il faut leur rendre cette justice), il ne voulut point entraver un droit constitutionnel, s'en remettant d'ailleurs au bon sens du peuple belge. Cette confiance ne fut pas trompée. Les trois cents délégués qui se réunirent à l'hôtel de ville de Bruxelles, représentants, bourgmestres, conseillers communaux, industriels, etc., délibérèrent avec le plus grand calme, et, en une seule séance, rédigèrent l'acte de fédération ainsi que le programme du libéralisme belge.

Le cabinet, battu en brèche par les adhérents

du Congrès libéral, succomba dans les élections du mois de juin 1847. Léopold, encore une fois, ne suivit pas les recommandations du roi des Français : il n'adopta point, comme base de son règne, ce mot fatal de *résistance*, qui prévalait dans les conseils des Tuileries. Le 12 juin, les ministres avaient remis leurs démissions au roi. Deux mois après, le 12 août, M. Rogier prenait le pouvoir avec une administration libérale qui annonçait solennellement une *politique nouvelle*.

Heureux Louis-Philippe, s'il avait imité le roi des Belges, si, lui aussi, avait inauguré une politique nouvelle ! Le péril devenait pressant. C'était le moment où le prince de Metternich, épouvanté des réformes qu'accomplissait Pie IX, s'écriait : « Avoir vécu pour voir un pape libéralisant ! » C'était le moment où un noble prince s'écriait avec angoisse : « ... Nous arrivons devant les chambres avec une détestable situation intérieure ; et, à l'extérieur, une situation qui n'est pas meilleure. Tout cela est l'œuvre du roi seul... Ces malheureux mariages espagnols ! Nous n'avons pas encore épuisé le réservoir d'amertume qu'ils contiennent... (1). » C'était le

(1) Le prince de Joinville au duc de Nemours, *Le Souverain*, à Spezzia, 7 novembre 1847. *Revue rétrospective*, p. 484.

moment, enfin, où M. Thiers disait : « La France marche à pas de géant à une catastrophe. »

Le roi Léopold voyait l'orage se former. Lui aussi prévoyait une catastrophe et il s'efforçait de la conjurer, de la prévenir. Il ne dissimulait pas ses craintes à la famille de la reine. Dès 1847, il faisait donner à Louis-Philippe des avertissements salutaires, il lui faisait transmettre des conseils qui dénotaient ses tristes prévisions ; il tâchait enfin de dessiller les yeux du vieux roi. Mais Louis-Philippe, comme on l'a dit, n'écoutait plus aucun avis ; il était inflexible ; les forces, la volonté lui manquaient pour prendre une résolution virile.

IV

Tandis que Louis-Philippe, abandonné et fugitif, abordait aux rivages de l'Angleterre, vingt peuples se soulevaient et combattaient pour leur indépendance, leur nationalité ou leur liberté. Mais les Belges restaient calmes, inébranlables; groupés, sans distinction de partis, autour du trône qu'ils avaient eux-mêmes élevé en 1831, confiants dans le prince qui s'était comme identifié avec la plus libérale constitution du continent, ils se montraient résolus à maintenir l'œuvre du Congrès national. En présence de cette noble et loyale attitude de la nation, Léopold, loin de songer à descendre

du trône, voulut rester le chef honoré et populaire de la Belgique indépendante.

Deux ans auparavant, le roi se plaignait encore, et avec raison, d'une sorte d'affaissement ou d'indifférence dans les classes supérieures. « Ce qui reste à désirer pour ce pays-ci, disait-il, c'est un esprit national plus robuste, qui existe dans le peuple, mais qui est faible et partagé chez les classes plus élevées (¹). » Quelle prodigieuse transformation en 1848!

Heureux d'être secondé, dans cette grande crise, par des ministres qui avaient également la confiance du pays, Léopold approuvait hautement les sages concessions qui étaient faites sur le terrain politique et les mesures énergiques qui étaient prises non-seulement pour venir en aide aux intérêts matériels, mais aussi pour assurer la défense du territoire. Quoique M. de Lamartine eût fait une déclaration pacifique et que la république française, issue de la révolution du 24 février 1848, eût été reconnue par le gouvernement du roi Léopold, la démagogie étrangère avait pris ombrage de la force que ce prince tirait de sa popularité croissante. Quelques

(¹) Le roi Léopold à M. le baron Nothomb, ministre plénipotentiaire à Berlin, Ardenne, 6 janvier 1846.

centaines d'aventuriers, avec la connivence au moins tacite de personnages alors très-puissants ⁽¹⁾, vinrent, le 30 mars, attaquer les troupes belges au hameau de *Risquons-Tout*, près de Mouscron : mais ils furent reçus à coups de canon et bientôt dispersés.

Peu de temps après, Léopold fut, sur la place des palais à Bruxelles, l'objet d'une démonstration vraiment émouvante. Un témoin, qui faisait partie de l'état-major du roi, raconte que chacun à son tour venait serrer la main du souverain, au risque d'être écrasé sous les pieds des chevaux, et que deux heures au moins se passèrent avant que le roi pût rentrer au palais.

L'attitude si remarquable de la Belgique, dans cette grande épreuve de 1848, avait partout éveillé les plus vives sympathies ; et on peut dire que la renommée de Léopold I^{er} s'étendit rapidement depuis cette époque mémorable. « J'ai relu, disait plus tard un ministre belge, toute la correspondance politique de nos envoyés, durant cette époque si agitée ; j'y ai trouvé, à chaque page, des témoignages de ces sympathies. Une lettre de Berlin porte : « A l'égard de

(¹) *Une année de révolution*, par lord NORMANBY (traduction française), t. II, p. 206.

la Belgique, toutes les formules d'admiration sont épuisées. » Vers le même temps, le gouvernement prussien chargeait son représentant à Bruxelles d'exprimer la vive satisfaction (je transcris textuellement), la vive satisfaction que lui faisait éprouver l'attitude noble, ferme et vraiment nationale de la Belgique. — « Nous n'attendions pas moins, disaient les ministres de Frédéric-Guillaume IV, d'un peuple et d'un gouvernement auxquels les traités ont garanti une nationalité, dont, à l'heure du danger, ils se montrent si dignes. » Dans une autre grande cour de l'Allemagne, un ministre qui a joué un rôle important écrivait à notre agent diplomatique : « Vous savez naviguer avec calme au milieu des orages, je vous en félicite ; la chose n'est pas facile. L'éducation politique de votre peuple est bien faite. » Ailleurs, et plus près de nous, un homme d'État illustre, à propos de la défaite des bandes révolutionnaires qui avaient envahi notre territoire, s'écriait : « Que le succès de Mouscron était d'une immense importance, non-seulement pour la Belgique, mais pour toute l'Europe. » En rapportant ces paroles notre envoyé ajoutait : « Tout le monde, depuis les princes jusqu'aux simples citoyens, félicite la Belgique sur l'attitude pleine de calme,

de dignité et de courage qu'elle a su prendre dans ces moments difficiles, sur la sagesse de son roi, sur la fidélité des populations et la valeur des troupes belges. » Cette conduite de la Belgique fit aussi une profonde impression, à Saint-Pétersbourg. Des sentiments de bienveillance pour notre pays s'y produisirent d'une façon qui fut remarquée. J'ai sous les yeux une dépêche où se trouve le passage suivant : « Des lettres officielles arrivées de Saint-Pétersbourg affirment positivement que les dispositions de l'empereur Nicolas sont devenues excellentes et l'on ajoute que Sa Majesté serait disposée à établir des relations diplomatiques régulières entre les deux pays... » La dépêche dont ceci est extrait porte la date du 11 mai 1848... (1). »

Lorsque le prince de Metternich vint chercher un refuge à Bruxelles, durant la tourmente de 1848-1849, il ne fut pas moins expressif dans ses sentiments d'estime et même d'admiration. « Si nous vous avions mieux connus en 1831, dit-il à un ancien diplomate, nous vous aurions

(1) Discours de M. H. de Brouckere, ministre des affaires étrangères, Chambre des représentants, séance du 23 février 1853. (*Annales parlementaires*, session de 1852-1853, p. 729.)

fait une bien meilleure part; mais nous vous regardions comme des gens ingouvernables. La manière dont la Belgique se conduit, avec une constitution aussi mal rédigée et presque inexécutable, une constitution qui serait la plus mauvaise de l'Europe, si celle de Norwège n'existait pas, prouve combien les Belges sont faciles à gouverner. » Le rapprochement qui s'était effectué, en 1840, entre le roi Léopold et le prince de Metternich, par l'intermédiaire du comte de Munch, et des souvenirs de jeunesse ⁽¹⁾ avaient attiré en Belgique l'ancien chancelier d'Autriche. Durant ce séjour à Bruxelles, le prince eut avec le roi Léopold des rapports indirects assez fréquents; mais on assure qu'il ne fut pas reçu plus de deux fois au palais. Du reste, il était devenu très-difficile au prince, à cause de son grand âge, de prendre rendez-vous à jour et à heure fixes; il préférait que ses communications avec le roi eussent lieu par intermédiaire ou par écrit.

Les terribles et sanglantes journées de juin firent une profonde impression sur le roi

(1) Le père du prince, le comte de Metternich-Winnebourg, avait été ministre plénipotentiaire dans les Pays-Bas autrichiens, en 1791-1792.

Léopold, mais sans affaiblir sa confiance dans le bon sens et le courage du peuple belge. Elle se manifesta avec éclat lorsque, pendant les fêtes anniversaires de septembre, Léopold, ayant à côté de lui la reine et ses enfants, distribua solennellement des drapeaux à la garde civique réorganisée. Les légions présentaient les armes, les tambours battaient, le canon tonnait, les drapeaux s'inclinaient devant le roi et la famille royale debout sur une estrade adossée au palais; tout à coup le roi descend l'escalier d'honneur et parle en ces termes aux officiers supérieurs groupés avec leurs drapeaux au pied de l'estrade : « En vous adressant quelques paroles, j'éprouve une bien vive émotion, mais aussi une bien légitime fierté. Ce beau pays, siège de la plus ancienne civilisation, avait longtemps espéré une existence à lui, une existence nationale ; mais hélas ! ses vœux ont été souvent déçus, et les destinées du pays subordonnées à des intérêts qui lui étaient étrangers. Enfin, depuis dix-huit ans, vous avez réussi à conquérir cette existence souvent appelée. Pour la première fois, vous vous appartenez à vous-mêmes. De cette existence indépendante, vous avez fait un noble et patriotique usage, et vous l'avez ainsi fortement cimentée. C'est dans cette

situation que vous a trouvé une crise politique sans exemple dans l'histoire. Vous l'avez, jusqu'à présent, glorieusement traversée ; si glorieusement que beaucoup de pays ont adopté votre organisation politique comme modèle, que votre nom est partout honoré et respecté, et que vous devez avoir le sentiment qu'il mérite de l'être. Sachons maintenir cette noble position ; continuons à marcher comme nous l'avons fait jusqu'à présent ; c'est ainsi que nous nous assurerons un beau nom dans l'histoire et un glorieux avenir. »

C'est à consolider la noble position acquise par la Belgique que Léopold consacre désormais tous ses efforts et toute sa sollicitude. Croyant toujours à la nécessité de l'union des partis, mais se faisant illusion, ce nous semble, sur la durée de cette alliance, il s'appliquait à écarter autant que possible du terrain politique toute question irritante. Il était loin d'épargner, sous ce rapport, ses conseils et ses recommandations. Une question, qui devait exciter, quelques années plus tard, une grande émotion dans le pays, occupait dès lors l'attention du roi : c'était celle de la bienfaisance. « On ne devrait pas, écrivait-il au ministre de la justice, contrarier les volontés des donateurs et bienfaiteurs

publics, à moins de raisons importantes⁽¹⁾. » Au ministre de l'intérieur il exposait ses vues sur l'impérieuse nécessité d'assurer un travail productif aux industries du pays et de leur procurer des débouchés. « La question du droit au travail, disait-il, a été agitée et l'attention des populations ouvrières s'est portée sur les différentes théories mises en avant en faveur du travail. Sans vouloir donner une opinion sur cette grave question, je dois pourtant dire que, s'il existe des pays où le gouvernement est appelé à venir en aide au travail, la Belgique plus que tout autre se trouve dans cette position. On ne peut nullement lui en faire un reproche; cela tient à des causes historiques; mais, selon moi, le pays est en droit de dire à son gouvernement: nos produits sont bons, il existe des marchés où nous pouvons les vendre avantageusement; mais nous ne pouvons pas y parvenir par nos propres efforts, aidez-nous à nous mettre en contact avec ces marchés....⁽²⁾. »

Un acte de gratitude termina cette mémorable

(¹) Le roi Léopold à M. de Haussy, ministre de la justice, Laeken, 20 février 1849.

(²) Le roi Léopold à M. Rogier, ministre de l'intérieur, Laeken, 23 mai 1849.

période : le 24 septembre 1849, le roi décréta qu'un monument serait érigé, dans la ville de Bruxelles, en commémoration du Congrès national, de l'illustre assemblée qui avait fixé, en 1831, les destinées nouvelles du pays.

La pose de la première pierre de ce monument de gratitude eut lieu solennellement le 25 septembre 1850. Arrivé au pied des fondations de la colonne projetée, le roi prononça un discours dans lequel il rendit hommage à une assemblée mémorable entre toutes par son patriotisme, ses lumières et sa modération; félicita le pays d'avoir eu foi dans ses libérales institutions et constata que, de son côté, le gouvernement, lui aussi, avait cherché son appui dans les institutions et dans les sentiments sympathiques de la nation. « Que la Constitution, ajouta-t-il, soit transmise intacte à ceux qui nous suivront, et ce vingtième anniversaire ouvrira pour la Belgique une nouvelle ère de grandeur véritable et de prospérité. » Le même soir, au palais de la Nation, Léopold I^{er} réunit dans un banquet les membres encore vivants de toutes les législatures élues depuis 1830.

La reine manquait à cette grande fête nationale. Depuis le 24 février 1848, sa santé avait été bien éprouvée. Les craintes qu'elle avait eues

pour Louis-Philippe, pour sa mère et ses frères, dans les premiers jours de la révolution; la soudaineté de cette terrible catastrophe; le spectacle de cette famille royale, occupant naguère le palais des Tuileries, et maintenant presque isolée dans le château de Claremont, la mort récente de Louis-Philippe, tant de vicissitudes et de douleurs avaient comme terrassé la noble femme.

Léopold, cependant, se faisait encore illusion sur l'état de la reine; il était toujours obsédé de l'idée qu'elle lui survivrait. C'est ainsi que, au mois de mars précédent, il avait pressé le cabinet de saisir immédiatement les Chambres d'une proposition ayant pour objet de régulariser, en ce qui concernait le douaire assigné à la reine, les conventions matrimoniales intervenues en 1832. Mais le conseil fut d'avis que ce serait jeter de l'inquiétude dans les esprits que de s'occuper de l'éventualité prévue par l'article invoqué. « Tout gouvernement belge, disait-il, aura toujours à cœur de voir assurer à la mère de nos princes des conditions d'existence dignes d'elle et du pays. Mais si les sympathies qu'inspire, et à si juste titre, Sa Majesté la reine pouvaient encore s'accroître et se manifester avec plus d'unanimité, ce serait surtout dans le moment où l'éventualité prévue viendrait à se réaliser. »

Comme la santé de la reine Louise ne s'améliorait pas, la famille royale avait, le 3 septembre, fixé sa résidence à Ostende, espérant beaucoup de l'air vivifiant de la mer. Mais déjà les jours de l'augustè malade étaient comptés. La vénérable reine Marie-Amélie voulut bénir une dernière fois sa fille; elle se rendit au palais d'Ostende avec la duchesse Auguste de Saxe-Cobourg (princesse Clémentine d'Orléans). Le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Aumale, la duchesse d'Orléans et le duc Auguste de Saxe-Cobourg vinrent aussi de Claremont et de Twickenham.

Le vendredi, 11 octobre, vers quatre heures du matin, l'agonie commença. A huit heures dix minutes, la reine Louise s'éteignit, en tenant la main du roi, sa mère à ses côtés, ses enfants, ses frères, ses sœurs à genoux, pleurant autour de ce lit où venait d'expirer, à l'âge de trente-huit ans et six mois, une des plus nobles femmes qui aient occupé un trône. « Sa mort, disait le roi Léopold, avait été sainte comme sa vie. »

Dans un dernier entretien avec le roi, elle avait exprimé le vœu que ses restes mortels fussent déposés à Laeken, et ce vœu fut religieusement accompli. Le 14 octobre, le train funèbre, qui emportait les dépouilles de la reine,

quitta Ostende et se dirigea lentement vers Laeken, escorté par les multitudes qui étaient accourues des extrémités de la Flandre et du Brabant. Vers quatre heures, il arriva à sa destination, et le cercueil fut descendu de la chapelle ardente : derrière marchait le roi, entre ses deux fils ; puis venaient les autres princes ; puis, les premiers dignitaires de l'État et les représentants des puissances étrangères ; puis la foule, la foule silencieuse, émue, recueillie. Pendant deux jours, le cercueil de la reine resta exposé dans la modeste église de Laeken, qui attira plus de visiteurs qu'on n'en vit jamais dans les plus vastes cathédrales. Le 17, après un service funèbre, célébré en présence du roi et de la famille royale, le cercueil fut descendu dans un caveau qui avait été ménagé sous l'autel de la Vierge.

Ce ne devait être qu'une demeure provisoire. Déjà le roi avait résolu d'ériger, sur sa fortune privée, dans la commune affectionnée par la reine, une nouvelle église où reposerait sa dépouille terrestre. Déjà aussi, par un mouvement spontané, des souscriptions avaient été ouvertes dans le dessein de consacrer par un monument le souvenir de la reine bienfaisante et populaire. Le 24 octobre, les délégués des différentes

provinces, réunis en conférence à Bruxelles, convinrent que le produit des souscriptions particulières serait affecté à la construction de la nouvelle église de Laeken, qui deviendrait ainsi un témoignage de l'amour que le peuple belge avait voué à la reine Louise ⁽¹⁾.

Le jour même où cette résolution fut prise, un service solennel, auquel assistaient toutes les autorités du pays, à l'exception du roi et des princes, était célébré par le cardinal-archevêque de Malines et six autres prélats, dans l'église collégiale des Saints-Michel et Gudule à Bruxelles. Après la lecture de l'Évangile, le R. P. Dechamps, de l'ordre des rédemptoristes (aujourd'hui archevêque de Malines), se plaça devant le maître autel pour prononcer l'oraison funèbre de la reine des Belges. « C'est donc en vain, dit-il, que nos yeux la chercheront encore, cette douce Majesté que nous avons vue si souvent ici, humblement confondue dans l'assemblée de tous. Sa place y est vide!... » Noblement inspiré par l'affliction générale, l'orateur sacré retraça, dans un langage d'une pénétrante éloquence, la sainte vie et la

(1) Le 27 mai 1854, fut posée la première pierre de ce monument; le roi, avec ses enfants, présida à la cérémonie religieuse.

sainte mort de la reine, et plus d'une fois il trouva des accents qui remuèrent profondément les cœurs. « ... Dieu, dit-il, a voulu la voir mourir à l'extrémité du royaume, afin que portée à travers nos provinces, comme sur les bras des populations, jusqu'au tombeau qu'elle avait choisi, elle imprimât en passant, dans le cœur de tous, l'empreinte de sa sainte vie et de sa sainte mort. Ne l'oublions jamais ce long cortège de deuil, ce char funèbre, cette couronne voilée, cette chapelle ardente que cherchaient tous les yeux, traversant ces multitudes accourues pour s'agenouiller au passage, pour prier et pour pleurer; ces prêtres, ces pontifes se remettant les uns aux autres le dépôt vénéré, avec les prières et les bénédictions de l'église. N'oublions jamais ce moment douloureux et sublime où le roi, entouré de ses fils, des princes de France et d'Allemagne, des représentants des puissances étrangères, des ministres, des grands corps de l'État, des notabilités de la nation, d'une foule immense, innombrable, silencieuse, s'inclina devant l'auguste cercueil, et suivit à pied, la tête nue, les traits profondément altérés par la douleur, ce char du triomphe de la mort, dont on ralentissait la marche, comme si l'on craignait d'arriver trop tôt à la

tombe qui se creusait et à l'heure du suprême adieu.... » Le roi écrivit le lendemain à M. Dechamps, ancien ministre des affaires étrangères : « Je vous prie d'exprimer à votre digne frère toute ma gratitude pour le touchant et excellent sermon du 24 octobre. La force et la santé me manquaient pour y assister ; mais mes enfants et moi nous avons versé des larmes d'attendrissement en le lisant ⁽¹⁾. » De son côté, la vénérable reine Marie-Amélie adressait à l'éloquent rédemptoriste ces paroles, à la fois si fermes et si touchantes : « J'aime à croire, comme vous, que ma bien-aimée fille a passé de ce monde entre les bras de Dieu, et je sens qu'il faudrait lui porter envie plutôt que de la pleurer. Mais je n'ai pas assez de force pour maîtriser entièrement ma douleur, et mon âme est toujours en proie à une bien profonde amertume. Dieu seul peut m'aider à porter la croix dont il m'a chargée.... » Elle ajoutait : « C'est un véritable honneur pour la Belgique que d'avoir trouvé un interprète aussi fidèle et aussi éloquent de sa douleur ⁽²⁾.... »

(¹) Le roi Léopold à M. Dechamps, Laeken, 25 octobre 1850.

(²) La reine Marie-Amélie au R. P. Dechamps, Claremont, 5 novembre 1850.

Le 25 novembre, Léopold reçut la grande députation du Sénat, chargée de présenter l'adresse de condoléance que cette assemblée avait votée à l'occasion de la mort de la reine. Le lendemain, la Chambre des représentants étant venue en corps lui présenter également son adresse de condoléance, il répondit d'une voix émue : « Je remercie du fond de mon cœur la Chambre des représentants de cette adresse où elle exprime, d'une manière si touchante, si élevée et si affectueuse, ses regrets pour la reine et ses sentiments pour moi. Le pays a partagé ma douleur comme s'il avait perdu tout ce que j'ai perdu moi-même. Je ne saurais dire combien ce sentiment du pays m'a touché et combien j'en suis profondément reconnaissant. Vous avez raison, messieurs, de parler de la reine comme vous le faites. Elle s'était attachée de cœur et d'âme à sa nouvelle patrie; elle aimait en vous des qualités qu'elle possédait au plus haut degré, la sûreté et la constance des affections. C'est à vous, messieurs, c'est au pays, à son bonheur, à ses progrès, que je demande les consolations dont j'ai besoin. Les pensées d'avenir que j'avais exprimées avant même mon arrivée en Belgique se sont réalisées. Le pays a vécu et grandi. Ce qu'il

offre aujourd'hui à nos yeux, ce ne sont plus les promesses incertaines de l'enfance ; c'est la florissante et robuste santé de la jeunesse. Tous les vœux les plus ardents de mon âme sont pour votre prospérité future. Mes enfants, qui seront avec vous quand je n'y serai plus, continueront ma tâche, et vos intérêts seront leur seule pensée. Il y aura entre eux et vous cette même sympathie qui a existé entre nous, messieurs, et que chaque année qui s'écoule rend plus forte et plus profonde. »



V

Peu rassuré encore sur l'état de l'Europe, le roi des Belges voulait être en mesure de faire face à toutes les éventualités. Aussi, désapprouvait-il les idées économiques qui paraissaient dominer dans la législature et qui, selon lui, tendaient à décourager et à désorganiser l'armée. Le 28 septembre, il communiquait ses appréhensions à l'homme d'État qui l'avait aidé à surmonter les périls de 1831; il s'exprimait en ces termes: « L'avenir peut devenir encore très-grave. Il est difficile que toutes ces complications ne soient pas suivies par des luttes plus sérieuses, par des guerres! Les hommes politiques qui aiment leur pays ne doivent pas se

faire d'illusion sur ces possibilités, qui sont des probabilités. Cependant nous voyons des tendances à se laisser aller à une sécurité que rien ne justifie; il y a des idées purement économiques qui auraient pour résultat la désorganisation des moyens de défense du pays... (1). »

Les inquiétudes du roi ayant redoublé à l'approche de la discussion du budget de la guerre, il écrivit au chef du cabinet : « La Belgique, par sa position géographique, est le pays le plus exposé de la terre. Là où d'autres pays ont des mois pour se préparer, elle a des jours. Les combats de juin 1848 pouvaient l'exposer à une catastrophe immédiate; en février 1848, le péril était également grand, quoiqu'on pût espérer une lutte intérieure plus longue. La Belgique peut être inondée, mais si elle ne s'abandonne pas elle-même, elle a des chances fort belles de résistance et même d'avantages ultérieurs; tandis que, envahie et occupée, elle aura à supporter d'ennemis et même d'amis des charges énormes et ruineuses, et je dois ajouter parfaitement méritées, si elles sont le résultat de son propre aveuglement. Une autre

(1) Le roi Léopold à J. Lebeau, Ostende, 28 septembre 1850.

et bien grave considération est celle de l'esprit de l'armée. Tous les pays, sans exception, se sont occupés à exalter l'esprit et le courage de ceux qui étaient plus spécialement chargés de la noble tâche de leur défense. La Belgique, au contraire, ne fait pas seulement tout ce qu'elle peut pour décourager dans le présent ses défenseurs, mais elle veut déclarer pour plusieurs années de suite qu'on s'occupera de la même tâche ! Le pays offre peu de carrières à la jeunesse, il ne lui reste que l'armée qui offre quelque chose qui puisse parler à l'imagination. Si vous vous montrez déterminés à fermer aussi cette carrière, que voulez-vous que la jeunesse devienne ? Je suis parfaitement impartial dans cette grave question qui peut compromettre l'avenir du pays : je n'ai jamais fait de l'armée, comme cela se voit dans beaucoup d'autres pays, un amusement personnel, malgré le vif intérêt que les choses militaires m'inspirent, mais je vois en elle, comme M. Thiers me disait, il y a peu de mois, l'indépendance de la Belgique ; sans bons moyens de défense, vous serez le jouet de tout le monde... (1). »

(1) Le roi Léopold à M. Rogier, ministre de l'intérieur, Ardenne, 20 décembre 1850.

Un mois après, tourmenté par un grave incident ministériel, il disait encore au chef du cabinet, en lui adressant l'instance prière de se charger provisoirement du portefeuille de la guerre : « Sans sécurité nationale il n'y a pas d'existence politique; tous les intérêts les plus précieux, sans exception aucune, se rattachent à cette sécurité; les garanties les plus fortes doivent donc être données au pays et à l'armée que nous défendrons les éléments de cette sécurité, comme notre trésor le plus précieux. Je remets ce dépôt entre vos mains courageuses et dévouées; la tâche, je le sais, est laborieuse et difficile; mais vous défendrez le plus grand intérêt national ⁽¹⁾. »

Léopold suivait avec une attention croissante les péripéties diverses de la lutte engagée entre l'assemblée législative et le prince Louis-Napoléon Bonaparte, président temporaire de la république française. Dès 1850, il avait la certitude que le président sortirait de cette position difficile. Il ne fut donc pas trop surpris par le coup d'État qui, le 2 décembre 1851, fit passer la dictature entre les mains du prince Louis-

(1) Le roi Léopold à M. Rogier, ministre de l'intérieur, Bruxelles, 21 janvier 1851.

Napoléon. Mais les conséquences qu'aurait pour l'Europe ce grave événement, qui pouvait les deviner ? La Belgique surtout devait se préoccuper vivement du changement qui venait de s'accomplir en France. Toutes relations avec le gouvernement dictatorial étaient interrompues ; aucun journal belge ne pouvait passer la frontière, et, à Bruxelles, on ne recevait aucun renseignement positif sur la situation de Paris.

Dans ces graves et singulières conjonctures, le roi eut recours à un des hommes d'État les plus distingués de la Belgique. M. H. de Brouckere se disposait à retourner à Turin, où il était accrédité comme ministre plénipotentiaire. A la demande du roi, il partit pour Paris, dès que le canon eut cessé de gronder, chargé officieusement de voir M. de Morny, qu'il avait connu, et de s'éclairer sur les sentiments et les intentions du gouvernement français à l'égard de la Belgique. Cette mission délicate fut remplie avec le plus grand succès. Le confident de Léopold, arrivé à Paris le 8 décembre, vit M. de Morny le lendemain. Il lui dit que le roi des Belges avait toujours eu de bons rapports de voisinage avec le président et n'avait jamais eu qu'à s'en louer. « Le roi comprend, ajouta-t-il, notre régime de liberté et d'hospitalité dans ce sens qu'on ne

doit pas s'établir dans notre jardin pour lancer des fusées dans celui du voisin, ni tolérer de la part d'un homme qui appartenait autrefois aux partis monarchiques ce qu'on empêcherait de la part d'un révolutionnaire de naissance. Notre régime existe chez nous, mais pour nous. » Cette conversation, qui se prolongea, fit une impression sérieuse sur M. de Morny et laissa une très-bonne trace : en établissant la confiance, elle servit de point de départ pour d'autres communications. M. de Brouckere avait vu aussi le prince Lucien Murat, son collègue à Turin, et le maréchal Magnan, qui prêtèrent utilement leur concours.

Lors de la réception solennelle du premier jour de l'an 1852, Léopold prononça des paroles à la fois sages et rassurantes. « La Belgique, dit-il, possède des institutions empreintes d'un grand esprit de liberté; elle en a toujours usé avec sagesse et jamais elle n'en a exagéré l'application. Nous entrons dans une ère nouvelle. Je ne doute pas que la même prudence et le même bon esprit ne guident la Belgique et ne lui fassent surmonter les difficultés qui pourraient survenir. Elle maintiendra la position distinguée qu'elle occupe parmi les nations européennes. » En notifiant au roi Léopold le vote émis par le

peuple français le 20 et le 21 décembre 1851, le président de la république exprima, de son côté, l'intention formelle de maintenir la paix au dehors et de rendre plus intimes les liens d'amitié entre la France et la Belgique.

Le triomphe remporté par le prince Louis-Napoléon fut malheureusement le signal d'une réaction qui n'épargna point la Belgique. Après avoir affaibli, elle finit par renverser le cabinet libéral qui, arrivé au pouvoir six mois avant la révolution de février, avait dirigé hardiment et sagement le vaisseau de l'État à travers tous les écueils d'une époque plus tumultueuse parfois que l'océan même. Des adversaires acharnés du libéralisme envenimèrent les difficultés qui existaient entre le ministère belge et le gouvernement français pour le renouvellement du traité de commerce du 13 décembre 1845; exploitèrent contre les membres principaux du cabinet les alarmes des populations industrielles et agricoles, et réussirent enfin à miner et à disloquer la célèbre administration qui datait du 12 août 1847. M. Frère-Orban, puissant orateur et administrateur hors ligne, dont la réputation comme ministre des finances n'était pas circonscrite à la Belgique, se retira le 17 septembre 1852; et, quelques jours après, M. Rogier et ses autres

collègues, vaincus dans un scrutin secret de la Chambre des représentants, résignèrent aussi le pouvoir dont ils avaient vaillamment supporté la lourde responsabilité pendant les jours les plus orageux de l'époque contemporaine.

Le roi Léopold fit alors un appel au dévouement de M. H. de Brouckere. Il appartenait au parti libéral et l'avait fidèlement servi au Congrès national et durant les législatures suivantes. Mais son éloignement du pays pendant les luttes des dernières années lui donnait une position particulière. Les négociations pour la formation d'un nouveau ministère furent, du reste, très-laborieuses. Le roi se plaignit même des difficultés que lui suscitaient les ambitions personnelles de certains membres de la Chambre; et, de guerre lasse, manifesta le désir de voir introduire en Belgique le système des États-Unis d'Amérique, que les Hollandais semblaient disposés à implanter chez eux, et suivant lequel les ministres ne peuvent être ou rester membres du Parlement. Enfin, à la grande satisfaction du roi, M. H. de Brouckere réussit dans sa mission; il constitua un ministère de conciliation, mais dont le principal appui pourtant devait se trouver dans la gauche.

L'espoir de cet homme d'État, si fin et si

sagace, ne fut pas déçu. Le 9 décembre, le gouvernement français consentait à remettre en vigueur, à partir du 15 janvier 1853 et jusqu'à la conclusion d'un traité définitif, la convention commerciale du 13 décembre 1845. Le 20, le roi promulguait la loi relative à la répression des offenses commises par la presse envers les chefs des gouvernements étrangers.

Au printemps de l'année suivante, c'est-à-dire le 9 avril 1853, le duc de Brabant atteignit sa dix-huitième année, âge fixé par la Constitution pour la majorité et l'admission au Sénat de l'héritier présomptif du trône. Cet événement fut célébré dans la Belgique entière avec une allégresse à laquelle toutes les classes s'associèrent.

Quelque temps après, la législature prenait une résolution décisive sur l'organisation de l'armée, cette question capitale, qui avait donné lieu à de si vifs et de si fréquents débats, qui avait tant préoccupé le roi Léopold et qu'il plaçait en première ligne comme impliquant l'existence même du pays. Une grande commission, composée partie d'officiers supérieurs et partie de représentants, avait été chargée d'étudier tous les détails qui se rattachaient à la défense de la Belgique; elle

résuma ses travaux en proposant une armée de cent mille hommes, y compris la réserve. « Avec moins, disait le roi Léopold, il serait impossible, en cas de péril, de marcher. » Le cabinet convertit ces propositions en un projet de loi, et M. Renard, alors colonel d'état-major, ayant été nommé commissaire du gouvernement pour la défense de ce projet, le Roi lui dicta des instructions parmi lesquelles on remarquait le passage suivant : « Le premier, le plus important de tous les arguments est celui-ci : — Il existe assez généralement en Europe l'idée qu'il est facile en très-peu de temps de s'emparer de la Belgique. Il y a dans cette idée un danger immense pour le pays, et le premier et le plus sacré des devoirs de tous ceux qui s'intéressent à son existence est de la détruire et d'y substituer l'opinion qu'on peut envahir la Belgique comme tous les pays du monde, mais qu'on ne saurait la conquérir qu'en faisant d'énormes sacrifices. De cette opinion il résulterait (ce que nous devons après tout le plus désirer) qu'on dirait : la Belgique est trop difficile à prendre, il vaut mieux la laisser tranquille ('). » Dans les deux Chambres, les propositions du gouvernement

(') *Annales parlementaires de 1867-1868* (sénat), p. 143.

furent adoptées par une majorité considérable⁽¹⁾.

Ce résultat réjouit beaucoup le roi Léopold, qui se trouvait alors à Vienne avec le duc de Brabant. « Depuis 1848, écrivit-il, la Belgique n'a posé aucun acte qui lui fasse plus d'honneur et qui soit plus apprécié par l'étranger. » Le duc de Brabant n'était pas moins satisfait. — « Le régime constitutionnel, lui disait l'archiduc Charles-Louis, a fait voir ailleurs qu'il menait les monarchies à la république. — Il a prouvé chez nous, répondit le duc de Brabant, qu'il savait résister à l'entraînement républicain. Ce système constitutionnel peut être inapplicable à l'Autriche; mais on a pu voir qu'il convient à la Belgique et qu'en associant la force de l'opinion populaire à celle de la royauté, il

(1) Le roi Léopold, qui s'identifiait avec l'honneur militaire de la Belgique, se sentit profondément blessé des imputations que lord Derby, sur la foi de versions erronées et de fausses traditions, dirigea, au mois de décembre 1854, contre la conduite des troupes belges à Waterloo. On apprendra donc sans surprise qu'il voulut une réfutation, et que son indignation donna naissance à un remarquable ouvrage ayant pour titre *Réponse aux allégations anglaises sur la conduite des troupes belges en 1815*, par un officier général. (Bruxelles, 1855, in-8°.) Cet officier général était le défenseur du projet d'organisation de 1853.

lui prête un appui salutaire. Le roi des Belges, en portant à lui seul son armée à cent mille hommes, n'aurait pas produit le même effet en faveur du maintien de l'indépendance de son royaume qu'en associant son peuple à cette mesure et en lui donnant ainsi la sanction de la volonté nationale. »

Le roi Léopold et le duc de Brabant avaient reçu dans leur voyage, et surtout à Vienne, un accueil qui attestait l'estime profonde que la Belgique avait acquise en Allemagne comme ailleurs. Le 17 mai, le Roi annonça à son ministre des affaires étrangères le mariage prochain du duc de Brabant avec la jeune archiduchesse Marie-Henriette, fille de l'archiduc Joseph d'Autriche, palatin de Hongrie. « J'ai demandé, disait-il, la main de l'archiduchesse Marie à S. M. l'empereur d'Autriche pour mon fils le duc de Brabant, et j'ai vu avec plaisir que cette demande a été accueillie de la manière la plus affectueuse et la plus bienveillante par l'empereur et toute la famille impériale. Le mariage pourrait avoir lieu, Dieu aidant, vers la fin du mois d'août ('). »

(') Le roi Léopold à M. H. de Brouckere, ministre des affaires étrangères, Vienne, 17 mai 1853.

Le vœu du Roi devait être exaucé. Le mariage de l'héritier du trône avec l'archiduchesse Marie fut célébré à Bruxelles, le 22 août. « Cette union, disait le ministre des affaires étrangères au Sénat et à la Chambre des représentants, comble les vœux et assure le bonheur d'un prince dont la Belgique est fière à juste titre; elle satisfait, en même temps, aux plus hautes convenances politiques. Elle sera un gage de perpétuité et de félicité pour la dynastie, comme elle est déjà un gage de sécurité pour le pays. Celui-ci, en effet, se voit rattaché par un nouveau lien à une antique monarchie essentiellement intéressée à consolider la paix du monde et à sauvegarder, de concert avec les autres puissances, les traités qui ont consacré la nationalité belge. »

Mais déjà de redoutables complications menaçaient l'Europe et l'Orient. Le 30 novembre 1853, la flotte turque était détruite à Sinope par les Russes, qui allaient peut-être entrer triomphants dans Constantinople, si les forces navales de l'Angleterre et de la France, qui stationnaient à Besika, ne leur avaient barré la route. Le czar Nicolas, cependant, croyait encore que la France, où l'empire avait été rétabli par Napoléon III, le 2 décembre 1852, et l'Angleterre,

toujours défiante, ne resteraient pas longtemps unies pour l'arrêter. On avait même répandu le bruit que, pendant son dernier séjour à Londres, et ensuite des insinuations du cabinet de Saint-Pétersbourg, le roi des Belges avait essayé de dissoudre l'alliance entre la France et l'Angleterre, et qu'il avait réussi, par son influence, à engager une haute personne à seconder ses efforts. Il était vrai que le roi Léopold avait établi avec la Russie les rapports officiels, suspendus et ajournés par la cour de Pétersbourg depuis que le général Skryznecki avait été admis, en 1838, dans l'armée belge; mais cet établissement de rapports réguliers entre les deux gouvernements n'avait point influé sur les dispositions du roi Léopold à l'égard de l'alliance anglo-française. Un ancien ministre de France à Bruxelles a affirmé solennellement que, depuis l'avènement de l'empereur Napoléon III, le roi Léopold fut toujours l'instrument le plus efficace et le plus zélé pour le maintien de la paix dans le monde et la bonne entente entre l'Angleterre et la France (1). Oui, le roi Léopold, voyant avant tout l'intérêt de la Belgique, travaillait

(1) Cette déclaration a été faite au sénat de l'empire français par M. Ad. Barrot (séance du 9 février 1866).

sans cesse et assidûment au maintien de la paix dans le monde; il avait donc été, dans le principe, opposé à la guerre orientale mais en se gardant toutefois de faire surgir de nouvelles complications.

Dans un moment où l'invasion des principautés danubiennes pouvait engendrer une conflagration générale, le roi Léopold exprima le désir de voir naître en fait entre les deux cours des Tuileries et de Bruxelles un état de choses qui leur permit d'entretenir les mêmes relations amicales que leurs pays. Répondant à cette avance, l'empereur des Français donna au prince Napoléon plein pouvoir d'être à Bruxelles l'organe des mêmes sentiments de sa part. Le prince arriva à la cour du roi Léopold le 30 janvier 1854, et y séjourna jusqu'au 3 février. En appelant sur ce voyage l'attention du représentant de l'empire français près le roi de Saxe et le duc de Saxe-Cobourg-Gotha, le ministre des affaires étrangères de France ⁽¹⁾ écrivait : « L'empereur, en envoyant un prince de sa famille faire visite, à Bruxelles, à un souverain qui, par sa position et par son âge, est le véritable chef des Cobourg, se fait un plaisir

(1) M. Drouyn de Lhuys.

de démontrer qu'il n'est pas un membre de cette illustre famille qu'il ne croie animé à son égard des sentiments les plus loyaux. » De son côté, le roi Léopold mandait à un homme d'État qui avait toute sa confiance (18 février) : « Ce qui s'est passé en Angleterre, depuis le mois de janvier, a dû influencer notre politique; nous ne pouvions pas tolérer d'être représentés comme un obstacle à la politique anglaise. Mon rôle est, comme depuis 1831, fort simple : je fais faire au navire la manœuvre qui est indispensable pour le préserver; bientôt vingt-trois ans de navigation donnent des titres à la confiance ('). »

Le 27 février, M. H. de Brouckere et M. Ad. Barrot signaient à Bruxelles un traité définitif destiné à remplacer la convention commerciale du 13 décembre 1845; en échange des avantages concédés aux houilles, aux fontes et aux fers, la Belgique sacrifia la contrefaçon des livres français.

Quelques jours avant le débarquement à Kamiesch, en Crimée, des armées de France et d'Angleterre, une entrevue eut lieu entre l'em-

(') Le roi Léopold à M. le baron Nothomb, ministre plénipotentiaire à Berlin, Laeken, 18 février 1854.

pereur Napoléon III et le roi Léopold. Comme l'empereur se trouvait alors au camp établi à Boulogne, le roi avait exprimé le désir de le rencontrer à Calais ; Napoléon envoya à Bruxelles un de ses aides de camp pour demander que l'entrevue eût lieu à Boulogne même. Le 2 septembre, le roi, accompagné du duc de Brabant, partit d'Ostende et arriva dans la même journée à Calais, où l'empereur les attendait à bord de la corvette la *Reine-Hortense*, qui les conduisit à Boulogne. Le 4 septembre, ils étaient de retour à Bruxelles. Ce fut après cette entrevue que Napoléon III fit exprimer au roi le désir d'avoir son portrait pour le placer dans son cabinet. Il s'était ressouvenu d'avoir entendu sa mère, la reine Hortense, lui parler du roi Léopold, comme de quelqu'un qui lui avait témoigné beaucoup d'intérêt dans des circonstances difficiles.

Ce voyage de Boulogne avait été décidé à l'insu du ministère. Il fut l'objet de pressantes observations. Comme le camp de Boulogne contenait des troupes qui étaient destinées à l'expédition de Crimée, le cabinet appréhendait que la présence du roi des Belges au milieu des soldats français ne donnât lieu à des interprétations erronées dans un moment où le ministre des affaires étrangères s'efforçait par-dessus

tout de préserver de toute atteinte la neutralité du pays. Le cabinet était même décidé à se retirer, lorsqu'une transaction vint empêcher cette crise ministérielle. Le roi partit pour Calais, après avoir promis qu'il s'abstiendrait de prendre part à aucune revue des troupes françaises.

Cependant les élections de 1854 avaient modifié la situation parlementaire en augmentant les forces des conservateurs. Or, le chef du cabinet avait annoncé qu'il céderait la place à d'autres le jour où une majorité se produirait, soit sur les bancs de la gauche soit sur les bancs de la droite. Il tint sa parole le 2 mars 1855. Le 30, M. de Decker forma une nouvelle administration prise dans le centre droit, c'est-à-dire parmi les catholiques modérés et progressistes. Le roi Léopold avait une grande estime pour le caractère de M. de Decker et ses convictions unionistes fortement prononcées. De plus, il le considérait comme représentant spécialement les Flamands, même comme le seul ministre véritablement flamand qui eût siégé dans son conseil ; et, aux yeux du Roi, les Flandres étaient le cœur de la Belgique.

Pendant que notre patrie, grâce à son heureuse neutralité, se livrait paisiblement aux travaux de la paix, la Crimée était le théâtre d'une

lutte gigantesque et acharnée. Enfin, Sébastopol succomba ; les canons se turent et un congrès s'ouvrit à Paris. Le roi Léopold se rendit en Angleterre, où il séjourna du 15 au 30 mars 1856. Dans la séance du 8 avril, le président du congrès de Paris (M. le comte Walewski) exprima l'idée que la presse de Belgique, par ses violences, avait mis en danger les relations amicales de ce pays avec la France. « Mais la presse dont il se plaignait, — dit plus tard lord Clarendon, le plénipotentiaire principal de la Grande-Bretagne, — n'était pas celle qui, rédigée et établie par des sujets belges, ne s'occupait que des intérêts nationaux. Il avait en vue des journaux publiés en Belgique par des exilés français pour être répandus clandestinement en France, et qui prêchaient parmi les classes inférieures et les troupes de ce pays, non seulement la révolution, mais même l'assassinat de l'empereur. » Lorsque le protocole de cette séance, où les autres plénipotentiaires s'étaient associés à l'indignation manifestée par le comte Walewski, fut connu à Bruxelles, la représentation nationale s'émut vivement. Interpellé par un des membres les plus distingués de l'opposition (1),

(1) M. Orts.

le ministre des affaires étrangères, M. le vicomte Ch. Vilain XIII, répondit énergiquement : « On désire savoir si l'un des gouvernements représentés au congrès a demandé au gouvernement belge quelque modification à la Constitution. — Aucune ! — L'honorable M. Orts me demande si le cabinet, dans le cas où une pareille demande lui serait faite, serait disposé à proposer à la Chambre quelque changement à la Constitution. — Jamais ! »

Mais des concessions justes avaient déjà été faites à la France.

Le ministre des affaires étrangères avait annoncé, dans la séance du 1^{er} juin 1855, qu'à l'ouverture de la prochaine session, afin de lever toute espèce de doute sur le sens de la loi de 1833 relative aux extraditions, il présenterait aux Chambres un projet qui assimilerait l'assassinat d'un souverain étranger à l'assassinat de toute autre personne. Cet engagement, dont le roi appréciait la nécessité et l'importance, fut tenu : M. A. Nothomb, ministre de la justice, déposa un article additionnel à la loi de 1833. « Les circonstances, a-t-il dit depuis⁽¹⁾, étaient graves et difficiles. Il y avait à donner une satis-

(¹) *Annales parlementaires* (1868), p. 775.

faction morale à un pays voisin, à un gouvernement puissant qui se plaignait amèrement et qui élevait contre nous des réclamations accentuées. » Quoique les diverses fractions de la Chambre fussent d'accord pour approuver le principe de la loi nouvelle, celle-ci donna lieu à de vives discussions; les libéraux, très-hostiles au ministre de la justice, saisissaient avec empressement l'occasion de lui faire la guerre. La loi fut néanmoins votée à de grandes majorités par la Chambre et le Sénat. En la sanctionnant le 22 mars, le roi loua le talent et la fermeté dont le ministre avait fait preuve en cette circonstance ⁽¹⁾.

Au mois de juin, on remarqua la visite que fit à la cour de Bruxelles l'archiduc Maximilien, frère de l'empereur d'Autriche. Quelques semaines plus tard, le roi, accompagné cette fois du comte de Flandre et de la princesse Charlotte, retournait en Angleterre. Il fut de retour à Bruxelles le 10 juillet, presque à la veille des fêtes splendides qui allaient consacrer la vingt-cinquième année de son règne ⁽²⁾.

(¹) Le roi Léopold à M. A. Nothomb, ministre de la justice, Laeken, 10 avril 1856.

(²) C'était M. de Decker, chef du cabinet et ministre de

Jours merveilleux, où la royauté belge obtint un triomphe sans exemple, où l'Europe entière applaudit le souverain qui allait être inauguré une seconde fois, et avec la même confiance dans l'avenir, par ceux-là mêmes qui lui avaient décerné la couronne en 1831 et qui, après vingt-cinq ans, se félicitaient de leur œuvre ! De telles fêtes ne se voient pas une fois en un siècle.

Le 21 juillet 1856, Léopold I^{er}, ayant à ses côtés le duc de Brabant et le comte de Flandre, et accompagné d'un brillant état-major, s'avance à cheval, à travers les flots pressés du peuple qui ébranle l'air de ses acclamations, vers l'arc de triomphe où l'attend le bourgmestre de Bruxelles suivi des échevins et du conseil communal. A cette même place les clefs de la capitale du nouveau royaume lui ont été présentées vingt-cinq ans auparavant. Après avoir répondu d'une voix émue à la patriotique allocution du bourgmestre, Léopold entre dans Bruxelles pour parcourir la route triomphale qu'il a suivie en 1831. L'allégresse populaire est profonde, éclatante ; et un radieux soleil, comme vingt-cinq ans auparavant, illumine ce

l'intérieur, qui avait pris, par l'entremise des présidents des Chambres législatives, l'initiative de ces fêtes nationales.

spectacle grandiose. A une heure, Léopold arrive sur la place où, le 21 juillet 1831, il a prêté le serment constitutionnel. Là, sur les marches de l'église Saint-Jacques, l'attendent les membres survivants du Congrès, qui l'a élu roi, et à leur tête M. de Gerlache, l'ancien président de cette assemblée fameuse, celui-là même qui, après avoir reçu le serment du prince Léopold de Saxe-Cobourg, lui a dit : « Sire, montez au trône. » En approchant de cette noble phalange de patriotes, le Roi ne peut cacher son émotion ; il se découvre, et tous les spectateurs suivent son exemple ; les acclamations cessent pour un moment. On veut entendre les paroles que le président du Congrès de 1831 va adresser au souverain qui a su consolider l'indépendance belge. Interprète éloquent de ses anciens collègues, il s'exprime en ces termes :

« Sire, il y a vingt-cinq ans, qu'à cette même place, en ce même jour, le Congrès belge reçut, au nom de la nation, le serment de Votre Majesté « d'observer la Constitution et les lois du peuple belge et de maintenir l'indépendance nationale. » Les hommes qui furent alors témoins de ce solennel engagement viennent affirmer aujourd'hui, à la face du ciel, que Votre Majesté a rempli toutes ces promesses et

dépassé toutes nos espérances. Et la nation tout entière, Sire, vient l'affirmer avec nous. Elle vient attester que, pendant ce règne de vingt-cinq ans, son roi n'a ni violé une seule de ses lois, ni porté atteinte à une seule de ses libertés, ni donné cause légitime de plainte à un seul de nos concitoyens. Ici, tous les dissentiments disparaissent; ici, nous sommes tous d'accord; nous n'avons tous qu'un même cœur pour associer dans un commun amour et notre roi et notre patrie!

« Au milieu des commotions qui ont ébranlé tant de gouvernements, la Belgique est demeurée fidèlement attachée à son prince et aux institutions qu'elle s'est données. Cette sorte de phénomène, rare dans notre siècle, ne peut s'expliquer que par l'heureux accord du roi et du peuple, cimenté par leur mutuel respect pour la foi jurée et pour la Constitution nationale. Une Constitution qui suffit à un peuple avide de liberté et qui l'aime assez pour la supporter avec ses inévitables inconvénients; un peuple sensé, religieux et moral, qui se souvient de son passé, qui ne demande qu'à vivre en repos sous la protection de ses lois; un prince si sage, si habile, si conciliant, qu'au milieu d'opinions divergentes il a su conquérir l'estime

et le respect de tous, en Belgique et à l'étranger, tel a été, Sire, le concours de circonstances vraiment providentielles qui a maintenu et consolidé ce nouvel État, qui l'a rendu paisible, prospère, et, nous osons l'espérer (et c'est notre dernier vœu), stable à tout jamais !

« Sire, l'histoire, un jour, après avoir rappelé nos vieilles gloires nationales, aura quelques belles pages à consacrer à la fondation de ce royaume, et au règne de Léopold I^{er}, règne d'autant plus fertile en enseignements, que Dieu, tout en protégeant visiblement la Belgique, ne lui a pas épargné les jours d'épreuve.

« C'est à l'histoire à remémorer ce qu'il ne nous est même pas permis d'indiquer ici ; c'est à elle à dire cet élan des esprits dans toutes les carrières : dans les sciences, dans les arts, dans les lettres, et ce rapide développement de l'industrie qui a pour ainsi dire transformé cette nation, rendue à elle-même depuis à peine un quart de siècle.

« Sire, les membres du Congrès national sont profondément émus et touchés du sentiment délicat et bienveillant, qui ramène à cette même place où nous la reçûmes jadis, Votre Majesté, au milieu de cette vieille phalange de patriotes ardents, dévoués, courageux qui ont

posé les premiers fondements de notre édifice social, qui ont fait la Belgique que nous voyons, constitué les assemblées et les pouvoirs qui la gouvernent.

« Votre présence ici, Sire, nous rappelle le souvenir de cette grande journée de juillet 1831, qu'aucune démonstration ne saurait rendre ; où les cœurs, ivres de joie et d'espérance, saluaient en Léopold I^{er} l'aurore d'une Belgique nouvelle se réveillant enfin, après deux siècles d'un long sommeil sous la domination de l'étranger. Les mêmes acclamations l'attendent aujourd'hui dans chacune de nos villes, car l'idée de cette fête est toute populaire : oui, Sire, c'est la voix du peuple qui sent le besoin d'exprimer sa gratitude à celui qui, après Dieu, a le plus contribué à le rendre heureux !

« Il ne nous reste maintenant, Sire, qu'à remercier le ciel, au nom de la patrie, en lui demandant de prolonger bien longtemps encore les jours précieux et le règne glorieux de Votre Majesté, pour affirmer de plus en plus l'avenir de notre pays, pour servir de conseil, d'exemple et de guide à ces jeunes princes, véritables enfants de la Belgique, qui sont appelés à continuer un jour les sages et nobles traditions du beau règne de Léopold I^{er}. »

Léopold, dont les yeux sont humides, montre avec respect à ses fils les fondateurs de la liberté belge ; puis, après avoir surmonté son émotion, il se couvre et répond aux membres de l'immortel Congrès : « Messieurs, je ne vous quitterai pas sans vous exprimer combien j'ai toujours apprécié les travaux du Congrès national. Cette illustre assemblée représentait largement la nation, tous ses sentiments, tous ses intérêts. Elle a été entourée non-seulement de difficultés, mais de dangers réels ; et, malgré cela, elle n'a jamais bronché. Elle a compris ce qui pouvait faire le bonheur du pays. Elle ne s'est laissé détourner par aucune intrigue, par aucune menace. Vous, Messieurs, vous avez fondé l'œuvre dont nous poursuivons l'accomplissement, et vous avez donné au pays le courage dont il avait besoin pour la mener à bonne fin. J'en conserve au fond de mon cœur le sentiment de la plus vive reconnaissance, et, je le répète, j'ai toujours apprécié la sagesse, le talent de cette assemblée, cependant si nombreuse, qui a donné à l'Europe un bel exemple, lequel, j'ose le dire, n'a guère été suivi. Je vous remercie, Monsieur le président, des sentiments que vous venez de m'exprimer au nom des membres du Congrès. C'est un bonheur pour moi,

Messieurs, de vous voir aussi nombreux après tant d'années. »

En quittant la place royale, Léopold descend au palais, où il reçoit le duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, le prince George de la Saxe royale et lord Westmoreland, ambassadeur extraordinaire de la reine d'Angleterre, qui tous trois se joignent ensuite au cortège. Celui-ci se dirige vers le nouveau quartier Léopold, où, sur une place décorée avec une magnificence extraordinaire, toutes les autorités du pays et les députations des communes sont réunies pour complimenter le souverain. Là, il reçoit les adresses du Sénat et de la Chambre des représentants et donne lecture d'un discours que le chef du cabinet avait soumis à son approbation. Sous l'inspiration de ses ministres, Léopold y faisait un pressant appel à l'union. « Pour le passé, dit-il, c'est l'union qui a fait notre force, aux jours de triomphe de notre nationalité, comme aux jours d'épreuves dans lesquelles elle a retrem pé sa vigueur. Pour l'avenir, c'est encore dans l'union que réside le secret de notre prospérité, de notre grandeur et de notre durée. » Le Roi, debout et la tête découverte, entend ensuite le *Te Deum* entonné par le cardinal-archevêque de

Malines, assisté des autres prélats belges ⁽¹⁾.

Les fêtes jubilaires durèrent trois jours à Bruxelles, puis continuèrent dans les chefs-lieux des provinces, où Léopold se rendit successivement, avec la famille royale. Ces solennités extraordinaires trouvèrent des narrateurs dans tous les journaux de l'Europe; et elles firent partout une immense et salutaire impression. « Oui, disait le *Moniteur universel*, l'Europe a applaudi sincèrement à ces félicitations que le peuple belge et le roi Léopold se sont mutuellement adressées... Le peuple belge s'est montré noblement reconnaissant, et il a donné un exemple bien rare dans l'histoire de l'humanité, en rendant à son souverain vivant cette justice que, presque toujours, la reconnaissance des peuples n'accorde aux rois qu'après leur mort... ⁽²⁾. »

⁽¹⁾ On trouvera le tableau détaillé de ces imposantes solennités dans le recueil intitulé *les Fêtes de juillet*, compte-rendu, avec gravures, des solennités et cérémonies publiques, célébrées à Bruxelles, les 21, 22 et 23 juillet 1856, par LOUIS HYMANS.

⁽²⁾ Ce fut alors aussi que M. de Laguéronnière écrivit une remarquable notice politique sur le roi Léopold I^{er}. Voir *Études et portraits politiques contemporains* (Paris, 1856, in-8°), pp. 139-176.

Le 15 septembre, Léopold adressa à la nation un manifeste où il exprimait sa profonde gratitude. « J'aurais voulu, disait-il, me rendre jusque dans les plus humbles communes, pour m'y voir entouré de ces fidèles populations qui ne constituent pas la partie la moins importante du pays au bonheur duquel j'ai consacré toute une vie de sollicitude et de dévouement. Je suis heureux de pouvoir, par l'organe des administrations communales, faire parvenir au peuple belge tout entier l'expression vraie de la reconnaissance dont mon cœur est pénétré à la vue de tant d'affection et de tant de confiance. »

Cette confiance était un stimulant pour le roi. Dans ses épanchements intimes, il aimait à signaler ce rare et beau spectacle d'un pays reconnaissant après un règne déjà si long. Il espérait, Dieu aidant, disait-il, rester encore son pilote.

VI

Le 11 novembre 1856, en ouvrant la session législative, Léopold réitéra aux représentants du pays l'expression de sa profonde reconnaissance : « Il me tardait, dit-il, de me retrouver au milieu de vous pour adresser à la nation l'expression du sentiment de bonheur que m'ont fait éprouver les témoignages éclatants d'affection et de dévouement qu'elle vient de me donner, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration de mon règne. Ces manifestations, dues à la patriotique initiative des Chambres, n'auront pas été stériles pour le pays : elles le rehaussent à ses propres

yeux et l'honorent à l'étranger. » Il disait ensuite que son gouvernement attachait une importance particulière au projet de loi sur les établissements de bienfaisance, et il manifestait l'espoir que ce projet pourrait être prochainement discuté.

Le sage monarque ne prévoyait pas sans doute que cette question, dont il avait pourtant signalé maintes fois les difficultés, recélait l'orage qui suit ordinairement les journées les plus splendides.

Nous n'avons pas à nous prononcer ici sur le mérite ou les imperfections du projet de loi qui avait été présenté le 29 janvier précédent. Bornons-nous à constater que, après avoir donné lieu à des controverses ardentes dans la presse nationale et étrangère, il provoqua des débats violents au sein du parlement belge. En rappelant ces orageuses discussions et les agitations populaires qui en furent la suite, c'est le rôle personnel du roi Léopold que nous devons rechercher exclusivement et mettre en pleine lumière.

Lorsque, le 21 avril 1857, la discussion s'ouvrit à la Chambre des représentants, les esprits étaient encore sous l'impression d'autres débats, qui avaient révélé les exigences croissantes

d'une partie de l'épiscopat et d'une fraction de la presse catholique. Ces exigences et ces exagérations étaient telles que le cabinet, lui aussi, avait énergiquement désapprouvé tant d'intolérance et un si complet oubli de l'esprit même des institutions constitutionnelles de la Belgique. M. de Decker, ministre de l'intérieur, s'était particulièrement signalé en combattant les ultras de son parti et en cherchant à les ramener dans la voie du gouvernement constitutionnel sainement entendu. Mais la discussion sur la bienfaisance se ressentit bientôt des défiances répandues parmi les libéraux. Elle se prolongea pendant vingt-sept séances avec une animation croissante; elle se transforma en lutte acharnée dont le retentissement au dehors excitait vivement les esprits. Les tribunes devinrent enfin tumultueuses et des groupes se formèrent autour du palais de la Nation. Le 27 mai, la sortie des représentants fut signalée par des manifestations déplorables : les groupes applaudirent les députés libéraux, huèrent les principaux orateurs catholiques et insultèrent le nonce du pape. Ces manifestations prirent le lendemain un caractère encore plus grave; et l'agitation gagna les provinces.

A neuf heures du soir, le roi, qui venait du

chateau de Laeken à Bruxelles pour présider le conseil des ministres, fut cependant l'objet d'une bruyante ovation. Mais les acclamations du peuple ne dissipèrent point son profond déplaisir : il était irrité, humilié de voir compromise au dehors la bonne réputation de la Belgique. Le conseil s'étant réuni, il émit l'opinion qu'il fallait arriver sans retard au rétablissement de l'ordre, dût-on recourir à l'état de siège. « Je monterai à cheval, s'il le faut, dit-il, pour protéger la représentation nationale; je ne laisserai pas outrager la majorité. » Sa voix, son geste, son regard, tout révélait une indignation profonde. « C'est la mort du régime parlementaire, continuait-il avec plus de force encore. Vous comprenez cela, Messieurs; vous comprenez qu'aujourd'hui, 28 mai, on a clôturé le régime parlementaire, on a violé la Constitution, oui, on a violé la Constitution. J'ai tenu mon serment depuis vingt-six ans; on vient de m'en dégager. Qu'on ne l'oublie pas... » Déjà le ministre de la guerre, à la suite d'une entrevue avec le roi, avait donné l'ordre de faire diriger sur Bruxelles et les environs les troupes disponibles dans les autres villes. Le roi, après une heure de délibération, déclara que son intention était de réunir

le lendemain les principaux membres de l'opposition et de leur exprimer les sentiments pénibles que cette agitation faisait naître en lui. Une pareille démarche pouvait paraître insolite; mais les circonstances l'autorisaient. Toutefois, le conseil s'étant réuni de nouveau le lendemain, à midi, il ne fut plus question de cette convocation des chefs de la gauche. Le roi avait conçu un autre projet : il présenta au conseil un papier où les trois articles votés le 27 étaient écrits, et il proposa d'en faire une loi spéciale le jour même, séance tenante de la Chambre. Par ce moyen on préserverait la dignité du gouvernement et on mettrait un terme à une discussion qui agitait le pays. Deux ministres approuvèrent vivement l'idée du roi, et les autres finirent par s'y rallier. Mais, à la suite de conférences qui eurent lieu à la présidence de la Chambre, entre les délégués des deux partis, une proposition d'ajournement au 2 juin finit par prévaloir. On voulait laisser aux esprits le temps de s'apaiser. Le 30 mai, la situation changea encore : les ministres, ayant appris que jamais la gauche ne consentirait à une transaction impliquant la reconnaissance des principes mêmes de la loi, revinrent à l'idée de faire un projet séparé des articles déjà adoptés et de le faire voter en la

séance du jour. Cependant les nouvelles inquiétantes venues des provinces et les informations données sur les dispositions de Bruxelles occasionnèrent des dissidences au sein même du cabinet. Les ministres s'étant de nouveau réunis sous la présidence du roi, la majorité proposa d'ajourner les Chambres pour quelques jours, et le roi, quoiqu'il eût préféré le vote d'un projet spécial, signa l'arrêté. Le ministre de l'intérieur se rendit à la Chambre et en donna lecture.

Cet ajournement ne fut que le prélude d'une résolution plus décisive. Les conseils communaux de la plupart des chefs-lieux et d'un grand nombre d'autres villes venaient de faire parvenir au Roi des adresses pour le supplier de satisfaire au vœu public, en retirant un projet de loi qui avait si vivement alarmé les esprits. Les ministres cédèrent devant ces manifestations, plus redoutables pour eux que les clameurs de quelques centaines de perturbateurs. Le 13 juin, d'accord avec les hommes les plus modérés et les plus sages de la droite, ils conseillèrent au roi de prononcer la clôture de la session législative, s'engageant d'ailleurs à proposer l'ajournement de la loi sur la bienfaisance à l'ouverture de la session suivante. « Un gouvernement prudent, disaient les ministres, doit tenir compte

de l'opinion publique, alors même qu'elle est égarée par la passion ou le préjugé. » Le Roi les approuva et exprima ses propres pensées dans une lettre qu'il adressa au ministre de l'intérieur. « Je ne porterai point, disait-il, de jugement sur le projet; je n'aurais jamais consenti à donner place dans notre législation à une loi qui aurait pu avoir les funestes effets qu'on redoute, mais sans me livrer à l'examen de la loi en elle-même, je tiens compte, comme vous, d'une impression qui s'est produite, à cette occasion, chez une partie considérable de la population. Il y a, dans les pays qui s'occupent eux-mêmes de leurs affaires, de ces émotions rapides, contagieuses, se propageant avec une intensité qui se constate plus facilement qu'elle ne s'explique et avec lesquelles il est plus sage de transiger que de raisonner. » Il exhortait la majorité à suivre le généreux conseil dont le cabinet avait pris l'initiative. « Elle donnera au monde, poursuivait-il, une haute idée de sa sagesse et de son patriotisme. Elle conservera dans ses rangs l'étroite union qui, pour tous les partis, est le premier fruit et la première récompense d'une noble et bonne action pratiquée en commun ('). »

(¹) Le roi Léopold à M. de Decker, ministre de l'intérieur, 13 juin 1857.

Dans les conseils qui suivirent la clôture de la session, le roi continua de donner à ses ministres des témoignages de sa confiance et de sa sympathie. « Vous avez, leur dit-il, le 21, une grande et noble mission à remplir ; vous êtes le bouclier des gens modérés dans ce pays... Vous pouvez compter sur moi. »

Léopold désira connaître, sur la situation résultant des dernières discussions parlementaires, l'opinion de quelques personnages éminents d'Angleterre et de France. Ici, il s'adressa simultanément à M. Guizot et à M. Thiers. Se plaçant à des points de vue qui n'étaient pas les mêmes, ces deux hommes d'État é mirent des avis différents. M. Guizot, ne se préoccupant que de la question des principes, formula sur le projet de loi un jugement favorable, qu'il développa ensuite dans un long travail publié par la *Revue des Deux Mondes* sous le titre de : *La Belgique et le roi Léopold, en 1857*. Comprenant toutefois que le rôle de la raison d'État est, dans certaines circonstances, de modérer la rigueur des principes, il rendait hommage à la prudence du roi des Belges. « Le roi Léopold, disait-il, a fait cesser le combat sans rendre les armes ; il a protégé la paix du pays troublé, en restant en mesure d'en appeler

au pays à jeun; il a maintenu la question sans la pousser à bout : vraie conduite de roi constitutionnel et de roi. » M. Thiers, préoccupé de la situation de l'opinion publique, envisageait surtout le caractère politique de la loi. Convaincu que, à tort ou à raison, elle était de nature à effrayer la bourgeoisie, il y voyait un véritable danger. Selon lui, le roi Léopold ne devait pas chercher son point d'appui principal dans le clergé et les adhérents exclusifs du clergé : mais le trône belge devait s'appuyer sur les classes intermédiaires. Ces considérations, développées par M. Thiers avec le sens pratique qui le distingue, firent une grande impression sur l'esprit du roi. Il n'abandonna point ses ministres, non; mais il chercha à faire le silence et le calme autour d'une question qui avait déjà donné lieu à tant de graves incidents.

On commençait en effet à perdre le souvenir des déplorables scènes qui avaient affligé Bruxelles au mois de mai, lorsque eut lieu le mariage de l'archiduc Ferdinand-Maximilien, gouverneur général du royaume lombardo-vénitien, avec la princesse Charlotte, fille du roi Léopold. Cette union avait été officiellement annoncée le 14 novembre de l'année précédente.

Le 22 décembre, l'archiduc était revenu au palais de Bruxelles et son séjour s'y était prolongé jusqu'au 8 janvier. La main de la princesse fut officiellement demandée, au nom de l'empereur d'Autriche, le 21 juillet 1857, et le mariage célébré à Bruxelles six jours après.

Attaché par loyauté à ses ministres, Léopold avait vu avec chagrin les attaques violentes dont ils étaient l'objet dans la plupart des journaux de leur propre parti. Les libéraux leur reprochaient d'avoir découvert la couronne; plus audacieux, plus véhéments, les ultracatholiques les accusaient de courber la tête devant l'émeute. Léopold fit agir à Rome même pour apaiser cette effervescence dont il redoutait de graves inconvénients. Pie IX, qui avait eu beaucoup à se louer du roi des Belges, pendant son exil à Gaëte, reçut une lettre dans laquelle ce souverain croyait devoir le mettre en garde contre des exagérations et des violences nuisibles à l'Église. « Mon impression en juin, écrivait le roi Léopold, le 18 septembre, était que le parti conservateur sortirait de ses difficultés par une conduite *modérée et généreuse*. Cela a été bien compris, mais une fraction de la presse et quelques individus ont grandement gâté et amoindri cette

bonne position. Cela ne devrait pas se répéter, car cela gâterait la position d'une manière désastreuse (!). »

Le 18 octobre suivant, les ministres étaient de nouveau réunis à Bruxelles, sous la présidence du Roi. Celui-ci se montra plein d'affabilité pour ses conseillers, les encouragea à la fermeté, et fut d'avis, contrairement même à l'opinion de M. de Decker et de quelques-uns de ses collègues, qu'ils ne devaient pas attacher trop d'importance aux prochaines élections communales. « Souvenez-vous, ajouta-t-il, que vous avez toute ma confiance. » En disant ces mots, le roi leva la séance, qui avait déjà duré deux heures ; mais, arrivé à la porte, il revint vers eux, et, debout, s'appuyant sur le dos de son fauteuil, il leur dit encore : « ... Souvenez-vous que vous êtes dans la forteresse et que j'y suis avec vous, et que personne ne peut vous en faire sortir que vous-mêmes. »

Deux jours après, le roi partit pour son château d'Ardenne. Le 27, eurent lieu les élections pour le renouvellement des conseils communaux, et une grande majorité se prononça dans toutes les villes importantes en faveur des can-

(!) Le roi Léopold à....., villa Giulia, 18 septembre 1857.

didats du libéralisme. Devant cette nouvelle et puissante manifestation, les ministres se divisèrent : deux membres ⁽¹⁾ soutinrent que se retirer, ce serait en quelque sorte trahir la majorité parlementaire qui les avait défendus ; les autres, tout en reconnaissant la valeur de cette doctrine constitutionnelle, prétendaient qu'ils étaient venus au pouvoir pour pratiquer une politique de conciliation et que les événements récents les obligeraient désormais à se subordonner fatalement à un parti. Le chef du cabinet (M. de Decker) déclarait en outre qu'il n'avait plus la certitude que la majorité sur laquelle il s'appuyait était à son tour appuyée par la majorité du pays. « Or, à mes yeux, disait-il, c'est une des positions les plus dangereuses que l'on puisse faire à un pays constitutionnel que de le gouverner avec une majorité qui peut être accusée de ne plus représenter fidèlement les sentiments et les vœux de la nation. » Dans ses entretiens avec le Roi, M. de Decker lui avait dit aussi : « qu'il ne voudrait pas être, par son obstination, le Guizot de la monarchie belge. »

Le 30 octobre, les ministres donnèrent leur

(¹) M. A. Nothomb, ministre de la justice, et M. Mercier, ministre des finances.

démission : mais leur dissidence se manifesta encore dans ce dernier acte, chacun persistant dans l'opinion qu'il avait exprimée précédemment.

Après que M. H. de Brouckere eut décliné la mission de former une administration nouvelle, les ministres libéraux de 1847 et de 1850 reprirent le pouvoir, firent prononcer la dissolution de la Chambre des représentants et brisèrent ainsi la majorité parlementaire. Cette métamorphose si prompte du gouvernement fut stigmatisée en termes plus que violents par les journaux qui représentaient les ultra-conservateurs. Dans leur démente, ils reniaient, pour employer les expressions d'un écrivain célèbre, ils reniaient les anciennes doctrines des catholiques, et désavouaient tous les principes de liberté. « Après tout, ajoutait le comte de Montalembert, il n'est pas nécessaire que les catholiques soient au pouvoir. Ce qui est nécessaire, c'est qu'ils ne désertent pas la vie publique et ne renient pas la liberté. Il leur est bon de se retremper quelquefois dans l'opposition et la disgrâce. Ce sont souvent leurs jours de progrès et de victoire ('). »

(') *Le Nouveau Ministère et la Dissolution de la Chambre en Belgique*, par le comte DE MONTALEMBERT, *passim*.

Léopold avait repris sa sérénité et retrouvé sa tranquille confiance dans l'avenir de la Belgique. Lorsque, au mois de février 1858, à l'occasion de la naissance de la princesse Louise-Marie-Amélie, fille aînée du duc de Brabant, les Chambres vinrent lui présenter des adresses de félicitation, le roi répondit : « ... C'est en effet une garantie nouvelle que la troisième génération d'une dynastie, et cette garantie est surtout précieuse quand elle se lie intimement à l'existence d'une nation. Vos belles provinces ont longtemps et vainement cherché, dans les siècles passés, à n'exister que par elles-mêmes et à ne dépendre d'aucun autre intérêt que le leur. Malheureusement, ou peut-être heureusement pour nous, leurs efforts pour atteindre ce noble et grand résultat ont toujours échoué. Le présent de la Belgique est beau, l'avenir qui s'offre à elle ne l'est pas moins... »

Ce n'était pas trop dire. Vers ce temps même, lord Palmerston, premier ministre d'Angleterre, s'exprimait en ces termes : « Le peuple belge jouit d'une mesure de liberté politique et de prospérité dont il a été donné à peu de nations sur le continent d'avoir leur part. » Mais écoutons aussi le viril conseil que le duc de Brabant donnait à ses compatriotes : « Une

nationalité jeune comme la nôtre doit, disait-il, être hardie, toujours en progrès et confiante en elle-même. Il suffit d'oser pour réussir.... » Certes, ils étaient immenses les progrès déjà accomplis par le pays depuis 1831; mais il fallait néanmoins s'efforcer de conserver les libertés politiques et d'accroître encore cette prospérité qui excitaient l'envie d'autres nations.

Le 25 janvier 1858, le roi Léopold avait assisté, accompagné du duc de Brabant et du comte de Flandre, au mariage de la princesse Victoire d'Angleterre avec le prince Frédéric-Guillaume de Prusse. Ils retournèrent à Windsor, au mois de juin, et, le 11 août suivant, reçurent à Malines la reine Victoria et le prince Albert qui, après avoir débarqué à Anvers, traversaient la Belgique pour se rendre en Prusse.

Le 24 septembre, le roi, qui avait passé quelque temps à sa villa du lac de Côme, revient à Bruxelles. Le lendemain, il préside à la fête ou revue des écoles, solennité touchante et sans exemple jusqu'alors. En inaugurant, un mois après, le chemin de fer de Bruxelles à Arlon, il déclare de nouveau, et avec force, que sa destinée est inséparable de celle de la Belgique : « Mon règne, disait-il, commence à être long : il a

été entièrement consacré à l'existence du pays. »

Plus élevées, plus remarquables encore sont les paroles du Roi, lorsque, le 21 juillet 1859, au milieu des préoccupations causées par la guerre d'Italie, il répond à l'adresse que la Chambre des représentants lui présentait à l'occasion de la naissance du comte de Hainaut : « Je remercie la Chambre, dit-il, de l'expression de ses sentiments si bienveillants, et je puis dire tout d'affection. Voilà déjà la deuxième génération qui naît sur le sol de la Belgique, depuis la proclamation de l'indépendance nationale. Dans les années de paix dont la Chambre se félicite à juste titre, la Belgique a eu une situation enviée souvent par les autres nations. Elle le doit surtout à la modération, qui est, je me plais à le reconnaître, l'un des traits distinctifs du caractère belge. Tant que je vivrai, je servirai de bouclier à la Belgique. Mais pour que cette modération, pour que nos bons procédés à l'égard d'autres nations soient appréciés, il faut que la Belgique subsiste par elle-même, qu'elle soit autre chose qu'une agglomération de provinces; il faut qu'elle ait un centre d'action. Je fais appel à la confiance de la Chambre et du pays. Il y a vingt-huit ans que je me trouve au milieu de vous. Je ne pense pas qu'on puisse dire que,

pendant ce temps, j'ai exposé la Belgique à des complications ou à des dangers. Ce n'est pas en vain, j'en suis convaincu, que l'on fera appel à votre patriotisme et à votre sagesse... » Le roi faisait directement allusion à un projet dont la Chambre venait d'être saisie et qui tendait à concentrer la défense nationale sur Anvers.

Ce projet était dû à l'initiative du lieutenant général Chazal, qui avait dirigé le ministère de la guerre de 1847 à 1850, et qui venait d'être appelé de nouveau à ce poste de confiance. Avant d'adopter les vues de son ministre, le roi Léopold les avait longtemps et vivement discutées; mais enfin il avait cédé à des raisons qui lui paraissaient victorieuses, et il s'était montré dès lors partisan zélé du nouveau système. En le défendant dans les Chambres législatives avec un incontestable talent et une éloquence virile, le général Chazal justifia toutes les espérances que le roi Léopold avait fondées sur lui. Militaire extrêmement distingué et d'un dévouement chevaleresque, le général Chazal tient une place à part dans la vie de Léopold I^{er}. Ce prince avait pour lui une affection presque paternelle, lui écrivant très-fréquemment et librement, le mêlant à ses plus hautes préoccupations, le chargeant des missions les plus

honorables, sachant l'encourager et l'écouter, enfin s'appuyant, dans les circonstances les plus difficiles, sur sa fidélité à toute épreuve. Rare fortune qu'une pareille liaison qui s'est maintenue pendant plus de vingt ans, et que la mort seule a pu rompre.

Léopold venait de traverser une des périodes les plus pénibles de son long règne. De même qu'il avait été opposé à la guerre orientale, de même il avait vu avec effroi l'orage qui allait éclater en Italie, comme plus tard encore il devait redouter l'ébranlement que produirait une autre tempête sur les bords de l'Elbe et de l'Eider. Faut-il le blâmer? mais pourquoi le blâmerait-on! N'était-il pas avant tout le roi des Belges, et n'était-ce pas la sécurité de la Belgique qui devait principalement le préoccuper? Du reste, nous ne dissimulerons pas que Léopold appartenait encore à la vieille école politique: il aurait voulu le maintien de la triple alliance du Nord parce qu'il y voyait la seule garantie d'un droit public positif en Europe. « La seule barrière réelle que nous avons anciennement, disait-il lui-même, en 1859, était le front imposant de ces trois grandes puissances; cela est fini... » La conduite de l'Autriche lui avait paru au moins imprudente. « La

guerre actuelle, écrivait-il, le 30 avril 1859, est un duel où les chances sont mauvaises pour l'Autriche : elle ne pourrait pas garder le Piémont, même si elle était victorieuse ; elle ne peut pas avoir la prétention d'aller en France. Je crois que toutes les règles qu'on applique aux duels sont applicables à la guerre actuelle. L'Angleterre et la Prusse pourront beaucoup. La Prusse ne pouvait pas s'engager dans une lutte qui était sans doute importante pour elle, mais qui lui est pourtant étrangère ; mais elle a un immense intérêt à ce que cette guerre finisse le plus tôt possible. Si la Prusse, dans cette attitude, est trop humble, elle manquera son objet : la guerre se généralisera... ⁽¹⁾. » Le 8 juin suivant, il écrivait encore, ne dissimulant point ses angoisses patriotiques : « La lutte en Italie est rude ; son issue décidera de la suprématie de la France en Europe. On parle de *localiser*, cela est très-bien ; mais la victoire dans ses effets ne se localise pas. L'avenir de l'Allemagne, le nôtre se décidera cet été... ⁽²⁾. » Selon le roi Léopold,

(¹) Le roi Léopold à M. le baron Nothomb, ministre plénipotentiaire à Berlin. Laeken, 30 avril 1859.

(²) Le roi Léopold à M. le baron Nothomb, ministre plénipotentiaire à Berlin. Laeken, 8 juin 1859.

si la France retournait à la position que lui avait assurée la paix de Lunéville, l'existence indépendante de l'Europe était compromise ; la Prusse et l'Allemagne tenaient donc le sort de l'Europe dans leurs mains !...

Au mois de juin, Léopold s'était rendu de nouveau en Angleterre pour y faire sa visite annuelle à la reine Victoria. Vers la fin du mois d'août, après la guerre d'Italie, il se rencontra à Ostende avec le prince régent de Prusse, qu'il connaissait depuis longtemps et qu'il avait toujours, selon ses expressions, beaucoup estimé. Il n'avait garde de négliger le prince qui gouvernait déjà la Prusse et que des événements extraordinaires réservaient à une si haute destinée. Quelque temps après, Léopold se trouvait à Biarritz près de l'empereur des Français. Il séjourna dans cette résidence impériale du 14 au 25 septembre. Il habitait un pavillon voisin de celui qu'occupait l'empereur, dînant chez Napoléon III assez régulièrement tous les deux jours, et ayant avec ce souverain des entretiens très-prolongés. Pendant l'été de 1864, il se rencontra avec l'empereur des Français à Vichy. Il le revit une dernière fois au château de Compiègne, alors que, revenant de Suisse, il souffrait déjà de la maladie qui l'a emporté. Napoléon III

et Léopold I^{er} entretenaient une correspondance qu'on pourrait appeler régulière. Ils ne manquaient jamais de s'écrire à la nouvelle année et chaque fois qu'une circonstance intéressante leur faisait trouver de l'utilité à se communiquer leurs idées.

Le roi Léopold rendait hommage à la bienveillance de l'empereur des Français envers la Belgique. Il est très-vrai, d'ailleurs, que jamais Napoléon III n'a pensé à tirer parti de nos dissentiments intérieurs. « Toute autre serait la situation, disait le roi lui-même, si notre voisin n'était pas bienveillant, ce qui est incontestable, et fort important (!). »

Pendant que Léopold se trouvait, en 1859, dans les Pyrénées, Bruxelles était le théâtre d'une cérémonie imposante. Le 26 septembre, avait lieu, avec une pompe extraordinaire, en présence du duc de Brabant et du comte de Flandre, et avec le concours des Chambres et de toutes les autorités du pays, la solennelle inauguration du monument élevé en l'honneur du Congrès et de la Constitution. Par un sentiment de délicatesse, le roi s'était abstenu de présider

(!) Le roi Léopold à M. le baron Nothomb, ministre plénipotentiaire à Berlin. Laeken, 11 mars 1865.

lui-même à l'inauguration de la colonne monumentale, comme il avait présidé à la pose de la première pierre. Lorsqu'il s'était agi de décider quelle serait la statue à ériger au sommet de la colonne, en d'autres termes, s'il convenait d'y placer l'image du roi ou la figure allégorique de la Constitution, Léopold refusa de la façon la plus péremptoire l'hommage national qu'on voulait lui décerner. Mais la législature ne crut pas devoir déférer à la volonté du souverain : elle chargea le ministre de l'intérieur de donner à la colonne le couronnement qui lui convenait. M. Rogier justifia avec éloquence le vœu des Chambres; devant les représentants de la nation, il prononça les paroles suivantes : « En décrétant, au mois de septembre 1849, la colonne du Congrès, le Roi avait pris l'initiative d'un acte de gratitude nationale pour une assemblée mémorable entre toutes, disait-il, par son patriotisme, ses lumières, sa modération. Il appartenait aux représentants du pays de prendre à leur tour l'initiative d'un autre acte de gratitude nationale qui était à la fois un témoignage et un emblème. L'emblème, c'est la royauté constitutionnelle couronnant l'édifice de nos institutions. Le témoignage, c'est la glorification dans le passé et dans l'avenir du monarque à qui la

Providence avait réservé la rare sagesse et le rare bonheur de fonder et de sauvegarder le gouvernement du pays par le pays, en conservant intacte l'alliance de l'ordre et de la liberté ('). »

Un incident mémorable devait fournir bientôt un nouveau témoignage du profond attachement que le peuple belge avait voué à son premier roi.

Comme le projet de réunion de la Savoie et de Nice à l'empire français n'avait pas laissé l'Europe indifférente, le gouvernement impérial crut devoir aller au-devant des objections de l'Angleterre. M. Thouvenel écrivit, le 19 mars 1860, au comte de Persigny, alors ambassadeur de France près la cour de Saint-James, la célèbre dépêche où il disait : « On allègue des analogies, et l'on part de là pour semer la défiance. Mais ces analogies reposent-elles sur des faits et existe-t-il véritablement un rapport entre notre position à l'égard des Alpes et notre situation sur le Rhin ? Sans doute, les traités de 1815 avaient constitué au nord un état de choses non sans ressemblance et sans

(') La statue qui couronne la colonne du Congrès est l'œuvre de G. Geefs.

lien avec celui qui subsiste encore aujourd'hui du côté des Alpes. Le royaume des Pays-Bas avait été créé dans une pensée conforme à celle d'où dérive la délimitation territoriale de la Sardaigne. Comme la Sardaigne, il avait la garde de positions qui lui permettaient de livrer les approches et les entrées de notre territoire à des armées étrangères. Après une durée de quinze années, ces arrangements ont été profondément modifiés avec le concours des grandes puissances elles-mêmes. La Belgique s'est formée, et sa neutralité reconnue par l'Europe couvre depuis lors toute la partie de notre frontière qui se trouvait précisément la plus exposée et pour laquelle la France pouvait nourrir de légitimes inquiétudes. En un mot, ce que les traités de 1815 présentaient de menaçant pour nous dans le nord, n'est plus qu'un souvenir relégué dans l'histoire par la conférence de Londres. Nous n'avons plus de ce côté aucune espèce de garantie à réclamer. »

La réunion de la Savoie et de Nice s'accomplit; mais, au sein de la Chambre des communes, lord John Russell, secrétaire d'État pour les affaires étrangères, avait fait entendre ces paroles significatives : « S'il surgissait une question dans laquelle il nous paraîtrait que la

France eût tort, ou qu'elle agit dans l'esprit d'empiétement qui, quelquefois, a été le mobile d'une grande nation militaire, alors nous formerions une alliance avec les autres grandes puissances pour combattre ces desseins. »

Cependant une partie de la presse française n'avait pas cru devoir imiter le langage réservé du gouvernement impérial. Prenant une attitude agressive, étrange, elle mit en doute l'attachement des Belges à leur nationalité; elle chercha à les éblouir en faisant miroiter à leurs yeux les avantages d'une annexion, comme celle de la Savoie. Mais la nation, outragée par ces imputations et ces tentatives, se leva tout entière pour célébrer, avec un enthousiasme inouï, le vingt-neuvième anniversaire de l'inauguration de Léopold I^{er}. Manifestation grandiose, à laquelle toutes les provinces, toutes les villes et toutes les classes s'associèrent avec une admirable spontanéité; imposante démonstration, qui eut dans l'Europe entière un immense et long retentissement! « Les nations, dit Léopold I^{er} en cette circonstance mémorable, ne meurent que par le suicide, et la Belgique vient de prouver qu'elle sait et veut vivre indépendante. »

Comme en 1856, il visita avec sa famille les

principales villes du pays, et partout il recueillit des témoignages de l'amour du peuple belge ; partout aussi il trouva des mots, tantôt bienveillants et tantôt profonds (1).

On se souvient encore du discours si mâle par lequel, répondant, le 8 juillet, au bourgmestre de Gand, à quelques pas de l'antique beffroi, il assigna leur vrai caractère aux manifestations qui allaient s'étendre bientôt dans la Belgique entière. Évoquant les plus beaux titres de gloire de la vieille Flandre, le patriotisme des Breidel et des Artevelde, la vaillance des héros de Courtrai et de Roosebeke, il dit : « Le lieu où nous nous trouvons rappelle d'anciens et glorieux souvenirs. Ces vieilles communes étaient le siège du commerce, de l'industrie et des arts, quand une grande partie de l'Europe était encore plongée dans les ténèbres. Depuis les temps les plus reculés, l'amour du pays et de son indépendance avait été conservé comme un feu sacré dans les cœurs de leurs habitants. Le sang le plus précieux fut souvent versé pour obtenir une existence libre et nationale. Le succès ne couronna pas ces nobles efforts. Il

(1) Voir notre tableau historique intitulé *La Belgique en 1860*, passim.

nous a été réservé de fonder sur les bases les plus larges ce que le pays avait tant désiré, de réunir chez lui tous les éléments qui constituent l'existence politique et sociale la plus heureuse. C'est ainsi que nous avons trouvés la tourmente qui en 1848 a bouleversé l'Europe, où seuls, pour notre gloire, nous avons échappé à tous les dangers : notre existence politique a été préservée de toute atteinte. Quel que puisse être l'avenir, 1848 nous indique comment nous pourrons en traverser les épreuves avec honneur et avec succès. Deux générations de ma famille sont nées au milieu de vous et ont avec vous une commune patrie. Mon dévouement pour vous durant un long règne vous est connu, et tant qu'il plaira à la Providence de me conserver, je serai fidèle à ma tâche et immuable dans mon affection paternelle pour vous. »

Ces démonstrations nationales furent particulièrement remarquées en Hollande et contribuèrent à rétablir une entente parfaite entre les deux pays qui formaient naguère le royaume des Pays-Bas. Les Hollandais comprenaient que les Belges étaient leurs alliés naturels, et que les deux nations étaient destinées à prospérer ensemble et à trouver dans leur union une

garantie de plus de liberté et d'indépendance. Déjà, au mois d'octobre de l'année précédente, le comte de Flandre avait visité au château du Loo la famille royale des Pays-Bas. Après les manifestations de Bruxelles, le roi des Belges eut à Wiesbaden une entrevue avec le roi Guillaume III. L'année suivante, ce souverain donna une preuve manifeste de sa haute estime pour le roi des Belges. En retournant dans ses États, il s'arrêta à Liège, où il fut reçu solennellement par l'élu du Congrès de 1831. Là, dans cette belle cité wallonne, fut scellée l'union nouvelle des Hollandais et des Belges, union volontaire, et partant plus solide que celle qui avait été imposée aux deux peuples en 1814.

La mort si prématurée et si imprévue du prince Albert vint assombrir la fin de cette année. Le 14 décembre 1861, ce prince éminent était enlevé à l'affection de la reine et du peuple d'Angleterre. Le duc de Brabant et le comte de Flandre assistèrent à Windsor aux funérailles de leur cousin germain. Quant au roi, vivement affecté de la mort de son neveu, du prince si distingué dont il avait été l'ami le plus sûr et le plus éclairé, il partit le 26 décembre pour Osborn et son séjour près de la reine Victoria se prolongea jusqu'au 10 février 1862.

Revenu malade, il dut garder ses appartements pendant plusieurs semaines et se soumettre à des opérations douloureuses. Le mal que, vers le 13 avril, on croyait arrêté, fit bientôt de nouveaux progrès et nécessita une nouvelle opération le 4 mai. Les jours suivants les bulletins, publiés par le journal officiel, étaient peu rassurants. Le duc de Brabant, alors en Espagne, fut mandé par dépêche télégraphique ainsi que la princesse Charlotte et son mari, l'archiduc Maximilien. Des prières étaient ordonnées dans tous les diocèses pour le prompt rétablissement du roi. Au mois de juin, les nouvelles devinrent encore plus alarmantes. Enfin, un mieux sensible se manifesta, et le malade reprit graduellement des forces. La convalescence, cependant, fut longue. Pendant près de six mois le roi ne put quitter le château de Laeken; il y reçut, le 2 septembre, la visite de la reine d'Angleterre. Le 24, il prit le chemin de Bruxelles, où sa guérison presque inespérée donna lieu à une des démonstrations les plus extraordinaires de ce règne mémorable. Jamais on n'oubliera cette belle et chaude journée d'automne, ces rues où flottent les couleurs nationales, ces milliers de citoyens qui se portent au-devant du vieux Roi, ces

acclamations qui annoncent son approche, l'enthousiasme de la garde civique, l'enthousiasme plus grand qui éclate lorsque Léopold paraît au balcon du palais, entouré de ses enfants, et tenant le comte de Hainaut dans ses bras ⁽¹⁾.

Le 8 octobre, le roi reçut les félicitations du corps diplomatique. A cette occasion il eut avec M. Sanford, ministre des États-Unis, un long et intéressant entretien au sujet de la guerre qui déchirait cette grande république. Léopold ne paraissait pas croire au triomphe prochain de la cause fédérale, tandis que M. Sanford était plein d'espoir et repoussait toute idée de conciliation avec les États du Sud. Il essaya de convaincre le Roi, se faisant en même temps l'interprète de la vive sympathie du gouvernement et du peuple des États-Unis pour sa personne. Léopold répondit que, pendant toute la durée de son règne, il n'avait cessé de recevoir des témoignages de cette bienveillance, et qu'il la

(¹) Le lendemain le roi exprimait sa satisfaction en ces termes : « Le mot du sr Proudhon à l'empereur : *Sire, la Belgique vous attend*, etc., ne s'est pas très-clairement dessiné hier. » (Le roi Léopold au général Chazal, Laeken, 25 septembre 1862.)

croyait justifiée par ses propres sentiments à l'égard de l'Union ⁽¹⁾.

La plus vive préoccupation du Roi était alors

(1) En juillet 1863, M. Seward écrivit à M. Sanford qu'il avait attendu un événement décisif pour combattre les défiances du roi Léopold; il annonçait la défaite du général Lee, et en même temps lui transmettait une carte des États de l'Union sur laquelle était marquée la situation des belligérants. « Le roi verra, disait M. Seward, qu'il n'est pas au pouvoir des esclavagistes de dicter des conditions, mais qu'il est de leur intérêt de proposer un arrangement. Je suis autorisé par le président à soumettre cette idée au roi des Belges. En accomplissant ce devoir, je ne puis omettre d'ajouter que le roi, par son attitude généreuse et désintéressée vis-à-vis des États-Unis, s'est acquis le droit de donner des conseils à notre gouvernement, et que ceux-ci ont été reçus avec des sentiments d'affection respectueuse et reconnaissante. »

Quand M. Sanford remit au roi, qui se trouvait à Ostende, la carte envoyée par M. Seward, le Nestor de l'Europe, comme on l'appelait déjà, réitéra de nouveau son désir de voir la paix se conclure prochainement en Amérique. « Lorsque deux gentlemen, dit le roi, se sont vaillamment battus, et ont été atteints tous les deux, il est d'usage que l'on cherche à terminer le combat avant qu'il ait une issue fatale pour l'un des deux adversaires. De même, dans cette circonstance, les sentiments seraient moins amers, et l'harmonie future plus réelle, si l'on profitait de l'épuisement du Sud pour arriver à un compromis. »

l'agitation qui, par des causes diverses, se manifestait de plus en plus dans la ville d'Anvers, au sujet des fortifications. Le conseil communal avait résolu depuis longtemps de présenter au chef de l'État une adresse dans un sens contraire aux plans adoptés. Retardée par la maladie du roi, l'audience sollicitée fut accordée à Laeken, le 6 novembre. Après avoir écouté l'adresse du conseil communal, Léopold répondit avec fermeté : « Pour se rendre un compte impartial des agitations qu'on a cherché à produire à Anvers, il faut se reporter à une époque voisine des événements qui ont amené l'indépendance politique du pays. J'ai trouvé à Anvers une place forte de premier rang, mais resserrée dans une enceinte devenue trop étroite pour le développement de la ville, et n'ayant que peu d'ouvrages extérieurs susceptibles de la protéger, en portant la défense plus au loin. Cet état de choses était d'un péril extrême pour la ville, qui se trouvait ainsi en cas de siège exposée à une destruction presque certaine. On m'a exprimé de bonne heure, et bien souvent ensuite, le désir de voir l'enceinte élargie, et j'ai moi-même, depuis bien des années, émis l'opinion que l'enceinte avait besoin d'être agrandie et qu'il était désirable d'éloigner le danger de la

ville en mettant la principale défense dans les forts détachés. L'état de profonde paix dans lequel se trouvait l'Europe, l'impossibilité de consacrer plus tôt une partie des ressources du pays à cette grande œuvre, ont été cause qu'on a remis ces travaux, sans cependant perdre de vue les vœux si souvent renouvelés de la ville d'Anvers. Dès 1848, on a pu sérieusement s'occuper des mesures à prendre, et dès 1854 de nombreux plans ont vu le jour, dont plusieurs et les plus vastes étaient dus à l'initiative d'Anvers. Ce sont ceux-là qui ont été définitivement adoptés, nonobstant les sacrifices considérables qui devaient en résulter pour le pays. La surface de la ville d'Anvers avant l'agrandissement était, non compris les fortifications, de 182 hectares. Depuis l'agrandissement, l'intérieur de la place se trouve être de 1,023 hectares, non compris les fortifications, c'est-à-dire d'une étendue de près de six fois plus grande. La distance moyenne des nouveaux forts au clocher d'Anvers, est de 7,500 mètres. Les anciennes servitudes pour les vieilles fortifications ont presque en totalité disparu et le gouvernement s'appliquera à rendre les nouvelles aussi peu gênantes que possible. Quant au nouveau fort du Nord, il devrait avoir, du côté de la ville, la

même zone de servitudes qu'avait l'ancien fort du Nord. Cependant, par esprit de conciliation, mon gouvernement a consenti à réduire de plus de moitié cette zone. — On a fait des efforts pour jeter l'inquiétude dans les esprits relativement à ce nouveau fort. L'ancien était loin de protéger la ville du côté de la rivière : il était donc indispensable de le remplacer par le nouveau, qui peut offrir de ce côté une défense efficace. Les dangers auxquels la ville était anciennement exposée du côté de la rivière ont été démontrés en 1830 par l'arrivée des bâtiments de guerre devant les quais mêmes de la ville, qui, si cette force navale avait été plus considérable, se trouvait exposée à être détruite en grande partie. Le nouveau fort du Nord complète un système de défense qui n'a rien d'exclusif et dont la destination est de protéger la ville contre tous dangers, de quelque côté qu'ils puissent venir. Le grand objet de la politique nationale doit être de maintenir la neutralité du pays, mais cette politique n'obtiendra la confiance de tous nos voisins, que lorsqu'elle leur donnera la conviction que le pays est réellement fort et en mesure de remplir les obligations qui lui sont imposées par son existence politique. Vous connaissez l'affectueux dévoue-

ment que j'ai toujours porté à la ville d'Anvers. J'ai toujours cherché à éloigner de vous tout danger et, quand cela a été impossible, je l'ai partagé avec vous ⁽¹⁾. »

Ce souverain, dont la sagesse et la droiture étaient appréciées au delà de l'Atlantique aussi bien qu'en Europe, avait été choisi comme arbitre dans une contestation entre l'Angleterre et le Brésil. Le 24 juin 1863, il reçut, au château de Laeken, lord Howard de Walden, ministre d'Angleterre, et M. do Amaral, chargé d'affaires du Brésil, et leur remit le texte de sa décision arbitrale : celle-ci était favorable au Brésil. Une autre fois, son arbitrage fut invoqué dans une contestation entre les États-Unis et l'Espagne. Encore malade, il écrivait : « Sans vanité j'ose dire que je suis utile dans ces éternelles complications auxquelles l'Europe est encore exposée, et je suis bien touché de la confiance qu'on me témoigne et des preuves d'intérêt que je reçois ⁽²⁾. »

(1) Le 17 novembre suivant, le roi écrivait au général Chazal : « J'ai vu avec plaisir que le *Journal des Débats* et la *Revue des Deux-Mondes* approuvent ma réponse. Lord Russell l'a également approuvée. »

(2) Le roi Léopold au général Chazal, Laeken, 3 juin 1863.

Plus s'avancait le règne de Léopold I^{er}, plus s'étendaient et se fortifiaient son ascendant et sa popularité. Il allait s'associer à un acte qui devait le rendre encore plus cher aux Flamands. Le 14 septembre, sur l'ancienne et célèbre place du Vendredi à Gand, il préside à l'inauguration solennelle de la statue de Jacques d'Artevelde. Chef de la Belgique indépendante et neutre, il honore la mémoire du sage bourgeois, du politique prévoyant, du vaillant capitaine qui, pendant les violentes commotions du quatorzième siècle, avait proclamé la neutralité de la Flandre et, en jetant les bases d'une confédération avec le Brabant et le Hainaut, laissé comme entrevoir la Belgique libre, la Belgique du dix-neuvième siècle. Au banquet royal, qui suivit l'hommage rendu au citoyen éminent qu'Édouard III appelait son grand ami, Léopold s'exprima en ces termes : « Je suis heureux de me trouver de nouveau au milieu de vous, et je saisis cette occasion pour vous exprimer combien j'ai été touché de la patience et de la constance avec lesquelles les populations ont supporté une crise industrielle sur laquelle nous n'avons malheureusement pu exercer aucune influence. Il vous est connu que depuis trente ans l'industrie gantoise n'a jamais cessé d'être

l'objet de ma plus vive sollicitude. Nous avons aujourd'hui honoré la mémoire d'un homme énergique qui, à une époque remplie de périls, a, par son rare courage, défendu l'existence de cette grande commune. Ces faits appartiennent à des siècles qui sont loin de nous, mais l'indépendance des peuples est basée sur la valeur et l'intelligence. J'espère que jamais dans notre bon pays ni la valeur ni l'intelligence ne feront défaut ; il s'assurera ainsi un avenir plein d'honneur et de prospérité. »

On remarqua encore l'accueil plus que respectueux fait au vieux roi lorsque, le 10 novembre, il ouvrit pour la dernière fois la session des Chambres législatives. Il eut alors la satisfaction de pouvoir annoncer la suppression du péage de l'Escaut. « Depuis la dernière session législative, dit-il, le pays a vu s'accomplir un événement qui était l'objet de ses légitimes et séculaires aspirations : l'Escaut est irrévocablement affranchi. Opérée de commun accord avec les Pays-Bas, la suppression du péage qui grevait la navigation fortifie nos bons rapports avec un peuple voisin et ami ; la liberté complète de notre beau fleuve, sanctionnée par toutes les puissances, fait désormais partie du droit public des États maritimes. »

Un savant magistrat, qui avait été membre du cabinet de M. H. de Brouckere, fut, au mois de janvier 1864, au moment d'une grande crise ministérielle, appelé par le roi, qui voulait le charger de la formation d'une nouvelle administration. L'entrevue dura plus de deux heures. M. Faider en a consacré le souvenir dans une notice qui contient aussi des observations très-fines et très-pénétrantes sur le caractère de Léopold I^{er}. « Quoique éprouvé, dit-il, par de longues souffrances, il avait le corps droit, l'attitude noble et ferme et sa tenue de roi ; je fus, comme toujours, frappé de cette bienveillance sévère mais courtoise qui caractérisait ses relations officielles : il discuta d'abord sérieusement les affaires qui nous préoccupèrent tous à cette époque ; il énonça ses vues, apprécia les opinions, jugea les hommes et les expédients, chercha et posa des conclusions ; il avait toute la vigueur de son caractère et toute la verueur de son esprit : puis, abandonnant le chapitre sérieux qui semblait épuisé, il modifia le tour de la conversation et se livra peu à peu à cette gaieté calme qui était dans sa nature et dont l'expression, mêlée de souvenirs abondants et d'une fine ironie, avait un charme entraînant.

« J'ai rappelé cette entrevue, parce que j'y ai

vraiment retrouvé ce que j'avais toujours observé dans cet homme extraordinaire : une intelligence vraie des affaires qu'il jugeait avec une lucidité calme ; un mélange de passion et de bonhomie ; une grande habileté à juger les hommes et à débrouiller les caractères ; une douce gaieté servie par un langage pittoresque ; l'ironie parfois très-acérée mais sans fiel ; du penchant pour les souvenirs littéraires, les curieuses anecdotes ; une gaieté de bon aloi terminant un entretien commencé sous l'empire de sérieuses préoccupations. C'était là l'homme tout entier : alliant tous les genres d'esprit, discutant les grandes questions, faisant retour sur lui-même, épanchant ce qu'il avait en lui de grâces d'esprit, d'innombrables souvenirs et de fine plaisanterie...

« Il avait infiniment d'esprit, et je puis répéter, ce qu'on a dit souvent, qu'il a toujours eu plus d'esprit que les plus spirituels de ses conseillers ; il objectait peu, parce qu'il comprenait avec promptitude et profondeur ; il demandait peu ; il obtenait sans imposer ; il temporisait lorsqu'il n'était pas satisfait ; il se montrait, dans le courant des affaires, Roi vraiment constitutionne¹, assuré de la probité de ses ministres, respectant leur responsabilité.

« Il n'a jamais fait de mal à personne; il n'avait point l'esprit de vengeance; il n'a, de sa vie, infligé ni blessure, ni offense. Certes, il n'a pas aimé tous ceux qui l'ont servi, et il n'a pas régné trente-cinq ans sans éprouver un ressentiment ou une colère; je puis même dire que sa colère était terrible, et alors son œil fin, profond, un peu voilé, se remplissait d'un éclair pénétrant; mais il revenait promptement, et l'idée d'une vengeance n'était pas entrée dans son esprit; sa vengeance se bornait à un sarcasme dont le tranchant était parfois sans égal.

« Il était naturellement indulgent; il aimait à exercer le droit de grâce; il apostillait lui-même des pétitions que lui remettaient des personnes aimées : il n'a jamais autorisé une exécution capitale sans de longues hésitations et sans une cruelle angoisse; il étudiait avec soin les dossiers et les rapports avant de refuser à un grand coupable une commutation de peine. Il exerçait largement la bienfaisance trop souvent implorée dans les sphères royales. Il ne voulait point de poursuite contre les écrivains de bas étage qui osaient l'outrager; il se sentait trop aimé et trop fort pour accepter contre eux une réparation légale; il était sûr d'être assez vengé

d'insolents folliculaires par le jugement du pays... (1) »

La crise ministérielle, qui avait éclaté au mois de janvier et devait se prolonger jusqu'au mois de mai, fit de nouveau ressortir, en les mettant à une nouvelle et dernière épreuve, les hautes qualités du souverain qui était considéré comme le modèle des chefs constitutionnels. En présence d'une sorte d'interrègne parlementaire, car les forces des partis se balançaient, il montra une loyale impartialité. Au mois de janvier, les conservateurs ayant décliné l'offre qui leur était faite en la personne de leurs chefs, MM. A. Dechamps et de Theux, de prendre le pouvoir, le roi essaya vainement de composer un ministère d'affaires. Il se rendit lui-même chez le prince de Ligne et fit appel à son dévouement; mais le président du Sénat fut d'avis qu'un ministère de transaction serait mort en naissant. Le roi partit alors pour l'Angleterre, où il resta plus d'un mois, laissant aux partis, avec leur pleine liberté, le temps de se reconnaître et d'arriver à une solution. Au retour du

(1) *Le roi Léopold I^{er} et la royauté belge*, par M. CH. FAIDER, ancien ministre de la justice. (Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 2^e série, t. XXI.)

roi, vers la fin d'avril, M. Dechamps fut appelé de nouveau au château de Laeken : il soumit au chef de l'État un programme politique auquel la plupart des conservateurs s'étaient enfin ralliés. Eux aussi, comme les libéraux, en 1847, voulaient inaugurer une politique nouvelle, politique progressive et démocratique; ils proposaient donc à la fois une réforme communale et une réforme électorale. M. Dechamps développa ses vues, et le roi, qui avait pour lui une grande estime et une véritable affection ⁽¹⁾, l'écouta avec une attention sérieuse; puis il lui fit quelques objections très-graves. « Ce que vous dites est très-sensé, très-séduisant même, lui répondit-il; mais il faut aussi vous placer au point de vue de la royauté. Si vous, conservateurs, vous commencez un *steeple-chase* avec les libéraux, où cela nous mènera-t-il? » Les pourparlers se prolongèrent encore : le roi se montrait accommodant pour ce qui concernait sa propre prérogative, mais non pour ce qui touchait au système électoral : il ne voulait point s'aventurer sur un terrain dont la solidité lui paraissait suspecte; il

(¹) Il lui écrivait en 1845 : « Je suis heureux de penser que j'ai en vous un ministre dont le cœur et la tête méritent la plus sincère estime. »

répugnait à bouleverser en quelque sorte le caractère et les tendances des deux partis avec lesquels il avait jusqu'alors gouverné. Cette partie du programme n'ayant pas été admise, les anciens ministres consentirent à retirer leurs démissions afin de ne point perpétuer une crise qui avait duré déjà trop longtemps. Mais de nouveaux incidents étant venus compliquer une situation grave et embarrassante, le Roi, de l'avis de son conseil, prononça, le 17 juillet, la dissolution de la Chambre des représentants. Les électeurs, convoqués le 11 août, donnèrent la majorité aux libéraux. Tel fut le dénouement d'un des plus importants épisodes des annales parlementaires de la Belgique.

Pendant ces discussions, si intéressantes pour un pays libre, l'attention avait été quelquefois distraite par les efforts qui étaient faits pour ériger, sous les auspices de la France, un empire au Mexique. Le 14 avril, le noble archiduc Maximilien et sa courageuse compagne s'embarquaient pour cette terre qui devait leur être, hélas, si fatale ! Si le roi Léopold suivit avec un intérêt bien légitime les premières péripéties de l'expédition mexicaine, il n'en avait pas pris l'initiative. On assure même que sa haute raison et sa grande expérience avaient d'abord con-

damné cette entreprise hasardeuse. Mais grâce à sa mort, il a ignoré, comme on l'a dit, les terribles malheurs qui en ont été la suite et qu'il ne pouvait prévoir, malgré ses alarmes ⁽¹⁾!

La divination, la prescience : quel politique, si grand qu'il soit, possède complètement ce don? Les vicissitudes du présent suffisent pour absorber son attention. Lorsque, l'année précédente, Napoléon III avait proposé un congrès européen, Léopold écrivait : « On ne peut pas se cacher que l'Europe est entrée dans une crise formidable, et il est d'une haute importance de la surveiller ⁽²⁾. » Le projet de l'empereur des Français lui paraissait, croyons-nous, réalisable, puisque déjà il s'informait des règles admises pour la préséance entre les rois dans ces assemblées amphyctioniques.

A la fin de l'été de 1864, Léopold désira se montrer dans la province qui, en 1831 et en 1839, lui avait témoigné le dévouement le plus

(1) Cf. un article important du *Journal des Débats*, reproduit par le *Moniteur belge* du 25 juin 1868.

(2) Le roi Léopold à M. le baron Nothomb, ministre plénipotentiaire à Berlin. Laeken, 12 novembre 1863. — Le 8 janvier suivant, plus rassuré, il écrivait au général Chazal : « Le monde est en assez grande confusion ; mais je ne crois pas à la guerre. »

affectueux et le plus énergique. Le 5 septembre, accompagné du comte de Flandre, il se rendit à Maeseyck pour y assister à l'inauguration du monument érigé à la mémoire des créateurs de l'école flamande de peinture, Jean et Hubert Van Eyck. « Je suis heureux, dit-il, de m'associer à la fête d'aujourd'hui. Honorer la mémoire de ces hommes dont la gloire, comme celle des frères Van Eyck, a traversé les siècles, c'est s'honorer soi-même. Je saisis cette occasion pour vous exprimer la satisfaction que m'a toujours fait éprouver ce bon et fidèle Limbourg. Après un long règne de trente-trois ans (car dans l'état où l'Europe s'est trouvée placée, trente-trois ans sont un long règne), je suis heureux de dire que j'ai toujours reçu du Limbourg des gages de fidélité et de patriotisme. Je bois à la prospérité de cette province si dévouée et qui aida si puissamment à consolider la nationalité. »

Léopold avait toujours attaché une importance capitale aux progrès de l'agriculture : il se tenait personnellement au courant de toutes les découvertes et les signalait lui-même à son ministre de l'intérieur.

Le 19 septembre, il visita l'exposition agricole à Dinant, et, pour donner un témoignage

de sympathie aux bons voisins de son domaine d'Ardenne, il assista au banquet qui lui était offert par la *Société agricole et forestière* de la province de Namur.

Quelques jours après, il partait pour Baden-Baden, Genève, Nice, voulant revoir ces belles contrées qui lui rappelaient d'autres et brillantes époques de sa vie. Se ressouvenir, n'est-ce pas revivre ?



VII

Quand reparut le printemps, le 23 mars 1865, Léopold se rendit de nouveau en Angleterre. Il resta au château de Windsor jusqu'au 19 avril. La question danoise le préoccupait : « Les affaires du Schleswig, écrivait-il, marchent assez lentement. On ne voit pas comment des alliés pourront s'entendre ⁽¹⁾. » Un temps très-froid lui avait fait beaucoup de mal : il revint avec

(¹) Le roi Léopold à M. le baron Nothomb, ministre plénipotentiaire à Berlin. Laeken, 11 mars 1865. — Un an auparavant il écrivait au général Chazal (15 février 1864) : « Mon régiment autrichien (*Roi des Belges*) s'est admirablement battu ; nous pourrions toujours le citer aux régiments belges. »

une forte bronchite qui ne tarda point à inspirer de sérieuses inquiétudes. Prévoyait-il sa fin prochaine? Moitié souriant, moitié mélancolique, il disait déjà l'année précédente à un de ses anciens ministres : « Je deviens vieux, je ne vivrai probablement plus longtemps; mais je pourrai dire après un long règne que j'ai été un heureux roi. » Au mois de juillet, un autre homme d'État, pour lequel il avait toujours eu la plus haute considération, l'ayant félicité à l'occasion du trente-quatrième anniversaire de son avènement au trône, il lui répondit quelques mots qui dénotaient une sorte de résignation avec un retour mélancolique sur le passé : « ... Nous restons encore, lui disait-il, de cette époque qui avait son beau côté, et qu'on a bien changé... Ma santé a été bien ébranlée par ce malheureux temps, si froid en Angleterre. Maintenant la faculté dit que je vais bien : puisse-t-elle ne pas se tromper !..⁽¹⁾. » Il écrivait encore avec plus de tristesse : « ... Je suis fâché de dire qu'ici on se donne du mal pour se créer des ennuis. Cela n'est pas dans le véritable esprit du pays... »

(1) Le roi Léopold à M. H. de Brouckere, ministre d'État, Laeken, 24 juillet 1865.

Croyant que l'air de la mer contribuerait à rétablir ses forces, le roi se rendit à Ostende, le 17 août, et y resta jusqu'au 18 septembre. Le 7, la reine Victoria était venue le visiter : ce devait être leur dernière entrevue.

De retour à Laeken, Léopold y reçut, le 13 octobre, son arrière-neveu, le roi dom Luiz de Portugal, qui était accompagné de la jeune reine, fille de Victor-Emmanuel, roi d'Italie. Quelques jours après, la mort de lord Palmerston fut comme un nouvel avertissement pour l'illustre vieillard. Il voyait ainsi disparaître successivement les principaux de ceux qui l'avaient aidé à fonder la Belgique indépendante : hier, Joseph Lebeau, le ministre courageux et éloquent de 1831 ; aujourd'hui lord Palmerston, un ami inébranlable, un défenseur constant et énergique.

Lord Palmerston s'était éteint, le 18 octobre, à Bocket-Hall. La veille, quoique déjà bien affaibli, il évoquait encore ses vieux souvenirs ; il se rappelait avec satisfaction qu'il avait prévenu, selon les expressions de M. Roebuck, une guerre européenne en rejetant des conseils perfides, en ne s'opposant pas à la séparation de la Belgique et de la Hollande, et en prêtant son actif concours à la fondation et à la reconnais-

sance du nouvel État, qui était comme la clef de voûte de l'équilibre européen. Pendant un assoupissement, on l'entendit murmurer : « Le traité avec la Belgique!... Oui... lisez-moi la sixième clause de nouveau... » M. Ashley, son petit fils, lui lut effectivement l'article qui consacrait l'indépendance et la neutralité de la Belgique. La lecture achevée, lord Palmerston, se transportant en esprit à cette fameuse conférence de Londres qui avait posé les fondements du nouveau royaume, dit ces mots : *France acknowledge...* Puis, sa pensée s'arrêta, et les paroles qu'il murmurait encore devinrent inintelligibles. Quelques jours après, l'homme d'État populaire, le fidèle conseiller de la reine Victoria, l'ami loyal du roi Léopold, reposait sous les voûtes de l'abbaye de Westminster.

Le séjour d'Ostende lui ayant été favorable, le roi se montra moins docile aux conseils de ses médecins. Le 9 novembre, il voulut partir pour son domaine d'Ardenne, où, pendant tant d'années, il s'était livré au mâle exercice de la chasse. Mais cette excursion lui devint fatale. Le 23, il était ramené à Laeken, dans un état déjà fort grave. Le 2 décembre, le *Moniteur belge* annonça officiellement la maladie du roi.

Cette nouvelle se répandit bientôt dans l'E-

rope entière, et les journaux de France, d'Allemagne et d'Angleterre discutèrent les éventualités qui pourraient se produire lorsque disparaîtrait le souverain illustre qui avait personnifié pendant si longtemps l'indépendance de la Belgique. Les hypothèses les plus redoutables étaient émises par les uns, tandis que les autres démontraient le néant de ces suppositions. En réalité, l'inquiétude était plus grande au dehors que dans le pays même. Les Belges envisageaient l'avenir avec calme. Ils avaient foi dans les engagements solennels de l'Europe, et ils étaient assurés que la nation tout entière proclamerait avec enthousiasme et saurait défendre avec énergie le noble et sage prince qui allait être Léopold II.

Le mal qui devait conduire Léopold I^{er} au tombeau faisait des progrès rapides. Le roi était sans illusion. Le 9, il traça au crayon quelques mots en allemand : il disait qu'il se sentait calme et attendait la mort comme une délivrance. Dans la nuit, on put croire que la crise finale était imminente. Les ministres se rendirent au château de Laeken; mais, à leur arrivée, l'auguste malade venait de s'endormir. Le 10, au matin (c'était un dimanche), il fit appeler le duc et la duchesse de Brabant et leurs

enfants ainsi que le comte de Flandre. Il était d'une sérénité et d'un calme parfaits; cependant la respiration bruyante et oppressée trahissait l'approche du moment suprême.

Près des princes se trouvaient les deux plus anciens serviteurs de Léopold I^{er} : M. Jules Van Praet, ministre de sa maison, et M. de Conway, intendant général de la liste civile. Pendant trente-quatre années M. Van Praet avait vécu aux côtés de Léopold, toujours consulté et voyant constamment grandir la confiance dont le souverain l'honorait. Confident intime, conseiller écouté, intermédiaire entre le chef de l'État et ses ministres, politique éminent et d'une expérience consommée, mais aussi modeste que fort, il avait, avec un tact peu ordinaire, toujours cherché à s'effacer, à circonscrire son rôle difficile et délicat plutôt qu'à l'étendre. En apercevant ce vieil ami, le roi lui tendit la main et la lui serra affectueusement. Il tendit également la main à M. de Conway et lui dit adieu en allemand, l'appelant, lui aussi, son ami dévoué.

Voyant venir l'heure fatale, la duchesse de Brabant se pencha vers le roi et lui adressa quelques paroles émues. Le révérend docteur Becker s'approcha ensuite; et le monarque, qui conservait toute sa connaissance, s'entretint avec

son chapelain. Lorsque, vers onze heures, le président du Sénat, le président de la Chambre des représentants et les ministres furent introduits dans la chambre de l'auguste malade, il était entouré de ses enfants et de ses petits enfants en larmes, et avec une de ses mains entre les mains de la duchesse de Brabant agenouillée au pied de son lit. Il s'éteignait doucement, sans plainte, et presque sans agonie. A onze heures et quarante-cinq minutes, Léopold I^{er} n'existait plus.

Les ministres, réunis en conseil, publièrent la proclamation suivante :

« La Belgique a perdu le Roi qui s'est associé à ses destinées avec un inaltérable dévouement pendant tout le cours d'un règne long, paisible et glorieux.

« Après avoir lutté avec une héroïque constance contre les douleurs physiques qu'il avait eu à combattre dans les dernières années de sa vie, il a fini par être vaincu par la mort. Celui que la Belgique, dans sa douleur et dans sa reconnaissance, a déjà proclamé le père de la patrie.

« Plein de vénération pour la mémoire du sage et loyal monarque dont il pleure la perte, le peuple belge, fidèle à lui-même, attendra avec confiance le jour prochain où les repré-

sentants de la nation recevront le serment de l'héritier du trône.

« Pour garantir à la Belgique sa liberté, sa prospérité et son indépendance, Léopold II, qui a déjà conquis le cœur des populations, suivra les grands exemples de son illustre père, et il trouvera toute la nation unie pour le soutenir énergiquement dans l'accomplissement de sa noble et patriotique mission. »

Le journal officiel rappelait ensuite qu'en vertu de la Constitution, à dater de la mort du Roi et jusqu'à la prestation du serment par son successeur au trône, les pouvoirs constitutionnels du Roi étaient exercés, au nom du peuple belge, par les ministres réunis en conseil et sous leur responsabilité.

Le lendemain, le Sénat et la Chambre des représentants furent informés officiellement de la mort du Roi. Le ministre des affaires étrangères (M. Rogier) se rendit, avec ses collègues, dans l'une et l'autre Chambre et s'exprima en ces termes : « Nous venons accomplir la pénible mission d'annoncer la mort du chef illustre et à jamais populaire de la grande famille belge.

« La tristesse est profonde au sein de nos populations qui, accablées de regrets pour le passé, se relèvent pleines de confiance dans

l'avenir. L'émotion ne se renferme pas dans les limites du pays : partout, à l'étranger, où le nom du roi était universellement respecté, se manifestent, avec l'expression de la plus haute estime pour le règne qui finit, les vœux les plus sympathiques pour le règne qui commence.

« Bientôt l'héritier du trône viendra au sein des Chambres réunies prêter le serment constitutionnel, qu'il gardera avec la même fidélité que son auguste père. Votre patriotique et unanime concours, acquis désormais à Léopold II, lui permettra, Messieurs, de continuer et d'affermir l'œuvre nationale, si glorieusement poursuivie par Léopold I^{er}, et d'assurer ainsi à la Belgique de nouveaux jours de liberté, de paix et de prospérité. »

Le 12 décembre, à neuf heures du soir, les restes mortels de Léopold I^{er} furent conduits du château de Laeken au palais de Bruxelles. Toute la population était sur pied malgré une température glaciale et l'heure avancée. Le départ du château avait été précédé d'une cérémonie très-émouvante. Le corps, déposé dans un cercueil tout drapé de noir, avait été placé sur une estrade dans une des salles du rez-de-chaussée; derrière était une table portant un crucifix et deux flambeaux; à la tête du cercueil se

tenait le chapelain ; à gauche étaient les princes en costume de deuil ; à l'entrée de la salle les dignitaires de la maison du roi. Après une allocution du chapelain, douze sous-officiers du régiment des grenadiers se rangèrent autour du cercueil, l'enlevèrent et le transportèrent, suivis des princes, dans le corbillard qui l'attendait au bas du perron. Lorsque le corps y fut déposé, le duc de Brabant et le comte de Flandre remontèrent lentement les degrés et rentrèrent au château. A neuf heures précises, le funèbre cortège se mit en marche, escorté par le régiment des guides, tandis que le canon retentissait de minute en minute. La foule, qui s'étendait depuis le château de Laeken jusqu'au palais de Bruxelles, gardait un silence religieux. L'aspect général de cette scène funèbre était vraiment saisissant. A l'arrivée du cortège au palais de Bruxelles, tous les plus hauts personnages de l'État descendirent au bas de l'escalier royal pour recevoir le corps. Le cercueil, recouvert d'un grand drap de velours noir frangé d'or et parsemé de lions brodés en or, fut porté au premier étage par des sous-officiers des différents corps de l'armée. Les dignitaires de la maison du roi le précédaient ; immédiatement après venaient trois pasteurs protestants, puis

les présidents des Chambres, les membres du cabinet, les ministres d'État et les autres personnages convoqués.

Pendant trois jours, le public fut admis, au palais de Bruxelles, dans la chambre funéraire où était exposé le corps du roi. La foule se pressa constamment aux abords du palais, chacun voulant revoir une dernière fois les traits du prince qui avait conquis une si grande popularité.

Depuis la mort des archiducs Albert et Isabelle, la Belgique n'avait plus été appelée à conduire au tombeau les restes mortels d'un de ses souverains. L'imposante cérémonie des funérailles eut lieu le 16. De la salle attenant à la chapelle ardente on pouvait jeter un dernier coup d'œil sur le cénotaphe que gardaient, la pointe de l'épée abaissée, un aide de camp et un officier d'ordonnance. A la tête du cercueil, sous le dais, se tenait le chapelain ; des deux côtés étaient rangés les autres ministres du culte protestant au nombre de vingt. A dix heures et demie, la porte de la salle du trône s'ouvrit et livra passage à la famille royale. A la droite de l'héritier du trône marchait dom Luiz I^{er}, roi de Portugal. Venaient ensuite le comte de Flandre avec le prince de Galles ; puis le prince royal Frédéric-Guillaume

de Prusse et l'archiduc Joseph d'Autriche; puis toujours, deux par deux : le prince Louis de Hesse et le jeune prince Arthur d'Angleterre; le prince Adalbert de Prusse, amiral de la flotte prussienne, le prince Guillaume de Bade, le prince Nicolas de Nassau, le prince Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha, le prince George de Saxe, le prince de Wurtemberg, le duc de Cambridge, le prince héritier de Hohenzollern-Sigmaringen; le duc de Nemours, le prince de Joinville et le duc d'Aumale, beaux-frères du roi défunt ⁽¹⁾. Immédiatement après les princes venaient les envoyés extraordinaires des souverains étrangers et la députation du régiment autrichien *roi des Belges*. Les représentants des puissances étrangères à la cour de Bruxelles, les présidents du Sénat et de la Chambre des représentants, les ministres entrèrent ensuite dans la chapelle funéraire, bientôt trop étroite. Les magistrats, les fonctionnaires civils et militaires, les délégués des conseils communaux et provinciaux et les députations particulières se pressaient dans la grande salle voisine. Les princes s'étant age-

(¹) Le duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, malade, avait exprimé ses regrets de ne pouvoir assister aux funérailles de son oncle.

nouillés au pied du catafalque, le pasteur Becker prononça l'oraison funèbre de Léopold I^{er}. Les assistants rentrèrent ensuite dans la salle du trône, et, pendant que le cortège se formait sur la place du Palais, le cercueil était enlevé par vingt-quatre sous-officiers de la garde civique et de l'armée, et porté jusqu'au char. A onze heures précises, le cortège, composé de tous les grands corps de l'État, se mit en marche. Les cordons du poêle étaient tenus à droite par le président du Sénat, le ministre des affaires étrangères et le commandant de la division territoriale; à gauche, par le président de la Chambre des représentants, le ministre de la justice et le commandant supérieur de la garde civique de Bruxelles. Le char était entouré des dignitaires de la maison civile et des officiers de la maison militaire du roi. Immédiatement après marchaient les ministres du culte réformé. Ils étaient suivis de la famille royale, des princes étrangers et des envoyés extraordinaires, en voiture. Venaient ensuite les représentants diplomatiques de la Belgique près des cours étrangères et des députations qui résumaient en quelque sorte la nation entière. Partout sur le parcours de cet immense cortège les maisons avaient reçu des décorations funèbres; à toutes

les fenêtres on voyait des dames et des enfants en deuil; les hommes portaient le crêpe au chapeau ou au bras. La foule, qui se pressait dans les rues, était silencieuse et recueillie : au passage du char, les têtes se découvraient. De cinq minutes en cinq minutes, le canon retentissait. La commune de Laeken était toute pavoi-sée de noir. Un temple avait été élevé sur la place Léopold devant la nouvelle église; là devait se faire la cérémonie funèbre. Lorsque le char fut arrivé à sa destination, les princes, les membres des chambres, les ministres, les généraux, les principales autorités prirent place dans la nef. A ce moment, et pendant que les pasteurs protestants venaient se ranger autour du sarcophage, pendant que des sous-officiers de différentes armes transportaient le cercueil, on entendit les deux premières strophes d'un cantique. Les chants cessèrent, et un des pasteurs appela sur l'auguste défunt les bénédictions du Très-Haut. La cendre jetée sur le cercueil, les chants reprurent, et la dépouille mortelle du Roi quitta le temple, passa sous le portique élevé vis-à-vis de la vieille église, traversa le nef de celle-ci et fut déposée dans le caveau où reposent, depuis 1850, les restes mortels de la reine Louise. A la suite du

cercueil de la Reine on plaça celui du Roi, en présence de ses fils, des princes étrangers, des représentants des divers souverains, des ministres, des membres des Chambres, et des autorités communales de Laeken. Le ministre de la justice ayant fermé et scellé le tombeau, chacun se retira, pensif et recueilli.

Parmi les manifestations les plus touchantes auxquelles donnèrent lieu les funérailles royales, il faut signaler celle dont la jeunesse prit l'initiative. Le 23 décembre, les étudiants de Liège, de Gand, d'Anvers, de Mons et de Bruxelles se dirigèrent à pied vers Laeken, où ils furent admis dans la chapelle sépulcrale renfermant les restes de Léopold I^{er} et de la reine Louise. Le chef de la députation, après avoir rendu un pieux hommage au souverain qui avait assuré à la Belgique trente-quatre années de paix et de prospérité, déposa sur la tombe royale une couronne d'immortelles sur laquelle on lisait ces simples mots en lettres noires : *A Léopold I^{er}, les étudiants.*

Le jour même du décès de son père, l'héritier du trône, dans une lettre qui respirait les sentiments les plus élevés, exprima au ministre de l'intérieur (1) le vœu qu'un monument perpétuât

(1) M. A. Vandenpeereboom.

le souvenir du grand règne qui venait de finir, et il s'inscrivit en tête des souscripteurs pour une somme considérable. Le comte de Flandre suivit cet exemple.

Tous les souverains de l'Europe s'étaient associés au deuil de la famille royale de Belgique.

L'empereur Napoléon III, qui se trouvait alors au château de Compiègne, fut le premier à rendre un solennel hommage à la sagesse et à la haute intelligence du prince qui avait tenu une place éminente parmi les chefs d'État, ses contemporains (1).

Des assemblées représentatives vinrent aussi

(1)

« Compiègne, 10 décembre 1865.

« *A Son Altesse Royale le Duc de Brabant, à Bruxelles.*

« C'est avec le sentiment du plus sincère regret que l'Impératrice et moi nous venons d'apprendre la mort du Roi, votre père.

« Par sa sagesse et sa haute intelligence, il s'était placé au premier rang des souverains de l'Europe. Il m'avait toujours témoigné tant d'amitié, que je déplore vivement sa perte.

« Je ne doute pas que Votre Altesse Royale ne suive sur le trône de si nobles exemples, et je serai toujours heureux de lui témoigner mon amitié.

« NAPOLÉON. »

de glorieux hommages à la mémoire du sage roi constitutionnel. Au Corps législatif de France, M. Thiers s'exprima en ces termes : « On a dit quelquefois qu'un prince supérieur ne pourrait pas supporter le simple rôle de monarque constitutionnel. Je renvoie à des souvenirs bien récents et bien frappants. Il y a eu pendant trente-cinq ans, à côté de nous, un prince incontestablement supérieur, un prince que j'ai eu l'honneur de connaître, — et c'est un des souvenirs de ma vie dont je m'honore le plus, — un prince qui a régné avec tant d'utilité et de dignité pour la Belgique, et qui a pu, avec un caractère ferme et un esprit très-arrêté, remplir dignement le rôle que lui assignaient les institutions constitutionnelles de son pays, et personne n'osera dire qu'il y ait en Europe aujourd'hui une considération plus grande que celle dont jouissait ce prince, chef d'une nation de quatre millions d'hommes ! » A la chambre des pairs du royaume de Portugal, le marquis de Vallada, ayant proposé d'adresser des compliments de condoléance au roi-régent, dom Fernando, neveu de Léopold I^{er}, déclara que ce souverain avait droit à la reconnaissance des patriotes de tous les pays. Puis, s'adressant au roi-régent, conformément à la décision de la Chambre, le

comte de Lavradio, qui avait eu de longues relations avec Léopold I^{er}, disait de lui : « La sagesse éminente de ce monarque, sa prudence consommée et sa longue expérience ont consolidé l'indépendance de la Belgique, le seul pays de l'Europe à peu près où le gouvernement représentatif soit une vérité. Pendant le règne de Léopold, jamais question importante n'a été débattue dans les conseils de l'Europe sans qu'il ait été appelé à participer directement ou indirectement à sa solution ; et ses avis étaient toujours marqués au coin de la conciliation et de la justice. La mort du roi des Belges, Sire, excitera de légitimes regrets, non-seulement en Belgique, mais encore dans l'Europe entière dont il était le conseiller sagace. Le vide qu'il laisse après lui sera difficilement comblé. »

En Angleterre, les sentiments de sympathie et de vénération pour le premier roi des Belges se firent jour d'une manière saisissante. Quand la sombre nouvelle arriva au delà du détroit, on rapporte que ce ne fut qu'un cri, cri de douleur et de crainte. Mais bientôt on se calma en voyant avec quelle unanimité et quel généreux enthousiasme les Belges affirmaient leur résolution de s'appartenir ; et on conclut du langage si sage et si élevé du nouveau roi qu'il était

résolu à marcher sur les traces de son père. Un jour le prince de Galles devait dire lui-même aux Belges venus à Wimbledon : « J'ai été témoin, dans votre capitale, de votre profonde reconnaissance pour un passé glorieux, de votre juste confiance dans l'avenir; et je n'oublierai jamais le grand et beau spectacle que vous avez donné à l'Europe à l'avènement de votre roi bien-aimé. » Déjà la reine Victoria avait décidé qu'un monument serait élevé à la mémoire de Léopold I^{er} dans la chapelle Saint-Georges du château de Windsor, à côté du cénotaphe de la princesse Charlotte. Au-dessous de l'effigie de Léopold I^{er}, dont la tête est supportée par le lion belge, deux plaques en marbre blanc rappellent la haute destinée du souverain défunt et la reconnaissance de la reine d'Angleterre. La première inscription est ainsi conçue : « Léopold, prince de Saxe-Cobourg et Gotha, élu premier roi des Belges. Marié d'abord à la princesse Charlotte de Galles; secondement, à la princesse Louise d'Orléans, à côté de laquelle il repose à Laeken, en Belgique. Né le 16 décembre 1790, mort le 10 décembre 1865, après un règne prospère de trente-quatre années. » La seconde inscription respire les plus nobles sentiments : « Ce monument a été élevé par

la reine Victoria à la mémoire de l'oncle qui tint la place d'un père dans ses affections. »

Belges, vous pour qui Léopold I^{er} fut aussi un père, gardez religieusement son souvenir! Après un long règne, il a laissé votre pays le plus peuplé relativement, le moins imposé, le plus riche et le plus libre du continent européen. Il a, selon les expressions d'un vaillant et infortuné prince, laissé sans tache l'écusson et le noble drapeau de la Belgique. Sous son règne, ne l'oublions pas, ce drapeau seul a flotté sur les clochers de notre patrie. Quel contraste avec les tristes époques qui suivirent le premier déchirement des Pays-Bas! Quel contraste avec le lugubre tableau des innombrables calamités qui remplissent les deux derniers siècles! Pendant plus de cent cinquante années, nos aïeux ont été sans cesse assaillis et pressurés : après des batailles dont on répète encore le nom avec effroi, les bannières de Castille, de France, d'Autriche, d'Angleterre, de Hanovre et des Provinces-Unies étaient tour à tour arborées sur les murailles de nos cités conquises; et nos campagnes ravagées, l'industrie paralysée, le commerce anéanti attestaient la durée et la violence de ces luttes!

Indépendante et neutre, la Belgique, sous son premier Roi, n'a pas connu ces effroyables calamités. Elle a également ignoré les tourments et les humiliations que l'on subit sous une suprématie étrangère. D'espagnole, d'autrichienne, de française, de hollandaise, elle était devenue exclusivement belge.

Ce glorieux règne, reconnaissons-le, n'a point d'égal dans les fastes du pays. Ah! si les contemporains des archiducs Albert et Isabelle, si même les admirateurs enthousiastes de Marie-Thérèse pouvaient se réveiller, ils constateraient que la Belgique a su acquérir de 1831 à 1865 une tout autre renommée que celle dont elle jouissait au dix-septième et au dix-huitième siècle; ils diraient eux-mêmes que Léopold I^{er} a fait cent fois plus pour les Belges que les archiducs et que Marie-Thérèse; ils avoueraient enfin que, en comparant leur sort à celui des Belges d'aujourd'hui, ils n'étaient, hélas! ni indépendants, ni libres, ni prospères. Laissons venir maintenant la postérité : elle sera équitable. Elle conservera pour les siècles futurs le nom du premier et sage roi de la libre Belgique.

Avant de descendre dans la tombe, Léopold I^{er} aurait pu dire avec une légitime fierté :
« J'ose me rendre ce témoignage que j'ai eu le

« bonheur de comprendre mon peuple. J'ai
« respecté ses croyances et ses traditions; j'ai
« défendu ses droits et ses intérêts. Médiateur
« entre la Belgique et l'Europe, j'ai su faire à
« mon Gouvernement une place honorable dans
« les conseils des Nations et entourer le nom
« belge d'universelles et légitimes sympathies.
« Médiateur entre tous les Belges, j'ai laissé la
« nation développer librement toutes ses forces
« vives, ne cherchant, au milieu de ses luttes
« pacifiques, qu'à dégager constamment la
« véritable pensée nationale. En un mot, j'ai
« tenu loyalement les engagements que j'ai
« pris en 1831 : *Belge par votre adoption, je*
« *me suis fait une loi de l'être toujours par ma*
« *politique.* »

APPENDICE.

APPENDICE.

I

(Page 11.)

ENTREVUE AVEC LOUIS-PHILIPPE ; ALLIANCE DE FAMILLE, ETC.

** Le roi Léopold à M. Le Hon, ministre de Belgique à
Paris (4).*

« Bruxelles, le 2 mai 1832.

« Je viens d'écrire au Roi pour lui proposer une entrevue. Je lui ai expliqué en peu de mots que Compiègne serait un peu loin pour faire connaissance avec la princesse ; *nous nous connaissons depuis seize ans*, cela me paraît *suffisant*. J'ai prié le Roi de fixer quelque lieu plus rapproché de la frontière, par exemple Lille. Je pourrai sans nul inconvé-

(1) Toutes les lettres marquées d'un * sont inédites.

nient m'y rendre *incontinent*, puisque je ne pense pas que les Hollandais aient l'intention de nous attaquer. Du reste, si même cela était, contre toute attente, il me serait facile d'être immédiatement de retour. Comme je l'écris aussi au Roi, pour la Belgique, comme elle est actuellement, l'État c'est moi. Il n'est donc pas matière d'indifférence pour les Belges que je sois loin ou non, et il y aurait de la *terreur*, si j'allais jusqu'à Compiègne.

« L'aimable traitement de M. Thorn n'a pas augmenté, dans tous ceux qui ont été pour quelque chose dans la révolution, le désir de se trouver entre les pattes de leur bon père Guillaume. D'avoir les mains liées derrière le dos et un bâillon dans la bouche, pour faire trois lieues à pieds, il n'y a là rien qui tente le moins du monde ⁽¹⁾.

(¹) M. Thorn, gouverneur du Luxembourg belge, écrivit en ces termes au délégué de la députation des états :

« J'aurais voulu vous écrire hier, mais j'étais si accablé de corps et d'esprit que je ne l'ai pu. Aujourd'hui, je suis un peu mieux et je me hâte de vous donner des détails sur le malheureux événement qui me prive de ma liberté. Il me paraît que depuis longtemps on avait pris la résolution de me prendre lorsque l'occasion s'en présenterait. Dans le courant de la semaine passée, on sut que dimanche je me rendrais à Schœnfeltz; en conséquence une dizaine d'individus, presque tous du corps dit de Tornaco, et quelques douaniers reçurent l'ordre de faire un coup de main et durent faire serment de garder le secret. Le samedi ils étaient déjà postés dans les bois autour de Schoenfelz, à plus de trois lieues de Luxembourg et bien loin hors du territoire stratégique de la forteresse. Hier matin, vers les dix heures, je voulais à mon ordinaire me rendre à ma bergerie. Je marchais sans armes et sans défiance, lorsqu'au milieu du bois trois individus du corps de Tornaco, doublement armés, se jetèrent sur moi; les sept autres suivirent à l'instant. J'essayai de crier, mais personne ne m'entendait : on

« Si le Roi veut donc me donner rendez-vous quelque part ou je puisse, dans les vingt-quatre heures, être de nouveau à la tête des affaires, je suis *dès aujourd'hui* prêt à lui donner rendez-vous partout où il voudra.

« Je crois qu'il est désirable que je puisse le voir bientôt.

« Je pense que cette marque d'union *suffira* pour ôter aux Hollandais toute idée d'agression. Cela seul, comme le Roi désire vivement la paix, pourrait lui paraître suffisant pour l'engager à me fixer le jour et l'heure du moment, très-désiré de ma part, de le revoir.

« Ici tout est fort tranquille ; les Hollandais paraissent plutôt s'occuper des moyens de défense que d'attaque.

« Je désire beaucoup pouvoir bientôt envoyer des ministres à Berlin et à Vienne ; Goblet et le baron de Loe conviendront.

« C'est un malheur que Périer soit si mal.

« Vande Weyer est parti hier pour Londres avec des instructions fort sages. Je vous les expliquerai en deux mots, mais gardez en le secret le plus absolu.

me renversa sur le dos, on me ferma la bouche avec violence, on me menaça de faire feu si je faisais encore le moindre mouvement : la chose m'était impossible. On me traina à travers le bois jusqu'au Raumbach près Luxembourg, vis-à-vis du moulin dit *Beau-Moulin*, où une voiture, accompagnée de toute la gendarmerie hollandaise, vint me prendre près du jardin Olinger, tout près des glacis. Le général de Goedecke vint se mettre dans la voiture et eut avec moi une longue conversation....., à la suite de laquelle il m'envoya en prison..... Au surplus, recommandez la plus grande modération quel que soit mon sort, il suffit à mon cœur de ne l'avoir pas mérité, et je serais désolé qu'il coûtât la perte d'une goutte de sang.

« Des prisons de Luxembourg, le 7 avril 1832. »

« Nous nous y montrons un peu marchands, c'est-à-dire que nous sommes prêts à vendre nos avantages, si les Hollandais veulent les payer.

« Primo, avant tout il nous faut l'évacuation de la citadelle d'Anvers contre Venloo. Si la Hollande veut après cela nous acheter la navigation des eaux intérieures, elle n'a qu'à nous indemniser pour que nous puissions donner à notre commerce des compensations qui lui permettront d'entrer en concurrence avec le commerce des autres pays.

« Le moyen que nous présentons à la conférence pour en finir serait, primo, de fixer un terme à la Hollande pour Anvers, après lequel nous ne lui payerions plus l'arriéré de la dette. Après un certain jour à convenir, on déduirait journellement une certaine somme du capital de la dette. Ce moyen conviendra à la plupart des gouvernements mieux que des moyens de coercition à *force armée*. En même temps cela nous offrirait de grands avantages. Si cela nous délivrait d'une bonne partie de la dette, notre patience serait bien récompensée. Si l'effet que nous désirons est produit et que la Hollande fléchit pour ne pas perdre son argent, nous obtiendrons une fin plus désirée bien plus complètement.

« Faites sentir toute la *sécurité* et tout l'*avantage* de ce mode d'agir au roi et au gouvernement français.

« Gardez-vous et les vôtres du choléra et soyez persuadé des sentiments que je vous porte.

« LÉOPOLD.

« L'Allemagne, d'après des nouvelles que j'ai reçues, est dans une fermentation qui ne permettrait point une guerre de principes aux puissances allemandes. »

* *Le même au même.*

« Bruxelles, le 16 mai 1832.

« Votre lettre du 13, ainsi que l'incluse de la Reine ⁽¹⁾, m'ont donné une vive satisfaction.

« Rien ne saurait être plus aimable que cette lettre de la reine.

« J'ai déjà répondu à une partie de votre lettre relativement à la religion des enfants. Aujourd'hui je vous autorise de donner l'assurance que ce sera avec bien du plaisir que je donnerai toutes les facilités pour que la future reine puisse voir ses parents aussi souvent que possible.

« Peut-être la Reine viendrait-elle quelquefois jouir de la tranquillité ici et voir sa fille.

« Relativement aux affaires, les journaux vous apprennent qu'on s'est effrayé outre mesure des ratifications russes. Elles pourraient cependant être *meilleures*.

« Cela se calmera bientôt.

« L'adresse de la Chambre a été raisonnable.

« Nous devons nous préparer à faire la guerre, mais nous ne devons pas la provoquer.

« Des cavaliers et artilleurs polonais seraient une véritable trouvaille, surtout les premiers.

« Tachez de réussir à nous en procurer dans la proportion qu'on avait demandé en dernier lieu.

« Je recommande de nouveau le général Hurel; si le gouvernement voulait le préparer à se rendre immédiatement à

(1) La reine Marie-Amélie.

tout appel que nous lui ferions ici, cela vaudrait peut-être mieux que de le faire venir ici, vu la jalousie du duc de Wellington.

« Un autre moyen serait de le faire entrer ici au service pour la durée de la guerre.

« Je désire beaucoup que l'entrevue ait lieu bientôt quand une fois le ministère anglais se sera dessiné. La première partie du mois de juin serait peut-être l'époque la plus favorable.

« M. de Muelenaere désire se retirer, il est donc probable qu'une modification du ministère ait lieu, ou qu'il soit changé entièrement. Ceci n'a pas besoin d'inquiéter le gouvernement français, c'est une suite de sa faiblesse à la tribune.

« Je compte envoyer Goblet à Londres, pour l'adjoindre à Vande Weyer, que j'attends ici ⁽¹⁾.

« Toujours avec les mêmes sentiments.

« LÉOPOLD.

« P. S. Vande Weyer vient d'arriver et il se défend très-bien. »

* *Le même au même.*

« Bruxelles, le 4 juin 1832.

« Je ne vous dis rien sur mon heureuse arrivée, puisqu'elle vous est déjà connue probablement. J'ai trouvé ici des communications de Londres par lesquelles j'ai appris

(1) Voir p. 15.

que le roi de Hollande avait donné une réponse peu convenable à la conférence. Cette manière d'agir de sa part replace la Belgique dans la position qu'elle a intérêt de garder vis-à-vis de la conférence, celle où ayant fait tout elle-même pour satisfaire aux exigences de la conférence, elle a le droit de demander l'exécution du traité.

« Il y a deux moyens qui me paraissent les plus efficaces pour agir sur les Hollandais, c'est de stationner une flotille dans la Manche et de nous libérer de l'arrière d'une partie proportionnée de la dette, si les Hollandais n'évacuent point le territoire belge dans la province d'Anvers. Vous ne sauriez assez presser le gouvernement français de se concerter immédiatement avec le gouvernement anglais sur les mesures à prendre.

« J'ai la certitude que le gouvernement anglais désire en finir, et que c'était M. le prince de Talleyrand qui a paru vouloir temporiser.

« Je pense que c'est de la plus haute importance pour la France de terminer cette question belge. Cela doublerait ses forces et si elle est tourmentée dans l'ouest et dans le midi, une sage politique exigerait au moins une sécurité parfaite dans le nord. La politique de M. le prince de Talleyrand m'est quelquefois un peu incompréhensible. Le voyage du Roi n'ayant probablement pas lieu à présent, tâchez, conjointement avec M. le comte Sébastiani, de faire fixer l'époque du mariage au commencement de juillet. Cet événement est ardemment désiré en Belgique, mais on n'est pas sans crainte sur le vague qui existe encore relativement au jour.

« Donnez-moi bientôt de bonnes nouvelles.

« LÉOPOLD. »

* *Le même au même.*

« Bruxelles, le 17 juin 1832.

« Je vous ai écrit hier au soir relativement à l'époque où le mariage sera célébré, et j'espère que ma lettre au Roi influencera heureusement sa détermination. On ne peut pas se cacher pour la politique générale qu'il est bien à désirer que cela soit plutôt au mois de juillet qu'au mois d'août, et je vous invite à suivre votre système d'agression avec la plus grande énergie.

« Le Roi désire que je vous envoie des pleins pouvoirs pour faire le contrat. Je ne perdrai pas de temps à vous les faire parvenir. Répétez éternellement qu'il faut absolument, pour le bien-être de la France, de l'Angleterre et de la Belgique, que cela soit terminé aussitôt que possible.

« Avec mes vœux pour votre prospérité.

« L. »

* *Le même au même.*

« Bruxelles, le 2 juillet 1832.

« La décision de la cour de cassation m'a fait de la peine, mais elle ne m'a pas étonné ⁽¹⁾. La ligne de conduite que j'aurais cru la meilleure eût été de faire cesser l'état de siège immédiatement, après les arrestations, et d'appeler

(1) Voir *Histoire de dix ans*, par LOUIS BLANC, t. II, chap. VII. (Procès des accusés de juin, à Paris.)

les Chambres pour donner de la force au gouvernement. Je pense qu'elles auraient alors donné leur appui au Roi.

« A présent il faudra appeler les Chambres, mais déjà dans des circonstances plus déplorables.

« J'espère que cela n'exercera point d'influence sur l'époque fixée pour le mariage. Je ne pense pas qu'il soit agréable que ce mariage soit à Paris même; Saint-Cloud me paraîtrait mieux calculé.

« Ici tout est fort tranquille.

« Pour soutenir nos douaniers, j'ai fait avancer quelques troupes dans les environs de Maestricht.

« Si on vous questionne, vous pouvez faire voir les choses de cette manière.

« J'ai eu des nouvelles très-satisfaisantes de Vienne, et bientôt M. de Loe se mettra en campagne.

« Donnez-moi bientôt des nouvelles un peu satisfaisantes.

« L. »

** Le même au même.*

« Bruxelles, le 16 juillet 1832.

« Je vous autorise à faire vos arrangements pour le contrat comme vous l'entendez le mieux. Il paraît que, pour tout ce qui concerne la Belgique, on sort du droit commun. Nous ne pouvons céder en rien avant l'évacuation de la citadelle d'Anvers; sans cela la France et nous mêmes nous tomberions de Scylla en Charybde.

« Toujours avec les mêmes sentiments.

« LÉOPOLD. »

II

(Page 25.)

**MARIAGE DU ROI DES BELGES ET DE LA PRINCESSE
LOUISE D'ORLÉANS.***Extrait des registres de l'état civil de la maison royale
de France.*

L'an mil huit cent trente-deux, le jeudi neuvième jour du mois d'août, à huit heures et demie du soir ;

Nous, Étienne-Denis, baron Pasquier, pair de France, président de la chambre des pairs, grand'croix de la Légion d'honneur, remplissant, aux termes de l'ordonnance royale du 23 mars 1816, les fonctions d'officier de l'état civil à l'égard des princes et des princesses de la maison royale, accompagné seulement (attendu l'absence de Charles-Louis Huguet, marquis de Sémonville, pair de France, grand référendaire de la chambre des pairs) d'Eugène-François Cauchy, auditeur du conseil d'État, garde des registres et archives de ladite chambre des pairs, remplissant les fonctions de greffier dudit état civil, nous sommes transportés, d'après les ordres du Roi, au château royal de Compiègne, dans le grand cabinet de Sa Majesté, où s'étaient également rendus, par ordre du Roi, Horace-François-Bastien, comte Sébastiani de la Porta, ministre secrétaire d'État au département des affaires étrangères, lieutenant général des armées du Roi, grand'croix de la Légion d'honneur ; Félix Barthe, garde des sceaux de France, ministre secrétaire

d'État au département de la justice; et Charles-Amé-Joseph Le Hon, envoyé extraordinaire, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Belges, officier de la Légion d'honneur;

Où étant, avons procédé à l'acte de mariage de très-haut, très-puissant et très-excellent prince Léopold, premier du nom (Léopold-George-Chrétien-Frédéric), roi des Belges, duc de Saxe, prince de Cobourg-Gotha, né à Cobourg, le seize décembre mil sept cent quatre-vingt-dix, fils majeur de très-haut et très-puissant prince François-Antoine, duc de Saxe, prince de Cobourg et Saalfeld, et de très-haute et très-puissante princesse Auguste-Caroline-Sophie, duchesse de Saxe, veuf le 6 décembre mil huit cent dix-sept, de très-haute, très-puissante et très-excellente princesse Charlotte-Auguste, fille de très-haut, très-puissant et très-excellent prince George IV, roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, d'une part;

Et très-haute et très-puissante princesse Louise-Marie-Thérèse-Caroline-Isabelle, princesse d'Orléans, née à Palerme, le 3 avril 1812, fille mineure de très-haut, très-puissant et très-excellent prince Louis-Philippe, premier du nom, roi des Français, et de très-haute, très-puissante et très-excellente princesse Marie-Amélie, reine des Français, d'autre part;

Et à cet effet, en présence desdits très-haut, très-puissant et très-excellent prince Louis-Philippe, premier du nom, roi des Français, et très-haute, très-puissante et très-excellente princesse Marie-Amélie, reine des Français, comme aussi en présence des très-hauts et très-puissants princes Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri-Rosolin d'Orléans, prince royal; Louis-Charles-Philippe-Raphaël

d'Orléans, duc de Nemours ; François-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie d'Orléans, prince de Joinville ; Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, duc d'Aumale ; Antoine-Marie-Philippe-Louis d'Orléans, duc de Montpensier, fils de Leurs Majestés ; et de très-hautes et très-puissantes princesses Marie-Christine-Caroline-Adélaïde-Françoise-Léopoldine, princesse d'Orléans ; Marie-Clémentine-Caroline-Léopoldine-Clotilde, princesse d'Orléans, filles de Leurs Majestés ; et de très-puissante princesse Eugène-Adélaïde-Louise, princesse d'Orléans, sœur du Roi ;

Et aussi en présence des témoins désignés par le Roi, savoir :

Pour S. M. le roi des Belges, Philippe-Jean-Michel, comte d'Arschot, membre du Sénat belge, grand maréchal de la cour ; et Philippe-Félix-Balthasar Othon, comte de Mérode, membre de la Chambre des représentants de la Belgique, ministre d'État ;

Et pour Son Altesse Royale la princesse, future épouse, Claude-Antoine-Gabriel, duc de Choiseul, pair de France, lieutenant général des armées du Roi, aide de camp de Sa Majesté, commandeur de la Légion d'honneur ; François, marquis de Barbé-Marbois, pair de France, premier président de la cour des comptes, grand'croix de la Légion d'honneur ; Joseph-Marie, comte Portalis, pair de France, premier président de la cour de cassation, grand officier de la Légion d'honneur ; Hugues-Bernard Maret, duc de Bassano, pair de France, grand'croix de la Légion d'honneur ; Maurice-Étienne, comte Gérard, membre de la chambre des députés, maréchal de France, grand'croix de la Légion d'honneur ; Alphonse-Marie-Marcelin-Thomas Béranger, membre de la chambre des députés, André-Marie-Jean-

Jacques Dupin, membre de la chambre des députés, procureur général du Roi près la Cour de cassation ; et Jules-Paul-Benjamin Delessert, membre de la Chambre des députés.

Après avoir pris les ordres du Roi, avons fait aux Hautes Parties Contractantes les demandes ci-après :

Très-haut, très-puissant et très-excellent prince Léopold I^{er}, roi des Belges, duc de Saxe, prince de Cobourg-Gotha, déclarez-vous prendre en mariage très-haute et très-puissante princesse Louise-Marie-Thérèse-Caroline-Isabelle, princesse d'Orléans, ici présente ? Et à ce, ledit très-haut, très-puissant et très-excellent prince a répondu : Oui, monsieur.

Très-haute et très-puissante princesse Louise-Marie-Thérèse-Caroline-Isabelle, princesse d'Orléans, déclarez-vous prendre en mariage très-haut, très-puissant et très-excellent prince Léopold, premier de nom, roi des Belges, duc de Saxe, prince de Cobourg-Gotha, ici présent ? Et à ce, ladite très-haute et très-puissante princesse a répondu : Oui, monsieur.

Sur quoi nous avons dit :

Par ordre du Roi, et au nom de la loi, nous déclarons que très-haut, très-puissant et très-excellent prince Léopold, premier du nom, roi des Belges, duc de Saxe, prince de Cobourg-Gotha, et très-haute et très-puissante princesse Louise-Marie-Thérèse-Caroline-Isabelle, princesse d'Orléans, sont unis en mariage.

De tout quoi nous avons rédigé le présent acte et ont signé avec nous, après la lecture faite :

Louis-Philippe, Marie-Amélie, Léopold, Louise d'Orléans, Ferdinand-Philippe d'Orléans, Louis-Charles d'Orléans, François-Ferdinand d'Orléans, Henri-Eugène-Philippe d'Or-

léans, Antoine-Marie-Philippe d'Orléans, Marie d'Orléans, Clémentine d'Orléans, E. - Adélaïde d'Orléans, comte d'Arschot, comte Félix de Mérode, le duc de Choiseul, Barbé-Marbois, le comte Portalis, le duc de Bassano, le maréchal comte Gérard, Marcelin Béranger, Dupin aîné, B. Delessert, H. Sébastiani, Barthe, Le Hon, le baron Pasquier, E. Cauchy.



III

(Page 15.)

EXÉCUTION DU TRAITÉ DU 15 NOVEMBRE 1834 ; BLOCUS DE MAESTRICHT, ETC.

** Le roi Léopold au général Goblet.*

« Bruxelles, le 27 juin 1832.

« MON CHER GOBLET,

« Je dois avant tout vous exprimer ma satisfaction sur *votre zèle* dans la poursuite de nos affaires. Puisse-t-il être bientôt couronné d'un ample succès ! Je partage votre manière de voir, et malheureusement nos bons Belges ici ne sont plus dupes de bonnes paroles sans résultats. L'évacuation d'Anvers est à présent la chose principale ; après cela, nous pouvons nous reposer sur nos lauriers, car le non-paiement de la dette nous serait une ample indemnisation pour tous les autres délais.

« M. de Muelenaere va vous écrire relativement à l'indemnité à demander pour nos frais de guerre depuis le mois de janvier. L'armée nous coûte trois millions de florins par mois, cela n'est pas trop pour cent mille hommes y inclus les frais des fortifications de campagne. J'ai également ordonné à M. de Muelenaere qu'il vous écrive en termes clairs que lorsqu'il vous envoie une note, c'est le sens auquel vous êtes tenu, mais que la rédaction vous est entièrement abandonnée.

• Vous pouvez en quelques jours dire à lord Palmerston que j'ai jugé à propos de faire bloquer la forteresse de Maestricht : 1° parce que le commandant s'est amusé à arrêter et relâcher nos douaniers selon ses fantaisies; 2° parce qu'il se promène dans la province du Limbourg nous appartenant jusqu'à une lieue et demie de sa place avec de forts détachements; 3° parce que la Hollande, malgré même le traité de Vienne, tient la Meuse *hermétique-ment fermée* à Maestricht et ruine le pays de Liège; 4° parce que la Hollande ne veut pas évacuer la citadelle d'Anvers; 5° que cette démarche est devenue indispensable comme *self defence* et que le blocus ne cessera que quand nous aurons obtenu un résultat.

« Relativement aux communications du prince Czartoriski, ce serait avec plaisir que je recevrais mille à douze cents cavaliers et quelques centaines d'artilleurs, soldats et caporaux, de ceux qui sont restés dans la Prusse. Que nous ne pouvons pas en prendre davantage parce que nous ne saurions qu'en faire à la paix.

« Concernant le général Skrzynecki que je désire *qu'il vienne ici*, que le général lui-même *partage* ce désir d'après une lettre de sa part que j'ai vue avant-hier. Qu'il préfère

primo, de venir ici sans prendre d'engagement et qu'il pense que cela vaudrait mieux pour voir si on se convient mutuellement. Que l'embarras est de savoir comment il sortira de l'Autriche, que le seul moyen me paraît être de lui procurer un *passé-port anglais*, en le dirigeant sur l'Angleterre d'où il pourrait facilement se rendre ici. Sous tous les rapports, le général serait une excellente acquisition pour nous, pauvres comme nous sommes en généraux de division, dont nous n'avons véritablement qu'un seul.

« Le roi mon oncle (1) s'est *extrêmement* intéressé l'année dernière à un colonel Smith, né à Brugger, qui est au service d'Angleterre. Tâchez de faire sa connaissance. Le roi peut exercer une grande influence sur nos affaires, et il a été jusqu'à présent bon pour nous ; je désirerais donc faire quelque chose qui pût lui être agréable, ce serait d'une sage politique.

« Adieu... Le choléra est assez peu actif; jusqu'à présent tout est fort tranquille.

« LÉOPOLD.

« Tâchez de voir de temps en temps le général sir Hubert Taylor. — Nous devrions pouvoir (avoir) ces Polonais dans le courant de juillet pour être utiles. »

(1) Guillaume IV, roi d'Angleterre.

* *Le même au même.*

« Bruxelles, le 29 juin 1832.

« MON CHER GOBLET,

« Je ne vous dis que deux mots. Je vous ai exposé mes raisons pour faire bloquer plus strictement Maestricht ; la conduite de ce général Dibbets est tellement insolente qu'il n'y avait plus moyen aux yeux du pays de s'y soumettre... Il faut qu'il y ait une différence pourtant entre ceux qui font tout pour plaire à la conférence et ceux qui refusent tout.

« Si l'on croit que la France a conseillé le blocus de Maestricht, vous pouvez dire qu'elle n'en sait rien : c'est une mesure de police et de sécurité intérieure pour nous.

« Chassé fait de grands travaux à la citadelle d'Anvers, preuve qu'il ne veut pas la quitter.

« Tâchez de savoir de lord Palmerston quelles seraient les mesures à prendre pour lier des relations diplomatiques avec la Russie, de même avec l'Espagne qui nous intéresse beaucoup sous le rapport du commerce.

« Que le ciel vous protège.

« L.

« Il faut faire sentir à lord Palmerston la nécessité du blocus de Maestricht, qu'il doit approuver. »

* *Le même au même.*

« Bruxelles, le 10 juillet 1832.

« MON CHER GOBLET,

« Vous vous êtes vaillamment défendu et vous avez fait très-sagement, je vous en fais mon compliment. Les propositions de la Hollande ont quelque chose de captivant au premier coup d'œil. C'est l'effet que cela a produit à Paris. Le bout de l'oreille se montre cependant bientôt. Votre politique doit être de garder notre position *actuelle*, mais de montrer que pour des compensations raisonnables nous abandonnerons ce qui paraît heurter l'amour-propre des Hollandais : la navigation des eaux intermédiaires tombe principalement dans cette catégorie. Mon langage à Compiègne a été dans ce sens : la citadelle d'Anvers évacuée, et nous ferons tout au monde pour de justes compensations, pour satisfaire les Hollandais. J'ai prié les princesses de parler tous les jours au roi de l'évacuation de cette citadelle ⁽¹⁾. Le comte Sébastiani ne peut avoir dit autre chose, d'autant moins que je lui avais fait sentir ainsi qu'au roi que même, si nous étions disposés à faire de nouveaux sacrifices, que cela ne nous mènerait qu'à engager le roi de Hollande à demander quelque chose de nouveau et d'extraordinaire.

« Je ne pense pas que les Hollandais trouveraient leur compte à nous attaquer. J'ai été faire une tournée dont je suis extrêmement satisfait. J'ai vu le 5 à Malines le 8^e de ligne bien beau et fort, et trois batteries d'artillerie ; de là,

⁽¹⁾ Il s'agit ici du roi des Français.

j'ai été au fort de Sainte-Marguerite. Le 6, j'ai vu à Anvers le 6^e et le 5^e ainsi que toutes ces gardes civiques. Tout cela était très-beau. Le même jour, j'ai vu le 3^e de chasseurs à pied et le 4^{er} de lanciers à Turnhout. Le 7, j'ai vu le 9^e et le 4^{er} de chasseurs à cheval à Herenthals : ces deux régiments sont particulièrement beaux ; le 7^e et la batterie Eickholt à Nylen. J'ai examiné Lierre et je suis venu le soir coucher ici. Les troupes sont fort belles et extrêmement *bien disposées*.

« La seconde division et le 9^e à présent en avant-garde, le 3^e de chasseurs à pied sur la droite vers Gheel. La brigade Langermann campera entre Herenthals et Lierre. Les brigadiers sont bons. La 4^{re} division se trouve un peu étendue, mais son point d'appui est Diest. La réserve occupe Louvain et Bruxelles. La division des Flandres est entre Malines et Termonde et occupera Malines. Toutes ces troupes seraient facilement réunies et ne se trouvent en l'air que du côté de Maestricht, sur la rive droite. D'un autre côté, l'occupation militaire de cette partie du pays inspire de la confiance aux habitants.

« Si les Hollandais nous attaquaient, la seule chose que je demanderais à la France serait de la cavalerie, car, en pareil cas, il faudrait tâcher de prendre autant de Hollandais que possible en rase campagne et tous les secours de la Prusse arriveraient trop tard pour les sauver.

« Les Hollandais doivent savoir que l'armée belge d'à présent est différente de celle de l'année dernière ; ils peuvent aussi moins compter sur la supériorité de cavalerie, la nôtre ayant été beaucoup renforcée.

« Hasselt, que Desprez vient d'examiner, ne saurait être pris sans un siège de quelques jours : ceci est un point

important contre une attaque du côté d'Eindhoven, surtout comme ils ne pourraient pas passer par Diest.

« Chaque jour augmente nos forces ; la levée de douze bataillons de réserve sera sous les armes à la fin du mois et vers la fin d'août on pourra s'en servir. Les 6^{es} escadrons rejoindront bientôt leurs régiments, les 7^{es} ont déjà leurs hommes et chevaux. Je m'occuperai de mobiliser quelques grosses batteries de position de pièces de douze longues et de dix-huit. A tort ou à raison, on croit que le moral des Hollandais a baissé ; ils sont ennuyés comme nous de cet état d'incertitude. Après la récolte, comme nous ne manquons pas d'armes, nous pourrions encore augmenter l'armée et porter vers la fin d'août quelque grand coup.

« Mon mariage aura lieu, à ce qu'il paraîtrait, le 7 ou le 9 d'août.

« Adieu pour aujourd'hui, avec de la fermeté et la bonne volonté de satisfaire les Hollandais sur les points d'amour-propre qui les blessent, je pense que nous nous tirerons bien d'affaire.

« L. »

** Le même au même.*

(Extrait.)

« Laeken, le 17 août 1832.

« La grande affaire est à présent d'écouter et de voir si la Hollande est de bonne foi. Ma manière de voir est simplement celle-ci : rien ne saurait nous arriver de plus favorable que de pouvoir finir avec la Hollande vite et d'une

manière *complète*. La chose principale était d'empêcher qu'il y ait un nouveau traité entre les cinq puissances et la Hollande autre que celui du 15 novembre; cela paraît arrêté. A présent on devrait fixer comme terme absolu le 10 septembre. Si jusque-là les choses ne sont pas terminées nous demandons le commencement de l'exécution, et nous nous y joindrons si les puissances le jugent à propos.

« Je suis très-content de ma bonne petite reine, c'est la femme la plus douce qu'on puisse voir et de beaucoup d'esprit. Ce mariage coupe les prétextes de partage et le gouvernement anglais devra tâcher d'en trouver de nouveaux. Nous avons été reçus avec le plus vif enthousiasme dans tout le pays.....

« L. »

* *M. Vande Weyer au roi des Belges.*

(Extrait.)

« Londres, le 21 août 1832.

« Mon arrivée, annoncée pendant le séjour de Votre Majesté à Compiègne, était, pour tous les membres de la conférence, le signal d'une direction nouvelle imprimée aux négociations. Chacun d'eux, me croyant porteur d'instructions positives et muni de pleins pouvoirs, entrevoyait la possibilité d'un arrangement prompt et définitif avec la Hollande et la conclusion de cette pénible transaction. La résolution prise par le conseil, le jour même de mon départ, les dépêches adressées au général Goblet et dans lesquelles le ministère annonçait l'intention de persévérer

dans son système, d'un côté, et, de l'autre, la dernière lettre adressée à lord Palmerston ⁽¹⁾ et le désir que l'on avait exprimé de connaître, d'une manière indirecte, l'*ultimatum* du roi de Hollande et l'étendue des pouvoirs de M. de Zuylen ; l'ensemble enfin de toutes ces circonstances me plaçait dans une position fort délicate et fort embarrassante. En effet, prêter une oreille, même officieuse, aux moyens qu'aurait pu suggérer lord Palmerston, c'était, aux yeux du général Goblet, s'écarter du système, dépasser les instructions et compromettre le succès de la thèse qu'il a défendue depuis trois mois : la conférence aurait pu s'emparer de cette circonstance, pour rentrer dans la voie des négociations, et toute la responsabilité en eût rejailli sur moi : on m'eût imputé à crime les efforts les plus indirects pour pénétrer les intentions de nos adversaires. Le général croyait à la nécessité de son départ, tant la moindre démarche paraissait devoir exercer une fâcheuse influence. Je m'appesantis sur ces détails, parce qu'ils servent à expliquer ce qui s'est passé depuis deux jours et dessinent, je pense, tout l'embarras de la situation. J'ai donc cherché à concilier ce que je dois : 1° au ministère, dont les instructions (que je veux observer fidèlement) étaient précises ; 2° aux craintes du général, qu'il importait de calmer, avec les intérêts de mon pays et le désir de Votre Majesté. Pendant toute une matinée, j'ai écouté attentivement et lord Palmerston et les autres plénipotentiaires. Je crois avoir com-

(1) On avait été informé à Bruxelles que sir Robert Adair prétendait dans sa correspondance que la Belgique voulait céder. Une lettre fut directement adressée (le 10 août 1832) par M. de Muelenaere à lord Palmerston, afin de le détromper.

pris la marche qu'ils voudraient qu'on adoptât ; mais, afin d'éviter qu'ils ne tirassent avantage de ces entretiens, et qu'ils ne les considérassent comme un commencement de négociation, j'écrivis *le soir même* à lord Palmerton le billet dont Votre Majesté trouvera copie ci-jointe ⁽¹⁾. Je revis tous les ministres étrangers, auxquels je tins le même langage ; enfin, la conférence ayant été convoquée hier, je priai lord Palmerston de ne m'y point faire assister, attendu, lui dis-je, que mon arrivée n'a rien changé aux instructions antérieures, et que je ne puis concourir à aucune discussion qui n'aurait pas pour objet la réalisation des vues du cabinet de Bruxelles.

« Mais je ne puis dissimuler à Votre Majesté que la sur-

(1)

« M. Vande Weyer à lord Palmerston.

« Londres, le 18 août 1832.

« J'ai réfléchi mûrement, milord, à la conversation que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous ce matin, et j'ai reçu, depuis, votre convocation pour la conférence de lundi. Il importe que je rappelle encore à Votre Seigneurie la position *personnelle* du roi Léopold vis-à-vis de la Belgique et celle du ministère vis-à-vis des Chambres. Des engagements solennels ont été pris de part et d'autre : on a promis de ne point entamer de nouvelle négociation avant l'évacuation du territoire. Cette évacuation était une *garantie* que le roi était en droit de demander. Rien n'est venu, depuis, nous convaincre que cette garantie fût inutile. Tout, au contraire, semble démontrer que le roi Guillaume ne veut point en finir. Il faut donc que le ministère belge persévère dans la marche qu'il s'est tracée, et c'est ce qui l'a déterminé à ne point donner d'autres instructions. Je rappelle aussi à votre bon souvenir les dernières paroles du roi à Tournay et la pensée qu'i. m'a ordonné de vous communiquer.....

« Agréez, etc. »

prise et le désappointement ont été fort grands. Lord Palmerston s'est exprimé avec une chaleur, avec une vivacité, qui prouvent combien il attache d'importance à la négociation.....

« Je lui rappelai ce que Votre Majesté écrivit de Compiègne et ce qu'elle eut la bonté de me répéter à Tournay, à savoir que Votre Majesté voulait qu'on en finit le 40 septembre, et qu'en tout cas les ratifications de la Hollande et l'évacuation du territoire eussent lieu immédiatement.

« Lord Palmerston me parla d'un moyen suggéré par l'empereur de Russie à lord Durham, pour amener l'évacuation de la citadelle d'Anvers : ce serait de la faire occuper par des troupes anglaises, avec lesquelles la Hollande consentirait à capituler.

« Je m'empressai de répondre à Sa Seigneurie que la Constitution s'y opposait formellement et que le ministre qui autoriserait une semblable occupation serait indubitablement mis en accusation. — Mais, répliqua-t-il, si nous employons des moyens coercitifs, l'occupation temporaire serait inévitable. — D'accord, répondis-je, mais, dès que vous seriez maîtres de la place, nous viendrions, le traité à la main, vous demander l'évacuation d'un territoire dont vous nous avez garanti la possession. »

** Le roi Léopold au général Goblet.*

« Laeken, 31 août 1832.

« MON CHER GOBLET,

« Notre position est assez clairement définie. Nous devons

écouter les propositions de la Hollande : si elle nous offre une fin acceptable et prompte, les accepter ; si elles sont perfides, les rejeter et insister sur le traité. C'est ainsi que le gouvernement entend la chose. Si la Hollande veut céder sur les points qui nous sont importants, nous transigerons sur la liquidation du syndicat. Une négociation nouvelle et longue n'est cependant ni admissible ni nécessaire. Toute la chose pourrait se faire en peu de jours. Le *statu quo est* trop cher pour nous, d'autant plus que nous payons la dette et les troupes en même temps. Il faudrait ou *réduire* l'armée ou *bientôt s'en servir*. Je crois que de s'en servir forcerait les puissances à en venir une fois à une fin. Adieu, puissiez-vous une fois nous donner de bonnes nouvelles.

« L. »

IV

SIÈGE DE LA CITADELLE D'ANVERS.

(Page 35).

* *M. Le Hon au général Goblet, ministre des affaires étrangères.*

« Paris, 12 octobre 1832.

« Je me suis empressé de voir ce matin le duc de Broglie, le roi (à Neuilly) et l'ambassadeur d'Angleterre. — J'ai fortement insisté auprès de chacun sur la nécessité absolue d'une mesure énergique de la part, soit de la France

et de l'Angleterre, ou de l'une d'elles, soit du gouvernement belge. Le ministre, m'ayant fait observer que la solution de cette question dépendait beaucoup de celle de savoir s'il restait encore au roi des Belges quelque possibilité de contenir l'impatience de la nation, me fournit l'occasion toute naturelle de lui déclarer que tous les moyens de temporisation étaient épuisés; que dans quelques jours, que le 20 octobre au plus tard, le gouvernement belge, à défaut d'action de la part des puissances, serait forcé d'agir et agirait sans aucun doute. — Le duc de Broglie m'a paru sentir sa position : la prompte évacuation d'Anvers est à ses yeux, et d'après l'aveu formel qu'il m'en a fait, d'un intérêt aussi français que belge. Sa conclusion peut se résumer ainsi : nous agirons et de suite si l'Angleterre y consent. — L'ambassadeur d'Angleterre, à travers le voile de sa réserve diplomatique, laisse percer le désir et même une sorte d'espoir que notre sommation, appuyée par le rapport et par l'opinion de lord Durham, déterminera le cabinet anglais à une résolution énergique. Il partage l'avis que la composition du nouveau ministère et la sécurité qu'elle donne aux puissances auront à Londres une heureuse influence. Mes déclarations précises sur l'état du pays, sur l'urgence du dénouement, sur la volonté de finir par nous-mêmes, si nos appuis nous manquaient; enfin sur l'impossibilité de former un ministère belge qui n'exigeât pas pour première condition l'attaque de l'ennemi pour le forcer à l'évacuation du territoire : tout cela m'a paru trouver crédit dans son esprit.

« Le roi s'est montré plus disposé aux moyens de vigueur que je ne m'y attendais. — Un conseil des ministres avait lieu à une heure pour délibérer sur ce sujet. Le roi m'a autorisé à le revoir vers quatre heures pour en connaître le

résultat. Le voici : « Le conseil, à l'unanimité, a résolu d'offrir au cabinet anglais de faire immédiatement évacuer Anvers et les deux forts qui nous appartiennent sur l'Escaut par une armée française sous les ordres du maréchal Gérard. Cette armée n'occuperait aucune place forte, irait droit au but de son expédition, remettrait aux troupes belges la citadelle et les forts à mesure que les Hollandais en seraient sortis ou en auraient été chassés et se retirerait en France après avoir accompli sa mission. — Le ministère français demande une réponse catégorique et prompte au cabinet britannique; il lui annonce que si l'offre est acceptée, l'armée française entrera en Belgique sur-le-champ. — Il propose aussi que l'escadre combinée se promène à l'embouchure de l'Escaut ou dans ces parages, et, en cas de résistance du roi de Hollande, capture quelques bâtiments hollandais. »

« Le courrier, porteur de cette résolution, part ce soir.

« M. de Talleyrand est parti bien décidé, assure-t-on, à presser l'évacuation d'Anvers. Le ministère Broglie étant en grande partie son œuvre, il épousera naturellement son intérêt vital, et ce ministère, de l'avis de presque tous, n'est pas né viable pour les Chambres, s'il ne peut s'appuyer sur un fait qui satisfasse l'honneur national ou l'opinion publique. Voilà ce qui peut expliquer le zèle du prince de Talleyrand à seconder cette fois notre plus ardent désir. »

* *Lettre du duc de Broglie, adressée à M. le comte de Latour-Maubourg, ministre de France à Bruxelles, et transmise par celui-ci, le 18 octobre 1832, au ministre des affaires étrangères de Belgique.*

« Paris, le 17 octobre 1832.

« MONSIEUR LE COMTE,

« Bien que nous ne connaissions pas encore le résultat définitif des délibérations engagées à Londres, relativement aux moyens de terminer la question belge, la certitude d'avoir bientôt à appliquer les mesures qui auront été convenues à cet effet entre la France et l'Angleterre nous impose le devoir d'en préparer, dès à présent, les moyens d'exécution. Nous avons dû prévoir le cas où, d'accord avec le cabinet britannique, une armée française entrerait en Belgique pour forcer les Hollandais à évacuer la citadelle d'Anvers. Je vous ai déjà dit que, dans cette hypothèse, il serait de la plus haute importance que les Belges s'abstinsent de prendre part à nos opérations. Si nous avions eu besoin d'être confirmés dans cette manière de voir fondée sur des motifs si péremptoires, une lettre de notre chargé d'affaires à la Haye, dont je vous envoie copie et que je vous prie de porter à la connaissance du cabinet de Bruxelles, aurait achevé de dissiper tous nos doutes ⁽¹⁾. Vous y verrez

(¹) *Le marquis d'Éyragues au ministre des affaires étrangères,
à Paris.*

« La Haye, 12 octobre 1832.

« J'ai appris indirectement que la Prusse, dans le cas où nous

que cette inaction des troupes belges est, de toutes les combinaisons, celle qui contrarierait le plus la politique du roi Guillaume, dont elle déjouerait tous les calculs. Cela posé, notre premier soin doit être de prévenir, d'écarter ce qui pourrait occasionner une collision quelconque entre les Hollandais et les Belges, et amener ainsi des complications si vivement désirées par le cabinet de la Haye. Il est évident que le moyen le plus sûr d'atteindre ce but serait que, à l'approche de nos troupes, les Belges leur remissent toutes les positions qu'ils occupent en ce moment, tant dans la ville d'Anvers que dans l'étendue du territoire auquel doivent s'étendre les opérations du siège, et concentrassent leurs forces à la droite de notre armée, de manière à couvrir, en quelque sorte, un de ses flancs, et à pouvoir prendre plus tard l'attitude que des circonstances nouvelles leur indiqueraient. C'est dans ce sens que seront conçues les instructions, naturellement plus détaillées, que le gouvernement adressera, le cas échéant, à M. le maréchal Gérard, pour qu'il s'en entende avec le cabinet belge, etc. »

serions obligés de faire le siège de la citadelle d'Anvers, désirerait que l'armée belge ne prit aucune part aux opérations militaires. Sans prévoir les déterminations du gouvernement du Roi à cet égard, il me paraît utile de faire connaître à Votre Excellence qu'ici, où l'on a déjà eu connaissance de cette proposition, on redoute extrêmement de la voir adoptée. Elle dérangerait bien des calculs, et placerait le gouvernement des Pays-Bas dans une position qu'il n'a pas prévue et dont il ne se dissimule pas les difficultés. »

** Le général Goblet à M. Le Hon.*

« Bruxelles, 19 octobre 1832.

« Le gouvernement français demande deux choses : 1° l'inaction de nos troupes durant l'expédition; 2° l'évacuation préalable des forts et des autres positions que les troupes belges occupent dans la ville d'Anvers. — J'apprécie les raisons que le duc de Broglie a présentées quant au premier point; je suis depuis longtemps convaincu que notre armée doit, pour conserver à l'expédition des puissances le caractère d'une mission européenne, se résigner à l'inaction, à moins que les troupes hollandaises ne reprennent sur d'autres points les hostilités : il doit donc être bien entendu que l'inaction, déjà si pénible pour notre armée, ne doit pas lui interdire le droit de légitime défense, en cas d'agression ou d'infraction de notre territoire. Enfin, pour donner une idée bien nette de notre rôle, je dirai qu'il faut considérer notre armée comme concourant au siège en s'interposant entre Anvers et la frontière hollandaise; dans cette situation, elle restera spectatrice du siège de la citadelle tout en étant prête à repousser toute agression directe contre elle-même.

« Il m'est impossible de partager l'opinion du duc de Broglie sur le deuxième point. Nous devons continuer à occuper les forts et les batteries dans Anvers et sur les rives de l'Escaut; nous ne pourrions les évacuer sans alarmer le pays, sans mettre à nu un système d'inaction, qui déjà, de quelque réserve qu'il soit accompagné, de quelque obscurité qu'il s'enveloppe, excitera de vives réclamations et blesse

l'amour-propre national. Il y aurait dans cette évacuation une bien grave imprudence.

« Je dois ajouter encore que, aussi longtemps que le général Chassé se bornera à repousser le blocus extérieur entrepris par les Français, nos batteries dans l'intérieur de la ville resteront inactives; mais si, contrairement aux usages reçus et au droit des gens, le général hollandais se prévaut de l'attaque extérieure pour bombarder la ville, l'inaction devra cesser de notre part, car nous serions placés dans le cas de légitime défense.

« J'ai lieu de croire que cette manière de voir satisfera le cabinet français; il est bien entendu que cette promesse d'inaction est faite dans l'hypothèse de l'intervention des puissances, bien décidés que nous sommes à donner l'exemple des hostilités si dans un bref délai la France ne répond pas par des faits à notre sommation. »

** Le même à M. Vande Weyer.*

« Je m'empresse de vous transmettre ci-joint copie d'une lettre que j'adresse à M. Le Hon, et qui est destinée à servir de réponse à une communication que me fait le comte de Latour-Maubourg de la part du duc de Broglie. — Vous remarquerez que sur le second point je me suis abstenu d'énoncer le véritable motif de notre refus : l'évacuation des forts et des batteries que nous occupons dans la ville d'Anvers et sur les rives de l'Escaut serait une mesure impolitique, en ce que l'occupation de ces forts et de ces batteries par les Français donnerait dès à présent quelque ombrage

aux puissances et surtout à l'Angleterre. Il faut qu'on comprenne bien en Europe que, si les Français assiègent et prennent la citadelle d'Anvers, ce n'est pas pour l'occuper eux-mêmes, mais pour la remettre entre nos mains : l'idée de l'occupation des forts et des batteries de la ville par les troupes françaises me paraît de nature à alarmer les populations anglaises, et à réveiller de vieilles appréhensions. »

** Le ministre des affaires étrangères à MM. Vande Weyer et Le Hon.*

« Bruxelles, 21 octobre 1832.

« Le roi, convaincu qu'au point où en sont parvenues les négociations, il lui était nécessaire de s'appuyer d'une action forte et homogène à l'intérieur, a mis un terme à un état de choses qui ne pouvait se prolonger sans danger. Sa Majesté a accepté, par arrêté en date d'hier, les démissions données par MM. de Theux, Raikem et Coghen, depuis le 16 septembre, et a nommé ministre de la justice M. Lebeau et ministre de l'intérieur M. Ch. Rogier ; il sera pourvu dans le plus bref délai à la nomination d'un ministre des finances. Le général baron Évain reste ministre-directeur de la guerre. MM. le comte de Mérode, le chevalier de Theux de Meylandt et M. de Muelenaere conservent le titre de ministre d'État.

« Le ministère nouveau s'est formé et se constitue sous des conditions très-précises, très-rigoureuses, qui ressortent, comme conséquences nécessaires, de la situation du

pays, et du système de politique extérieure suivi depuis mon entrée aux affaires.

« De l'aveu des puissances, l'obstacle que le gouvernement néerlandais avait su créer par l'offre d'une négociation directe n'existe plus; la France et la Grande-Bretagne ne peuvent plus par des fins de non-recevoir, et sous prétexte qu'il reste un dernier moyen de conciliation, refuser de faire droit à la sommation que nous avons réitérée le 5 octobre.

« Le roi, en signant les vingt-quatre articles, a, par l'art. 25 additionnel, accepté la garantie que les puissances avaient offerte à la Belgique, dès le 15 octobre, en se réservant la tâche et en prenant l'engagement de faire exécuter ces articles.

« Nous avons réclamé l'accomplissement de cette garantie; mais si la France et la Grande-Bretagne déclinaient notre demande, soit d'une manière expresse, soit implicitement en restant dans l'inaction, il ne nous resterait plus qu'à entreprendre par nous-mêmes l'exécution du traité. Car les puissances pourraient à la fois refuser d'exécuter le traité par l'emploi des moyens coercitifs de leur part, et nous dénier le droit d'en tenter l'exécution par nos propres forces.

« Pleins de foi dans les assurances qui nous avaient été données, nous nous sommes abstenus, dans la déclaration du 5 octobre, de fixer un terme, passé lequel, en cas d'inaction des puissances garantes, nous devons nous considérer comme abandonnés à nous-mêmes et ne plus compter sur la garantie.

« Pour ne pas laisser se perdre dans de vaines hésitations le peu de jours qui nous séparent de l'époque de l'année, où l'emploi des moyens coercitifs devient impossible, le roi,

de l'avis de son conseil, vous charge de déclarer au duc de Broglie (à lord Palmerston) qu'il ne croit pouvoir rester dans l'attente au delà du 3 novembre prochain; si ce jour arrive sans que la garantie stipulée ait reçu son exécution ou du moins un commencement d'exécution, Sa Majesté se verra dans la nécessité de se mettre par ses propres forces en possession du territoire occupé par l'ennemi et de faire ainsi cesser un état de malaise intolérable. La garantie des puissances devenant illusoire, la Belgique serait, par une nécessité invincible, réduite à cette dernière extrémité; et nous devons avoir le courage de courir toutes les chances de cette position.

« De sorte que de deux choses l'une : au 3 novembre la citadelle d'Anvers sera évacuée ou sur le point de l'être, par suite de l'intervention armée ou du commencement d'intervention des puissances; ou bien, ce jour, l'armée belge se mettra en mesure d'expulser l'ennemi du territoire qui nous est reconnu par le traité du 15 novembre, devenu le droit public de la Belgique et des puissances.

« Le ministère ne peut exister au delà du 3 novembre, que si l'une ou l'autre de ces hypothèses se réalise; dans l'intérêt du repos général et pour l'honneur des puissances, il souhaite que la première hypothèse s'accomplisse; mais si ce fait lui manque, il ne reculera pas devant les devoirs qu'il s'impose; il agira lui-même, non uniquement parce qu'il en aura pris l'engagement, mais parce qu'il y sera amené par la force des choses.

« Je viens de vous exprimer la pensée du nouveau cabinet. Vous ferez des présentes instructions l'objet d'une note verbale au duc de Broglie (à lord Palmerston), en y apportant toute la mesure convenable; vous aurez soin

surtout de faire en sorte que notre résolution ne soit pas considérée comme une menace, dont on pourrait au moyen de quelques promesses retarder l'effet; cette résolution nous est imposée par l'état intérieur du pays, que nous apprécions nettement sans nous faire d'illusion d'aucun genre; et nous en sommes venus à être convaincus qu'il vaut mieux courir les chances d'une reprise d'hostilités que celles de la prolongation du *statu quo*. Nous nous sentons dans l'impossibilité d'administrer et de nous présenter devant les Chambres, dont la réunion, aux termes de la loi fondamentale, a lieu au plus tard le 13 du mois prochain, si ce n'est aux conditions que je vous ai fait connaître au nom de tout le cabinet.

« Agréez, etc. »

« GOBLET. »

Le roi Léopold au général Desprez, chef d'état-major général de l'armée belge (').

« Bruxelles, 30 novembre 1832.

« MON CHER GÉNÉRAL,

« Il n'y a pas de doute que le rôle qu'on nous donne n'est pas des plus amusants. Il est même un peu humiliant.

« Je me rends cependant à Lierre, pour me trouver plus à proximité. Les orangistes prétendent que Chassé va tirer sur la ville; ils l'espèrent, bonnes gens, et se flattent que *c'est là le véritable but de sa résistance*.

(') Voir le *Conservateur*. (Utrecht, 1868), pp. 141 et suiv.

« Je n'y crois pas ; mais tant que cela ne sera pas tout à fait éclairci, j'aimerai à être près de ceux de mes enfants qui se trouvent les plus exposés au danger.

« Je pense être à quatre heures à Lierre. Donnez des ordres *positifs* à ce que l'on ne commence aucun feu sur la citadelle, même en riposte, sans votre ordre, *à vous* ; la discrétion pourrait, sans cela, ne pas y être.

« Adieu ; le temps se remet. Comme toujours,

« L. »

Le même au même.

« Lierre, le 2 décembre 1832, 9 heures.

« MON CHER GÉNÉRAL ,

« Le maréchal m'a paru un peu découragé hier. Mon beau-frère m'a aussi écrit que Haxo a été fort aimable, mais que cela ne vous a pas ébranlé.

« Un homme aussi *honorable et bon comme vous* ne peut que *mépriser* des hommes qui, dans des positions importantes, ont aussi peu de tenue.

« Ce qui a été arrêté hier l'est tout de bon ; on bloquera la citadelle par la rivière, on se servira du fort de Montebello, et on pourra *pro forma* admettre quelques Français dans le fort du Nord. Je vois bien que l'on préférerait faire l'attaque principale du côté de la ville.

« Mais je dois le répéter, comme l'expédition présente n'est faite que dans le but de prendre la citadelle, et que nous poursuivrons après notre chemin tous seuls, je ne me

soucie *nullement* d'avoir la ville détruite. Pour faire cela, nous pouvions le faire sans les Français.

« Je suis fâché qu'ils sont dans la boue; mais ils ont à leur disposition tous les madriers de la Baltique; ils peuvent, pour les piétons, mettre des planches, dont il y en a tant et plus. Pourquoi ne se servent-ils point de ces moyens?....

« Il sera nécessaire de faire connaître à la Régence que les bontés paternelles du roi Guillaume, qui me fait beaucoup souvenir de la fausse mère dans le jug^{mt} de Salomon, leur préparent peut-être des malheurs. Il vaut mieux que les habitants ne se bercent point d'illusions. Les pertes ne seraient que d'autant plus grandes. Adieu, mon cher Général, si vous avez des gens qui vous font faire du mauvais sang, en revanche croyez que je vous aime et vous estime bien sincèrement.

« L. »

Le même au même.

« Bruxelles, le 16 décembre 1832, au matin.

« On dit que le plan de la Prusse est, après le départ des troupes françaises, de se mettre en possession de Venloo. Nous sommes ici engagés de céder Venloo, mais nous ne le sommes que lorsque le territoire belge sera évacué.

« Le gouvernement est décidé, en ce cas, de défendre Venloo. Je leur ai dit que si une fois ils le défendent, qu'alors il faut le défendre aussi bien que possible.

« Vous avez Dessin sous la main à Anvers. Demandez

lui encore une fois ce qu'il en pense consciencieusement. D'après son rapport, il me paraît que le fort Saint-Michel devrait être le véritable réduit de la place. En outre, la garnison n'est pas assez forte. Il faudrait y envoyer les partisans ou un bataillon du 44^e.

« Le gouvernement étant convaincu que le pays trouverait mal qu'on abandonnât Venloo sans une satisfaction complète, il devient essentiel de bien se défendre.

« Je partage votre opinion sur le fort de Sainte-Marie et de la Croix qu'il faudrait mettre à l'abri d'un coup de main. J'attendrai votre réponse sur Venloo. Il faut surtout ne pas faire quelque chose qui nuise à la réputation militaire belge.

« Pour mardi matin mon voyage, sans faute.

« L. »

Le prince d'Orange au général Chassé (1).

(En français.)

CONFIDENTIEL.

« Tilburg, ce 14 décembre 1832.

« MON CHER GÉNÉRAL,

« Je ne puis me refuser le plaisir de vous tracer ce peu de mots pour vous informer que vos rapports jusqu'au 12 de ce mois, à six heures du soir, me sont très-bien parvenus hier, et je les ai lus avec le plus vif intérêt et une « véritable admiration. » Votre défense me paraît parfaitement

(1) Voir W. J. KNOOP, *Krijgs- en geschiedkundige geschriften*. — SEELIG *op de citadel van Antwerpen*, 1^{re} deel. (Schiedam, 1867), p. 268.

dirigée, et le courage et l'intrépidité de la garnison au milieu de tout ce qu'elle doit endurer mérite les plus grands éloges ; l'ennemi même ne peut se refuser de rendre justice à la résistance opiniâtre qu'il rencontre et dont sa perte fait preuve. La défense de la citadelle d'Anvers fournira une belle page dans l'histoire militaire de notre patrie, et un bel exemple à citer à notre armée quand mon tour viendra d'être attaqué par les forces qui vous entourent. Car je me considère aussi, étant sur la défensive, comme commandant d'une grande forteresse, dont nos rivières sont les fossés, nos places fortes les ouvrages les plus avancés. Vous savez que dans une position pareille l'on ne peut pas sans grand danger pour la place, risquer des sorties nombreuses en hommes et s'éloigner trop du corps de la place, surtout quand les assiégeants sont fort supérieurs en nombre à la garnison et qu'il y a un corps d'observation prêt à les soutenir.

« C'est là malheureusement la raison qui me paralyse ici et m'empêche de voler au secours des braves qui combattent sous vos ordres avec un courage héroïque. J'en suis « plus que triste », mais vous êtes trop bon général pour ne pas apprécier ma position et ce que la prudence me prescrit impérieusement. Votre brave troupe aura rendu le grand service à l'armée, de prouver aux Français que nos soldats ne sont point intimidés par le nombre, et qu'en se fiant à la protection divine, l'ancienne gloire française ne les éblouit pas.

« Votre bien dévoué,

« GUILLAUME, prince d'Orange.

« P. S. Veuillez communiquer ces lignes à votre conseil de défense. Mes trois fils portent cette lettre jusqu'à Bath. »

V

PRÉVENTIONS CONTRE LA RÉVOLUTION BELGE AUX
ÉTATS-UNIS.

(Page 42.)

** M. Behr au ministre des affaires étrangères.*

« Washington, 18 avril 1834.

* En arrivant dans ce pays, je m'aperçus avec surprise que, malgré la conduite amicale et bienveillante du gouvernement à mon égard, il existait contre la Belgique et sa révolution des préventions secrètes, répandues plus ou moins dans toutes les classes de la société. Après investigation, je découvris que les journaux de New-York nous faisaient une guerre sourde mais continuelle. Des extraits de lettres soi-disant écrites d'Europe, des articles tirés des journaux torys, quelques réflexions perfides jetées comme au hasard, telles étaient les armes qu'on employait contre nous. Armes d'autant plus dangereuses que les journaux de New-York sont, en général, les meilleurs et les mieux rédigés de l'Union, et que leurs colonnes sont les magasins où les autres rédacteurs viennent s'approvisionner pour toutes les nouvelles étrangères. De cette manière, un article, publié contre nous à Londres, était reproduit successivement dans tous les principaux journaux de l'Amérique. — Les motifs de cet état d'hostilité sont faciles à comprendre. New-York fut fondée et peuplée primitivement par les Hollandais. Beaucoup de familles hollandaises y subsistent encore et conservent une grande prédilection pour la patrie

de leurs ancêtres. En outre, le chargé d'affaires de Hollande résidait dans cette ville.... — Voulant déjouer les manœuvres du parti hollandais, je fis choix des deux journaux les plus influents de New-York : le *Courier and Inquirer*, qui est le principal organe du parti de la banque, et l'*Albion*, qui joue ici le même rôle que le *Court-Journal* à Londres. Ne pouvant les acheter à prix d'argent, je résolus de les séduire à force de politesses.... Insensiblement le ton de ces deux journaux changea.... »

VI

EXÉCUTION DU TRAITÉ DU 15 NOVEMBRE 1831. — INDUSTRIE ET COMMERCE; CONVENTION DU 21 MAI 1833.

(Page 49.)

* *Le roi Léopold à M. Le Hon.*

« Laeken, le 29 janvier 1833. »

« Relativement à la manière large, dont on a l'intention de faire usage envers nous dans ce qui reste à arranger pour le traité définitif, je dois dire que l'on a suivi ce système si amplement que cela vaut la peine de mettre ensemble tout ce que l'on nous ôte, ainsi que toutes les pertes qu'on a facilité à la Belgique depuis qu'elle se trouve, par l'armistice de l'an 1830, sous LA PROTECTION des puissances :

« 1° Fermeture de la Meuse;

« 2° Gêne sur l'Escaut;
« 3° Pertes, incendies et inondations de l'année 1831, causées par l'agression de la Hollande.

« Par le traité on nous prive :

« 1° De la part de l'amortissement des dernières quinze années qui fait une somme très-considérable ;

« 2° D'une indemnité pour la part de la Belgique dans les dépenses pour les colonies qui restent à la Hollande ;

« 3° La flotte qui lui reste ;

« 3° Pour la totalité de nos domaines vendus en faveur du syndicat.

« La séparation prive en outre nos fabriques du seul débouché assuré qu'elles avaient jusqu'à présent. Malgré ces pertes on nous impose l'immense somme de 8 millions 400 mille florins par an, et on commence à nous faire payer l'arriéré de la fin de 1830 jusqu'en janvier 1832. On nous ôte notre territoire et on nous donne la plus misérable de toutes les frontières du côté de l'Allemagne.

« De sorte que le résultat pour nous est, de payer un tribut des plus considérables et même d'être privé des moyens pour remplir le vide que laissera cette exportation d'espèces, n'ayant *réellement* pas de commerce d'exportation.

« Le roi Louis-Philippe avait posé comme principe que la Belgique pour le moins ne devait être plus mal, comme telle, que sous le gouvernement hollandais. C'est avec cette déclaration que nous nous sommes quittés à Lille. — Mais pour dire la vérité, on ne peut pas nier que la Belgique d'à présent sera *beaucoup plus mal* que celle qui se trouvait réunie à la Hollande. Et cela *uniquement* par les injustes pertes d'argent qu'on nous a imposées.

« Si nous pouvions dévouer 3 millions par an à rétablir notre commerce d'exportation perdu par la séparation, nous en viendrions aisément à bout, mais situés comme nous le serons, je ne sais pas comment nous marcherons, et les orangistes qui crient ont raison.

« Nous devons tout cela à la manière large de nous sacrifier à la Hollande. Car en outre nous sommes privés de communications directes avec l'Allemagne; et l'Escaut, qui déjà sans les eaux intérieures ne peut lutter avec la Hollande, aura infligé un péage pour rendre les choses plus faciles. Je compte surtout sur la loyauté du gouvernement anglais, qui ne signera rien, je l'espère au moins, sans mon consentement.

« Vous ferez bien de surveiller tout ce qui se passe pour qu'on ne nous immole pas constamment.... Croyez-moi toujours avec les mêmes sentiments.

« LÉOPOLD. »

* *Le roi Léopold à Louis-Philippe, roi des Français.*

« Bruxelles, le 5 mars 1833.

« MON TRÈS-CHER FRÈRE ET EXCELLENT AMI!

« J'ai vu avec horreur qu'à Londres il s'est montré une disposition d'adopter l'annexe n° 2 de la note du 14 février⁽¹⁾.

(1) La convention du 21 mai 1833 avait été précédée de plusieurs essais tentés dans divers sens : la note transactionnelle du 14 février, qui portait les signatures de lord Palmerston et du prince de Talley-

Comment le roi Guillaume a pu refuser dans l'origine cette annexe n° 2, m'est *entièrement incompréhensible*, puisqu'il obtenait par elle la levée de l'embargo sans pour cela avoir fait un pas de plus vers la solution des choses ou un traité définitif. Tous les avantages étaient de son côté, et la Belgique obtenait pieds et poings liés l'immense bonheur de voir sa neutralité reconnue par la Hollande. Don précieux, en réalité!

« Je vous prie de lire de nouveau l'annexe n° 2, et je vais indiquer en peu de mots son contenu :

• ART. 1^{er}. Levée immédiate de l'embargo. Restitution des cargaisons, etc.

« ART. 2. Renvoi des Hollandais pris à Anvers.

« ART. 3. Reconnaissance de la neutralité de la Belgique.

« ART. 4. Il est tellement beau que je m'en vais le transcrire en entier :

« Les hautes parties contractantes s'engagent à s'occuper
« *sans délai* du traité définitif qui doit régler les relations
« entre le roi des Pays-Bas et la Belgique. Elles inviteront
« les cours d'Autriche, de Prusse et de Russie à y con-
« courir. »

« ART. 5. Échange des ratifications en dix jours à Londres.

« Par cette proposition, il y aurait, d'un côté, levée de

rand, résumait ces tentatives; le plénipotentiaire hollandais (M. le baron de Zuylen de Nyevelt) y répondit négativement par un mémoire très-étendu portant la date du 26. (Voir *Essai historique et politique sur la révolution belge*, par NOTHOMB, 3^e édition, pp. 344 et suiv.)

Le document (annexe n° 2) qui excite ici les alarmes du roi Léopold est inséré à la suite de la note du 14 février, dans le recueil intitulé *Papers relative to the affairs of Belgium* (Londres, 1834, in-8°), part. II, p. 19.

l'embargo et blocus de l'autre ; le seul sacrifice de Sa Majesté hollandaise serait de reconnaître la neutralité belge. Pour le définitif, après un arrangement *de cette nature*, il n'y en aurait naturellement *pas*. La Hollande, en mettant son armée sur un pied moins coûteux, resterait maîtresse de l'Escaut, de la Meuse, des routes vers l'Allemagne, etc., et tout cela sans reconnaissance de la Belgique, que le roi peut considérer comme lui appartenant, seulement comme une partie neutre du royaume.

« La chose qui seule peut faire quelque impression sur l'esprit des Hollandais, c'est l'embargo : cet embargo levé, ils ont le monopole du commerce et se moquent du reste ; un traité définitif ne leur est *pas* nécessaire. Leur dette est tellement forte que cela peut leur être égal, surtout au roi, s'ils payent quelques millions de plus ou de moins ; je vous prie de considérer dans quelle position cela mettrait le gouvernement belge !

« Et qu'avez-vous obtenu pour l'expédition d'Anvers et tous les autres sacrifices ? De voir les choses dans un état pire qu'en 1834. Voilà le seul résultat que moi je puisse apercevoir.

« En pareil cas ma ligne de conduite est tracée : l'intention du roi Guillaume est d'attendre et de ruiner en attendant le gouvernement belge de toutes les manières. Si l'embargo est levé sans résultat pour ce pays-ci, j'attaque la Hollande.

« J'aimerais en ce cas mieux me suicider politiquement que de mener la vie misérable qu'on me préparerait à la tête des affaires, si je me soumettais à cette annexe n° 2.

« Je vous supplie *to take this matters in hand seriously* : l'importance en est grande.

« J'espère qu'en peu de jours je verrai notre bonne reine,
et je vous prie de me croire pour la vie,

« Mon bien-aimé père,

« Votre fidèlement dévoué ami et gendre,

« LÉOPOLD. »

N. B. Cette lettre inédite et autographe a été trouvée aux Tuileries en 1848.

** Le roi Léopold à M. Le Hon.*

• Laeken, le 13 juillet 1833.

« Vous recevez ci-joint une lettre pour mon beau-frère (1) que je vous prie de lui faire parvenir d'une manière sûre. Je crois que s'il veut écrire en vous la confiant, et que vous la faites passer par la diligence, cela arrivera sans être lu. La poste n'est pas aussi sûre. — Relativement à l'impression que mes observations ont faite sur le roi, je vous prie de tâcher de lui faire sentir que même un grand pays dont on bloquerait les fleuves principaux, et qu'on couperait, en lui donnant de mauvaises frontières, de ses ressources commerciales, et auquel en outre on imposerait une dette étrangère, tout en le privant de tous ses domaines, serait fort malheureux. Qu'on traite la Tamise comme on traite l'Escaut, et on verra.

« On a fait dans la conférence tout ce qu'on a pu pour rendre son existence difficile; d'un autre côté, on a cette

(1) Le duc d'Orléans.

ancienne tradition de la richesse des Pays-Bas : on croit qu'on nous a encore merveilleusement bien traités, en ne pas nous donnant une plus grande partie de la dette hollandaise.

« Le général Goblet partira demain au soir ; son bon sens et sa connaissance intime des affaires seront utiles.

« La reine se porte toujours bien et je ne pense pas qu'elle accouche beaucoup avant le 49.

« Je n'ai que le temps de vous dire adieu.

« LPLD. »

* *Le même au même.*

« Laeken, le 5 octobre 1833.

« J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre lettre dont Ch. Vilain XIII était le porteur. Je ne saurais assez vous exprimer toute ma satisfaction du zèle que vous déployez relativement aux intérêts matériels de la Belgique. Le système de la France est absurde : comment pourrait-elle, avec les prix existants des fers et houilles en France, construire toutes ces coulées en fer, etc., excepté aux dépens de toutes les autres industries. Pour nous, nous n'avons pas de choix. Si la France ne modifie pas son tarif, la Hollande repoussant nos produits, nous *devons, sans perte de temps*, nous rallier au système prussien, qui, sous le point de vue du grand commerce, serait d'une grande utilité, même plus grande que notre liaison avec la France. Nos draps, cotons, cuirs, chapeaux, etc., y gagneraient immensément, et la

France serait pourtant forcée d'acheter de nos houilles. Tout ceci n'est nullement menace, mais occupe très-sérieusement les esprits dans ce pays-ci, où il y aurait un assez grand penchant pour l'Allemagne.

« Mon projet est de partir le 17 et d'arriver le 18 à Paris ; nous passerions la nuit à Bonavir. Cela est encore sujet aux changements que pourrait amener la conduite de la Hollande. Je crois que toute idée d'un arrangement avec ce pays est évanouie : c'est fâcheux, le provisoire nous fait beaucoup de mal, et il sera peut-être nécessaire de prendre son parti franchement et de renoncer à un arrangement et de prendre ses mesures en conséquence.

« Je me rejouis d'avance du plaisir de causer avec vous et je suis toujours avec les mêmes sentiments.

« LPLD. »

VII

MINISTÈRE ANGLAIS. — AFFAIRES BELGES.

(Page 57.)

* *Le roi Léopold à Louis-Philippe, roi des Français.*

« Bruxelles, le 14 décembre 1833.

« MON TRÈS-CHER FRÈRE ET EXCELLENT AMI !

« Vande Weyer vient d'arriver, et comme il m'a rendu compte de la position des choses en Angleterre, je crois qu'il sera utile de vous en donner connaissance.

« Il paraît que le ministère est fermement établi, et qu'il n'y aura pas de changement si la mort de lord Grey ou quel-qu'événement de cette nature ne dérange pas l'ordre des choses. Le roi pencherait vers une modification qui ferait une coalition entre lord Brougham avec Peel, gardant Stanley et autres dans ce sens. La chose est cependant entièrement impossible pour Peel *under existing circumstances*. Le duc de Wellington est maître de la chambre des lords, et les tories sont des plus déraisonnables, ce qui est d'autant plus à regretter que cela force le ministère de les démolir dans les corporations, etc., au delà de ce qui est *désirable*. Cette haine est donc cause que les tories mettent tout en jeu, et cet hiver est de nouveau particulièrement dévoué aux intrigues. Les plus actives paraissent avoir lieu avec la Russie. Le duc de Cumberland a été très-spécialement chargé de cela. On croit Matuszewic complètement accrédité auprès des tories. On dit que leur conseil à l'empereur Nicolas est *to bully France and the present english administration, that lord Grey will never be able to go to war and that strong on the part of Russia will be the best means of upsetting his administration*. Il y a du vrai dans cela. Si les ministres anglais se montrent faibles vis-à-vis de la Russie, leur position deviendra assez critique et celle de la France également. Il paraît cependant que leur intention est de tenir ferme; s'ils montrent les dents, je crois que la Russie sera la plus effrayée des deux, car dans une guerre avec l'Angleterre, elle a tout à perdre et rien à gagner. Il faudra voir jusqu'à quel point la Prusse et l'Autriche se laisseront infecter par la politique russe; vous ferez bien d'employer tous les moyens possibles pour le découvrir; pour moi il est plus difficile de le découvrir puisque nous sommes trop au

ban de l'empire. Le baron Arnim m'a cependant parlé dans le sens de ce que je vous écris; il blâme l'Angleterre et pense que l'empereur Nicolas n'a point d'intentions sérieuses sur la Turquie, et que ce serait à l'Angleterre à surveiller cela.

« Nous sentons pour nos affaires belges déjà le contre-coup. Palmerston ayant eu l'intention de proposer quelques mesures relatives aux arrérages, les ministres de Prusse et d'Autriche lui ont fait connaître qu'ils avaient reçu des instructions de fraîche date qui leur défendaient particulièrement d'accéder à quoi que ce soit de défavorable au roi Guillaume, et qu'ils lui conseillaient de remettre sa démarche.

« Je pense que dans ceci il sera nécessaire pour la France de montrer beaucoup de dignité et de courage, mais aussi de la prudence. En Allemagne une guerre serait extrêmement *unpopular*, « *cela, au moins, je le sais bien positivement,* » et sans l'Allemagne l'empereur Nicolas ne peut rien faire.

« Ici la Chambre a fait de ses sottises accoutumées; ce sont des personnalités, ce sont des haines contre Lebeau, contre Goblet, et puis, du côté des Gendebien et C^{ie}, le désir de la république, de la confusion générale où ils espèrent gagner. Cela est assez ennuyeux et me force de m'occuper à reconstruire le ministère ou à en faire un nouveau dans lequel il entrerait un peu de substance catholique qui a la majorité dans la Chambre.

« L'industrie cotonnière souffre, mais je crois qu'on l'exagère, et que l'on veut profiter de l'occasion pour arracher à la Chambre quelque chose qui ressemble à l'ancien million de l'industrie.

« Le fait est cependant que nous manquons de débouchés et que nous souffrons de la fraude qui se fait de tous les côtés. L'état des finances est satisfaisant, et, si nous avons la paix, nous pourrions même diminuer notre armée vers le printemps. Fasse le ciel que votre Chambre se conduise sagement ! J'ai oublié de vous dire que Vande Weyer m'a aussi rendu compte de l'immense nombre d'imprimés en Angleterre qui prêchent la république et le partage des biens. Il est temps que je finisse ma longue lettre.

« Pour la vie,

« Mon bien-aimé père,

« Votre fidèlement dévoué gendre et ami,

« LÉOPOLD. »

N. B. Cette lettre inédite a été trouvée aux Tuileries en 1848.

VIII

MISSION DU GÉNÉRAL GOBLET A BERLIN.

(Page 60.)

Note.

A la fin de septembre 1830, le capitaine Goblet se trouvait en garnison dans la place de Menin dont il était le commandant du génie. Malgré la dissolution des troupes de la garnison, après l'attaque infructueuse de Bruxelles, il resta au poste qui lui avait été confié et attendit en vain des

ordres du gouvernement des Pays-Bas jusqu'au 10 octobre. Ce ne fut qu'en ce jour qu'il reçut, d'une part, l'ordre, du gouvernement provisoire qui s'était établi à Bruxelles, de se rendre dans cette résidence, et, de l'autre, une invitation du prince d'Orange d'aller le trouver à Anvers. Il parvint à Anvers le 11 au matin. Il ne put voir le prince d'Orange aussitôt et eut le temps d'apprendre que l'ordre de quitter la Belgique pour se rendre à Flessingue avait été expédié, et que le prince Frédéric était fort irrité des retards qu'il avait mis à son exécution. Mais cet ordre avait été intercepté et remis au gouvernement provisoire.

Vers midi, le prince d'Orange le reçut au palais, dans le salon où se trouvaient les bas-reliefs historiques consacrés à la maison de Nassau. L'héritier du royaume des Pays-Bas avait toujours témoigné une grande sympathie au capitaine Goblet, et ce dernier l'avait même accompagné pendant un long séjour en Russie. Mais le prince n'exprima pas bien clairement le but pour lequel il l'avait fait venir près de lui. Après un entretien assez triste sur le malheureux état où en étaient venues les affaires, le capitaine Goblet témoigna au prince que, s'étant rendu à Anvers sur son invitation, il lui serait très-désagréable d'être séparé de sa personne, ce que l'on disait être l'intention du prince Frédéric. Le prince d'Orange lui dit de se tranquilliser, mais d'une manière peu propre à le rassurer complètement sur le pouvoir dont il jouissait. Ce fut dans cette circonstance que le capitaine Goblet lui montra l'ordre du gouvernement provisoire qui lui enjoignait de se rendre à Bruxelles. Il quitta ensuite le prince sans avoir d'idées bien arrêtées sur l'impression que ses observations avaient produite. Comme il lui importait néanmoins de connaître ses dernières volontés, il fut chez

M. Le Hon, membre des états généraux et du conseil que le prince avait institué à Anvers. Il lui fit part de sa position, et, comme M. Le Hon devait se rendre chez le prince, il le pria de lui rappeler sa conversation. M. Le Hon vint annoncer que le prince lui avait donné une mission auprès du gouvernement provisoire et remis un passeport qui lui permettait de l'amener à Bruxelles. Ils s'y rendirent dans la nuit du 11 au 12. M. Le Hon retourna ensuite vers le prince d'Orange et lui apprit que le gouvernement provisoire avait nommé le capitaine Goblet colonel et inspecteur général du génie.

Lorsque Guillaume II fut monté sur le trône, après l'abdication de son père, il régularisa de son propre mouvement la position du général Goblet envers le précédent gouvernement, en le démissionnant honorablement du service des Pays-Bas, à partir de l'époque de leur dernière entrevue. Vers le même temps, le gouvernement prussien envoyait au général le grand cordon de l'Aigle rouge.

** Le roi Léopold au général Goblet.*

(Extrait.)

« Bruxelles, 31 mars 1834.

« Pour le roi (Frédéric-Guillaume III), vous lui exprimerez toute mon affection qui ne cessera qu'avec ma vie ; je l'ai toujours particulièrement aimé, abstraction faite de toutes considérations politiques. Le souvenir de mon long séjour chez lui, en Silésie et à Berlin, en 1828, est un des

plus agréables de ma vie. Le prince et la princesse royale me sont également longuement connus, et j'ai toujours été très-lié avec le prince royal ⁽¹⁾; pour la princesse, depuis son enfance, je l'ai vue très-souvent, étant très-ami de ses parents ⁽²⁾. Pour le prince Guillaume, fils du roi ⁽³⁾, je l'ai toujours particulièrement estimé, et je tiens beaucoup à sa bienveillance. La princesse, qui est ma parente, m'a toujours beaucoup intéressé ⁽⁴⁾. Le prince Charles est ultra, mais vous pouvez toujours lui dire combien je me souviens de toutes ses amitiés de l'an 1828, et que je désirerais bien en faire la rencontre. La princesse, une ancienne connaissance et parente, est une bonne personne. Les Albert sont naturellement hostiles; avec lui cependant j'étais fort bien en 1828. Le prince Guillaume, frère du roi, et la princesse sont de véritables amis auxquels j'ai voué la plus sincère affection ⁽⁵⁾. Il faudra également faire beaucoup de politesses à la duchesse de Cumberland.

« Voilà tout ce que je pense avoir à vous dire, en ajoutant bien des amitiés pour ce bon comte de Lottum, qui a eu beaucoup d'amitié pour moi durant nos campagnes de 1813 et 1814.

« Je vous recommande d'obtenir les éclaircissements que M. de Carlowitz pourra vous donner. D'après ce que j'en-

(1) Le prince héréditaire succéda à son père, le 7 juin 1840, sous le nom de Frédéric-Guillaume IV.

(2) La princesse Élisabeth-Louise, fille de feu Maximilien-Joseph, roi de Bavière.

(3) Aujourd'hui S. M. Guillaume I^{er}, roi de Prusse.

(4) La princesse Auguste de Saxe-Weimar.

(5) Le prince Guillaume de Prusse, frère du roi Frédéric-Guillaume III, mourut en 1851.

tends, la famille royale est très-anti-belge. J'ai oublié de vous recommander de me rappeler au souvenir de cette bonne princesse de Liegnitz que j'affectionne beaucoup....

« LÉOPOLD. »

** Le même au même.*

« Laeken, 24 avril 1834.

« MON CHER GÉNÉRAL,

« J'ai déploré tout ce qui a eu lieu à Berlin ; mais enfin il n'y a rien à dire sur le passé. Votre rappel est une suite inévitable. Je joins une lettre au roi de Prusse que vous prendrez soin de lui faire parvenir de suite : comme elle n'est pas officielle, elle ne regarde pas le ministère. Je voulais vous écrire plus au long, mais je suis malheureusement dans la plus vive inquiétude sur la santé de notre enfant, qui est de nouveau dans un grand danger.

« Que le ciel vous protège ; comptez toujours chez moi sur les mêmes sentiments.

« LÉOPOLD. »

IX

MINISTÈRE DU DUC DE WELLINGTON ET DE SIR
ROBERT PEEL. — LE STATU QUO.

(Page 72.)

* *Le roi Léopold à M. Le Hon.*

« Laeken, le 10 décembre 1834.

« Il y a bien longtemps que je n'ai pas pu vous écrire, et cependant des événements bien importants ont eu lieu depuis peu de temps.

« La crise anglaise n'est pas encore passée : tout dépendra des alliés que sir Robert se donnera ou *pourra* se donner ; si le parti modéré ne se joint pas, l'existence du ministère n'ira pas au delà de l'ouverture du Parlement.

« Je remercie le ciel du vote de la Chambre. J'aime le ministère actuel ; il m'inspire de la confiance, et il a obtenu des résultats positifs depuis qu'il est au pouvoir ; le perdre dans le moment actuel eût été, selon moi, *un grand malheur* ⁽¹⁾.

« Je partage vos sentiments sur la présence des commissaires belges à Paris, et quand le ministère aura les nerfs calmés, je vous prierai de renouveler vos instances.

« Ici nous allons *fort bien*, l'opposition est très-affaiblie ;....

(1) Il s'agit du ministère du 11 octobre 1832, qui venait d'être reconstitué sous la présidence éphémère du maréchal Mortier et du vote approubatif qu'il avait obtenu de la Chambre des députés. Voir *Histoire de dix ans*, t. IV, chap. VII.

La proposition du ministre des finances pour des centimes additionnels est en quelque sorte éventuelle, mais il n'y a pas de mal à montrer à l'Europe que la Belgique est déterminée à se défendre et qu'elle en a les moyens. Il n'y a rien de notre part d'agressif dans cette démarche, mais la Hollande fait toutes sortes de fantasmagories avec ses miliciens ainsi que la *schutery*; tout ce que nous voulons est de rester dans nos armements au *niveau* de la Hollande. La santé de la reine se soutient bien, et nous ne pouvons que prier le ciel qu'elle puisse continuer ainsi. Mon beau-frère nous reste jusqu'à lundi.... Toujours avec les mêmes sentiments pour vous.

« LPLD. »

* *Le même au même.*

(Extrait.)

« Bruxelles, 20 décembre 1834.

« Je réclame aujourd'hui toute votre activité contre le projet que parait avoir la Hollande de caser ses fonds en France. — Vous voyez, je suis sûr, aussi bien que moi, tout ce qu'il y aurait de fâcheux dans la réussite de cette tentative hollandaise. — Primo, je dois dire que les Hollandais eux-mêmes sont fort inquiets de leurs finances, et qu'il y a des membres des états généraux qui trouvent la marche du roi tellement périlleuse qu'ils ont vendu leurs fonds. Le Hollandais est de fait et de sentiment l'avant-garde de la Sainte-Alliance et l'ennemi le plus actif de l'ordre actuel des

choses en France. Il importe donc au gouvernement français de faire de grands efforts pour empêcher que des écus français soient destinés à alimenter la guerre contre lui-même, et que la Hollande puisse faire peser sur la France les suites funestes de la politique de son roi. Je vous invite à faire les plus grands efforts pour faire échouer cette tentative. »

* *Le même au même.*

« Bruxelles, 13 mars 1835.

« Je profite du départ d'un courrier sûr pour vous écrire quelques lignes et pour vous mettre un peu au fait de la politique en général. Nos relations avec l'Angleterre sont très-satisfaisantes et très-bonnes. Je me suis beaucoup occupé à détruire chez le duc de Wellington l'idée qu'il paraissait avoir que la Belgique était déterminée à rester dans son *statu quo* actuel. Cette idée est encore un reste des opinions que le duc a eues comme membre de l'opposition, car certes s'il avait le temps d'examiner soigneusement les documents existants, il pourrait se convaincre que depuis quatre ans la Belgique n'a cessé de donner non-seulement des assurances, mais des preuves de son bon vouloir. Le duc paraît croire que le roi Guillaume est véritablement disposé à en finir, qu'il sent que sa position doit empirer de plus en plus, et qu'aucune puissance de l'Europe ne se compromettra facilement dans le seul but de reconstruire le royaume des Pays-Bas comme il existait avant 1830. Le duc déve-

loppe cette idée avec beaucoup de sagesse. Mais il me semble qu'il ne tient pas assez compte de l'entêtement du roi Guillaume et de sa passion, deux choses dont il a cependant donné de fréquentes preuves. La position de la Belgique est donc actuellement celle-ci :

« Elle est tenue de négocier si on lui fait des offres raisonnables, et il est de son intérêt de tâcher généralement de donner cette impression aux puissances étrangères. Cependant l'expérience des quatre années de négociations doit être notre guide dans les circonstances actuelles. C'est pour cela que le gouvernement belge doit rester ferme sur la base du procès-verbal qui a été le dernier acte de la conférence en 1833. Ce procès-verbal déclare qu'il ne peut être de nulle utilité de discuter les autres points litigieux tant que la Diète germanique et les agnats de la maison de Nassau n'auront pas donné leur assentiment à l'arrangement territorial.

« Dans cette décision se trouve la seule possibilité de parvenir à une solution des affaires hollando-belges, puisque les petites questions qui se rattachent plutôt à l'exécution du traité embrouilleraient tellement les affaires qu'il dépendrait du roi Guillaume de nous mettre dans la position la plus embarrassante. Mon intention reste donc de ne pas quitter la seule base claire et intelligible, quels que puissent être les efforts diplomatiques pour nous en faire sortir. J'ai lieu de croire, d'après des nouvelles assez récentes de La Haye, qu'effectivement la politique de ce cabinet serait de tâcher plutôt de changer le *statu quo*, de le rendre plus onéreux pour la Belgique, sans pour cela faire un pas pour la conclusion du traité définitif. L'habileté avec laquelle le roi Guillaume a fait manœuvrer la Diète et les agnats, qui,

à volonté, se sont trouvés disposés ou non disposés à venir à un arrangement selon que sa politique l'exigeait, me rend ces nouvelles très-probables.

« Cet aperçu général de notre politique extérieure pourra vous servir dans les entretiens que vous pourriez avoir avec les ministres français. La France s'y trouve autant, sinon même plus intéressée que nous-mêmes. Les cours du Nord pourraient, en se servant des difficultés actuellement inhérentes à la négociation hollando-belge, parvenir à aigrir les relations entre la France et l'Angleterre.

« Il importe donc extrêmement au gouvernement français que la marche de cette affaire soit claire, conséquente et juste.

« Relativement à la construction d'une forteresse dans la Campine, le gouvernement anglais a paru vouloir y voir un symptôme de détermination de notre part de ne pas négocier. J'espère que nous sommes parvenus à nous justifier sur ce point, et nous avons obtenu même du duc la reconnaissance du principe que des constructions de cette nature étaient des affaires intérieures dont un pays indépendant ne pouvait être que lui-même juge. J'ai cru utile de vous dire quelques mots sur cette affaire, puisqu'il est probable qu'elle sera bientôt portée à la Chambre, et que je la considère comme importante pour le bien-être et l'indépendance du pays....

« LPLD. »



X

PORTUGAL.

(Page 74.)

** Le roi Léopold à M. Le Hon.*« Ostende, le 1^{er} septembre 1836.

« Veuillez faire parvenir l'incluse à M. Thiers ; il m'avait écrit qu'il ne serait à Paris que jusqu'au 2 ou 3 septembre. S'il était parti, vous lui enverrez ma lettre dans son nouveau séjour. La Péninsule est bien triste, Dieu le sait, pour tout le monde, et je ne suis pas sans inquiétude pour le Portugal.

« Ici tout est tranquille, hors la régence de Gand, guidée par le *Messenger* ; ils se conduisent très-follement.

« Je finirai en vous réitérant les sentiments que je vous porte toujours.

« LPLD. »

** Le roi Léopold au général Goblet.*

« Laeken, le 29 octobre 1836.

« En arrivant hier au soir, j'ai trouvé votre dépêche du 26, et vous aurez déjà mes dépêches du 27, quand cette lettre vous parviendra. Au moment de dîner, j'ai reçu une lettre de Palmerston, du 25. Elle est bien et se résume en ceci :

« La reine (dona Maria), pour changer de système et de ministres, doit être à l'abri de dangers personnels ; elle ne peut l'être qu'à Belem : nous ne pouvons pas lui envoyer de marins à Necessidad. » Je partage cette opinion que la reine fasse une promenade à Belem et qu'elle y reste, et demande à l'amiral (anglais) une garde pour la défendre. Aussitôt qu'elle aura cette garde, nous aurons l'Angleterre engagée, car ils ne pourront plus reculer, et ayant encore des vaisseaux français à côté d'eux, ils auront honte de se laisser dominer par quelques mauvaises canailles qui, du reste, n'oseront certes pas attaquer des troupes anglaises. C'est dans ce sens qu'il faut agir et que je vous prie d'écrire à Vande Weyer (').

• Je n'ai que quelques instants ; comme je désire faire partir votre homme pour Anvers ce soir, je dois donc être court. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les dépêches de Vande Weyer : il me semble que les choses s'engagent bien. Les ultra-libéraux en Portugal.... devraient sentir que, s'ils ne se réconcilient pas avec la reine, don Miguel triomphera et qu'il fera prendre et fusiller tous ceux qui seront restés dans le pays. C'est là *l'intention* de don Carlos qui, selon moi, aura de grands succès. J'ai eu le bonheur d'apprendre cela, et cette crainte peut, si l'on réussit à l'imprimer aux ultra-libéraux, les faire revenir aux deux reines, et qui, Dieu le sait, mèneraient ces messieurs bien doucement.

« J'ai, dans ma lettre de Paris et celle que je joins aujourd'hui pour lord Palmerston, tâché de lui faire comprendre

(') M. Vande Weyer, ministre plénipotentiaire de Belgique à Londres, avait été chargé d'une mission spéciale près de la reine dona Maria.

le danger que le ministère court si don Miguel est rétabli en Portugal. Les libéraux portugais lui en donneront les moyens. Que diront alors les radicaux anglais? La chose selon moi ne peut pas finir autrement.

« Vande Weyer, en rendant compte des plans de Saldanha ⁽¹⁾, développe la marche des choses comme elle me paraît devoir être. Adieu; poussez lord Palmerston et tenez ferme, tâchez toujours de savoir s'il approuve l'idée de Saldanha pour les Belges à envoyer.

« Je fais des vœux pour votre succès et vous porte les sentiments que vous connaissez.

« LPLD. »

** Le général Goblet au roi des Belges.*

(Extrait.)

« Londres, le 8 juillet 1837.

« En cessant de parler de l'Angleterre on en vint à la France : l'éloge de la conduite prudente et courageuse du roi ne fut de la part du duc de Wellington qu'une répétition de ce qui se trouve dans toutes les bouches. Sa Grâce a la plus haute idée du caractère, de l'esprit et des résultats de l'éducation du duc d'Orléans.

« Nous en vinmes enfin au Portugal, et ce que j'ai retenu de plus positif dans tout ce que m'a dit un homme qui l'a en quelque sorte organisé, c'est qu'à certaine époque on

(¹) Le maréchal Saldanha, qui s'était élevé en combattant vaillamment pour don Pedro et dona Maria.

était parvenu à faire payer à cette nation, sans exactions ni charges accablantes, un revenu de trois millions de livres sterling; qu'à cette époque l'Angleterre payait au Portugal comme subsides deux autres millions et qu'on y disposait d'une armée de ligne de 50,000 hommes et, en outre, de 50,000 hommes de milice, armés et équipés, dont aussi on faisait usage et qui valaient mieux que les armées régulières de l'Espagne à cette époque.

« Voilà des données sorties de la bouche d'un homme bien positif. — Mais alors, disait-il, il y avait un gouvernement et maintenant il n'y en a pas. Les hommes ne sont pas créés pour se diriger eux-mêmes; ils doivent être conduits : remplissez, ajouta-t-il, ce parc qui est devant nous d'une agglomération d'hommes, dites-leur : tirez-vous d'affaire, et à l'instant même ils s'entre-déchireront et ne tarderont pas à s'anéantir.

« D'après ce que j'ai pu juger, le duc a peu d'espoir dans l'avenir du Portugal, et il en est fort peiné.

« C'est hier, Sire, que M. Vande Weyer ⁽¹⁾ et moi nous avons pu causer avec lord Palmerston, que j'avais déjà vu plusieurs fois. La conversation a été longue : nous avons agité quelques-unes des éventualités prochaines, la confiance de Votre Majesté m'en faisait un devoir, et je l'ai rempli.

« Je ne dirai pas que j'ai retrouvé le ministre tel qu'il était à la fin d'octobre 1836; loin d'avancer il a reculé pour se replacer dans ses opinions de la mi-septembre de la même année. Je puis résumer ce qu'il nous a exprimé en disant que, dans sa manière de voir, les ministres anglais et belges

(1) Il était revenu de Lisbonne et avait repris son poste à Londres.

sont à Lisbonne pour donner au prince les meilleurs conseils possibles dans toutes les circonstances qui peuvent surgir ; mais qu'ils doivent s'abstenir de faire naître ou d'étouffer tout ce qui peut être relatif aux démêlés intérieurs du Portugal. Ils doivent voir tous les partis et n'être d'aucun.

« Quant aux événements qui ne seraient pas exclusivement intérieurs, j'ai demandé nettement, si, dans une circonstance analogue à celle qui s'est présentée sous Canning, en 1826, on agirait comme Canning, et l'on m'a catégoriquement répondu : non ! en ajoutant que l'on commencerait par examiner.

« J'en ai conclu qu'au lieu de désirer une occasion d'intervenir, on la redoutait, et que les prétextes, quelque légitimes qu'ils pourraient être, ne seraient point saisis ; j'en ai même reçu la déclaration. On fera usage du *casus fœderis*, non quand la chose sera possible, mais quand il sera impossible de s'y soustraire.

« Voilà le dernier mot que j'ai reçu avant le départ de lord Palmerston, que je ne verrai probablement plus avant de quitter Londres. Le ministre m'a d'ailleurs exprimé d'une manière bien positive toute la satisfaction qu'il éprouvait de me voir partir sur-le-champ pour Lisbonne.... »



XI

TRAITÉ DU 19 AVRIL 1839.

(Page 80.)

Louis-Philippe au roi des Belges.

« 8 décembre 1838.

« Il faut bien vous le dire, les déplorables adresses de vos Chambres, l'appui et les votes que leur ont donnés vos ministres, l'armement dont tout cela est accompagné, ont amené la crise à cet état violent que je vous ai toujours annoncé et que dès le mois de mai dernier j'avais chargé Van Praet de vous écrire de la manière la plus forte et la plus impressionnante. J'ai toujours cru qu'il n'y avait que la fixation de la dette sur laquelle nous pussions espérer quelque succès, parce que là l'équité était de notre côté, tandis qu'elle était évidemment contre nous dans la question territoriale. Il y a plus, je la croyais d'abord sans intérêt réel, et ensuite aussi impossible à soutenir en arguments que par la force des armes. Aussitôt que le roi des Pays-Bas a demandé à signer le traité des Vingt-quatre articles, je vous ai averti que c'était de lui seul qu'on pouvait peut-être espérer l'abandon de quelque fraction du territoire du Limbourg par une concession d'argent; que je doutais beaucoup que cela fût possible et que les puissances s'y prêtassent, et que, dans mon opinion, il était préférable de ne s'attacher qu'à la réduction de la dette, puisque dans l'état tant du traité que du possessoire, ce qu'on pouvait se flatter que le roi de Hollande serait tenté d'abandonner pour de l'argent,

était insignifiant, illusoire, et que la reproduction de la question territoriale pouvait tout gâter, tout embrouiller, sans nous présenter aucun avantage réel quelconque, ni la chance même de succès pour les petites fractions aussi insignifiantes qu'inutiles sur lesquelles seules il était possible d'élever quelques prétentions. — Vous vous rappelez sans doute ce que nous avons dit tant de fois dans nos longues conversations sur l'impossibilité matérielle de défendre militairement le territoire non compris dans les limites tracées par les Vingt-quatre articles, et il faut convenir que, sauf peut-être la très-petite portion du Limbourg, limitrophe de la province de Liège sur la rive droite de la Meuse, la conférence ne pouvait guère tracer d'autres limites entre la Hollande et la Belgique, que celles qu'elle leur a assignées, même sans prendre en considération les changements pour le Luxembourg, prescrits par les Dix-huit articles et remplacés, selon moi, très-avantageusement pour la Belgique, par la délimitation réglée définitivement dans les Vingt-quatre articles. — En effet, ces territoires partagés par leur situation en trois parties distinctes, séparées et isolées les unes des autres, sur l'immense étendue de notre frontière de l'est, depuis Venloo jusqu'à Luxembourg, présentent par là même une impossibilité absolue de les défendre tous, et surtout de les défendre à la fois. Combien cette considération n'est-elle pas fortifiée quand on voit que chacune de ces trois portions de territoire contient une forteresse, dont la moins importante de toutes (Venloo), tant par sa position géographique que par sa force matérielle, est la seule qui soit dans vos mains, et dont les deux autres (Maestricht et Luxembourg), vingt fois plus importantes, sont dans les mains de ceux que vous auriez à combattre. Il est donc

évident que Venloo est plutôt un embarras qu'une utilité pour la défense, puisque tout le parti que vous pouvez en tirer est d'y laisser une garnison abandonnée à ses propres forces; que quant au territoire derrière Maestricht avec cette grande place à cheval sur la Meuse, ce territoire resserré entre la Meuse, Maestricht et la frontière prussienne d'Aix-la-Chapelle, est absolument *indéfectible*, et que le corps d'armée belge qui entreprendrait de s'y maintenir ne pourrait pas y réussir, et enfin le territoire absolument dépourvu de places qui reste au grand-duché de Luxembourg, n'est presque que le rayon stratégique de la forteresse, et qu'il paraît chimérique, surtout en considérant son éloignement du centre de vos ressources et de vos forces, de le défendre contre des attaques surtout d'une forteresse telle que celle de Luxembourg. Il faut donc reconnaître qu'en se bornant à la seule défense de ces territoires, la Belgique n'aurait pas même un champ de bataille et ne pourrait pas s'opposer à leur occupation. — Aussi ce n'est que la garantie de la force morale de la France et de l'Angleterre qui a seule pu empêcher les puissances d'effectuer cette occupation, et ici il convient de se rappeler dans quelle vue et pour quel motif la convention du 24 mai 1833, qui a créé cette garantie, a été conclue. Elle a été conclue comme un moyen de coercition contre la Hollande, en la plaçant par cette convention dans une position plus désavantageuse, tant qu'elle se refuserait à signer le traité, que celle qu'elle obtiendrait en le signant; mais cette convention n'a jamais eu ni pu avoir pour but ou pour objet de donner des avantages à la Belgique ou d'en enlever à la Hollande. Lillo et Liefkenshoeck occupés par les Hollandais n'en appartiennent pas moins à la Belgique que Venloo, Ruremonde, Fauquemont, etc., n'en

appartiennent à la Hollande, quoique occupés par les Belges. Voilà le droit reconnu par vous et même accepté par les Chambres belges. A présent, voyons la pratique. Nous avons chassé les Hollandais d'Anvers à coups de canon, mais nous ne sommes pas sortis des limites assignées à la Belgique par les Vingt-quatre articles. Le cas est d'autant plus fort que le roi des Pays-Bas possédait la citadelle d'Anvers en vertu de traités antérieurs dont il n'avait jamais consenti la révocation, tandis que, pour la Belgique, c'est précisément le contraire, puisqu'elle n'a aucun titre quelconque à opposer à ceux qu'on peut faire valoir contre elle, et qu'elle a accepté envers les cinq puissances les limites assignées à son existence comme État indépendant, et admis comme tel dans la grande famille européenne. Aussi que pouvons-nous répondre à ceux qui nous disent : « Nous ne voulons faire à la Belgique que la même amputation que vous avez faite à la Hollande avec bien moins de droits et de titres que nous n'en avons envers la Belgique. » Je ne verrais d'autre réponse que la convention du 24 mai 1833, s'il était possible de soutenir que l'acceptation des Vingt-quatre articles par le roi des Pays-Bas n'a pas, de droit et de fait, anéanti cette convention ; et d'ailleurs, cette position serait d'autant plus insoutenable, que quand même nous aurions recours à des arguties que je ne conçois pas, et dont je ne conçois pas davantage quels seraient le but et l'intérêt, nous savons que les deux parties contractantes, l'Angleterre et la Hollande, n'en veulent plus, et que par conséquent il serait absolument impossible de la prolonger. Il ne nous resterait donc d'autre ressource qu'une déclaration de guerre, et jamais il n'y en aurait eu ni de plus absurde ni de plus injuste. — Aussi, mon cher frère, vous savez que dès l'in-

stant où j'ai eu connaissance de la demande du roi des Pays-Bas d'être admis à signer le traité, je vous ai conjuré de ne vous occuper que de la réduction de la dette et de l'affranchissement des arrérages; et je vous ai dit que là vous pourriez réussir, parce que c'était une question particulière entre la Hollande et la Belgique, mais que vous n'aviez aucune chance dans la question territoriale, qui était une question européenne, et je m'étais flatté que vous en étiez convaincu, lorsque l'explosion de vos Chambres est venue tout gâter, et amener les humiliations inévitables qui résultent toujours de la tentative d'une résistance qu'on n'a ni droits ni moyen de soutenir. Je crois même que nous sommes heureux d'avoir obtenu auparavant une réduction de la dette et l'affranchissement des arrérages; car quelque juste que fût l'un et l'autre, c'était contraire à la lettre du traité. Quoi qu'il en soit, il faut prendre l'affaire où elle en est, et elle est arrivée à un point aussi pénible pour moi que sérieux pour vous. — Vous saurez par le comté Molé, qui vous écrit en ce moment, et qui adresse une dépêche à M. Sérurier ⁽¹⁾ pour l'information de votre gouvernement, quel est l'état des choses à Londres, et à quoi nous en sommes arrivés. Vous m'avez toujours dit que je pouvais m'en fier à vous pour ne pas attirer sur nous la tempête ou la guerre. Eh bien! c'est cela que je viens réclamer de vous. Je ne vois qu'un seul moyen de conjurer l'orage, c'est que vous fassiez déclarer par votre plénipotentiaire que vous êtes prêt à adopter les modifications proposées par la conférence, si elle consent à réduire la dette de la moitié de la différence qui reste encore entre le chiffre de 3,800,000 flo-

(1) Ministre de France, à Bruxelles.

rins, et les 5,000,000, c'est-à-dire 600,000 florins; en sorte que la fixation fût établie à 4,400,000 florins annuellement, et de renoncer par conséquent à toute tentative, et en vérité à toute illusion sur la question territoriale. Tel est le meilleur conseil que je puisse vous donner, et il part de ma conviction intime, et, je puis le dire, de la tendre affection que je vous porte, de celle que vous me connaissez pour ma fille bien-aimée et pour vos chers enfants, dont je vous recommande de ne pas gaspiller l'avenir en poursuivant des chimères. Je ne sais si ces 600,000 florins pourront encore s'obtenir; je n'en désespère pas, et Dieu sait que nous ferons de notre mieux pour vous y assister; mais si cela échouait, mon opinion est que vous devriez passer outre et signer tout de même; car la prolongation de votre résistance actuelle ne peut pas sauver ces malheureuses fractions de territoire que personne ne peut défendre, et dont l'envahissement par la force peut amener l'annulation des traités, et par conséquent ne plus nous laisser d'autre moyen que la guerre pour empêcher l'envahissement de la Belgique elle-même, auquel nous nous opposerons toujours de toutes nos forces; mais vous m'avez dit que vous nous préserveriez de ces extrémités et je compte sur votre sagesse, sur votre esprit si clairvoyant et si élevé, pour vous préserver vous-même et votre famille, si chère à mon cœur, de tous les maux qu'elles attireraient à leur suite. »

Le même au même.

« Paris, mardi 11 décembre 1838.

« MON TRÈS-CHER FRÈRE ET EXCELLENT AMI,

« J'étais hier au conseil quand j'ai reçu votre lettre d'avant-hier, avec les incluses, ce qui m'a empêché de vous les renvoyer tout de suite, mais vous les trouverez ci-jointes. Je vous remercie infiniment de m'avoir communiqué la lettre de lord Palmerston. Je dois vous répéter que je vois la chose tout à fait sous le même point de vue que lui, et, dans ma conviction, les conseils qu'il vous donne sont les seuls que vous puissiez raisonnablement suivre. L'opinion qui vous pousse à une résistance que vous ne pouvez pas soutenir, sera la première à vous abandonner, et à taxer d'humiliation et de lâcheté le résultat que cette tentative ne pourrait manquer d'amener à sa suite. Ceux qui vous applaudissent pour vous entraîner dans le torrent des illusions au moyen desquelles ils se flattent d'allumer la guerre, feront des armes contre vous de toutes les concessions que vous aurez faites à ces chimères ou à leurs sinistres projets; car ce qu'ils veulent au fond c'est la guerre, la révolution et le bouleversement général. Selon moi, en suivant les conseils que vous donne lord Palmerston, non-seulement vous ne feriez rien de contraire aux intérêts de la Belgique, mais je pense positivement que ce n'est qu'en suivant la marche qu'il vous indique que vous pouvez éviter de les compromettre gravement. Le temps presse, mon cher frère, nous voilà déjà obligé de vous demander de préciser catégoriquement ce qui vous empêcherait d'adhérer au traité

que vous avez précédemment signé et que vos Chambres ont approuvé, et de nous informer d'une manière précise des changements que vous voudrez qui y fussent faits. Le vague où vous vous êtes tenu à cet égard ne peut pas se prolonger davantage; car vous sentez bien qu'il serait inadmissible que vous disiez : *Je ne veux plus du traité que j'ai signé, mais je ne vous dirai pas pourquoi je n'en veux plus.* Il faut donc que vous vous expliquiez nettement, et, devant vous expliquer, je ne crois pas que vous puissiez dire autre chose que ce que vous conseille lord Palmerston.

« Je ne crois pas que, soit par les négociations, soit par la force des armes, vous puissiez empêcher l'occupation des territoires non compris dans les limites tracées par les Vingt-quatre articles, et je ne crois pas que la force militaire quelconque, qui les occupera, franchise les susdites limites. Non, elle les respectera soigneusement, tout comme nous les avons respectées nous-mêmes en sens inverse, quand nous avons assiégé la citadelle d'Anvers. On sait très-bien que la France ne souffrira dans aucun cas une invasion en Belgique, et personne ne s'y frottera; mais on sait aussi que la France veut l'exécution des traités et le maintien de la paix générale, et je crois que c'est en vain que vous vous flattez d'échapper de la part des puissances à des mesures auxquelles nous n'aurions rien à dire, et qui seraient par conséquent préférées à des tentatives d'invasion contre lesquelles tout le poids de la France se lèverait à l'instant. Je crois que ces mesures seraient un blocus rigoureux depuis Luxembourg jusqu'à la mer en y comprenant l'Escaut que la Hollande fermerait hermétiquement, même quand, pour s'en donner la grâce, elle aurait évacué Lillo et Liefkenshoek dont elle n'a pas besoin pour effectuer le blocus. Il ne

resterait donc que le port d'Ostende dont la marine hollandaise entreprendrait probablement le blocus sans que l'Angleterre elle-même eût à s'en mêler : car cela rentrerait dans le droit commun des nations. Je crois pouvoir en appeler à vous-même en disant que cette position ne serait pas tenable pour la Belgique.

« Quant à la demande d'une extension de territoire au moyen d'un sacrifice pécuniaire, c'est-à-dire d'un rachat, je ne crois guère à son succès, et je crois plutôt que si elle réussissait, ce que vous acquerriez ne compenserait pas pour la Belgique ce qu'elle aurait payé pour l'avoir. Un projet d'échange ajouté à une offre pécuniaire en rendrait probablement le succès moins difficile; mais la ville de Werdt dont vous me parlez est bien au nord de la ligne de démarcation qui part de la Meuse *au-dessus* de Wesem, et qui est dirigée sur la pointe la plus méridionale du Brabant hollandais, c'est-à-dire au sud de Locmel. Je viens de le vérifier sur la carte de Ferraris où les anciennes possessions sont bien marquées. J'avoue que je ne vois pas plus ce que vous pourrez donner en échange que ce que vous aurez à recevoir préférablement à ce qui se trouve dans les limites des Vingt-quatre articles. Dans mon opinion ce n'est plus qu'en demandant une démarcation plus précise de ces limites que vous pouvez avoir une chance d'obtenir quelques villages ou les mines de la *Calumite*, mais je trouve que c'est déjà les acheter bien cher que de les payer au prix de la position où la levée de boucliers de vos Chambres a achevé de vous placer. Je crois que vous devez prendre un parti tranché, et cela le plus vite que vous pourrez. C'est en vérité le seul moyen de vous en tirer.... »

Le même au même.

« Paris, mardi 18 décembre 1838.

« **MON TRÈS-CHER FRÈRE ET EXCELLENT AMI,**

« Vous êtes bien bon de craindre que le tourment que me cause l'affaire hollando-belge ne prenne sur ma santé. Je vous assure qu'il n'en est rien et que je me porte à merveille; mais, mon cher frère, je vous avoue que je suis fort inquiet et surtout profondément affligé de voir que mes avertissements et mes conseils n'aient pas produit plus d'effet. Déjà, nous avons dû recourir à une demande officielle adressée à votre gouvernement, à laquelle il ne nous a pas fait attendre la réponse la plus négative, et, quoi qu'il puisse m'en coûter de donner un pareil avis, je dois vous avertir que nous ne pouvons pas nous contenter de ces réponses-là. Je sais que dans l'opinion des révolutionnaires belliqueux, qui vous poussent à la guerre pour mieux assurer votre perte, ils disent : « Eh bien ! forçons Louis-Philippe à déclarer qu'il nous abandonne. S'il ne l'ose pas, nous triomphons et nous avons la guerre; mais s'il l'ose, alors nous déverserons sur sa tête tout l'odieux de cet abandon, et nous ne parlerons que des grandes prouesses que nous aurions faites si la France ne nous avait pas manqué. »

« Voilà, mon cher frère, ce que je sais bien qui m'attend de leur part; voilà la récompense qui m'est réservée pour avoir soutenu et défendu, comme je l'ai fait, et votre couronne, et l'indépendance et tous les intérêts de la Belgique, sans me laisser dégoûter par l'ingratitude des Belges, ni intimider par leur extravagance. C'est à vous à voir si vous

croyez de votre devoir de me laisser seul dans cette position; mais, quant à moi, mon parti est pris. Je crois de mon devoir de les braver et de faire signer le protocole, et je vous avertis donc de nouveau qu'il le sera. Cependant, nous résisterons à la signature immédiate; nous prenons encore un délai qui, quoique bien court, vous laisse un peu de temps pour réfléchir définitivement sur ce que vous allez faire, et pour agir autour de vous, et faire comprendre le véritable état des choses.

« Quant à moi, mon cher frère, je ne vous ai jamais caché que je regardais les clauses territoriales comme *obligatoires* pour moi, pour vous et pour vos Chambres qui ont adopté ou consenti le traité du 15 novembre 1834, par une loi qu'elles ont votée et que vous avez sanctionnée. Nul ne peut disconvenir que le traité conclu par les cinq puissances entre elles et par elles avec vous, ne soit obligatoire pour les six parties contractantes dans tout ce qui regarde leurs rapports mutuels. Aussi, n'est-ce que sur la fixation de la dette que j'ai jamais cru qu'il fût possible de faire revenir, parce que c'était la seule question qu'on pût considérer comme afférente exclusivement aux rapports particuliers entre la Belgique et la Hollande, qui, n'ayant pas voulu signer le traité, ne pouvait pas en réclamer les garanties.

« Cependant cette dernière augmentation n'a pas même été admise dans son entier par quatre des puissances signataires du traité, et ce n'est qu'au moyen d'autres prétextes qu'elles ont consenti à grande peine à effacer les arrérages et à réduire la dette sous la condition de l'abandon de la liquidation du syndicat.

« N'oubliez pas que voici l'argumentation des puissances, et que même celles de la Russie et de la Diète germanique

vont encore plus loin. La Belgique tout entière, cédée par la France, a été incorporée dans le royaume des Pays-Bas, créé dans le Congrès de Vienne, par les traités de 1814 et de 1815, en faveur de Guillaume de Nassau et de ses descendants. En 1830, les cinq grandes puissances, reconnaissant que le maintien de la paix générale, etc., rendait nécessaire que la Belgique fût séparée de ce royaume, et qu'elle fût érigée en royaume indépendant, ce qu'elle n'avait jamais été à aucune époque, n'ont pas cru devoir attendre que le roi Guillaume y eût consenti, et elles ont procédé à régler les clauses, conditions, etc., de cette séparation, et la délimitation du nouveau royaume, afin de faire ensuite accepter le tout par le roi Guillaume et par le prince destiné à occuper le trône de la Belgique. Il résulte de ces prémisses que toutes les portions des provinces belges du royaume des Pays-Bas, selon la délimitation des traités de 1814 et de 1815, qui ne sont pas spécialement assignées à la Belgique par le traité du 15 novembre, appartiennent encore de plein droit à la Hollande, puisque c'est la Hollande qui doit vous céder toute l'étendue de votre royaume, et non pas vous qui cédez à la Hollande les portions de territoire que vous n'avez occupées que par tolérance, ou tout au plus à titre provisoire, dans la seule vue de *coercer* le roi de Hollande et de le tenir, jusqu'à ce qu'il eût signé le traité, dans une position plus désavantageuse que celle où il serait placé après l'avoir signé.

« Mon cher frère, l'heure de la poste, qui approche, m'avertit de finir, parce que je crois pressant que ma lettre vous parvienne plus tôt que plus tard.

« Je la recommande donc à vos sérieuses méditations. Songez que vous avez affaire à deux genres d'ennemis, ceux

qui veulent briser votre couronne par la guerre et la révolution du monde, et ceux qui voudraient tout simplement détruire un royaume qui leur parait destiné à devenir un foyer de guerre et de démagogie, et qui seraient charmés d'en faire agréer le partage à la France. Vous connaissez mes sentiments, et je crois vous en avoir donné quelques preuves, mais ce que je vous dis-là n'est pas dit en l'air.

« Je n'ai plus que le temps de vous embrasser de tout mon cœur, et de vous répéter combien je vous aime, et que je suis pour la vie votre bien dévoué frère, beau-père et fidèle ami.

« LOUIS-PHILIPPE. »

(Revue rétrospective ou Archives secrètes du dernier gouvernement. (Paris, Paulin, éditeur, 1848, in-4°), passim.

* *Le roi Léopold à M. Le Hon.*

« Le 12 janvier 1839.

« Veuillez donner connaissance au Roi de la note qui a été envoyée à la conférence et de la latitude donnée à M. Vande Weyer. Le meilleur est d'envoyer les papiers en question à la reine des Belges, qui les communiquera au roi. Je n'ai que le temps de vous écrire cela.

« LPLD. »

* *Le même au même.*

« Le 21 janvier 1839.

« Il est difficile de se former une opinion sur le définitif; pour pouvoir le faire, j'attends aussi l'arrivée de Van Praet qui sera de retour dans la semaine.

« Tenez-moi au courant de ce qui se passera relativement à la formation du ministère. S'il devait être bien composé, peut-être nous serait-il encore de quelque utilité... J'espère que vous et votre famille ne souffrez pas de ce vilain hiver, je fais toujours des vœux bien sincères pour vous.

« LPLD. »

* *Note du roi Léopold à M. de Decker, ministre de l'intérieur.*

(Extrait.)

« 22 décembre 1855.

« J'ai sauvé à ce pays-ci les arrérages de la dette. On trouvait, et le duc de Broglie m'avait maintenu que, quelle que serait la modification pour la dette, ce qui était dû *avant cette modification* devait être payé. Dix ans à 8,500,000 florins font *85,000,000 de florins*. La dette n'a été réduite que par ma volonté, par ma détermination à ne pas consentir à la dette que le traité du 15 novembre 1834 avait établie. Le capital en quinze ans est de 45,000,000, sans compter que l'on payerait à l'heure qu'il est les 3,000,000 de plus. J'ai les documents qui prouvent que cela

est ainsi. Il est indispensable de dire ces sortes de choses de temps en temps au pays; les intérêts particuliers d'un chacun font que ces sortes de choses, passablement importantes cependant, s'effacent totalement de la mémoire des gens.... »

XII

MARIAGE DE LA REINE VICTORIA AVEC LE PRINCE ALBERT.

(Page 88.)

Le roi des Belges à la reine Victoria.

(Traduction.)

« Laeken, 8 octobre 1839.

« Ma bien chère Victoria, vos cousins seront eux-mêmes porteurs de cette lettre. Je les recommande à votre *bienveillance*. Ce sont de bonnes et honnêtes créatures, qui méritent votre sympathie, qui n'ont rien d'affecté, mais sont réellement sensibles et dignes de confiance. Je leur ai dit que votre grand désir est qu'ils soient entièrement à leur aise avec vous.

« Je suis sûr que si vous avez quelque chose à leur recommander, il seront très-heureux de l'apprendre par vous....

« Ma chère Victoria,

« Votre oncle très-dévoué.

« LÉOPOLD. »

La reine Victoria au roi des Belges.

(Traduction.)

« Windsor-Castle, 15 octobre 1839.

« Bien cher oncle, cette lettre, j'en suis sûre, vous fera plaisir, car vous avez toujours montré un vif intérêt à tout ce qui touche mon bonheur. Ma décision est bien prise et je l'ai dit ce matin à Albert. La vive affection qu'il m'a témoignée en l'apprenant m'a donné un grand plaisir. Il me paraît la perfection même, et je pense que je puis compter sur un bien grand bonheur avec lui. Je l'aime plus que je ne puis dire et je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour lui rendre ce sacrifice, car je comprends que c'en est un, pour le lui rendre aussi faible que possible. Il paraît avoir un grand tact, chose bien nécessaire dans sa future position. Ces derniers jours se sont passés comme un rêve et j'en suis si agitée que je ne sais comment vous écrire, mais je me sens bien heureuse. Il est indispensable que cette détermination ne soit connue que de vous et de l'oncle Ernest ⁽¹⁾, jusqu'à la réunion du Parlement, car autrement on pourrait me reprocher de n'avoir pas convoqué le Parlement pour la lui faire connaître.

« Lord Melbourne, que j'ai naturellement consulté sur toute cette affaire, approuve entièrement mon choix et exprime une grande satisfaction de cet événement qu'il pense de tous points désirable.

« Lord Melbourne a agi, comme il le fait toujours, envers moi avec la plus grande tendresse et la plus grande affec-

(¹) Ernest I^{er}, duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha.

tion. Nous croyons aussi, et Albert est de notre avis, que le mariage doit avoir lieu peu après la réunion du Parlement, vers le commencement de février.

« Je vous prie, très-cher oncle, de faire passer ces deux lettres à l'oncle Ernest, auquel vous recommanderez le silence le plus absolu, et vous lui expliquerez, ainsi qu'au fidèle Stockmar (¹), tous ces détails que je n'ai pas le temps de leur donner. Je pense que vous pouvez aussi en parler à Louise (la reine des Belges), mais n'en dites rien à personne de sa famille.

« Je désire garder ici les chers jeunes gens jusqu'à la fin du mois prochain. Le plaisir sincère d'Ernest me cause une grande joie. Il adore tant son cher Albert.

« A jamais, bien cher oncle,

« Votre nièce dévouée,

« V. R. »

(¹) Après l'avènement du roi Léopold, le baron de Stockmar l'avait remplacé comme conseiller près de la princesse Victoria. Il venait aussi d'accompagner le prince Albert dans son voyage en Italie.

XIII

NÉGOCIATIONS COMMERCIALES; PROJET D'UNION
DOUANIÈRE AVEC LA FRANCE.

(Page 99.)

** Le roi Léopold à M. Le Hon.*

« Bruxelles, le 5 novembre 1840.

« J'ai, depuis mon retour, traité la question agitée par le roi et le ministère français d'un traité de commerce et de douanes, et je vous communiquerai les résultats comme ils se présentent jusqu'à présent.

« Je ne peux pas vous cacher que la première impression était qu'il serait impossible de parvenir à un arrangement de cette nature, sans mécontenter d'une manière assez dangereuse les populations de notre pays. Vous savez que notre peuple est excessivement susceptible et il a conservé un souvenir très-fâcheux des vexations de l'Empire ainsi que de différents impôts impopulaires du roi Guillaume. M. de Muelenaere, qui connaît assez bien l'esprit des populations des Flandres, pense que ce sera surtout la régie du tabac qui offrira les plus grandes difficultés. Pour moi je crois que, si la Belgique sacrifiait sa part au revenu de la régie du tabac pour modifier ce qu'il y a d'odieux dans cet impôt, nous pourrions y parvenir sans pour cela exposer la France à perdre le revenu considérable qui lui revient de son impôt sur le tabac. Quand une fois on vous aura communiqué quelque projet de traité, je me réserve d'entrer plus ample-

ment dans l'affaire du tabac, qui, selon moi, sera probablement la plus difficile à résoudre. Après un examen bien consciencieux et bien impartial, nous sommes arrivés à la conviction que je vous avais déjà exprimée à Paris, qu'il est indispensable de donner au traité un caractère purement commercial, d'en éloigner toute clause qui serait d'une nature administrative, tout en donnant les garanties que la France a le droit d'exiger. Il faudrait, comme de raison, une homogénéité entière pour les droits de douane et il faudrait justifier vis-à-vis du gouvernement français la franche et loyale application de ces droits. Je ne veux pas entrer dans les détails administratifs avant de connaître les projets que vous ferez bien de demander à M. Duchâtel, ministre des finances; mais je crois d'une haute importance que vous preniez l'initiative pour lui faire comprendre dès le commencement quelles sont les choses qui devront être éloignées de tout projet si on désire le voir adopter. Si le gouvernement français veut suivre cette ligne de modération et de sagesse, je crois que nous pourrions parvenir à faire le traité en question, mais cela ne pourra être qu'en se conformant aux conseils et avis que vous lui avez déjà donnés. Je vous prie de me donner bientôt des renseignements sur ce qui se sera fait dans cette importante affaire. Il est important de savoir bientôt la tournure que l'affaire va prendre, je vous la recommande et je suis avec des sentiments bien sincères.

« LPLD. »

* *Le même au même.*

« Bruxelles, le 27 janvier 1841.

« J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre lettre du 25.

« Soyez persuadé qu'il nous est devenu IMPOSSIBLE, surtout dans la position actuelle de la grande politique de l'Europe, de faire autre chose avec la France qu'un *traité différentiel*. Il pourra être, ou un petit traité qui porterait sur deux ou trois branches d'industrie, ou bien un grand traité qui comprendrait l'ensemble des provenances des deux pays. Il faut une *ligne de douanes* entre les deux pays; il faut au reste de l'Europe une *preuve PALPABLE*, qu'il n'y a pas d'INCORPORATION. Les quatre autres puissances signataires de notre traité ⁽¹⁾, se sont déjà prononcées *contre* une *union* de douanes; elles déclarent que pareille union mettrait fin à la position que le traité nous assure; que notre neutralité cesserait de fait et de droit; que nous ne serions plus qu'une province française que les puissances ne respecteraient plus. Dans le pays, où l'on commence à comprendre l'importance de la neutralité, on veut son maintien, et la majorité s'opposerait de toutes ses forces à toute mesure qui y porterait atteinte.

« Un traité différentiel avec la France lui assurerait l'amitié de la Belgique tout aussi bien qu'une union de douanes, et dans l'état d'isolement où la France va rester *longtemps*, même si elle se réunissait en conférence avec les autres quatre puissances, cette amitié n'est pas à mépriser, d'autant moins que l'Allemagne nous fait beaucoup d'avances

(1) Le traité du 19 avril 1839.

extrêmement bienveillantes et que j'ai lieu de croire sérieuses et sincères.

« Pour vous expliquer plus clairement mes idées, je vous joins copie de quelques notes que j'avais données l'année dernière à M. Thiers.

« Je vous recommande cette importante affaire; pour ne pas se faire d'illusion, il est indispensable de se pénétrer de l'*impossibilité* d'une *union* de douanes, mais qu'un traité différentiel, dans lequel les deux pays se créeraient une position spéciale, est non-seulement faisable mais peut devenir très-avantageux pour tous les deux.

« Je fais des vœux pour vous et votre famille, et je me plains de pouvoir vous exprimer combien je suis sensible aux preuves de dévouement et d'attachement que vous n'avez cessé de me donner.

« LÉOPOLD. »

* *Le même au même.*

« Le 28 janvier 1841.

« J'espérais pouvoir joindre les notes aujourd'hui, mais je vois qu'il faudra différents changements assez importants, et dès-lors je veux, en attendant, vous envoyer ces lignes comme avant-garde.

« Mon idée serait que toutes les provenances des deux pays seraient réciproquement libres, excepté, par exemple, le sel et le tabac; que les produits de l'industrie des deux pays le seraient également. Pour que les industries se trou-

vent dans une position conforme, la Belgique adopterait, pour les matières premières qui entrent dans différents objets, les tarifs français. Ces mêmes tarifs seraient adoptés pour tous les objets étrangers manufacturés.

Les régies françaises resteraient adoptées. Les régies resteraient cependant séparées et les tabacs, etc., n'entreraient pas en France. Aucune matière première venant de l'étranger ne pourrait être transportée d'un pays dans l'autre sans payer le droit établi par le tarif; la Belgique ne pourrait donc pas faire concurrence au commerce des ports français, ce qui donnera assez de satisfaction à ces ports qui craindraient Anvers. Je trace seulement des lignes bien générales, pour indiquer ma manière de voir la question, et je vous prie de me communiquer bientôt votre opinion sur tout cela. »

XIV

CONSPIRATION ORANGISTE.

(Page 99.)

* *Le roi Léopold à M. Le Hon.*

(Extrait.)

« Le 20 novembre 1841.

« Quand un gouvernement a, comme nous, les mains liées sur le dos, il n'y a pas de honte à l'avouer. Il n'y a pas également nulle honte à réclamer le secours, le cas échéant,

de ses alliés, quand on est entièrement sur le *piéd de paix*, et qu'on paye à un pays voisin la neuvième partie des revenus de l'État pour jouir de cette paix. J'ai quelque raison de croire que, si le complot avait réussi, le roi Guillaume aurait porté sa maison et la garnison qu'il a sous la main par bateaux à vapeur à Anvers. En y débarquant cinq à six mille hommes, ce qu'il pouvait faire dans les vingt-quatre heures, il était maître de la place, car l'Escaut n'est maintenant nullement défendu. Les moyens maritimes dont il dispose sont naturellement une force contre laquelle nous n'avons pas ombre de défense, et nous ne pouvons pas en pleine paix maintenir une garnison de dix à douze mille hommes à Anvers : c'est presque toute l'infanterie que nous avons.

« Le traité (') nous est bien nécessaire, et la France aussi ne peut compter sur de la tranquillité sur sa frontière du Nord qu'autant qu'elle fera ce traité. Rester comme nous sommes est matériellement impossible : ainsi si le traité ne se faisait pas, la France aurait à former une forte armée sur sa frontière, et en plus à se préparer à voir sortir de tout ce gâchis, à *tout instant, des cas de grande guerre* : le député trouverait cela **PEU AMUSANT**, avec les comptes à payer pour l'année dernière, etc. J'espère que nous terminerons notre grande œuvre heureusement et elle est sous votre direction en de bonnes mains.

« **LP.** »

(') Le traité de commerce.

*A.-R. Falck, ministre plénipotentiaire du roi des Pays-Bas
près la cour de Bruxelles, à C.-J. Van Assen.*

(Extrait.)

« Bruxelles, 26 mars 1842.

« In het oranje-complot is 'er dan eindelijk vonnis ende slag eeniglijk op *V. d. Meer* en *V. d. Sm.* ter houw gekomen. Ten onzen opzichte geloof ik gaarne dat de intentie der Belgische heeren steeds geweest is om alle schandaal te vermijden; maar nog zekerder ben ik van het ontbreken van alle wettige aanleiding tot schandaal. Alles heeft zich tot praatjes bepaald, zoo onbeduidend, dat 'er in de pleidooijen noch *pro* noch *contra* van gerept is.

« Van waar het geld gekomen wezen moge was voor eenige weken eene vraag, die nu en dan met een bedenkelijk gezigt geopperd werd. Doch zoo als de uitkomst bewezen heeft was het gespendeerde geenszins van dat belang, dat de gecondemneerden tot andere middelen dan hunne eigene toevlucht zouden hebben moeten nemen. Des te zwaarder wijze zal 'er voor hen opgaan bij de voldoening der zeer hoog geloopen proceskosten. Onder de pleidooijen wordt mij als het beste, *sous le rapport du style*, dat van den adv. Bartels aangeprezen; maar tevens als een pronkstuk van insolentie tegen al de magtigen van den dag, met Leopold te beginnen. Na het verwerpen der cassatie zal deze met zijne gratie niet achterlijk zijn. — Stil is het hier overigens en de katholieke partij meer dan ooit overwichtig.... »

(*Brieven van A. R. Falck, 1795-1843* (La Haye, 1861, p. 408).

XV

RÉGIME CONSTITUTIONNEL; COLONISATION.

(Page 105.)

* *Le roi Léopold au général Goblet, ministre des affaires étrangères.*

« Le 27 février 1844.

« Le régime constitutionnel, surtout dans un petit pays, prend beaucoup de temps, *et fait perdre de vue les questions qui seules peuvent assurer un avenir politique au pays.* J'ai plusieurs fois cru voir que vous y attachez un intérêt croissant, je désire vivement que cela puisse être, car il est temps de s'occuper sérieusement de ces questions, sans cela la Belgique se trouvera *à la queue* de toutes les autres nations.

« J'ai appris qu'une association de princes allemands est activement occupée d'un essai de colonisation au Texas. Mon neveu Linange ⁽¹⁾ m'a promis des renseignements, et je vous cite le fait comme une preuve des progrès que font ces sortes d'entreprises.

« LÉOPOLD. »

⁽¹⁾ Le prince de Linange, issu du premier mariage de la princesse Victoire de Saxe-Cobourg, depuis duchesse de Kent.

XVI

CHEMIN DE FER.

(Page 104.)

* *Le roi Léopold à M. A. Dechamps, ministre des travaux publics.*

« Ardenne, le 20 mai 1844.

« J'ai été très-affligé de l'accident qui a eu lieu sur le chemin de fer. Veuillez me faire parvenir des renseignements sur ce triste événement.

« Je saisis cette occasion pour vous parler de la partie financière du chemin de fer. Nous avons déjà plusieurs fois traité cette question importante. Je suis persuadé qu'on pourrait obtenir une augmentation de 800,000 francs, et cela serait un grand bienfait. Nous devons **TOUT CRÉER** *pour* ce pays, car l'entreprise particulière ne fait presque rien ; les impôts nouveaux sont difficiles, si non impossibles ; il ne nous **reste** donc d'autre ressource que de tirer des choses existantes le meilleur parti possible.

« On est souvent arrêté par la crainte de déplaire ; je je crois qu'on pourrait assez bien éviter cela ; mais qu'il serait désirable de s'occuper *de suite* des changements qu'on voudrait faire, puisqu'il vaut mieux que cela se fasse à une époque où cela ne devint pas la pâture exclusive de la presse et des oisifs. Relativement à la question commerciale dont la Chambre est occupée, je dois répéter ce que

j'ai dit le 12; il y a une si grande confusion dans les idées sur les détails que le résultat immédiat d'un vote de la Chambre *ne saurait pour commencer être autre chose que l'expression d'UN PRINCIPE*; sur cela on aura une belle majorité; sur les détails je crains qu'on se donnerait des ridicules et qu'on ne parviendrait à rien du tout.

« Veuillez me communiquer vos idées sur cette question à laquelle vous vous intéressez vivement.

« LPLD. »



XVII

NÉGOCIATIONS COMMERCIALES.

(Page 106.)

* *Le roi Léopold au général Goblet, ministre des affaires étrangères.*

« Laeken, le 26 août 1844.

« J'ai reçu une intéressante lettre du prince de Metternich.

« Il a parlé de nos affaires au roi de Prusse, il l'a trouvé très-bien disposé; le roi et le prince étaient pénétrés de l'*utilité* d'un arrangement. Le prince conseille d'aller au-devant de la Prusse dont la position est plus gênée, et il pense que le moment EST FAVORABLE.

« Ceci vient fort à propos pour notre démarche; nous

ferons bien de lui donner la forme d'une lettre et de mettre ainsi la Prusse en demeure.

« LÉOPOLD. »

* *Le même au même.*

« Le 25 novembre 1844.

« Peut-être qu'on pourra tourner la difficulté de la négociation avec la France de cette manière : « La Belgique est accusée de sentiments hostiles à la France, elle se tourne vers l'Allemagne, etc. La Belgique ne saurait donner de preuve plus évidente de la fausseté de ces accusations qu'en se déclarant disposée dès aujourd'hui à négocier et à conclure avec la France l'arrangement le plus complet auquel la France voudra consentir et dans lequel pourrait entrer la propriété littéraire (*alias*, contre-façon), etc. » De cette manière on ferait 1° preuve de bon vouloir ; 2° on éviterait de parler d'un simulacre de convention. Il vaut toujours mieux éviter avec politesse que de dire : *nous* ne voulons pas de telle ou telle chose, puisqu'on se retourne alors à Paris et l'on s'écrie : *les Belges ne veulent pas négocier avec nous....* »

XVIII

TRAITÉ DE COMMERCE AVEC LA FRANCE, DU
13 DÉCEMBRE 1845.

(Page 108.)

* *Le roi Léopold à M. A. Dechamps, ministre des affaires étrangères.*

« Saint-Cloud, le 20 octobre 1845.

« MON CHER MINISTRE,

« Mon intention était de vous écrire aujourd'hui une longue lettre, mais l'état de la négociation n'est pas encore suffisamment développé : il existe encore trop de doutes, pour ne pas m'engager à réserver mes arguments pour plus tard.

« Ce qui nous ôte beaucoup de notre force, c'est que la question politique, qui *dominait les intérêts matériels* et qui commençait déjà en 1841 à s'affaiblir, est d'année en année moins écoutée en face de la position du ministère dans la Chambre *qui domine tout*. Le prince de Ligne ⁽¹⁾ qui met beaucoup de zèle à se rendre utile, et Van Praet vous ont rendu compte des détails de la négociation.

« Un point très-important, c'est le chiffre auquel on limiterait l'importation des fils au droit actuel, et l'échelle qu'on établirait au delà de ce chiffre.

« La clause qui donnerait à la France la faculté d'étendre

(1) Le prince de Ligne était alors ambassadeur de Belgique à Paris.

à d'autres pays les faveurs accordées à la Belgique n'a que peu d'importance, puisque *l'industrie française elle-même rendra cette faculté impossible*? Comme l'Angleterre se trouve là en première ligne, c'est une petite punition pour la concession faite gratis à l'Allemagne en 1842 et en outre cela est à l'adresse de la Chambre, qui a été blessée de voir sa liberté d'action soumise au bon plaisir de la Belgique. Cette clause a une certaine importance parlementaire pour le ministère ici. Il serait à examiner si, en l'acceptant, la Belgique ne se réserverait pas la faculté d'abandonner la convention dans le cas où les avantages accordés à d'autres pays détruiraient les avantages du privilège qu'elle a acheté. Je dois répéter que je crois que la France ne sera pas en position d'user de la latitude qu'elle se réserve, mais la question parlementaire en Belgique devra être prise en considération.

« Le troisième point touche l'arrêté du 14 juillet ⁽¹⁾. En partie c'est une question parlementaire, et les intérêts d'une partie de la France se font ici écouter. M. Cunin-Gridaine ⁽²⁾ y met une *ténacité excessive*. Si nous pouvons éviter des concessions, il faudra le faire; mais comme dernière ressource il faudra adopter la marche prévue dans le dernier conseil qui a été tenu à Laeken.

« L'industrie des tissus de laine n'ayant que le marché intérieur ne peut pas se comparer aux autres industries comme importance et comme profit. Les considérations parlementaires méritent la plus grande attention; mais, pour avoir des chambres, *il faut avoir primo un pays*, et je

(¹) Arrêté du 14 juillet 1843 relatif à la laine.

(²) Ministre du commerce en France.

demande comment et *par quoi* on remplirait le vide que produirait la cessation de la convention? Le mal serait d'autant plus grand que le pays a sur toutes ces questions une manière d'être, *tout à fait* ENFANTINE, *ne se soumettant à aucune* privation. Le gouvernement a sur ce chapitre la plus ample expérience, et sa liberté d'action ou son espoir de trouver le pays disposé à faire un sacrifice quelconque, pour parvenir à un but, même selon la probabilité rapprochée, seraient les déceptions les plus cruelles, car il n'aurait que les reproches les plus amers pour toute récompense.

« J'espère, mon cher ministre, que cette lettre vous trouvera en bonne santé, car j'attache un *grand prix* à la conservation d'un ministre aussi instruit, aussi bon et aussi dévoué que vous.

« LPLD. »

* *Le même au même.*

« Saint-Cloud, le 29 octobre 1845.

« Je vous écris vite quelques lignes pour presser les décisions à Bruxelles.

« Comme point de départ, je dois dire que M. Guizot pense que peut-être pour les deux pays il n'y aurait pas de mal à leur donner la *leçon* d'interrompre pour un temps les relations commerciales, que cela les mettrait mieux à même de juger réciproquement le mérite et l'importance des relations qui ont existé jusqu'à présent. Il y a quelque chose de raisonnable dans cette manière de voir, et elle est

amenée surtout par les cris qu'on élève en Belgique d'un côté et en France de l'autre. Il dit en outre que les conditions qu'il propose ne sont pas ce qu'il admettrait lui personnellement avec plaisir, mais ce qu'il sait avoir chance de succès à la chambre française, qu'il dit connaître parfaitement. Qu'il est donc parfaitement inutile de marchander sur ces propositions, puisque ce n'est pas une négociation de gouvernement à gouvernement où il s'agit de concessions scrupuleusement mesurées des deux côtés, mais de ce qu'une assemblée, dont on connaît la pensée, sera disposée d'admettre. Ceci répond à l'idée qu'on aurait à Bruxelles qu'une longue négociation, le délai de quelques mois ou d'un an changerait la position quasi morale de la chose. Je suis convaincu que M. Guizot fera ce qu'il croit possible de faire, mais qu'il ne fera *pas plus* dans un an, mais *probablement moins*, car le temps est évidemment contre la Belgique.

« Il y a quatre ans, à pareille époque, on aurait pu faire un traité très-convenable ; on aurait obtenu la levée des prohibitions, une réduction sur les fers, etc., etc.

« Vous vous souviendrez de ce qui s'est passé, et des résultats que cela a eus.

« La convention qui ne sera pas signée jusqu'au 6 ou 8 novembre ou quelques jours plus tard ne le sera probablement jamais.

« Si quelque chose peut influencer M. Guizot, ce n'est nullement une rupture avec la Belgique comme pays, car on a parfaitement ici la mesure de ce qu'elle pourrait ou ne pourrait pas faire ; mais bien de ne pas perdre l'appui qu'il a toujours trouvé en moi pour la grande politique de l'Europe, appui sur lequel il a toujours pu compter quand

sa politique personnelle a été conforme aux grands et véritables intérêts de l'Europe. Pour ce qui concerne la position politique en Belgique, je crois que si nous n'avons rien conclu maintenant, le ministère sera excessivement persécuté par l'opposition qui fera tout au monde pour empêcher la conclusion d'une convention nouvelle. Sa tactique ne sera pas difficile : elle n'aura qu'à exagérer les cris des industriels qui croiront faire quelque chose d'une *politique admirable* en se montrant de plus en plus fanatiques contre une convention.

« L'opposition a en second lieu un grand intérêt à plonger les industriels de la ville de Gand dans la détresse pour en profiter pour les prochaines élections.

« L'arrêté du 14 juillet est un embarras, il faut s'exécuter sur cela et l'idée mise en avant de la limitation de l'importation des tissus français est une idée sage et pratique, qui ôte à la Belgique la crainte de se voir ruinée par l'importation exagérée des tissus de laine de fabrication française. La convention que la Belgique peut faire avec la France n'est pas mauvaise, et il y a un bien politique à ne pas encourager l'idée que la Belgique ne peut trouver de marché qu'en France. Du reste, si même cette idée n'existait pas, ici où l'industrie est très-exclusive, elle ne laissera participer la Belgique au delà d'une certaine limite de son marché.

« Le temps me presse et je dois finir ; mon intention est de partir d'ici le 8 et d'arriver dimanche le 9. Le discours devrait m'être envoyé ⁽¹⁾. Je dois résumer par la recommandation pressante de nous mettre à même de terminer

(1) Le discours du trône pour l'ouverture des Chambres.

promptement l'affaire ici. Je crois dans l'intérêt du ministère même que cela serait important.

« LPLD. »

* *Le même au même.*

« Ardenne, le 8 décembre 1845.

« MON CHER MINISTRE ,

« Comme il peut être important de ne pas perdre un instant dans la négociation qui a lieu à Paris dans ce moment-ci, je vous *donne d'avance* CARTE BLANCHE *pour mon consentement* à tout ce que l'on pourra signer à Paris. Je crois que la partie importante est d'obtenir un chiffre tolérable pour la limitation de la toile. Pour les tissus de laine je n'ai jamais varié : si ce pays-ci peut fabriquer *lui-même* en quatre ou six ans ce que l'Angleterre nous apporte, qui est estimé à 200,000 kilogrammes, il aura fait beaucoup. Contre les tissus communs même le vieux droit est une assez bonne protection, et l'industrie des tissus de laine, pour être robuste, doit s'établir sans trop forte protection.

« J'ai vu sur la Meuse un grand nombre de bateaux avec de la houille remontant la rivière. Il serait pourtant utile de ne pas refuser toute faveur sur cette rivière, qui continuera à être pour plusieurs années la principale communication avec une partie de la France.

« Espérons que les nouvelles de Paris seront bonnes.

« LPLD. »

* *Le même au même.*

« Ardenne, le 9 décembre 1845.

« MON CHER MINISTRE,

« Je joins le petit mot de Van Praet. On pourrait avoir aimé mieux, mais je crois, comme lui, qu'il y avait des engagements pris de leur part.

« En France, la chambre est tout à fait dans le prohibitif, et même M. Thiers est, comme suite du système impérial, favorable à cela.

« La convention est un arrangement qui n'est pas mauvais et je conseille dès aujourd'hui au conseil de ne pas donner dans la faute *de dire que c'est une mauvaise convention*.

« D'un autre côté, il est vrai que nous aurions volontiers accepté de meilleures conditions. La durée de six ans est aussi cependant un bienfait, car quatre était bien court. J'opine donc pour la conclusion, et, croyez moi, cela vaut mieux que s'il y avait eu une catastrophe, et le pays comprendra cela.

« LPLD. »

* *Le même au même.*

« Clergnon, le 14 décembre 1845.

« Je viens de recevoir votre lettre. J'espère que la chose peut être considérée à Paris comme *finie* ; l'énorme danger,

quand on traite avec la France, se trouve dans son individualité pour ainsi dire. Pour expliquer cela je dois donner en exemple un événement quelconque, tel qu'une maladie sérieuse du maréchal ⁽¹⁾; une brouillerie entre les ministres, etc., ferait qu'on remettrait la convention à *deux ans*.

« En Belgique, on est un peu gâté, on considère qu'on doit toujours obtenir les meilleures conditions : j'ai sous ce point de vue gâté le pays en lui obtenant, depuis quinze ans, des choses auxquelles *seul* il n'avait *pas la moindre chance de parvenir*. Cette habitude devient tout à fait nuisible, quand la Chambre la met en avant, et, je dois le répéter, il faut faire comprendre à ces messieurs que lorsque, en matière de transaction, on se trouve sur le terrain de la réciprocité, il faut reconnaître cela.

« Je dois bien recommander ceci au conseil, car ce serait une grande faute de trouver la convention mauvaise, et souvent les gouvernements croient amadouer leurs ennemis par ce langage; le seul effet produit est alors celui-ci : *le gouvernement* avoue LUI-MÊME *qu'il a fait une très mauvaise affaire*. Je serai demain au soir à Laeken...

« LPLD. »

* *Le même au même.*

« Laeken, le 15 décembre 1845.

« MON CHER MINISTRE,

« Ce qui vient d'arriver en Angleterre et de renverser

(1) Le maréchal Soult, alors président du conseil des ministres.

le plus fort et le meilleur ministère ⁽¹⁾ vous prouve l'énorme danger de perdre du temps. Je ne puis donc que vous exprimer ma satisfaction de la signature. Soignez bien votre santé qui m'est bien précieuse.

« LPLD. »

** Le même au même.*

« Le 16 décembre 1845.

« Ci-joint vous recevez les papiers ayant rapport à la convention.

« Je pense qu'elle se présente bien; la limitation est plutôt un mal en apparence qu'en réalité. Si on avait pu obtenir 4,000,000 de kilogrammes pour les toiles, cela eût été beau ; mais 3,000,000 est encore un assez beau chiffre, et six ans vaut mieux que quatre.

« Nous devons encore ajouter à ces considérations qu'une trop belle convention avait la perspective d'être repoussée par la chambre française.

« LPLD. »

(1) Sir Robert Peel avait été obligé de se retirer le 12 décembre 1845 ; mais lord John Russell ayant vainement tenté de lui succéder, il reprit le pouvoir le 20.

XIX

ESPRIT NATIONAL, LA ROYAUTÉ, ETC.

(Page 120.)

** Le roi Léopold à M. Nothomb, ministre plénipotentiaire de Belgique à Berlin.*

(Extrait.)

« Ardenne, le 16 janvier 1846.

« . . . Je commence par vous remercier pour votre intéressante lettre. Votre manière de voir les choses pour ici, ainsi que pour l'Allemagne, était très-juste et très-judicieuse. Il est incontestable qu'on a obtenu de bons et de beaux résultats, et sans ces malheureuses *pommes de terre*, qui, en réalité, et aussi comme prétexte, ont servi à faire crier, nous serions extrêmement bien, car la majorité des industries marchent bien, et le prix des céréales est favorable aux cultivateurs.

Ce qui reste à désirer pour ce pays-ci, c'est un esprit national plus robuste, qui existe dans le peuple, mais qui est faible *und getheilt* chez les classes plus élevées. Une grande partie de ce qui nous reste de la noblesse est très-patriote.

« Le jugement n'est aussi pas notre côté brillant ; on doit sans cesse se demander comment est-il possible de tirer de pareilles conséquences des prémisses données ?

« La royauté jusqu'à présent a donc été le roc sur lequel

l'existence politique du pays a exclusivement reposé ; après quinze ans beaucoup de gens ne sont pas encore parvenus à y penser. Peut-être que la royauté fait trop peu de parade de son action ; d'un autre côté, cette action est d'autant plus solide. . .

« LÉOPOLD. »

XX

CONGRÈS LIBÉRAL.

(Page 121.)

Le roi Louis-Philippe au roi des Belges.

« Paris, le 14 mai 1846.

* C'est sur la table du conseil que je vous écris. Vos lettres et tout ce que je recueille d'informations sur la situation de la Belgique fermentent dans ma tête, sur le fonds de ma vieille expérience et des orages révolutionnaires qui ont passé sous mes yeux. C'est surtout cette assemblée de délégués des associations belges, qui va se réunir à Bruxelles, qui me préoccupe. Elle ne me rappelle rien moins que la commune de Paris de 1792, dictant de l'hôtel de ville à la Convention nationale aux Tuileries (après la disparition de la royauté) tout ce qu'il lui plaisait de lui imposer, et parvenant jusqu'à envoyer à sa barre des députations audacieuses qui lui faisaient rapporter le lendemain les décrets qu'elle avait prononcés la veille.

« J'ignore le moyen que peut fournir la législation belge pour paralyser, frapper et anéantir cette audacieuse réunion, si elle ne permet pas de la prévenir, ce qui serait toujours préférable. On dit que la constitution belge autorise les associations; mais je ne sais pas jusqu'où s'étend cette autorisation, et je doute qu'elle puisse s'étendre, même en droit, jusqu'à autoriser la formation d'une assemblée de délégués, élue sans autorité légale, délibérant, prenant des arrêtés, comme des chambres légalement élues et exerçant les pouvoirs constitutionnels dont elles sont investies par la constitution et la loi du pays. Ce n'est rien moins, à mes yeux, qu'une convention nationale révolutionnaire constituée, puisqu'elle le serait en dehors de toutes les lois et de l'autorité constitutionnelle de la royauté et même probablement sans rapport avec le gouvernement légal du pays.

« J'en ai entretenu tout à l'heure mes ministres, et il n'y a eu parmi eux qu'un cri sur l'incompatibilité d'un tel état de choses avec l'existence du gouvernement légal et constitutionnel du pays. Grâce à Dieu, cet état de choses n'existe pas encore, au moins dans ce développement; mais n'oubliez pas que c'est précisément de l'absence de toute règle légale dans leur création que les assemblées révolutionnaires tirent la force de détruire les institutions légales, et que ces dernières se laissent intimider par l'audace effrénée des autres.

« Nous ne sommes nullement disposés à laisser arriver la crise belge à de telles extrémités; mais nous ne le sommes pas davantage à sortir des limites que nous traçent les traités et notre respect pour l'indépendance et la neutralité du royaume belge.

« En voyant devant nous la possibilité de pareils événements, j'éprouve le besoin de connaître votre opinion :

« 1° Sur ce que vous croyez pouvoir faire pour les prévenir ;

« 2° Sur ce que, le cas échéant où votre gouvernement se trouverait impuissant, et encore celui où il serait débordé, vous croiriez devoir et pouvoir nous demander. Nous ne devons ni ne voulons rien faire que par votre initiative ; mais il faut prévoir à l'avance, et concerter ce que des orages rapides peuvent inopinément exiger.

« L'heure de la poste ne me permet pas de vous écrire plus longuement. Gardez bien votre ministère actuel ; soutenez-le le plus vigoureusement que vous pourrez : rien ne serait plus propre à tout ébranler qu'une crise ministérielle, et surtout que l'entrée au ministère des délégués, de leurs adhérents et de ceux de leur couleur politique. »

XXI

MARIAGES ESPAGNOLS.

(Page 117.)

La reine Victoria à la reine Marie-Amélie.

« Osborn, le 10 septembre 1846.

« MADAME,

« Je viens de recevoir la lettre de Votre Majesté du 8 de ce mois, et je m'empresse de vous en remercier. Vous vous

souviendrez peut-être de ce qui s'est passé à Eu entre le roi et moi ; vous connaissez l'importance que j'ai toujours attachée au maintien de notre entente cordiale et le zèle avec lequel j'y ai travaillé ; vous avez appris sans doute que nous nous sommes refusés d'arranger le mariage entre la reine d'Espagne et notre cousin Léopold (que les deux reines ⁽¹⁾ avaient désiré vivement), dans ce seul but de ne pas nous éloigner d'une marche qui serait plus agréable au roi, quoique nous ne pouvions considérer cette marche comme la meilleure. Vous pouvez donc aisément comprendre que l'annonce soudaine de ce *double mariage* ne pouvait nous causer que de la surprise et un bien vif regret.

« Je vous demande pardon, madame, de vous parler de politique dans ce moment, mais j'aime pouvoir me dire que j'ai toujours été sincère avec vous.

« En vous priant de présenter mes hommages au roi, je suis, madame, de Votre Majesté, la toute dévouée sœur et amie,

« VICTORIA. R. »

(¹) Les reines Christine et Isabelle.



XXII

RÉVOLUTION DU 24 FÉVRIER 1848.

(Page 125.)

* *Le roi Léopold au lieutenant général baron Chazal,
ministre de la guerre* (').

« Le 25 février 1848.

« J'espère que tout ce qui se passe à Paris prendra une forme meilleure, car au fond personne ne veut une révolution, mais c'est la conduite inconcevable de la garde nationale qui nous vaut cette formidable crise.

« Ici, Dieu merci, je ne vois pas trop ce qu'on pourrait vouloir; nous sommes tellement *libéralisés* que, à l'exception du suffrage universel, je ne vois pas trop ce qu'on pourrait faire de nouveau. J'ai cependant écrit ce matin à Rogier pour l'engager à surveiller les agents de troubles qu'on pourrait nous envoyer de Paris...

« LPLD. »

(') Pendant plus de vingt années le roi Léopold a entretenu une correspondance régulière avec le général Chazal; il nous a été permis de la consulter, et nous avons choisi les lettres qui pouvaient éclaircir des événements importants et mieux faire connaître le caractère du souverain.

Le comte Vander Duyn à M. de Capellen.

(Extrait.)

« La Haye, 3 mars 1848. »

« Les nouvelles d'un mouvement républicain en Belgique étaient pour le moins très-prématurées ; ce petit pays semble, au contraire, content, et tenir fortement à sa jeunenationalité ; le gouvernement y prend des mesures sages et habiles. N'êtes vous pas frappé comme moi de ceci : qu'il semble que les événements de 1830 et la séparation effectuée alors, et si déplorée, devient actuellement une espèce de sauvegarde pour le gouvernement de la maison d'Orange, même ici ; car n'est-il pas plus probable que si le royaume des Pays-Bas d'alors eût pu subsister jusqu'à aujourd'hui avec les mêmes idées gouvernementales, dites *conservatrices*, les événements d'aujourd'hui auraient renversé toute la boutique, et bien plus profondément ?... »

(*Notice et souvenirs biographiques du comte Vander Duyn*, etc. (Saint-Germain, 1852), p. 170.

* *Le roi Léopold à M. Rogier, ministre de l'intérieur.*

« Bruxelles, le 19 mars 1848.

« MON BIEN CHER MINISTRE,

« On m'a dit qu'il y aura aujourd'hui séance à la société de l'*Alliance*, et qu'on organiserait un meeting d'ouvriers.

Nous faisons les plus grands efforts dans ce moment-ci, pour maintenir le travail, pour *conserver du pain à ceux qui en ont encore* ; un pays voisin nous prouve que la violence ne donne pas le travail et que la perturbation du crédit, la peur du public, le tue tout à fait. La société de l'*Alliance* se compose de chauds patriotes : ne serait-il pas possible de leur faire comprendre qu'ils peuvent faire un mal sans remède, s'ils donnent des craintes aux populations tranquilles ?

« Je vous prie de faire tous les efforts qui seront en votre pouvoir pour faire comprendre que notre *premier devoir* est, dans ce moment-ci, d'assurer autant que possible le bien-être public, et de ne rien faire qui puisse par une panique le menacer.

« LÉOPOLD. »

* *Le roi Léopold à M. Verhaegen, vice-président de la Chambre des représentants* ⁽¹⁾.

« Bruxelles, le 22 mars 1848.

« MON CHER MONSIEUR VERHAEGEN,

« Vous m'avez donné tant de preuves de bienveillance et de dévouement, qu'il m'est impossible de ne pas vous exprimer combien je suis douloureusement affecté par l'affreux événement qui plonge votre famille dans le deuil ⁽²⁾.

⁽¹⁾ M. Verhaegen, qui allait bientôt devenir président de la Chambre des représentants, était le vrai chef des libéraux, à Bruxelles.

⁽²⁾ Il s'agit ici de la mort du frère puiné de M. Verhaegen.

« Hélas ! les quatre dernières semaines étaient calculées à troubler les âmes les plus fortes, car toutes les bases de la société politique, comme l'expérience des siècles passés les a fondées, paraissent vouloir s'écrouler.

« Veuillez exprimer à votre famille toute la part que je prends à sa douleur, et croyez aux sentiments bien affectueux que je vous porte.

« LÉOPOLD. »

* *Le roi Léopold au général Chazal.*

« Bruxelles, le 30 mars 1848

« MON CHER MINISTRE,

« Je suis dans le bonheur de voir combien la troupe s'est bien montrée ⁽¹⁾; cela nous donne la mesure de ce qu'elle est maintenant.

« J'ai été un peu alarmé de voir qu'il n'y avait que deux cents hommes avec les deux canons; il faudra bien recommander au général ⁽²⁾ de toujours *conserver son artillerie avec lui*, et de ne pas la poster avec des détachements, car un coup de main peut la faire perdre; cela est quelquefois arrivé, même dans les grandes guerres. Le général a été courageux et dévoué et il faudra bien récompenser tous les officiers et soldats qui se sont distingués. Je retiens les promotions jusqu'à ce que nous voyions ce qui sortira

(¹) A Risquons-Tout.

(²) Le général Fleury-Duray.

encore de ces bandes, pour avoir aussi le moyen immédiat de récompense sous la main.

« LPLD. »

* *Le même au même.*

« Laeken, le 20 mai 1848.

« MON CHER MINISTRE,

« Ci-joint une dépêche du prince de Ligne que vous avez peut-être déjà vue ; elle prouve combien nous avons raison de prendre des précautions contre ces bandes qui, certes, nous auraient attaqués, si le coup de main du 45 avait réussi ⁽¹⁾. Je recommande les menées des messieurs qui avaient assisté à cette séance du 45 ; il paraît qu'ils conservent quelques fantaisies aimables, *bien hors de saison*, il me semble.

« LPLD. »

* *Le même au même.*

« Laeken, le 25 février 1849.

« MON CHER GÉNÉRAL,

« Je ne veux pas attendre jusqu'à demain pour vous offrir mes sincères félicitations sur la manière digne de vous et la supériorité de cœur et de talent avec laquelle

(1) L'invasion de l'Assemblée constituante le 15 mai 1848.

vous avez défendu le budget de la guerre. Depuis un an nous avons eu une tâche difficile, mais aussi glorieuse. Dieu sait ce qui peut encore nous être réservé, car nous sommes devenus importants par notre conduite et notre position, et chaque jour m'en donne une nouvelle preuve; mais, quel que puisse être le service qu'on pourra attendre de nous, je suis convaincu que vous, mon cher général, vous contribuerez plus que tout autre à la gloire du pays et à lui voir avec honneur remplir sa mission.

« Toujours avec les mêmes sentiments affectueux.

« LÉOPOLD. »

* *Le même au même.*

(Extrait.)

« Laeken, 15 mars 1849.

« Je crains avec raison tout ce qui pourrait nuire au ministère; les liens qui m'attachent bien affectueusement à lui ne sont pas de ceux qu'on rompt facilement. On ne passe pas une année, comme celle du 24 février 1848 au 24 février 1849, ensemble, unis et confiants, sans conserver les sentiments qu'éprouvent des soldats qui se sont bien battus contre l'ennemi, pour leurs camarades. »

XXIII

BIENFAISANCE PUBLIQUE.

(Page 132.)

« Laeken, le 20 février 1849.

Le roi Léopold à M. de Haussy, ministre de la justice.

« MON CHER MINISTRE ,

« Il me paraît désirable d'examiner la marche à suivre relativement aux actes de bienfaisance soumis à l'approbation du gouvernement.

« La plupart des pays laissent avec raison une très-grande latitude à la bienfaisance, et, chez nous, l'esprit du pays et nos institutions indiquent suffisamment l'opportunité qu'il y a à suivre cette politique.

« En premier lieu, je crois qu'il est désirable de laisser autant que possible décider ces questions par l'autorité provinciale et de ne pas additionner les legs laissés à des localités différentes.

« En second lieu, on ne devrait pas contrarier les volontés des donateurs et bienfaiteurs publics, à moins de raisons importantes.

« Les deux pays où le régime constitutionnel se trouve le mieux entendu, l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique, ne mettent aucune entrave aux donations et actes de bienfaisance des particuliers. Le principe qu'un individu peut accorder ses libéralités et dons au public ou à des particuliers, comme il l'entend, me paraît seul en harmonie avec

la liberté réelle que chacun en ces matières peut réclamer. Il est du reste évident, et cela est ainsi déjà envisagé par beaucoup de personnes, que, si l'on continue à contrarier les donateurs, on mettra fin aux actes de bienfaisance, et les communes se trouveront ainsi privées de précieuses ressources, qui étaient le résultat des inspirations les plus nobles.

« LÉOPOLD. »

XXIV

DROIT AU TRAVAIL.

(Page 133.)

* *Le roi Léopold à M. Rogier, ministre de l'intérieur.*

« Laeken, le 23 mai 1849.

« MON CHER MINISTRE,

« J'ai déjà plusieurs fois communiqué au conseil mes vues sur l'impérieuse nécessité d'assurer un travail productif aux industries du pays. Le conseil du 20 mai a de nouveau reconnu l'utilité des mesures qui auraient ce but, mais on a en même temps parlé des difficultés que ces mesures pourraient rencontrer dans les Chambres.

« La question est fort simple; la plus grande partie des produits de l'industrie belge n'a pas à craindre la concurrence étrangère sur les différents marchés, mais elle se trouve, à l'exception de quelques industriels riches, dans la

presque impossibilité de parvenir à ces marchés vu l'absence d'établissements de grand commerce. La question du droit au travail a été agitée, et l'attention des populations ouvrières s'est portée sur les différentes théories mises en avant en faveur du travail.

« Sans vouloir donner une opinion sur cette grave question, je dois pourtant dire que, s'il existe des pays où le gouvernement est appelé à venir en aide au travail, la Belgique, plus que tout autre, se trouve dans cette position. On ne peut nullement lui en faire un reproche ; cela tient à des causes historiques. Mais, selon moi, le pays est en *droit* de dire à son gouvernement : « Nos produits sont bons, il existe des marchés où nous pouvons les vendre avantageusement ; mais nous ne pouvons pas y parvenir *par nos propres efforts*, aidez-nous à nous mettre en contact avec ces marchés. »

« Serait-il possible au gouvernement de répondre à une demande aussi raisonnable par une fin de non-recevoir ? Je ne le pense pas. Ce qui rend les mesures urgentes, c'est la probabilité que le marché européen tombera de plus en plus en décadence, et, comme il faut du temps pour les entreprises lointaines, le travail pourrait tout à coup se trouver en souffrance.

« Si ce manque de travail avait lieu, il est hors de doute qu'on serait forcé de *donner des secours* en forme de subsides. Le travail productif cesserait : les populations ouvrières ne pourraient plus vivre que de secours, et l'habitude du travail, si précieuse pour un pays, se perdrait et ferait probablement place à la désorganisation sociale.

« Je crois donc le temps arrivé où de nouveaux délais seraient inexcusables, d'autant plus que les sacrifices qu'on

vous demande ne sont pas hors de proportion avec les avantages qui peuvent en résulter, tandis que le système des secours dans lequel vous serez bien forcé d'entrer coûterait au moins dix fois autant, et cela sans profit, sans retour, et même devenant une source de maux pour le pays.

« Je sais que vous partagez ma manière de voir dans cette importante affaire et je vous la recommande chaleureusement.

« LÉOPOLD. »

XXV

INCIDENT MINISTÉRIEL.

* *Le roi Léopold à M. Rogier, ministre de l'intérieur.*

« Laeken, le 20 juillet 1850.

« MON CHER MINISTRE,

« L'expérience enseigne qu'en matières politiques, comme en toute circonstance de la vie, on fait sagement DE DIVISER *les difficultés* et de les vaincre ainsi une à une. La retraite si regrettable et si inattendue du général Chazal nous impose le devoir de le remplacer : voilà pour le moment la seule affaire dont nous devons nous occuper.

« L'esprit, la direction du cabinet ne peut se trouver en aucune façon affecté par cette nécessité de nommer un nouveau ministre de la guerre.

« Il y a bientôt un an que nous aurions pu nous trouver dans la même position. Mon désir est donc que l'on ne s'occupe que de l'objet que la force des choses nous impose, sans créer par des discussions des difficultés qui pourraient nuire à la bonne harmonie qui a si heureusement régné dans le cabinet depuis bientôt trois ans. Il est à désirer aussi que la nomination ne se fasse pas trop attendre, car il en résulte des intrigues ; de cette manière tout pourra bientôt s'arranger à notre commune satisfaction.

« LÉOPOLD. »

XXVI

MORT DE LA REINE DES BELGES.

(Page 140.)

* *Le roi Léopold à M. A. Dechamps, ancien ministre des affaires étrangères.*

« Laeken, le 25 octobre 1850.

« MON CHER MONSIEUR DECHAMPS,

« Depuis de longues années j'ai trouvé chez vous en toute circonstance les sentiments les plus affectueux ; à l'occasion de l'affreux malheur qui vient de me frapper, vous m'avez donné de nouvelles preuves de ces mêmes sentiments, et il vous sera doux d'apprendre combien je les

apprécie, venant d'un cœur aussi véritablement bon que le vôtre. Je saisis aussi cette occasion pour vous prier d'exprimer à votre digne frère toute ma gratitude pour le touchant et excellent sermon du 24 octobre. La force et la santé me manquaient pour y assister, mais mes enfants et moi nous avons versé des larmes d'attendrissement en le lisant.

« Votre digne frère apprendra, non sans satisfaction, que la reine Louise, qui avait voulu l'entendre à Sainte-Gudule, il y a quelque temps, était vivement touchée de ses discours ; vu l'affection que je vous porte ainsi qu'à votre excellent frère, nous en avons parlé plusieurs fois, et la Reine me fit la remarque que les discours du père Dechamps lui faisaient une impression des plus satisfaisantes ; qu'on sentait si bien qu'un bon cœur et une sincère conviction les dictaient, et qu'il n'y avait que la conviction sincère, réelle, qui pût aussi faire du bien aux âmes et y fortifier tous les bons sentiments.

« Veuillez agréer l'expression des sentiments affectueux que je vous porte.

« LÉOPOLD. »

* *M. J. Van Praet, ministre de la maison du Roi,*
à M. V. Dechamps.

« Bruxelles, 2 novembre 1850.

« MONSIEUR,

« Le Roi n'a pas attendu la lettre que vous lui avez adressée pour vous faire parvenir ses remerciements et

l'expression de tous les sentiments qu'ont fait naître en lui vos paroles.

« Le Roi vous remercie d'avoir accepté la tâche, qui vous était imposée par votre talent lui-même, de retracer, aux yeux du monde, des vertus si douces et des perfections si élevées; il remercie également ceux qui vous ont choisi.

« Votre éloquence d'une nature si pénétrante, si achevée et si délicate convenait mieux que nulle autre à un sujet qui comporte tout ce qu'il y a de plus intime et de plus tendre dans la douleur. Vous avez dignement répondu, Monsieur, à votre réputation acquise, à l'attente et aux émotions de l'auditoire, et aux sentiments que renferme le cœur du Roi.

« Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« JULES VAN PRAET. »

* *La reine Marie-Amélie au révérend père Dechamps.*

« Claremont, 5 novembre 1850.

« J'ai été fort touchée, mon Révérend Père, de la lettre que vous m'avez écrite, et je vous en remercie de tout mon cœur. J'aime à croire, comme vous, que ma bien-aimée fille a passé de ce monde entre les bras de Dieu, et je sens qu'il faudrait lui porter envie plutôt que de la pleurer. Mais je n'ai pas assez de force pour maltriser entièrement ma douleur, et mon âme est toujours en proie à une bien profonde amertume.

« Dieu seul peut m'aider à porter la croix dont il m'a

chargée, et c'est pourquoi je demande à tous ceux qui compatissent à mes infortunes de me prêter auprès de lui l'assistance de leurs prières ('). Je crois beaucoup, mon Révérend Père, à l'efficacité des vôtres et j'espère que vous ne me les refuserez pas. Je vous remercie pour mes enfants et pour moi de l'envoi que vous nous avez fait de votre discours. Je ne le louerai qu'en vous disant qu'il m'a fait beaucoup pleurer. C'est un véritable honneur pour la Belgique que d'avoir trouvé un interprète aussi fidèle et aussi éloquent de sa douleur. Recevez, avec mes remerciements, que je vous renouvelle, l'assurance de mes sentiments pour vous.

Votre bien affectionnée,

MARIE-AMÉLIE.

XXVII

DÉFENSE NATIONALE.

(Page 143.)

* *Le roi Léopold à M. J. Lebeau, membre de la Chambre des représentants.*

« Ostende, le 28 septembre 1850.

« MON CHER MONSIEUR LEBEAU,

« J'espérais que le banquet du 25 m'offrirait une occa-

(') Louis-Philippe était mort au château de Claremont, le 26 août précédent, et la reine des Belges venait de le suivre au tombeau.

sion de m'entretenir avec vous, mais je n'y ai pas réussi, et je prends le parti de vous écrire quelques mots.

« Le vingtième anniversaire des journées de septembre, après tant de périls et de difficultés vaincues, a quelque chose qui parle au cœur, et je sentais le besoin de vous rappeler les temps passés et de vous prouver ainsi que le souvenir de votre affectueux dévouement et votre fidèle courage au milieu des dangers qui nous menaçaient et même nous accablaient *est resté gravé dans ma mémoire*. L'avenir peut devenir encore très-grave, il est difficile que toutes ces complications ne soient pas suivies par des luttes plus sérieuses, par des guerres!! Les hommes politiques qui aiment leur pays ne doivent pas se faire d'illusion sur ces possibilités, qui sont des probabilités; cependant nous voyons des tendances à se laisser aller à une sécurité que rien ne justifie; il y a des idées purement économiques qui auraient pour résultat la désorganisation des moyens de défense du pays.

« Cela m'étonne d'autant plus que le moindre envahissement du pays par des forces étrangères, lui coûterait des centaines de millions; *mais, ce qui est bien plus précieux, il pourrait lui coûter son EXISTENCE POLITIQUE*, car croire qu'une fois occupé par des forces étrangères, ces forces l'évacueraient, ce serait de gâté de cœur se laisser aller à de bien étranges illusions.

« La réunion des Chambres n'est pas éloignée, il faut donc sérieusement s'occuper à prévenir un mal dont les résultats seraient désastreux; il ne faut pas oublier 1834! Un pays ne saurait *deux fois* s'exposer au même danger *sans périr!!*

• Veuillez avec votre expérience et votre patriotisme

éclairé me seconder dans la défense des principes sur lesquels devra toujours reposer l'existence du pays, et veuillez croire aux sentiments affectueux que je ne cesserai de vous porter.

« LÉOPOLD. »



XXVIII

MORT DU PRINCE FERDINAND DE SAXE-COUBOURG.

* *Le roi Léopold à M. Rogier, ministre de l'intérieur.*

« Laeken, le 28 août 1851.

« Recevez mes remerciements les plus sincères pour les sentiments affectueux que votre bonne lettre m'exprime au nom de vos collègues et au vôtre. Le coup qui vient de me frapper me prive d'un frère bien-aimé et d'un ami fidèle et loyal (1).

« La Belgique perd en lui un ami bienveillant ; il était venu avec ma mère les premiers jours de septembre de 1834 ici ; il avait parcouru tout le pays avec moi, et il s'était très-sincèrement attaché à la Belgique.

« Nous nous connaissons maintenant, mon cher ministre, depuis de longues années, et vous m'avez toujours témoigné une affection à laquelle j'ai été bien sensible ; conservez moi ces sentiments et comptez bien sur les miens.

« LÉOPOLD. »

(1) S. A. Ferdinand, prince de Saxe-Cobourg, mort le 27 août 1851.

XXIX

DÉFENSE NATIONALE.

(Page 146.)

* *Le roi Léopold à M. Rogier, ministre de l'intérieur.*

« Bruxelles, 21 janvier 1851.

« MON CHER MINISTRE,

« Les circonstances où nous nous trouvons n'indiquent qu'une seule solution de la difficulté ministérielle, c'est que vous vous chargiez de l'intérim du portefeuille de la guerre. Vous savez quelle est ma confiance en vous ; je suis persuadé que le sentiment du pays à votre égard est le même. *Sans sécurité nationale il n'y a pas d'existence politique* ; tous les intérêts les plus précieux, sans exception aucune, se rattachent à cette sécurité : les garanties les plus fortes doivent donc être données au pays et à l'armée, *que nous défendrons les éléments de cette sécurité*, comme notre trésor le plus précieux. Je remets ce dépôt en vos mains courageuses et dévouées ; la tâche, je le sais, est laborieuse et difficile, mais vous défendrez le plus *grand intérêt national*.

« J'ai assez de foi dans votre dévouement et dans votre caractère pour m'en remettre à vous de l'accomplissement *d'un devoir sacré pour nous tous*, et je vous prie de vous en charger en vous assurant de mes sentiments les plus sincèrement affectueux.

« LÉOPOLD. »

** Le roi Léopold au général Chazal.*

« Laeken, le 18 octobre 1852, dernier
jour de la bataille de Leipzig.

(Extrait.)

« Nous devons tout faire pour contenter l'armée et pour donner un avancement raisonnable aux officiers, et pour empêcher que le sort de l'armée soit sans cesse mis en question. Le moment est certainement favorable pour cela.... »

XXX

LOI SUR L'ORGANISATION DE L'ARMÉE. — MARIAGE
DU DUC DE BRABANT.

(Page 154.)

** Le roi Léopold à M. Henri de Brouckere, ministre des
affaires étrangères.*

« Vienne, le 17 mai 1853.

« MON CHER MINISTRE,

« Vous avez obtenu avec le cabinet un triomphe qui doit vous rendre bien heureux, et qui est pour moi la source de la plus grande satisfaction. Vous avez gagné une bataille parlementaire qui contribuera essentiellement à la sécurité de l'indépendance de la Belgique, et qui a produit une im-

mense et bien salutaire impression à l'étranger. Depuis 1848 la Belgique n'a posé aucun acte qui lui fasse plus d'honneur, et qui soit mieux apprécié par l'étranger.

« Je m'empresse de vous communiquer un événement qui, je crois, donnera un sincère satisfaction au pays et au cabinet.

« J'ai demandé la main de l'archiduchesse Marie à S. M. l'empereur d'Autriche pour mon fils le duc de Brabant, et j'ai vu avec plaisir que cette demande a été accueillie de la manière la plus affectueuse et la plus bienveillante par l'Empereur et toute la famille impériale.

« Le mariage pourrait avoir lieu, Dieu aidant, vers la fin du mois d'août.

« Veuillez remercier vos collègues en mon nom. Le cabinet connaît l'affection que je lui porte et qu'il a si bien justifiée, et vous personnellement vous avez dirigé cette importante affaire avec le plus grand zèle et le plus grand talent. Veuillez croire que je l'apprécie avec les sentiments les plus sincèrement affectueux.

« LÉOPOLD. »



XXXI

GUERRE DE CRIMÉE.

(Page 158.)

* *Le roi Léopold au baron Nothomb, ministre plénipotentiaire
de Belgique à Berlin.*

(Extrait.)

« Laeken, le 18 février 1854.

« MON CHER MINISTRE,

« ... Nous nous trouvons dans une crise bien dangereuse. Si la France reste fidèle à sa politique actuelle et que les deux grandes puissances allemandes comprennent leur mission assez clairement indiquée, on peut espérer sortir de ces complications.

« Il est important que je sois personnellement bien instruit de ce qui se passe ; si vous aviez quelque chose d'important à me communiquer, veuillez m'envoyer quelqu'un à mes frais...

« Ce qui s'est passé en Angleterre depuis le mois de janvier a dû influencer notre politique ; nous ne pouvions pas tolérer d'être représentés comme un *obstacle* à la politique anglaise. Les feuilles radicales ont été plus loin : elles ont recommandé de donner la Belgique à la France. Dans les pays où la presse égare l'opinion, il faut s'attendre aux plus grandes folies. Mon rôle est, comme depuis 1834, fort simple ;

je fais faire la manœuvre au navire qui est indispensable pour le préserver ; bientôt vingt-trois ans de navigation donnent des titres à la confiance. Adieu, mon cher ministre, croyez-moi toujours les mêmes sentiments pour vous.

« LPLD. »



XXXII

LOI D'EXTRADITION.

(Page 153.)

Le roi Léopold à M. A. Nothomb, ministre de la justice.

« Laeken, le 10 avril 1856.

« MON CHER MINISTRE,

« Je vous ai déjà adressé de vive voix mes félicitations sur l'heureuse issue de la loi d'extradition. La question avait une haute importance, et je suis heureux de pouvoir vous dire combien j'ai apprécié le talent et la fermeté dont vous avez fait preuve dans cette circonstance. C'est avec une vraie satisfaction que je vous rends ce témoignage, en vous renouvelant l'expression de mes sentiments sincères pour vous.

« LÉOPOLD. »



XXXIII

FÊTES JUBILAIRES.

(Page 164.)

*Le roi Léopold à M. Lebeau, membre de la Chambre
des représentants.*

« Laeken, 20 juillet 1856.

« MON CHER MONSIEUR LEBEAU,

« Je ne veux pas laisser passer ce jour anniversaire sans vous adresser quelques mots comme souvenir du jour déjà éloigné de nous, où nous sommes entrés ensemble à Bruxelles.

« Vous avez alors, par votre talent et votre courage, pris une part décisive aux événements qui ont amené la fondation du royaume de Belgique. Si le pays depuis lors a été heureux et tranquille, si sa prospérité et son importance en Europe ont été croissantes, vous devez éprouver une juste satisfaction à reporter votre pensée à l'époque où vous avez mis la main à cette œuvre historique.

« C'est un grand plaisir pour moi de vous rappeler aujourd'hui ce souvenir et d'ajouter que, pendant ces vingt-cinq ans, remplis de tant d'événements divers, vous n'avez cessé de servir utilement et noblement votre pays, et vous vous êtes toujours montré le même pour moi, plein de dévouement, d'affection et de tous les meilleurs sentiments.....

« LÉOPOLD. »

* *Le roi Léopold à M. le baron Nothomb, ministre d'État, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Berlin.*

« Laeken, 20 juillet 1856.

« MON CHER MINISTRE,

« Je regrette vivement que votre santé vous empêche de venir ici, mais votre pensée se reportera à ce 24 juillet de 1831. Quand on revoit le *Moniteur* de ce jour, quand on voit ce qui a été promis par la royauté et ce qu'elle a tenu, on ne peut pas s'empêcher d'éprouver une vive satisfaction. Le spectacle est beau de voir un pays reconnaissant après un règne déjà si long.

« J'espère encore rester son pilote, Dieu aidant, et l'avenir est assez gros de nuages. De tous les hommes politiques du pays vous êtes celui qui n'a *jamais désespéré* de son avenir, qui n'a jamais *changé de sentiment* et qui m'a témoigné le dévouement le plus *vrai* et le plus *constant* que jamais le plus petit nuage n'a obscurci. Je n'oublie pas des choses de cette nature et j'aime à vous les rappeler.

« Ci-joint une lettre pour le fils du prince de Prusse.

« Donnez-moi de bonnes nouvelles de votre santé, rappelez-moi au souvenir de la baronne et croyez aux sentiments affectueux que je vous ai voués de bon cœur (¹).

« LÉOPOLD. »

(¹) On lira également avec intérêt la lettre que Léopold I^{er} adressa au même homme d'État le jour où il sanctionna la loi organique de l'enseignement primaire :

« Laeken, le 23 septembre 1842.

« Je suis revenu assez souffrant d'un refroidissement d'Ardenne;

Le lendemain, le Roi écrivit dans des termes également affectueux au général Chazal, alors malade dans le midi de la France : il lui exprimait le regret de ne pas le voir à cheval à ses côtés.

Discours du roi.

« 21 juillet 1856.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU SÉNAT,
« MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES REPRÉ-
SENTANTS,

« Je suis profondément ému des nobles sentiments que vous venez de m'exprimer dans un langage à la fois si affectueux et si élevé.

« Je crois pouvoir rappeler, dans cette circonstance solennelle, quelques passages du discours du 21 juillet 1834 :

« Je n'ai accepté la couronne que vous m'avez offerte
« qu'en vue de remplir une tâche aussi noble qu'utile,
« celle d'être appelé à consolider les institutions d'un
« peuple généreux et à maintenir son indépendance.

« Mon cœur ne connaît d'autre ambition que celle de
« vous voir heureux. »

mais je pense bien vous voir dans la journée ou ce soir. La loi que je viens de signer est un beau triomphe pour vous, et je dois vous rendre la justice de dire que cette difficile discussion a été menée par vous avec un grand talent.

« LRLD. »

« L'accomplissement de cette grande mission rencontrait de nombreuses difficultés.

« L'indépendance de ce bon peuple, conquise d'hier, se posait comme un problème devant l'Europe défiante et inquiète. Ses libres institutions, fondées en dehors de toute intervention de la royauté, n'avaient pu recevoir encore la consécration de l'expérience. Son administration improvisée attendait la réforme de ses lois organiques. Les esprits étaient divisés par des opinions passionnées et des influences jalouses. Les intérêts matériels, brusquement troublés, s'alarmaient de l'avenir.

« Bientôt, grâce au bon esprit du pays, l'ordre et l'unité apparurent au sein de cette confusion momentanée, aux doutes et aux inquiétudes succédèrent la confiance et la sécurité. Raffermai au dedans par l'organisation de ses diverses administrations et par la fondation d'une dynastie nationale, le pays sortit de son funeste isolement et vit son indépendance garantie par les traités les plus solennels. Une intelligente activité fut imprimée aux travaux d'utilité publique. L'existence d'une armée, forte par l'instruction et la discipline, fut assurée. L'institution constitutionnelle de la garde civique devint pour elle un utile auxiliaire pour le maintien de l'ordre et la défense du pays. Les sources de la prospérité publique se rouvrirent. Le commerce et l'industrie se développèrent avec une rapidité qui tenait du prodige, et cette vieille et précieuse industrie du pays, l'agriculture, suivit ce mouvement par de sages améliorations. Les lettres, les sciences et les arts brillèrent comme aux plus beaux jours de notre histoire. — La Belgique se sentit vivre.

« Une épreuve manquait encore à notre nationalité : une crise éclata, profonde, universelle ; mais dans cette

crise même, la Belgique sut trouver de nouvelles forces, donner de nouvelles preuves de sa vitalité, acquérir de nouveaux titres à l'estime générale.

« J'aime à faire remonter à la nation elle-même l'honneur d'une situation privilégiée qui semble défier la hardiesse de nos espérances.

« L'antique moralité des populations belges, leur profond sentiment du devoir, leur bon sens, leur esprit pratique, leur déférence pour les vues paternelles de leur Roi, toutes ces qualités réunies ont puissamment contribué à leur faire éviter les dangers des entraînements et des exagérations, et à leur faire reconnaître instinctivement les vraies conditions de notre existence politique.

« Messieurs, depuis 1830, la Belgique a su, dans l'ordre moral comme dans l'ordre matériel, accomplir le travail de tout un siècle. Il nous reste un devoir à remplir, c'est de poursuivre et d'achever, dans le même esprit qui a présidé à ses origines, l'œuvre de sa jeune et brillante civilisation.

« Pour le passé, c'est l'union qui a fait notre force, aux jours de triomphe de notre nationalité, comme aux jours des épreuves dans lesquelles elle a retrempé sa vigueur. Pour l'avenir, c'est encore dans l'union que réside le secret de notre prospérité, de notre grandeur et de notre durée.

« Scellons de nouveau l'alliance entre la nation et la dynastie de son choix. Raffermissons l'union de tous les membres de la grande famille belge dans une commune pensée de dévouement à notre belle patrie. Inclignons-nous devant la Providence divine qui tient dans ses mains les destinées des nations, et qui, dans ses desseins impénétrables,

a rappelé à elle une Reine chérie dont l'absence peut seule rendre incomplètes les joies de cette mémorable journée. »

N. B. Ce discours n'était pas entièrement conforme au premier projet que M. De Decker, chef du cabinet, avait soumis au Roi. Par un sentiment de modestie qui l'honore, Léopold avait demandé, entre autres, la suppression d'un passage qui résumait éloquemment ses longs et glorieux services. C'est l'extrait que nous avons donné dans notre conclusion, p. 239 : « J'ose me rendre ce témoignage, etc., etc. » Il est impossible, ce nous semble, de mieux définir et de mieux caractériser le rôle national et européen de Léopold I^{er}.

XXXIV

TROUBLES DE 1857.

(Page 179.)

Le roi Léopold à M. de Decker, ministre de l'intérieur.

« Le 13 juin 1857.

« MON CHER MINISTRE,

« Je reçois le rapport du cabinet, en date d'hier, et je m'empresse d'y donner mon approbation. En proposant l'ajournement de la discussion, vous prendrez une initiative que les circonstances vous indiquent et que le pays comprendra.

« Je profite de cette occasion pour adresser, par votre intermédiaire, quelques paroles au pays qui m'a donné tant de preuves de son attachement.

« Une discussion longue et animée, suivie d'incidents que je déplore, a eu lieu dans la Chambre des représentants, sur un projet de loi présenté par vous.

« Pour la première fois, depuis vingt-six ans que je me suis dévoué à la Belgique, les débats parlementaires ont fait naître des difficultés dont la solution ne s'est pas immédiatement révélée.

« Vous avez agi avec la plus grande loyauté et la plus entière bonne foi. Vous êtes fermement persuadé que le projet de loi, mis à exécution, ne produirait pas les conséquences fâcheuses que l'on y a attribuées. Je ne porterai point de jugement sur le projet ; je n'aurais jamais consenti à donner place dans notre législation à une loi qui aurait pu avoir les funestes effets qu'on redoute ; mais, sans me livrer à l'examen de la loi en elle-même, je tiens compte, comme vous, d'une impression qui s'est produite, à cette occasion, chez une partie considérable de la population. Il y a dans les pays qui s'occupent eux-mêmes de leurs affaires, de ces émotions, rapides, contagieuses, se propageant avec une intensité qui se constate plus facilement qu'elle ne s'explique, et avec lesquelles il est plus sage de transiger que de raisonner.

« Les libres institutions de la Belgique ont été pratiquées pendant vingt-six ans, avec une admirable régularité. Que faut-il pour qu'elles continuent à fonctionner dans l'avenir avec le même ordre, le même succès ?

« Je n'hésite pas à le dire, il faut chez les partis de la modération et de la réserve. Je crois que nous devons nous

abstenir d'agiter toute question qui peut allumer la guerre dans les esprits. Je suis convaincu que la Belgique peut vivre heureuse et respectée, en suivant les voies de la modération ; mais je suis également convaincu, et je le dis à tout le monde, que toute mesure qui peut être interprétée comme tendant à *fixer* la suprématie d'une opinion sur l'autre, qu'une telle mesure est un danger. La liberté ne nous manque pas, et notre Constitution, sagement et modérément pratiquée, présente un heureux équilibre.

« Mon attachement sincère et profond aux destinées du pays a fait naître chez moi ces graves réflexions. Je les communique au pays, à vous-même, à la majorité de la représentation nationale.

« Dans les circonstances où nous sommes, la majorité de la Chambre, dont les vœux, comme majorité, sont et doivent être mon guide, a une noble position à prendre, position digne d'un grand parti.

« Je lui donne le conseil de renoncer, comme vous le lui proposerez, à continuer la discussion de la loi. C'est à la majorité qu'il appartient de remplir ce rôle généreux. En l'acceptant tout entier, elle donnera au monde une haute idée de sa sagesse et de son patriotisme. Elle conservera dans ses rangs l'étroite union qui, pour tous les partis, est le premier fruit et la première récompense d'une noble et bonne action pratiquée en commun.

« L'année dernière, le pays me remerciait de mon dévouement ; je le remercie aujourd'hui de sa confiance.

« Cette lettre vous fera voir combien je suis heureux de me trouver d'accord avec vous, combien j'approuve votre conduite.

« Mon désir est de continuer à veiller, avec vous et avec

vos collègues, aux intérêts de ce beau et bien-aimé pays.

« Veuillez croire, mon cher ministre, aux sentiments affectueux que je vous porte.

« LÉOPOLD. »

* *M. Guizot à M. A. Nothomb, ministre de la justice.*

« Val-Richer, 13 août 1857.

« Je suis heureux, monsieur, que ce que j'ai dit de votre loi et de votre pays vous ait convenu. J'y comptais un peu. J'avais lu vos excellents discours. Je vous remercie d'avoir bien voulu penser à me les envoyer. Si je ne vous en ai pas remercié plus tôt, c'est que je vous voulais avoir dit mon avis en public avant de vous le dire à vous-même. Je vous remercie aussi de croire que mon avis peut être bon à quelque chose. C'est un grand plaisir de dire ce qu'on croit vrai, et un plus grand de voir la vérité efficace. J'ai quelquefois goûté ce plaisir-là. Et puis, j'ai ressenti la douleur contraire. La vie politique est un grand mélange comme toute la vie humaine.

« Veuillez, je vous prie, monsieur, remercier pour moi M. Dechamps de son bon souvenir et recevez l'assurance de ma haute considération.

« GUIZOT. »

XXXV

RETRAITE DU MINISTÈRE DU 30 MARS 1855 ⁽¹⁾.

« 30 octobre 1857.

* SIRE,

« Votre Majesté connaît le résultat des élections communales.

« En dépit des principes constitutionnels, il est incontestable que ces élections ont, en raison des circonstances, un caractère et une portée *essentiellement politique*.

« Le cabinet, qui a considéré comme un devoir de résister à des manifestations illégales, peut-il ne pas tenir compte de la *manifestation légale* qui vient d'avoir lieu dans les principales villes du pays ? Nous ne le croyons pas.

« Nous sommes convaincus que la loi sur les établissements de bienfaisance n'a été que le prétexte de cette lutte politique et que le but réellement poursuivi est le renversement de la majorité parlementaire et du cabinet qui s'appuie sur elle.

(1) La retraite du ministère du 30 mars 1855 fut, de même que le changement ministériel de 1841, l'origine et la cause d'une situation nouvelle. Ce sont deux dates importantes dans l'histoire politique de la Belgique. Aussi dans l'ouvrage consacré à *Joseph Lebeau* avons-nous publié textuellement le document indiquant les raisons de la dissolution du cabinet de 1840. De même nous insérons ici le texte inédit des différentes démissions données le 30 et le 31 octobre 1857. On ne connaissait jusqu'à présent ces actes importants que par des analyses incomplètes.

« Quoi qu'on fasse donc relativement à cette loi, qu'on l'ajourne à long terme ou qu'on la retire même, il est évident que le parti libéral ne sera point satisfait. Enhardi par ses victoires, il fera à la majorité et au ministère une *guerre à outrance* qui jettera le pays dans les embarras d'une crise dont notre résistance ne ferait qu'accroître les dangers.

« En effet, pour sortir honorablement d'une pareille crise, il faudrait au gouvernement de Votre Majesté cette *force morale* que peut seule donner une position *nette et digne*. Or telle n'est malheureusement plus notre position devant les Chambres et devant le pays.

« Tout le monde est obligé de convenir que, depuis un an, l'esprit public est profondément modifié, pour ne pas dire complètement bouleversé. On se croirait donc autorisé à prétendre que les Chambres ne sont plus la représentation fidèle de la Belgique actuelle. Le gouvernement, bien que s'appuyant constitutionnellement sur une majorité régulièrement formée, paraîtrait, aux yeux de la masse des citoyens, peu familiarisés avec le jeu de nos institutions, usurper une autorité dont la légitimité serait désormais douteuse et qu'il ne saurait plus exercer avec dignité.

« Il y a plus, ses fonctionnaires eux-mêmes, entrevoyant le prochain avènement d'une autre opinion politique, énerveraient l'action du gouvernement qui n'est déjà que trop affaiblie. L'administration, à tous les degrés, s'affaîsserait sur elle-même, ne laissant au gouvernement que le choix entre une irremédiable anarchie ou l'emploi de moyens violents qui répugne à nos convictions, jure avec notre programme et nous ferait perdre en quelques jours

l'honneur et le bénéfice de trois années d'une modération loyalement promise et loyalement pratiquée.

« Sire, nous ne nous faisons pas illusion sur la gravité de la situation. C'est même la conscience de cette gravité qui nous fait un impérieux devoir de prier Votre Majesté de ne pas mettre plus longtemps à l'épreuve un dévouement que nous eussions été heureux de lui continuer, mais qui désormais serait inutile. Impuissant pour opérer le bien, impuissant même pour arrêter le mouvement fatalement imprimé aux esprits, le cabinet se doit à lui-même de ne pas porter la responsabilité d'éventualités que la haute sagesse de Votre Majesté saura conjurer.

« En conséquence, nous avons l'honneur de déposer nos portefeuilles entre les mains de Votre Majesté, etc.

« P. DE DECKER, vicomte VILAIN XIII, A. DUMON,
général GREINDL. »

« Bruxelles, 31 octobre 1857.

* « SIRE,

« En présence des élections communales du 27, la majorité des membres du cabinet, déterminée par les motifs exposés à Votre Majesté, pense que le ministère actuel ne peut plus, utilement pour le service du Roi et le bien du pays, rester aux affaires.

« Sans nous dissimuler ni les difficultés de la position ni ce qu'il y a de sérieux dans les dernières manifestations, provoquées par l'agitation qu'on a fait naître en prenant pour pré-

texte un projet de loi dont la portée est méconnue ou calomniée, nous ne croyons pas que la situation exige la retraite du cabinet. Nous croyons, au contraire, qu'il faut nous maintenir au poste que le Roi nous a confié, et qu'à le quitter il y a pour l'avenir du pays plus de danger qu'à y rester. Le fait électoral qui vient de se produire n'est pas nouveau : en 1854, comme en 1856, pas une seule grande ville n'a donné la majorité aux candidats conservateurs pour les chambres; la statistique électorale le prouve à toute évidence, et s'il eût fallu tenir exclusivement compte de cette tendance des électeurs des grands centres, depuis longtemps aucune administration modérée n'eût été possible. La pensée du pays, Dieu merci, n'est pas tout entière dans les grandes villes, et hier encore l'attitude des campagnes comme celle des petites villes protestaient contre l'esprit exclusif qui domine, et plutôt dire, qui opprime les premières.

« Nous sommes donc d'avis, Sire, que constitutionnellement un cabinet, appuyé comme le nôtre sur une majorité parlementaire réelle, ne peut et ne doit succomber que devant les chambres. Nous sommes fermement convaincus qu'attacher, même exceptionnellement, aux élections communales une signification tellement exagérée, c'est sortir des voies régulières, c'est vicier profondément le mécanisme de nos institutions, c'est, en un mot, créer un précédent sans exemple, aussi funeste au principe gouvernemental qu'il sera contraire au régime parlementaire sainement pratiqué, c'est accepter l'impulsion de qui doit la recevoir, c'est troubler et détourner la source des pouvoirs constitutionnels : l'émeute, qu'il *fallait vaincre*, en serait légalisée. Nous pensons qu'il faut résister énergiquement à des empiétements successifs dont le dernier terme serait

la confusion des attributions et l'anarchie. Nous estimons enfin et surtout que la retraite du ministère, dans les circonstances actuelles, doit conduire fatalement à une situation mortelle pour la majorité qui nous a portés aux affaires et nous y a soutenus, *fidèlement et courageusement*, depuis près de *trois* ans, majorité qu'il est de notre devoir de ne pas sacrifier avant que le pays légalement et régulièrement consulté en 1858 ait, avec calme, exprimé sa volonté.

« Toutefois, Sire, appréciant ce que les motifs de nos honorables collègues peuvent avoir de plausible, et ne voulant, dans cette conjoncture, pas plus que dans toute autre, nous séparer d'eux, nous venons prier Votre Majesté de nous décharger des fonctions qu'Elle avait daigné conférer au dévouement de ceux qui sont avec le plus profond respect

« Sire,

« De Votre Majesté,

« Les très-humbles et très-fidèles serviteurs,

« ALP. NOTHOMB, MERCIER. »



XXXVI

FORTIFICATIONS D'ANVERS.

(Page 189.)

** Le roi Léopold au général Chazal, ministre de la guerre.*

« Le 12 juillet 1859.

« MON CHER MINISTRE,

« Les plans me plaisent au plus haut degré. Ce qui méritera de l'attention sera l'Escaut et sa défense par terre : qu'on ne puisse pas avec tous ces nouveaux moyens se mettre en possession d'un côté de la rivière et nous couper ainsi les communications.

« L'énorme importance de la position de Vérone saute plus que jamais aux yeux. Sans cette position il y aurait les sièges de Mantoue et de Peschiera, mais l'armée autrichienne ne serait plus en Italie ! Avis aux membres de la Chambre ; il n'est pas possible de nier cette vérité.

« LÉOPOLD. »

** Le même au même.*

« Laeken, le 2 septembre 1859.

« MON CHER MINISTRE,

« Je vous félicite de tout mon cœur sur le vote de la

Chambre ⁽¹⁾. C'était, vu l'extrême confusion et division des votes, fort dangereux.

« Espérons maintenant que le Sénat se conduira bien ⁽²⁾. Relativement au camp, mes enfants s'y rendront donc probablement le 6. Je pense qu'après leur départ il n'y aura pas de mal à le lever. Je crains les maladies.

« Je ne serai pas fâché d'un changement d'air ; j'ai été plus ou moins souffrant depuis une dizaine de jours ⁽³⁾.

« Soignez bien votre santé qui est si précieuse pour qui vous porte une affection si vraie.

« LÉOPOLD. »

* *Le même au même.*

« Marseille, le 2 octobre 1859.

« MON CHER MINISTRE,

« Votre excellente lettre du 26 m'est parvenue ici à mon arrivée, le 29, et je l'ai lue avec un extrême plaisir.

« Qu'après une expérience de vingt-huit années il soit resté des gens en Belgique qui connaissent mieux les affaires de l'Europe que moi, et qui savent mieux apprécier ce qu'il faut pour l'existence de la Belgique, à laquelle ils avaient déjà mis fin en 1834, est assez étrange, mais ainsi est faite

(1) Le vote du projet relatif aux fortifications d'Anvers.

(2) Le Sénat adopta le projet à une grande majorité.

(3) Le roi partit le lendemain pour les Pyrénées. Du 14 au 25 septembre, il séjourna à Biarritz, auprès de Napoléon III.

l'humanité! Je n'ai qu'à me louer de mon voyage; les résultats sont extrêmement satisfaisants et je tâcherai de les conserver. J'ai bien pensé à vous à Tarbes, qui m'a beaucoup plu, et dans la partie la plus méridionale de la France : c'est beaucoup plus beau que la route de Toulouse à Bordeaux sur laquelle j'ai eu des illusions déçues.

« J'espère que tout marchera bien, si l'on pouvait un peu modifier cette stérile lutte des partis. J'espère que ces lignes vous trouveront en bonne santé, que le succès doit avoir fortifiée, et je pense à vous avec les sentiments les plus affectueux.

« LÉOPOLD. »

* *Le même au même.*

(Extrait.)

« Laeken, le 9 novembre 1860.

« MON CHER MINISTRE,

« Veuillez-vous faire faire un rapport sur une autre question.

« Mon constant désir est de voir à Anvers un bassin qui serait port franc. Se trouve-t-il pour cela assez de place ? Il me semble que oui ; le génie militaire pourra sur cela me donner des renseignements. Il est évident qu'il faut tâcher d'attirer à la nouvelle et immense ville des habitants.

« Un port franc y ferait venir des marchands étrangers, qui ne seraient peut-être pas fâchés d'avoir à Anvers un joli pied à terre. Le déplaisir que causerait peut-être la concu-

rence de ces étrangers serait modifiée par la perspective de gain sur les terrains. J'espère que vous êtes bien ; toujours avec une *affection immuable* ⁽¹⁾.

« LÉOPOLD. »

XXXVII

EXPÉDITION DE CHINE.

* *Le roi Léopold au général Chazal, ministre de la guerre.*

« Laeken, le 11 mai 1859.

« MON CHER MINISTRE,

« J'ai vu hier M. de Montessuy ⁽²⁾. Je lui ai dit que je verrais avec plaisir nos troupes coopérer à l'expédition de la Chine ⁽³⁾, qu'on pourrait former une brigade qui serait bien composée, mais que dans un pays constitutionnel toute entreprise de ce genre était entourée de difficultés. Que je l'engageais à demander à son gouvernement si cette offre

(1) Cette lettre prouve que le Roi n'avait pas oublié les destinées nouvelles qu'il annonçait à la métropole commerciale de la Belgique, lorsque, en 1856, il posait la première pierre des nouveaux établissements maritimes. « La place d'Anvers, disait-il, doit par sa position et la sécurité de son magnifique port prendre le premier rang parmi les places commerciales du globe. »

(2) Ministre de France à Bruxelles.

(3) Le but du roi était d'établir une sorte de confraternité d'armes, sans sortir toutefois de la neutralité.

lui convenait, et si, dans ce cas, il pourrait nous faire savoir comment il croirait pouvoir arranger les choses.

« J'ai résumé en lui disant que tous les détails de cette affaire devaient être traités entre vous et lui. La question se trouve donc ainsi bien posée : de notre part bonne volonté, mais difficulté d'exécution.

« Si les choses se présentent d'une manière acceptable, on peut entrer dans l'affaire; dans le cas contraire, on aura fait preuve de bonne volonté et on peut se retirer, puisqu'à l'impossible nul n'est tenu (').

« LÉOPOLD. »

XXXVIII

ROLE DE LA CAVALERIE DANS LES GUERRES MODERNES.

* *Le roi Léopold au général Chuzal, ministre de la guerre.*

« Laeken, le 11 mai 1860.

« MON CHER MINISTRE,

« Votre affectueuse lettre m'a donné une bien *sincère satisfaction*; vous savez depuis longtemps que ma *confiance* en vous et mon *affection* pour vous sont des sentiments immuables. On a en dernier lieu, de tous les côtés et dans tous les pays, fait des recherches sur la position de la cava-

(') Le projet n'eut pas de suite.

lerie. Le fait est que malgré les nouvelles armes cette position est peu changée. Comme attaque, la cavalerie n'a jamais pu produire une grande impression, quand ces attaques n'ont pas été combinées avec un plan. Ceci a été le cas à Waterloo. Dans d'autres circonstances, comme à Marengo, les attaques partielles ont décidé la bataille. A Leipzig, le 16 octobre, la grande attaque de la cavalerie française a été d'un effet prodigieux et bien près de produire de grands désastres pour les alliés.

« En France, en 1814, les succès de Napoléon tenaient principalement aux attaques de la cavalerie qu'il avait fait venir d'Espagne. Fère-Champenoise, où il n'y avait d'engagé que la cavalerie des alliés, ne pouvait avoir lieu qu'avec de la cavalerie, l'infanterie n'arrivant que le lendemain. Pour les grandes armées en campagne il n'y a pas de sécurité sans une forte cavalerie, point de succès et de suite sans une nombreuse cavalerie. Napoléon en a eu la preuve en 1813. Pour une petite puissance comme la nôtre, qui se trouvera dans une espèce de blocus, tant qu'on ne vient pas à son secours, — elle a le plus grand besoin de garder ses communications et d'aller en reconnaissance. Pour bien faire, si cela ne coûtait pas tant, sa cavalerie devrait avoir le double de sa force actuelle et devrait pouvoir être envoyée *en partisan de tous les côtés pour maintenir les communications* DANS LE PAYS, et avec les secours qu'on devrait pouvoir espérer.

» L'infanterie ne peut aller *nulle part*, et se trouverait tout de suite *coupée et cernée* par l'ennemi. Si nous avons la guerre, nous devrions former, comme en 1834-1833, des 7^{es} et même 8^{es} escadrons pour un service indispensable de cosaques, indispensable tout autant pour conserver des com-

munications avec l'intérieur si importantes, que pour nous lier aux secours sur lesquels nous avons droit de compter. On croit que les Autrichiens, le jour de Solferino, auraient pu paralyser la droite des Français avec leur cavalerie ; mais il fallait s'en servir ; au lieu de cela, elle s'en est allée.

« J'ai entendu dire que Niel était fort inquiet de cette cavalerie.

« Toujours avec les mêmes sentiments affectueux.

« LPLD. »

XXXIX

ROLE DE L'ARMÉE DANS LES ÉMEUTES.

* *Le roi Léopold au général Chazal, ministre de la guerre.*

« Laeken, le 1^{er} mai 1861.

« MON CHER ET EXCELLENT MINISTRE,

« J'ai vu avec peine qu'on a monté la tête des ouvriers à Gand. Comme règle générale, toute lutte civile doit être réprimée par la police locale, soutenue par la garde citoyenne, et la troupe ne doit pas y être mêlée tant que ces forces n'ont pas été battues. Les autorités aiment en général à mêler prématurément les troupes dans ces sortes de difficultés ; c'est pour cela qu'il est bon de donner de temps en temps les mêmes instructions aux chefs militaires. Quand il y a lutte avec le gouvernement, ce qui, Dieu merci, n'est pas arrivé ici depuis trente ans, c'est autre chose, et on ne peut pas permettre un développement quelconque.

« Il serait utile de rappeler cette position des choses aux ministres de l'intérieur et de la justice.

« Toujours bien affectueusement,

« LÉOPOLD. »

** Le même au même.*

(Extrait.)

« Wiesbaden, le 15 août 1861.

« ... Je suis bien heureux de voir que mon séjour au camp a fait une bonne impression sur les troupes. J'espère ne pas leur faire défaut encore pour quelque temps, et, si le sort le veut, je partagerai fidèlement leurs dangers... »

XL

FORTIFICATIONS D'ANVERS.

(SUITE.)

(Page 203.)

** Le roi Léopold au général Chazal, ministre de la guerre.*

(Extrait.)

« Laeken, 24 mars 1862.

MON BIEN CHER MINISTRE,

« On tâche de vous tourmenter et de vous ennuyer de

toutes les manières; c'est indigne et stupide en même temps, car ils ont en vous un véritable bouclier. La plus noble manière de vous venger est de mener à bonne fin ce qui rendra pour la première fois à ces provinces de la sécurité, au lieu d'être le jouet de tout le monde.

« Vous trouverez en moi, comme toujours, le plus fidèle soutien. . . . ('). »

** Le même au même.*

(Extrait.)

« Laeken, le 10 juillet 1862.

« Je crois bien que les travaux d'Anvers souffrent de ces fortes pluies. Lord Palmerston a fameusement mis à l'ordre Cobden qui l'avait attaqué comme ayant exagéré les armements français.

« Il faudra ici en rendre compte, cela sera la meilleure réponse à l'absurde réponse que Cobden a faite à une de nos spirituelles associations : « pour la meilleure manière de « détruire l'existence de la Belgique. . . . »

(') Dans une lettre du 15 mai, le roi, après avoir félicité le général Chazal sur un nouveau succès parlementaire, déplore l'aberration des promoteurs de l'agitation d'Anvers. « Ils devront, dit-il, toujours appartenir à un pays quelconque, et ce pays les ferait aller tout autrement que leur pays.... »

** Le même au même.*

(Extrait.)

« Windsor-Castle, le 30 mars 1864.

« Les fortifications de Duppel prouvent l'importance des fortifications, et des forts en terre quand on ne peut pas les escalader méritent grande attention.

« Même les Anglais rendent justice à l'efficacité de l'artillerie prussienne...

« On trouve généralement que les dernières guerres ont toutes tourné à des sièges, cela prouve que nous avons été dans le vrai... »

** Note du roi Léopold à M. Jules Van Praet.*

« Le 21 janvier 1865.

« Veuillez dire à Chazal qu'il lui revient à juste titre une gloire européenne de sa conduite. Le roi de Prusse m'en avait encore parlé avec admiration à Bade. Le grand-duc Constantin de même. . . . (1). »

(1) Le roi fait allusion aux efforts persévérants du général Chazal pour faire prévaloir le système de concentration à Anvers et pour introduire la nouvelle artillerie dans l'armement national, efforts qui venaient enfin d'être couronnés de succès.

XLI

RENTRÉE DU ROI A BRUXELLES.

(Page 201.)

** Le roi Léopold au général Chazal, ministre de la guerre.*

« Laeken, le 25 septembre 1862.

MON CHER MINISTRE,

« Veuillez charger le général Chapelié d'exprimer aux élèves de l'école militaire ma reconnaissance pour leur dévouement dans la journée d'hier. . . . Le mot du sieur Proudhon à l'empereur : « Sire, la Belgique vous attend, etc., etc., » ne s'est pas très-clairement dessiné hier. Toujours avec les mêmes sentiments affectueux.

« LPLD. »



XLII

MEXIQUE.

(Page 215.)

** Le roi Léopold au général Chazal, ministre de la guerre.*

« Vichy, le 25 juillet 1864.

« MON CHER MINISTRE,

« On a ici l'intention d'envoyer des navires pour ramener

une partie des troupes du Mexique. Cela serait au mois de septembre; on désirerait vivement à cette occasion envoyer une partie de la légion belge, comme cela serait sous tous les rapports très-désirable et que l'on ferait ainsi passer ces troupes sans frais extra, ce qui est une affaire sérieuse.

« Veuillez me faire savoir quelle est la position actuelle des choses. Il fait très-chaud ici, et cela m'a valu un rhume odieux : comme il n'y a presque pas d'ombre on souffre beaucoup d'un rhume.

« Toujours avec la même affection,

« LÉOPOLD.

« Veuillez me faire savoir dans quel état est la légion. »

* *Le même au même.*

« Laeken, le 29 mai 1865.

« MON CHER MINISTRE,

« J'ai lu avec grande attention le rapport du détachement du colonel Potier : il prouve le *courage héroïque de notre petite troupe* (1) .. Le fait est GLORIEUX pour un peuple qui depuis 1834 n'a eu aucune occasion de montrer cet esprit sans lequel, hélas ! il n'y a pas DE PEUPLE, car il est sans résistance. Je ne puis pas m'empêcher, comme un des plus vieux sinon le plus vieux général existant, de déplorer

(1) Combat de Tacambaro.

le système suivi par quelques militaires d'envoyer une petite troupe héroïque comme cela s'est fait, l'exposer sans succès et encourager les ennemis qui connaissent les localités. Ce régime dans ce sens ne doit jamais s'appliquer.

« Avec les sentiments les plus amicalement affectueux.

« LÉOPOLD. »

XLIII

PROGRÈS DE L'AGRICULTURE.

(Page 217.)

* *Le roi Léopold à M. de Decker, ministre de l'intérieur.*

« Laeken, le 14 août 1855.

« MON CHER MINISTRE,

« Je joins à ces lignes une *Revue des Deux Mondes* qui contient des renseignements sur un engrais sur lequel j'aimerais à avoir des renseignements. Vous savez que le sable de notre côte est entièrement composé de débris de coquillage : la *tangue*, dont parle la Revue, doit ressembler à notre sable de mer ; il serait utile de vérifier cela. J'ai toujours été frappé du parti qu'on pourrait tirer du sable de mer pour les terres fortes, si le transport n'était pas trop cher.

« Le temps un peu meilleur donne de l'espoir pour la moisson, chose de la plus immense importance pour nos

populations qui méritent un meilleur hiver que l'hiver dernier si rempli de privations.

« Recevez l'expression de mes sentiments bien sincèrement affectueux.

« LÉOPOLD. »



XLIV

MALADIE DU ROI. — POLITIQUE INTÉRIEURE; MEXIQUE; M. DE BISMARCK, ETC., ETC.

(Page 217 et suiv.)

* *Le roi Léopold au général Chazal, ministre de la guerre.*

(Extrait.)

« Bade, le 14 octobre 1864.

« En quittant Laeken je n'ai pas été très-bien, et le temps si froid ici ne m'a pas fait de bien ; j'espère que peut-être il s'améliorera encore un peu. Mon bien-aimé ministre, que Dieu vous protège, comme vous le méritez si bien!...⁽¹⁾. »

(¹) La santé du roi avait encore subi de rudes atteintes l'année précédente. Le 24 mars 1863, il écrivait : « Je suis maintenant treize mois supportant les plus atroces souffrances. » Puis, le 3 juin : « ... Je continue à souffrir beaucoup.... J'ai un bien bon médecin anglais, M. Thompson, qui m'inspire de la confiance. Il est aussi d'avis que, si l'année dernière j'avais été soigné dans un hôpital, j'aurais été guéri en deux ou trois mois, et me voilà au quinzième, et sans une perspective nette de guérison, vu l'extrême difficulté de saisir l'un des fragments.... »

** Le même au même.*

(Extrait.)

« Laeken, 1^{er} décembre 1864.

« Vous dormez trop peu ; avec l'activité de votre esprit le sommeil est indispensable. Je souffre aussi de ce côté surtout depuis ces deux derniers mois ; mais je manœuvre avec une patience extrême pour pourtant avoir une part de sommeil. Ma santé n'est pas encore entrée dans l'état où elle était en octobre ; mais je cherche à dompter mes colères : cela n'est pas facile.... »

** Le même au même.*

« Laeken, le 2 janvier 1865.

** « MON BIEN CHER MINISTRE,*

« Recevez mes plus tendres remerciements pour les vœux que vous exprimez si noblement ; vous savez combien je vous aime et la haute estime que je vous porte. Vous n'avez pas de rival dans mon cœur. Mon amitié pour vous durera tant que j'existerai sur notre confuse planète, et, malgré les libres penseurs, j'espère au delà. »

« LÉOPOLD. »

Le roi Léopold au cardinal-archevêque de Malines.

« Laeken, 22 mars 1865.

« MONSIEUR LE CARDINAL,

« J'ai reçu les deux lettres que Votre Éminence et ses vénérables collègues de l'épiscopat m'ont adressées sous la date du 16 de ce mois. Votre Éminence n'ignore pas combien j'eusse désiré que le Sénat tînt compte des observations qui lui avaient été soumises par elle au nom de l'épiscopat, touchant certaines dispositions de la loi relative aux bourses d'étude, ni la répugnance avec laquelle j'ai cédé aux nécessités politiques en sanctionnant la loi une fois qu'elle avait été votée. Mon vœu le plus cher serait maintenant de voir naître une occasion de faire disparaître ou d'atténuer dans la pratique les articles qui font l'objet des scrupules de l'épiscopat.

« Les dispositions conciliantes qui viennent de se manifester au sujet du projet de loi relatif au temporel du culte, dispositions que je ne saurais assez encourager, me donnent l'espoir que dans cette question qui touche si directement aux intérêts religieux, on parviendra à s'entendre. Un rapprochement des hommes modérés sur ce terrain serait un vrai bienfait pour le pays et ne me causerait pas moins de joie qu'à Votre Éminence et à ses vénérables collègues, dont la sagesse et le patriotisme sont si hautement appréciés par moi.

« LÉOPOLD. »

** Le roi Léopold au général Chazal.*

(Extrait.)

« Windsor-Castle, le 15 avril 1865.

« J'ai été excessivement malade. J'ai sans cesse été sur le point d'une fluxion de poitrine. Je suis déterminé de partir le 18 ; mais cela n'est pas sans danger. Je n'ai jamais ici été plus mal à mon aise ; je ne suis pas sorti une seule fois, et, depuis plusieurs jours, j'ai été totalement enfermé dans ma chambre. Il faut espérer que je me tirerai d'affaire, mais je ne le suis pourtant pas. Que le ciel vous protège ! Toujours avec ma vieille et fidèle amitié. »

** Le même au même.*

« Laeken, le 12 mai 1865.

« MON FIDÈLE ET AFFECTUEUX AMI,

« Je vous remercie pour vos bonnes paroles : si seulement le temps avait été tolérable, mon aveuglement dans cette affreuse saison de mars aurait pu se tirer d'affaire, mais cela était comme si un démon s'était exclusivement attaché à ma destruction. Quelle étrange chose que l'existence ! Ces messieurs sont dévoués et sages, de Roubaix a été une bonne acquisition ⁽¹⁾. Ce que le ciel ordonnera, il

(¹) M. de Roubaix, professeur de la faculté de médecine de l'université libre de Bruxelles.

faudra voir ; depuis le mois de novembre 1864 j'ai eu horriblement à me plaindre, et cela m'a fait beaucoup de mal.

« Les vœux affectueux que vous formez toujours pour moi me protégeront.

« Tout à vous,

« LÉOPOLD. »

* *Le même au même.*

(Extrait.)

« Laeken, le 16 juin 1865.

« Dites-moi comment vous vous trouvez dans ces tristes temps ; j'avais beaucoup désiré vous voir, mais je ne puis pas me décider de quitter ma solitude. Je suis toujours malade et Dieu sait combien de temps cela continuera : c'est une complète démolition.

Le beau temps nous a quittés, et malade, comme je le suis, je n'ai osé que de sortir un peu en voiture, et je ne me fie pas aux jardins...

« LÉOPOLD. »

* *Le même au même.*

« Laeken, 26 juin 1865.

« MON CHER ET EXCELLENT MINISTRE.

« Etant un peu mieux ces derniers jours, j'avais espéré vous voir aujourd'hui, mais comme il paraît que tous les

maux me tombent en partage, une bronchite vient de m'attaquer assez sérieusement. C'est tout ce qui pouvait m'arriver de plus funeste, car cela est contraire à toutes les cures, et comme ces rhumes sont ordinairement très-longs, je n'ai plus de calcul pour l'avenir.

« J'ai entendu que les travaux à Anvers souffrent de la position de la Société ⁽¹⁾, mais j'espère que cela ne causera pas trop de difficultés. La position de la Belgique est bonne pour le moment, ce qui rend regrettable qu'on se laisse si souvent aller à des exagérations qui finiraient par devenir un véritable danger.

« J'espère que *votre* santé se soutient, et je suis avec les sentiments d'une amitié si vraie tout à vous.

« LÉOPOLD. »

* *Le roi Léopold à M. Henri de Brouckere, ministre d'État.*

« Laeken, le 21 juillet 1865.

« MON CHER MINISTRE,

« J'ai été vivement touché des sentiments que m'exprime votre affectueuse lettre du 20 ⁽²⁾. Nous restons encore de

⁽¹⁾ La Société Pauwels.

⁽²⁾ M. de Brouckere avait adressé au Roi des félicitations à l'occasion du trente-quatrième anniversaire de l'inauguration. — Cet homme d'État possède aussi de nombreuses lettres de Léopold I^{er}. Cédant à notre prière, il a bien voulu nous permettre de publier celle-ci, dont on appréciera l'intérêt, ainsi que la remarquable communication adressée de Vienne le 17 mai 1853. (Voir ci-dessus, p. 367.)

cette époque qui avait son beau côté, et qu'on a bien changée. Vous êtes resté fidèle pour défendre avec le plus grand succès les éléments de notre existence politique; j'espère que toujours un égal succès accompagnera vos nobles efforts. Ma santé a été bien ébranlée par ce malheureux temps, si froid en Angleterre. Maintenant la faculté dit que je vais bien; puisse-t-elle ne pas se tromper!

« Il y a au delà de trente-quatre ans que je me suis trouvé avec vous occupé à fonder cet État maintenant si prospère, alors entouré de périls; conservez-moi les sentiments que j'ai toujours trouvés chez vous et agréez l'expression des sentiments affectueux que je ne cesserai de vous porter.

« LÉOPOLD. »

** Le roi Léopold au général Chazal.*

(Extrait.)

« Ostende, le 3 septembre 1865.

« Je suis un peu mieux et plus fort; mais je ne triomphe pas encore.

« Ce dernier combat des Belges s'est fort glorieusement passé ⁽¹⁾. C'est, comme nous l'avons déjà dit, d'une énorme importance pour le pays. Une fraction cependant n'admet pas cela encore. . . .

« La maison d'Ostende est conçue dans des con-

(¹) Combat de la Loma.

ditions défavorables, mais je crois qu'on pourra en tirer parti. Je veux sérieusement m'occuper de cette affaire. Ostende a été un bienfait pour la reine Louise; l'année dernière je m'en suis très-bien trouvé, et cette année-ci le bien que cela m'a fait a été remarquable. . . . »

* *Le même au même* (1).

« Laeken, le 12 octobre 1865.

« MON BIEN-AIMÉ MINISTRE,

« J'ai entendu que vous n'aviez pas été satisfait de votre santé; j'avais cependant espéré que ces beaux pays vous feraient du bien. Ici nous avons de fait eu un septembre admirable, et Ostende m'avait été utile. Malheureusement quelques tracas m'avaient fait du mal; comme quand on a été si longtemps malade on est très-susceptible, j'ai eu une forte fièvre et j'ai dû quitter Ostende. Depuis, ici, je vais passablement bien, mais je n'ai absolument ni promenade, ni parc, ni rien du tout en ce genre, et ma seule ressource est d'aller tous les jours à Meysse; comme l'après-midi la soirée est assez bien de ce côté.

« Les journaux vous tiennent au courant de tout ce qui est et même de ce qui n'est pas. On ne peut pas se cacher que M. de Bismark a grandement changé la position de la Prusse.

« Par écrit je ne puis pas trop entrer dans ces matières :

(1) Le général Chazal était à Pau.

ce qui est désirable, c'est d'éviter les grandes guerres; serait difficile d'éviter des catastrophes qui pourraient avoir un tout autre caractère que ce qu'on pense.

« Du Mexique il y a une grande fluctuation de nouvelles. On ne recrute plus du tout, et il en résulte une désertion ici, qui, je crois, ne se dirige pas même dans cette direction.

« Au milieu de grandes richesses l'argent manque et la sécurité est souvent compromise par des bandes de voleurs qui doivent être d'affreuses gens.

« Vous connaissez tout cela : c'est le résultat des difficultés que les partis politiques mettent en jeu sans s'inquiéter s'ils ne font pas le plus grand mal à leur propre pays. Laissez-moi espérer que votre santé est bonne de nouveau, et croyez-moi avec ma vieille affection toujours également dévouée.

« LÉOPOLD. »



XLV

ACTE DE DÉCÈS.

(Page 226.)

L'an mil huit cent soixante-cinq, le onze décembre, à onze heures et demie du matin, par-devant nous, Charles-Joseph Herry, bourgrestre, officier de l'état civil de la commune de Laeken, arrondissement de Bruxelles, pro-

vince de Brabant, assisté du sieur Émile-Joseph-Adolphe Hellebaut, secrétaire communal, sont comparus :

1° M. Jules Bara, ministre de la justice, membre de la Chambre des représentants, âgé de trente ans, domicilié à Bruxelles ;

2° M. Charles Rogier, ministre des affaires étrangères, membre de la Chambre des représentants, âgé de soixante-cinq ans, domicilié à Bruxelles ;

3° M. Étienne-Constantin baron de Gerlache, premier président de la cour de cassation, âgé de soixante-dix-neuf ans, domicilié à Ixelles ;

4° M. Mathieu-Nicolas-Joseph Leclercq, procureur général près la cour de cassation, âgé de soixante-neuf ans, domicilié à Saint-Josse-ten-Noode ;

5° M. Théodore-Joseph comte Vander Straten Ponthoz, grand maréchal de la cour, âgé de cinquante-six ans, domicilié à Bruxelles ;

6° M. Jules Van Praet, ministre de la maison du Roi, âgé de cinquante-neuf ans, domicilié à Bruxelles.

Lesquels nous ont déclaré que hier, dix décembre courant, à onze heures quarante-cinq minutes du matin, est décédé, au palais de Laeken, Sa Majesté Léopold I^{er}, Georges-Chrétien-Frédéric, roi des Belges, duc de Saxe, prince de Saxe-Cobourg-Gotha, né le 16 décembre 1790, à Cobourg, fils de feu le prince François-Antoine, duc de Saxe-Cobourg, et de feu Auguste-Caroline-Sophie duchesse de Saxe ; veuf en premières noces, le 6 novembre 1817, de la princesse Charlotte-Augusta, fille de feu Georges IV, roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et en secondes noces de Sa Majesté Louise-Marie-Thérèse-Caroline-Isabelle, reine des Belges,

princesse d'Orléans, décédée à Ostende, le 14 octobre 1850,
fille de feu Louis-Philippe d'Orléans, roi des Français.

Et après qu'il leur a été donné lecture du présent acte,
les comparants ont signé avec nous, officier de l'état civil,
et le secrétaire de la commune.



NOTE



Léopold I^{er} avait écrit plus d'une fois : « Dans les affaires politiques, le cœur joue un rôle bien utile. » Frappé de ces paroles très-dignes d'attention, nous avons redoublé d'efforts non-seulement pour faire ressortir la haute capacité du souverain, mais aussi pour surprendre, en quelque sorte, les sentiments intimes d'un prince que la postérité, confirmant le jugement des contemporains, rangera sans aucun doute parmi les personnages vraiment illustres du xix^e siècle.

Grâce aux nombreuses communications qui nous ont été faites, le public est maintenant initié aux plus hautes préoccupations et parfois même aux plus secrètes pensées du premier roi des Belges. Si ces documents, quelque nombreux qu'ils soient, n'éclaircissent pas

toutes les questions dont le monde s'occupe encore, s'ils ne mettent pas en pleine lumière toutes les faces d'un des plus longs règnes des temps modernes, on y apprend cependant à connaître l'homme aussi bien que le monarque. Ils permettent, en outre, de contrôler nos assertions.

Nous exprimons notre profonde reconnaissance aux hommes d'État qui, en nous donnant accès à leurs archives privées, nous ont aidé dans l'accomplissement d'une tâche bien difficile. Le public leur saura gré, comme nous, de ces précieuses communications.

Honoré de la confiance d'hommes politiques appartenant à des partis différents, nous avons un devoir à remplir envers les uns et les autres. Il fallait respecter leurs opinions et observer à leur égard les lois d'une loyale neutralité. En d'autres termes, au-dessus des partis nous devons montrer le chef constitutionnel de l'État, toujours fidèle au pacte fondamental; intervenant, comme Roi et comme patriote, dans les événements décisifs; se préoccupant constamment de la nation tout entière; guidant d'une main sûre le pays à travers les écueils et les tempêtes; assurant enfin à la Belgique, selon ses expressions, « une existence politique et sociale, » qui réalisait les plus beaux rêves de nos pères.

Si Léopold I^{er} n'outre-passait point les prérogatives qui lui étaient attribuées par la Constitution, il avait néanmoins ses vues propres, ses idées personnelles. La nationalité belge, qu'il avait affirmée et illustrée par

un règne mémorable, était l'objet de ses continuelles préoccupations. Mais parce qu'il concevait pour son pays d'adoption de brillantes et solides espérances, parce qu'il était fier à juste titre de la haute considération dont jouissait la Belgique, il devait aussi faire en sorte que cette position ne fût jamais compromise ni même amoindrie. Pilote d'une expérience consommée, il savait donc tantôt rassurer et tantôt avertir.

Profond observateur, s'il se plaisait à faire ressortir les précieuses qualités du caractère national, il lui arrivait aussi d'en signaler les imperfections.

Ne négligeons point ces réflexions d'un esprit sagace et prévoyant. Écoutons toujours les sages et patriotiques conseils de celui que l'Europe et l'Amérique appelaient le Nestor des rois.

Bruxelles, 16 août 1868.

FIN.

FRANÇ. GOBBAERTS, IMP. DU ROI, SUCCESSEUR D'EMM. DEVROYE
Bruxelles, rue de Louvain, 40.

**EXTRAIT DU CATALOGUE DE LA LIBRAIRIE EUROPÉENNE
DE C. MUQUARDT.**

(Bruxelles, Gand et Leipzig.)

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE,

PAR THÉODORE JUSTE.

Joseph Lebeau, ministre d'État, d'après des documents inédits (1794-1865), 1 vol. in-8°.

Surllet de Chokier, régent de la Belgique, d'après ses papiers et d'autres documents inédits (1769-1859), 1 vol. in-8°.

Le Comte Le Hon, ministre d'État, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Paris, etc., d'après ses correspondances diplomatiques et d'autres documents inédits (1792-1856), 1 vol. in-8°.

Charles de Brouckere, bourgmestre de Bruxelles, etc. (1796-1860), 1 vol. in-8°.

Léopold I^{er}, roi des Belges, d'après des documents inédits :

Première partie (1790-1852), 1 vol. in-8°.

Deuxième partie (1852-1865), 1 vol. in-8°.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Histoire de Belgique, depuis les temps primitifs jusqu'à la fin du règne de Léopold I^{er}. 4^e édition, 5 vol. gr. in-8°.

Histoire du Congrès national de Belgique ou de la Fondation de la monarchie belge, 2 vol.

Les Frontières de la Belgique, 1 vol. in-12.

Histoire des états généraux des Pays-Bas (1463-1790),
2 vol. in-8°.

*Histoire du règne de l'empereur Joseph II et de la révolution
belge de 1790*, 3 vol. in-12.

*Souvenirs diplomatiques du XVIII^e siècle. Le comte de
Mercy-Argenteau (1722-1794)*, 1 vol. in-12.

XVI^e SIÈCLE.

Les Pays-Bas sous Philippe II (1555-1572), 2 vol. grand
in-8°. (Épuisé).

*Histoire du soulèvement des Pays-Bas contre la domination
espagnole (1572-1576)*, 2 vol. grand in-8°.

*Charles-Quint et Marguerite d'Autriche. Étude sur la mino-
rité, l'émancipation et l'avènement de Charles-Quint à
l'empire (1477-1521)*, 1 vol. in-8°.

*Les Pays-Bas sous Charles-Quint. Vie de Marie de Hongrie
(1505-1558)*, 2^e édition, 1 vol. in-12.

Le Comte d'Egmont et le comte de Hornes (1522-1568),
d'après des documents authentiques et inédits, 1 vol. in-8°.

Vie de Marnix de Sainte-Aldegonde (1558-1598), tirée des
papiers d'État et d'autres documents inédits, 1 vol. in-8°.

Christine de Lalaing, princesse d'Épinoy, 1 vol. in-12.

Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, in-8°.

Conspiration de la noblesse belge contre l'Espagne en 1632,
d'après les papiers d'État, 1 vol. in-8°.

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE.

PAR THÉODORE JUSTE.

Joseph Lebeau, ministre d'État, d'après des documents inédits, (1794-1863), 1 vol. in-8°.

Surlet de Chokier, régent de la Belgique, d'après ses papiers et d'autres documents inédits (1769-1839), 1 vol. in-8°.

Le comte Le Hon, ministre d'État, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Paris, etc., d'après ses correspondances diplomatiques et d'autres documents inédits (1792-1836), 1 vol. in-8°.

Charles de Brouckere, bourgmestre de Bruxelles, etc. (1796-1860), 1 vol. in-8°.

Léopold I^{er}, roi des Belges, d'après des documents inédits :

Première partie (1790-1832), 1 vol. in-8°.

Deuxième partie (1832-1863), 1 vol. in-8°.

BRUXELLES. — FR. GOBBAERTS. IMP. DU ROI, SUCC. D'EM. DEVROYE.

